PROV.

NAZIONALE
BIBLIOTECA
B. Prov.
VIII
99
VITT. EM. III
NAPOLI

25-A-37

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio

Palchetto

Num.° d' ordine 10

32-C-23

B Pro
VIII
99

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES COMPLÈTES

DE P. ROSSI

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Digitized by Google

SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE A. MOULIN.

Digitized by Google

641361

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

P. ROSSI

PUBLIÉES

SOUS LES AUSPICES DU GOUVERNEMENT ITALIEN

COURS
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

4e Édition

REVUE ET AUGMENTÉE DE LEÇONS INÉDITES RECUEILLIES

PAR

M. A. PORÉE

CHEF DE DIVISION AU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Précédée d'une Note bibliographique sur les œuvres de Rossi

PAR M. JOSEPH GARNIER

TOME DEUXIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cie

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes
du Dictionnaire de l'Économie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1868

BIBLIOTECA PROVINCIALE DI NAPOLI

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PREMIÈRE LEÇON

SOMMAIRE

De la terre considérée comme instrument de production. — Nécessité de la propriété individuelle. — Méthode à suivre dans l'examen des questions que présente l'emploi de la terre comme instrument de production. Comme les questions relatives à la distribution du sol n'auraient pas d'importance pour l'économiste, si la distribution, quelle qu'elle fût, n'exerçait aucune influence sur le produit, il faut avant tout reconnaître quelles sont les conditions de l'emploi le plus utile de la terre. Alors seulement on pourra décider s'il est des distributions du sol incompatibles avec ces conditions. La distinction du produit du sol en produit brut et produit net doit être soumise à un nouvel examen; il est des erreurs à rectifier et une meilleure théorie à établir. — Du produit brut et du produit net. — Le produit net de la terre et le fermage ne sont pas toujours une seule et même chose. — L'action du travail et celle du capital ne changent pas de nature lorsqu'elles s'appliquent à l'exploitation de la terre plutôt qu'à toute autre entreprise. — Seulement il faut distinguer le produit net *territorial* et le produit net *industriel*.

Après avoir, dans le premier semestre, traité quelques-unes des questions que l'économie politique présente relativement à l'un des instruments de la production, le travail, nous allons aborder les questions plus graves encore qui se rattachent à

l'emploi d'un autre instrument producteur qui est la terre. Nous passerons ensuite aux questions non moins importantes et non moins compliquées qui concernent le capital. Ces trois études séparées vous mettront à même d'apprécier l'action de l'ensemble, le concours des trois instruments dans l'œuvre de la production.

Des agents naturels compris sous le nom de *terre*, c'est le sol qui attire plus particulièrement l'attention de l'économiste. Le sol se trouve ordinairement à l'état de propriété individuelle ; c'est là un des traits caractéristiques de toute société civilisée. L'histoire nous apprend que l'appropriation de la terre n'est inconnue qu'aux peuplades sauvages et aux tribus nomades. Demeures fixes, appropriation du sol et société régulière ; ce sont là trois idées qui n'ont jamais été séparées l'une de l'autre dans l'esprit de l'homme, trois faits que l'histoire nous présente toujours réunis.

Cependant il n'y a pas un de nous qui ne sache qu'on s'est plus d'une fois élevé contre l'appropriation de la terre, qu'on a regardé ce fait comme un abus aussi nuisible à l'humanité sous les rapports moraux que sous les rapports économiques.

Certes, nous serions tout disposé à défendre ici, avec la conviction la plus profonde, l'établissement de la propriété territoriale ; mais, lors même que nous consentirions à ne l'envisager que sous le point de vue économique, pourrions-nous, de bonne foi, mettre la question de la propriété individuelle du sol au nombre des controverses sérieuses ? Qui ne sait

que la production territoriale serait à peu près nulle sans l'appropriation? Au fond, la propriété n'a jamais été attaquée que par des rêveurs ou pour l'éclat du paradoxe. Quant aux attaques que des hommes graves et sincères ont paru diriger contre ce fondement de nos sociétés civiles, il importe de ne pas s'y tromper : ce n'est pas le principe de la propriété qu'ils attaquaient, mais la distribution du sol, telle que certaines lois l'avaient faite.

C'est contre les possessions de mainmorte, contre les substitutions, les majorats, les usufruits progressifs, les charges féodales et autres institutions analogues qu'on s'élevait, bien que souvent, il est vrai, dans la chaleur de la discussion, on ait dépassé le but et lancé quelques traits contre la propriété elle-même. Mais, veuillez le remarquer, si ces institutions produisaient en effet, et pour mon compte je suis prêt à le reconnaître, des résultats fâcheux pour le bien-être individuel et le développement social, fallait-il en accuser le principe de l'appropriation? Bien au contraire : c'est précisément parce que ces institutions rendaient la propriété incomplète, en lui donnant des chaînes et en la démembrant, que ces funestes résultats se réalisaient.

Ainsi, le plus souvent, les corporations et autres personnes morales ne pouvaient disposer des biens qu'elles possédaient ; elles pouvaient toujours acquérir, elles ne pouvaient jamais transmettre. La circulation des propriétés territoriales se trouvait paralysée, et dès que le produit actuel suffisait aux besoins des possesseurs, ce qui arrivait facilement,

puisqu'il ne s'agissait d'ordinaire que de nourrir quelques religieux, ces hommes sans famille n'avaient aucun intérêt à tirer du sol approprié tout ce qu'il était susceptible de donner.

J'en dis autant des substitutions et des majorats. Sous le point de vue économique, quel était le défaut de ces institutions? Encore le même, l'imperfection de la propriété. Les juristes avaient beau dire que le possesseur actuel était *dominus rei;* il n'en était pas moins obligé de conserver et de rendre. Il n'avait pas la libre disposition du bien. Au lieu de le transmettre aux personnes qui lui étaient le plus chères, il devait le rendre en entier à des substitués qu'on lui imposait et qu'il détestait peut-être. — Les usufruits progressifs n'étaient que des substitutions déguisées.

Vous le voyez donc, ces faits dont on a voulu se faire une arme, bien loin de militer contre l'appropriation du sol, militent seulement contre une appropriation incomplète et gênée dans ses mouvements.

Mais ce n'est pas dans ce moment que nous voulons examiner à fond la nature et la portée de ces faits. Je voulais seulement vous faire remarquer que, si l'on voulait aborder logiquement la question de l'appropriation individuelle de la terre, il faudrait d'abord la dégager de toutes ces questions secondaires sur la distribution du sol, et considérer le principe de la propriété territoriale en lui-même, sans restrictions et sans anomalies.

Or, empressons-nous de le répéter, l'histoire tout

entière prouve que, sans appropriation du sol, il n'y a ni société régulière ni civilisation. Propriété incertaine et barbarie sont des faits qui se sont toujours et partout traduits l'un par l'autre.

Comment en serait-il autrement, même aux yeux du simple économiste? La terre est un instrument qui n'agit avec toute sa puissance qu'à l'aide du travail et du capital. Il n'est pas besoin d'être grand agriculteur pour savoir combien sont faibles, du moins au bout de quelques années, les produits de toute terre à laquelle on applique de maigres capitaux et un faible travail. D'un autre côté, le travail que vous employez pour produire, je suppose, une montre où un habit est un travail dont vous obtenez tous les résultats, immédiatement après que votre œuvre est achevée. L'horloger ou le tailleur, une fois ses produits vendus, peut, s'il veut, quitter son état sans laisser derrière lui rien d'essentiel. L'agriculteur n'est pas dans les mêmes conditions. Défrichez une terre, enlevez les récoltes de l'année et partez ; ne laissez-vous rien du vôtre sur cette terre? Celui qui vous succède n'a-t-il rien à vous? En appliquant votre personnalité à ce sol, vous l'avez non-seulement mis en état de vous donner une récolte, mais préparé pour les récoltes à venir. De toutes les productions, l'exploitation agricole est une de celles qui laissent le plus de traces et de résultats immobilisés de son passage. Si le sol n'était occupé que momentanément par le premier venu qui en arracherait ce qu'il pourrait, certain d'être ensuite supplanté par un autre, il n'y aurait, comme l'histoire

le prouve, nul effort de la part du premier ; il ne se donnerait pas la peine de travailler pour celui qui viendrait ensuite l'expulser ; chacun imiterait ces tribus nomades dont tout le travail consiste à gratter la terre pour en tirer ce qu'elles peuvent. Un sol mal exploité ne rend pas la centième partie, peut-être, de ce qu'il pourrait rendre.

Ainsi, indépendamment des considérations morales et politiques qui se présentent dans l'examen de l'origine et de la légitimité de la propriété, les considérations économiques suffiraient seules pour faire comprendre que, sans l'appropriation du sol, on ne peut concevoir pour l'homme ni richesse ni bien-être. L'association humaine ne pourrait guère s'élever au-dessus de la tribu nomade, ni franchir les steppes de la barbarie.

Au surplus, « si le fier censeur de notre humanité, » pour parler comme Buffon, a, dans son misanthropique et brillant paradoxe, blessé le sens commun, il n'a point foulé aux pieds les lois du raisonnement. Il n'a point méconnu le lien indissoluble qui existe entre ces deux idées, la propriété et la société civile. Il n'a pas imaginé l'une sans l'autre ; il n'a pas conçu l'édifice sans le base. Au contraire, il n'a tonné contre la propriété que parce qu'il y a vu le véritable fondement, la cause immédiate de la société. Faut-il vous rappeler ces paroles trop célèbres ? « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de » dire *ceci est à moi*, et trouva des gens assez sim- » ples pour le croire, *fut le vrai fondateur de la so-* » *ciété civile !* »

La conclusion est irréprochable : seulement c'était un démenti donné à l'observation et à l'histoire que de représenter cette prise de possession comme une fantaisie ; elle a été un effet de nos instincts, l'accomplissement d'une loi de notre nature. L'humanité, prise en masse, n'a pas eu, fort heureusement, à opter entre la vie sauvage et la société, entre la vie errante et l'appropriation du sol : le choix a été l'œuvre de la Providence.

Aussi les plus hardis novateurs de nos jours ne repoussent-ils pas, dans leurs systèmes de remaniement social, le principe de l'appropriation du sol ; l'affirmer serait une calomnie.

Mais, au lieu d'arriver à l'appropriation individuelle, ils se sont arrêtés à l'appropriation collective : ils n'ont pas imaginé de dire que le sol de la France ne devrait pas appartenir aux Français, ni le sol de l'Espagne aux Espagnols ; ils ne sont pas cosmopolites, *humanitaires* à ce point. Ils ont seulement prétendu que le territoire national devait, au lieu d'être distribué entre un certain nombre d'individus, rester la propriété de la société tout entière, le patrimoine indivis de tous. Relativement à la production agricole il y aurait ainsi association forcée et générale ; c'est dire, en d'autres termes, qu'il faut transformer la société en une sorte de couvent dont les habitants cultiveraient le sol comme le faisaient certaines communautés dans le moyen âge. Des associations de ce genre, on doit le reconnaître, ont rendu d'importants services, même sous le rapport de la production ; mais c'était dans un

temps où tout était en désordre dans le monde, lorsque la civilisation ancienne avait succombé sous les coups des barbares et que la civilisation nouvelle n'avait pas encore pris possession de l'Europe. Oui, sans doute, ces cénobites qui, sous l'égide de la religion, à l'ombre de leur clocher, sous les murs de leur couvent, cultivaient eux-mêmes, en commun, les terres indivises de la corporation, faisaient alors une œuvre utile ; mais l'importance et l'utilité de ce fait ont disparu avec les circonstances qui l'avaient produit. Plus tard, les propriétés de mainmorte ont été l'objet de justes critiques, d'attaques qui n'étaient pas dénuées de raison. Leur principal inconvénient était, comme nous le disions, de ne pas suffisamment stimuler l'activité du propriétaire et de n'être pas transmissibles à des possesseurs plus actifs, plus habiles, mieux fournis de capital, et surtout plus désireux de s'enrichir. On voyait souvent des territoires très-étendus, très-fertiles, dont le produit était exigu. Je connais, pour citer un fait, un vaste domaine placé dans une des provinces les plus riches d'un pays voisin ; ce domaine donne aujourd'hui 200,000 francs de rente territoriale. J'ai eu entre les mains les livres du couvent auquel ce domaine appartenait. Il ne rendait pas alors 50,000 francs ; cependant il n'y avait qu'à remuer la terre pour en doubler le revenu ; il ne fallait que de médiocres efforts pour le tripler. Mais pourquoi ces efforts, quand l'intérêt n'existe pas ?

La propriété collective, nationale, offrirait les

mêmes inconvénients ; ce serait une vaste mainmorte qui produirait en grand les mêmes effets que les couvents produisaient en petit.

Voyez les propriétés des communes : que deviennent leurs prairies, leurs pâturages ? donnent-ils tout le produit dont ils sont susceptibles ? Cela exigerait des capitaux, du travail, une direction habile et l'esprit de suite. Des faits irrécusables ont assez prouvé, soit en France, soit ailleurs, que les propriétés forestières sont à peu près les seules que les communes puissent posséder, sans inconvénients pour elles-mêmes et sans pertes pour la richesse nationale.

L'absence de propriété individuelle serait aussi funeste sous un autre rapport. La propriété territoriale contient dans de justes limites la population des familles propriétaires : en supprimant la propriété individuelle, on seconderait l'imprévoyance des pères de famille. Les travailleurs se persuaderaient bientôt que l'État, grand et unique propriétaire, doit fournir à tout homme les moyens de travailler et de se nourrir ; ce serait la taxe des pauvres organisée sur une immense échelle. La masse des travailleurs agricoles ne tarderait pas à absorber le produit total des terres, réduit pour chacun aux plus chétives proportions. Quel serait alors l'état de la société ? Voyez-le en Irlande. Seulement il n'y aurait pas même ce petit nombre de familles riches que l'Irlande conserve, et qui peuvent, par leurs épargnes et par leurs exemples, contribuer un jour à changer la déplorable situation de ce pays, car ce sont le travail,

le capital, l'instruction et la prévoyance qui peuvent, plus qu'aucune loi, faire luire pour l'Irlande l'aurore d'un meilleur avenir.

Mais nous ne voulons pas nous arrêter davantage sur ce point. D'un côté, le principe de la population vous a été développé, je m'en flatte du moins, avec assez de détails pour qu'il vous soit facile d'en faire de vous-mêmes l'application à l'hypothèse dont il s'agit ; de l'autre, il nous reste trop de questions importantes et utiles à traiter pour que nous fixions longtemps votre attention sur des systèmes qui, reproduits à toutes les époques de la philosophie, ne sortiront cependant jamais du domaine de la spéculation : fort heureusement, messieurs, car ils ne pourraient se réaliser qu'en nous ramenant à la barbarie ou sous un despotisme oriental qui en serait le précurseur.

Mais, si le principe de la propriété individuelle du sol est incontestable, est-ce à dire que le fait de l'appropriation puisse être livré aux caprices de l'homme, que sur ce point la liberté individuelle puisse être absolue, illimitée ?

Non, messieurs ; il en est de l'appropriation du sol comme de toutes les manifestations de la liberté humaine qui touchent à l'ordre social. Le fait individuel doit être contenu par la puissance publique et la loi positive dans les limites du droit et de la raison.

Ici plus qu'ailleurs se montre dans toute sa lumière la distinction entre l'économie politique spéculative et l'économie politique appliquée, et, plus

encore, entre les exigences de l'économie sociale et celles de la morale et de la politique.

Aussi sommes-nous loin de vouloir envisager sous toutes ses faces la question de la propriété territoriale, question immense qui occupe à elle seule une grande partie du domaine de la législation. Ouvrez tous les codes, vous ne tarderez pas à vous convaincre que les législateurs ont été constamment préoccupés de cette pensée : quelles sont les règles qu'on doit préférer relativement à l'acquisition, à la distribution, à la transmission, à la garantie, à l'emploi de la propriété territoriale ? Il vous sera même évident que notre législateur a été trop exclusivement dominé par cette préoccupation de son esprit, et que, sous l'empire d'anciennes idées et de vieilles habitudes, il a donné au sol, comparativement à la propriété mobilière, une importance exagérée, et qui n'est plus compatible avec nos mœurs et avec le développement, tel qu'il se fait aujourd'hui, de la richesse nationale.

Quoi qu'il en soit, tout en indiquant, à mesure que nous les rencontrerons, les questions morales et politiques auxquelles tout système de propriété territoriale donne naissance, c'est dans la question économique que nous devons tâcher de nous renfermer ; et c'est avant tout sous le point de vue de la production que nous devons ici étudier le fait de l'appropriation individuelle du sol.

Dès lors, nous ne pouvons pas hésiter sur la méthode que nous avons à suivre. Au premier abord, on pourrait croire que l'ordre logique des idées nous

commande d'étudier, en premier lieu, les questions les plus importantes sur la distribution et la transmission de la propriété territoriale, pour passer ensuite aux questions relatives à l'emploi de cet instrument producteur. On cultive, dira-t-on, on exploite, on donne à ferme les terres qu'on possède ; on use de l'instrument qu'on a dans sa puissance ; c'est donc de la distribution du sol qu'il faut traiter avant de songer à sa culture.

Mais l'économiste attacherait-il quelque importance à la distribution du sol, si cette distribution, quelle qu'elle fût, n'exerçait aucune influence sur le produit ? Non, certes. Cependant, pour le moraliste et pour l'homme d'État, ce seraient toujours de graves et belles questions que celles de rechercher si le sol sera une propriété héréditaire ou viagère ; si la faculté de tester sera ou non renfermée dans d'étroites limites ; si les substitutions seront défendues ; s'il y aura des majorats et autres institutions analogues.

Ainsi, pour citer un exemple, l'homme d'État trouve dans la grande propriété fidéicommissaire et dans la petite propriété libre, le fondement de deux systèmes politiques tout à fait divers. Dès lors peu lui importent le produit brut et le produit net de ces deux systèmes de propriété. Ce qu'il voit, avant tout, c'est, d'un côté l'aristocratie, de l'autre la démocratie. Tant mieux si, l'un de ces systèmes une fois établi, on obtient en même temps de riches produits agricoles.

L'économiste, au contraire, placé à un autre point

de vue, se demande si, parmi les divers systèmes de propriété territoriale, il en est qui mettent obstacle au meilleur emploi de cet instrument. Si la réponse était négative, toutes les questions relatives à la distribution du sol sortiraient du domaine des sciences économiques. Si la réponse est affirmative, l'économiste aussi a le droit d'intervenir dans l'examen de ces questions et de mettre dans la balance les résultats économiques de l'un et de l'autre système. Or, ces résultats, l'économiste ne peut les connaître s'il ne connaît les conditions de l'emploi le plus utile de la terre : c'est donc par l'étude de ces conditions que nous devons commencer.

Il y a plus : avant de rechercher quelles sont les conditions de l'emploi le plus utile du sol, il est quelques points préliminaires à éclairer, il est des termes dont il importe de fixer le sens. Ce premier travail ne vous paraîtra pas un hors-d'œuvre, en vous rappelant les questions qui se sont élevées au sujet du produit de la terre, du produit brut et du produit net. Comment pourrions-nous connaître les conditions de l'emploi le plus productif du sol, si nous n'avions pas une idée exacte du produit qu'il faut tâcher d'en obtenir.

Disons-le, plus d'une erreur s'est glissée dans les doctrines généralement acceptées sur le produit brut et sur le produit net. La théorie du produit net doit être établie sur des bases plus larges et plus solides.

J'entre en matière :

La terre ne livre tout le produit dont elle est sus-

ceptible que sous l'action du travail et du capital. Ses produits spontanés, naturels, sont sans importance, comparés aux trésors qu'un travail habile et un capital suffisant peuvent lui arracher; aussi n'est-ce qu'une façon de parler, qui malheureusement a donné lieu à plus d'une erreur, que d'appeler tous les produits de l'industrie agricole des produits de la terre. Le travail et le capital peuvent en réclamer leur part, leur action étant également nécessaire ; ces produits sont le résultat du concours des trois instruments de la production.

Le capital s'applique à l'industrie agricole sous des formes très-diverses; il s'incorpore, pour ainsi dire, à la terre, d'une manière plus ou moins permanente, sous forme d'engrais, de nivellements, de canaux, de fossés, de clôtures, de bâtiments ruraux, de plantations ; il s'y attache sous forme d'outils, d'instruments aratoires, de machines, de bétail, de réserve pour les semences, et ainsi de suite.

Quant au travail, qui ne sait qu'au travail musculaire il faut ajouter le travail intellectuel, que l'activité manuelle doit être dirigée par l'observation, par la science ?

Ainsi, la plus grande partie des produits agricoles n'est obtenue qu'au moyen de sacrifices et de *consommations* de toute nature. Avant de songer à aucun profit, à aucun accroissement de capital, à aucune augmentation de la richesse nationale, il faut donc prélever sur le produit tout ce qu'on a avancé, dépensé, consommé, pour l'obtenir : si on ne retirait de la terre que des valeurs égales aux valeurs con-

sommées, il y aurait transformation de richesses, mais nul accroissement.

Ce qui reste du produit, les avances avec leurs profits ordinaires étant remboursées, c'est ce qu'on doit appeler le produit net de la terre. Le produit brut c'est le produit total, l'ensemble de toutes les choses utiles que l'exploitation procure.

Le produit net n'est donc qu'une portion plus ou moins considérable du produit total.

Le produit net peut être nul : dans ce cas, il n'y a ni *rente* pour le propriétaire, ni accroissement *provenant de la terre* dans la richesse nationale.

Le produit brut peut même ne pas suffire au remboursement des avances avec leurs profits usuels : il y a alors, à la fois perte pour l'entrepreneur, et une partie passive à inscrire dans le bilan général de la richesse publique.

Ces diverses propositions n'ont pas besoin d'être démontrées ; elles sont, ce me semble, évidentes par elles-mêmes.

Ce que nous disons de la terre est également vrai de toutes les forces productives ; elles nous donnent toutes, elles peuvent du moins nous donner un produit net.

Cette remarque, si importante par ses conséquences, a été malheureusement perdue de vue.

C'était, vous le savez, messieurs, l'erreur des physiocrates d'imaginer qu'il n'y a de produit net que celui de la terre ; que les hommes voués à toute autre industrie que l'industrie agricole, ne font que reproduire ce qu'ils ont consommé pendant l'opéra-

tion : ce système a été mille fois réfuté. Il serait inutile de s'épuiser en longs discours pour le réfuter de nouveau.

Ce qu'on n'a pas suffisamment fait remarquer, c'est que le principe des physiocrates dérivait en partie des fausses notions qu'ils s'étaient formées du fermage et de son origine.

Si la rente territoriale, au lieu de n'être que l'*effet* du prix des céréales, en était la cause ; si elle entrait comme élément constitutif dans le prix naturel des produits du sol et qu'on dût la compter ainsi dans *les frais de production*, il serait d'une bonne logique d'en conclure que là où il n'y a pas de rente territoriale, loin d'y avoir un profit, il n'y a que perte, le produit ne pouvant pas même obtenir sur le marché le prix nécessaire, un prix égal aux frais de production.

Ce n'est donc pas sans quelque raison que nous avons cru devoir insister, un peu longuement peut-être, sur la théorie de la rente territoriale.

Nous avons été plus d'une fois surpris des embarras de discussion qu'éprouvaient plusieurs des disciples d'Adam Smith en réfutant le théorème fondamental des physiocrates. Ils ont employé contre leurs adversaires des traits qui souvent blessaient la main qui venait de les lancer.

Ces disciples de Smith paraissent confondre, comme ceux de Quesnay, le produit net et le fermage, au point de croire que le produit net est toujours une cause nécessaire du fermage, et qu'en conséquence il n'y a jamais de produit net lorsque la

terre ne donne pas de fermage à son propriétaire. Nous sommes forcé de le dire, messieurs, tout cela n'est pas parfaitement exact.

Sans doute les analogies sont grandes entre le produit net et la rente du propriétaire. La coïncidence du produit net de la terre avec la rente est le point vers lequel converge toujours, dans l'immense variété de ses faits, la production agricole, à mesure que la population augmente et que l'état social se développe ; comme au milieu des mille vicissitudes du marché, le prix vénal des denrées tend toujours à se confondre avec leur prix naturel ; en d'autres termes, comme la valeur en échange tend toujours à égaler les frais de production. Mais de même qu'on aurait tort cependant de confondre d'une manière absolue le coût d'un produit avec sa valeur effective dans l'échange, de même on s'expose aux erreurs les plus graves en prenant le produit net de la terre comme l'expression rigoureuse de la rente et en appliquant sans discernement à l'une tout ce que la science enseigne de l'autre.

Expliquons plus nettement notre pensée.

Supposez un pays neuf, très-fertile, occupé par une population peu nombreuse encore, mais intelligente, active, fournie d'un certain capital : le produit des terres cultivées sera fort considérable, il excédera tout ce qu'il faut consommer de capital et de travail pour l'obtenir. Les entrepreneurs, surtout s'ils ne manquent pas de débouchés au dehors, pourront, pendant un temps, obtenir un profit supérieur à ce qu'ils pourraient, avec le même capital, retirer

de toute autre entreprise. Il faut, pour cela, supposer que la concurrence des capitaux n'a pu encore se développer dans le pays et qu'on n'a encore exploité qu'une portion des terres de première qualité.

Mais quelle sera la rente du propriétaire? Ici, messieurs, tenez-vous attentifs à la connexité des idées. Le propriétaire, sur le compte duquel la science vous interroge, n'est point un être mixte. Il ne travaille pas, il ne surveille pas, et ce n'est pas lui qui avance les capitaux nécessaires à la culture de son domaine. Si vous le supposez à la fois propriétaire et capitaliste, propriétaire et travailleur, il tirera sans doute un revenu de l'exploitation de sa terre, mais ce n'est pas là la rente ; le croire, ce serait une étrange confusion d'idées.

Représentez-vous donc un propriétaire qui, les bras croisés, ne voudrait d'autre souci que de livrer sa terre à un entrepreneur et de percevoir le fermage. Que percevrait-il? Vous le savez, messieurs, ce dieu d'Épicure, s'il n'avait pas d'autre revenu, mourrait probablement de faim. Dans l'hypothèse, la rente serait nulle ou à peu près nulle. Ce qui, dans un pays autrement constitué, servirait à payer le fermage, restera en entier ou presque en entier au cultivateur et au capitaliste. Le propriétaire, pour se faire un revenu, devra mettre lui-même la main à l'œuvre et se faire entrepreneur.

Cependant, peut-on en conclure que le produit brut n'excédera pas toutes les avances en capital et en travail faites pour l'obtenir ; qu'il n'y aura pas de

produit net de la terre? Cette conclusion ne serait légitime que si on se place à un point de vue tout particulier, en définissant le produit net de la terre, non comme nous l'avons défini, l'excédant du produit sur les avances, y compris les profits au taux commun, mais le revenu plus ou moins considérable que le propriétaire peut retirer de sa terre.

Et, voyez les étranges conséquences auxquelles on serait nécessairement entraîné par un abus de mots.

Le pays serait très-riche en choses éminemment utiles, et on le qualifierait de pauvre. La population, tous ceux du moins qui auraient un capital à faire valoir, une intelligence et des bras pour travailler, seraient, les uns dans l'aisance, les autres sur le chemin de l'opulence, les salaires étant élevés, les profits aussi, et la vie bon marché, et on devrait dire que ce peuple n'avance point en richesse et en bien-être, que l'œuvre de la production agricole ne lui laisse aucun excédant au bout de l'année!

Le produit net manquerait, selon les principes de ce système, dans deux cas diamétralement opposés, lorsqu'il y aurait, *relativement* à la population, surabondance de terres fertiles, et, en conséquence, richesse, bien-être, progrès, et lorsque, étant obligé pour vivre de cultiver un pays montagneux, stérile, qui donnerait à peine de quoi couvrir les frais de production, il n'y aurait que pauvreté, sans aucune espérance de progrès. Bizarre conséquence, qui disparaît à l'instant même si on distingue le produit net

du fermage de la terre. Dans le premier cas, il y aurait produit net sans fermage ; l'un et l'autre manqueraient dans le second.

Disons-le : c'était une double erreur que d'imaginer qu'il n'y a de produit net que le revenu du propriétaire foncier et qu'on n'obtient de produit net que par la terre.

La Providence a traité l'homme avec plus de générosité : elle n'a pas frappé de stérilité le travail et l'industrie. La puissance de reproduire, non plus de matière, mais plus de valeurs, plus de choses utiles qu'on n'est obligé d'en consommer pour et pendant la production, n'existe pas seulement dans la terre et dans le travail agricole.

L'action que le travail et le capital exercent en s'appliquant au sol, ils l'exercent également lorsqu'ils cherchent à tirer parti des autres forces naturelles, de l'air, du soleil, de l'eau, des agents chimiques et des propriétés de la matière.

Singulière idée que de vouloir distinguer entre le travail qui trace un sillon et celui qui sculpte un bloc de marbre, entre celui qui sollicite les affinités chimiques au sein de la terre et celui qui les sollicite dans un moins vaste atelier, entre celui qui transforme des grains, des engrais et autres substances pour en faire du blé, et celui qui mélange du charbon, du soufre, du salpêtre pour en faire de la poudre à canon, ou qui transforme du coton, de la laine, de la soie, des écorces, du poil, du crin, que sais-je? pour en faire des étoffes.

La nature, dit-on, aide le premier; elle lui prête

sa puissance. Elle refuse donc tout secours au second, elle ne l'aide point!

Mais qui nous donne les gaz, le calorique, la lumière, les affinités chimiques, toutes les forces, en un mot, qui nous sont indispensables? Faut-il être grand physicien, chimiste consommé pour comprendre qu'aucune production n'est possible sans un certain concours des agents naturels?

C'est un grand mystère, dira-t-on, une puissance occulte, propre, spéciale, que celle qui, d'un grain de blé placé au sein de la terre, nous fait naître un épi. Sans doute; mais celle qui d'un acide et d'un alcali mélangés forme un sel, celle qui incorpore un liquide coloré à certaines étoffes est-elle plus compréhensible et moins merveilleuse? Vous l'appelez affinité, fort bien; comme l'autre s'appelle végétation, deux mots pour exprimer deux faits généraux que l'observation nous a révélés et que la science n'explique point.

Ce sont, il est vrai, des forces, des agent naturels, compris sous le nom de *terre*, qui produisent, secondés par le travail, le blé, le chanvre, le riz; mais ne sont-ce pas également des forces et des agents naturels qui viennent en secours à toutes les industries, même à celles qui, en apparence, sont les moins productives, par exemple, à l'industrie des transports? Point de navigation sans vent ni vapeur et sans matière moins pesante que l'eau.

Les agents naturels interviennent toujours et partout; car la force musculaire de l'homme, toute éducation à part, est elle-même une force naturelle

comme celle du cheval, et l'eau qui fertilise nos champs n'est pas autre que celle qui blanchit nos toiles et qui porte nos vaisseaux.

C'est une troisième erreur que de confondre le produit net avec l'excédant de comestibles que la terre laisse après avoir fourni aux cultivateurs les aliments nécessaires. On s'écrie : « Que deviendrait le reste de la population sans cet excédant de nourriture, sans ce produit net que les propriétaires du sol lui distribuent en échange de ses deniers ? » Il est certain que le reste de la population mourrait de faim. Il est également certain que, si les fabricants de chapeaux n'en produisaient que le nombre nécessaire pour eux-mêmes et leurs familles, les cultivateurs seraient obligés de s'en passer, ce qui, j'en conviens, est plus facile que de se passer de pain et de viande.

Mais, comme il peut arriver qu'un fabricant vende des chapeaux, bien que, malheureusement pour lui, le prix de ses produits ne le rembourse pas de ses avances, de même il se peut que les cultivateurs vendent du blé, bien que l'exploitation de la terre ne leur donne aucun profit.

Dans ces cas, il n'y aura de produit net ni pour le cultivateur, ni pour le fabricant. Le produit brut ne fera que reproduire en tout ou en partie les valeurs consommées dans l'œuvre de la production.

Lorsque, au contraire, ces valeurs une fois récupérées, il reste une valeur en sus, il y a produit net ; peu importe que le producteur soit un cultivateur ou un fabricant, que cet excédant serve aux

besoins de première nécessité ou à des besoins secondaires, qu'il couvre nos tables ou qu'il embellisse nos demeures.

Pourquoi, après avoir cultivé les terres de première qualité, cultive-t-on même celles de seconde et de troisième qualité ? Parce que les valeurs qu'on en retire excèdent celles qu'on y consomme. Pourquoi voit-on de nombreux manufacturiers se lancer dans une carrière déjà ouverte, bien que les circonstances leur soient moins favorables qu'elles ne l'étaient au premier entrepreneur ? Exactement par la même raison; on produit plus de valeurs qu'on n'en consomme, et cela dans une mesure suffisante pour stimuler l'esprit d'entreprise et faire préférer les espérances de la production aux jouissances du repos et de la consommation immédiate.

En dernière analyse, et vous l'avez sans doute déjà remarqué, messieurs, les physiocrates, après avoir suffisamment observé certains faits particuliers, n'ont pas compris qu'il fallait dire de toutes les forces productives et de toutes les choses utiles à l'homme, ce qu'ils ont dit de la terre et des denrées qu'elle nous fournit. C'est ainsi que Galvani, observant les commotions d'une grenouille sous l'action de deux métaux, découvrit ce que ses disciples ont obstinément appelé l'électricité animale. La généralisation de ce fait, si important d'ailleurs, c'est la gloire de Volta. Le *galvanisme*, proprement dit, n'est plus qu'un brillant paragraphe de l'histoire des sciences naturelles.

Soyons juste cependant, et, tout en rétablissant la

vérité, nous pourrons peut-être faire un pas de plus dans l'analyse de ces matières compliquées, et donner au langage économique plus de précision et de netteté.

Ce n'est pas sous l'empire d'une vaine illusion que les physiocrates ont enfanté leur système. Ce qui a induit en erreur ces esprits éminents n'était pas une pure chimère, mais une réalité qui, bien saisie, bien considérée, les aurait mis en possession des belles doctrines qui ont fait plus tard la gloire de Smith, de West, de Malthus, de Ricardo: Les physiocrates ont, pour ainsi dire mis le pied sur le seuil du temple, et après avoir jeté un regard hardi mais fugitif dans l'intérieur, ils ont livré au monde leurs trop rapides aperçus, comme s'ils étaient l'expression complète de la vérité.

Il est sans doute entre la production agricole et les autres productions des ressemblances nombreuses ; nous venons de les signaler. Mais est-il moins vrai qu'à côté de ces ressemblances existent des dissemblances profondes que l'analyse ne doit pas négliger ?

Tandis que, dans les autres productions, le sol n'est qu'un moyen d'une importance secondaire, il joue, dans la production agricole, un rôle principal et y développe toutes ses qualités d'*agent naturel, limité, approprié, inégalement productif et pouvant seul fournir les denrées indispensables au maintien et à l'accroissement de la population.* Lorsqu'on étudie le fait de la production des toiles, des draps, des cristaux, on peut ne pas tenir un compte à part du

sol occupé par ces industries : on peut dire que les produits sont obtenus à l'aide de deux instruments producteurs, le capital et le travail ; on peut comprendre le sol dans le capital qu'on appelle fixe ou engagé. La production agricole, au contraire, est l'œuvre de trois instruments bien distincts, et le concours de la *terre* y devient une cause de phénomènes et de résultats économiques les plus compliqués et les plus graves.

C'est l'honneur des physiocrates d'avoir démêlé cette dissemblance entre la production agricole et les autres productions, et d'avoir compris qu'il devait en résulter de grands effets. Ces effets ont été, plus tard, résumés dans la théorie de la *rente ;* les physiocrates avaient essayé de les résumer dans leur théorie du *produit net*. Ils se sont trompés. Mais peut-être aurait-on, de part et d'autre, donné plus de clarté à ces matières et évité de nombreuses logomachies, si on avait reconnu que le produit net est un excédant qui *peut* se retrouver, non-seulement dans toute industrie prise dans son ensemble, mais dans toute application isolément considérée de l'un des trois instruments producteurs. En d'autres termes, si d'un côté il y a produit net, même dans la production manufacturière et commerciale, de l'autre, il est également vrai que, dans toute production, le produit net peut, selon les circonstances, se subdiviser, à l'aide de l'analyse, en autant de profits, égaux ou inégaux, qu'il y a eu de forces employées, d'instruments producteurs.

Ainsi, dans la production agricole, le travail, le

capital et la terre peuvent donner chacun un profit, avec cette différence, que, si le travail et le capital n'en donnent pas, au lieu d'un accroissement de richesse, il peut y avoir perte, *déficit;* tandis que, si la terre seule ne donne pas de profit, il n'y a point de perte positive, le sol reste ce qu'il était, et tout se passe comme s'il n'y avait eu, dans l'exploitation, que le concours de deux instruments producteurs. Et comme il importe peu ici de distinguer entre le travail et le capital, entre le produit net de l'un et le produit net de l'autre, on peut, en les réunissant sous une seule dénomination, dire que l'industrie agricole se distingue de toutes les autres en ce qu'elle *peut* donner à la fois un *produit net territorial* et un *produit net industriel,* tandis que les autres n'en donnent qu'un seul.

Le produit net territorial, lorsqu'un certain prix des céréales se combine avec la nature inégale du sol, ou avec l'action décroissante des capitaux qu'on y applique, se sépare du produit net industriel et forme, sous le nom de *rente* ou de fermage, la rétribution du propriétaire du sol. Lorsque cette combinaison n'a pas lieu, ou il n'y a pas de produit net territorial, ou il se mêle au produit net industriel et accroît momentanément les profits des premiers entrepreneurs. Cet accroissement disparaît, soit lorsque, la concurrence amenant de nouveaux capitaux vers l'agriculture, l'exploitation de nouvelles terres, également de première qualité, abaisse le prix du blé sur le marché, soit, ce qui est plus ordinaire, lorsqu'une plus vive demande de matières alimen-

taires augmentant, au contraire, le prix du blé, les capitaux s'appliquent même à des exploitations plus coûteuses et sont forcés de se contenter de profits moins considérables. Il peut alors arriver un effet, en apparence, singulier : c'est que les premiers entrepreneurs perdent au lieu de gagner à la hausse des prix. Le produit net agricole, de plus en plus considérable, sortira de leurs mains pour entrer dans celles des propriétaires ; tandis que, lorsqu'une portion seulement des terres de première qualité était en culture, il était possible que, pendant un temps du moins, outre le profit ordinaire de leurs avances, il y eût un produit net agricole qui demeurait confondu avec le produit net industriel et n'entrait point, sous le nom de rente ou de fermage, dans la caisse du maître du sol.

Nous n'en dirons pas davantage ici sur ces belles et importantes questions. Leur complet développement ne peut avoir lieu qu'en traitant *ex professo* de la *distribution* de la richesse.

J'ai hâte d'aborder les autres questions préliminaires que nous devons chercher à résoudre pour arriver sans encombre au but que nous voulons nous efforcer d'atteindre.

DEUXIÈME LEÇON

SOMMAIRE

Pour une nation comme pour un individu, le produit net n'est pas la même chose que son produit brut ou total. Erreur de J.-B. Say. Cause probable de cette erreur. — Comment l'esprit de système a obscurci la question de savoir si c'est le produit net que l'industrie agricole doit rechercher dans l'intérêt de la richesse nationale. La réponse affirmative ne peut être douteuse pour ceux qui prennent les mots de produit net dans leur signification vraie.

La notion du produit net, quelque simple et facile à saisir qu'elle paraisse, n'a pas seulement été une cause d'erreur pour les physiocrates ; il est d'autres économistes qui, ayant perdu de vue la vraie nature du produit net et le caractère essentiel, unique, qui le distingue du produit brut, sont également arrivés à des conséquences démenties par les faits et ont proclamé des doctrines que la raison ne saurait accepter.

Ouvrons, entre autres, les livres du propagateur le plus éminent des doctrines de Smith en France, de J.-B. Say. Ce sont les erreurs des hommes célèbres qu'il importe de signaler ; ces légères taches n'ôtent rien à leur renommée, tandis que l'autorité de leur nom pourrait les faire passer inaperçues et jeter dans de fausses voies leurs disciples.

M. Say a plus d'une fois répété, avec une sorte de complaisance, cette proposition que, « pour une nation, son produit net est précisément la même chose que son produit brut ou total. » (*Notes à Storch*, t. I, p. 206 ; *Cours complet d'Écon. pol.*, Ve partie, ch. III *et ailleurs.*)

Certes, messieurs, si cela était, nous serions, tous les jours, témoins d'un grand miracle ; l'axiome *ex nihilo nihil* ne serait plus vrai pour l'homme, nation ou individu, peu importe ! En effet, pour que le produit net fût égal, pour la société, au produit brut ou total, il faudrait que le produit national fût obtenu sans avances ni consommation aucune.

« Lorsque moi, entrepreneur d'industrie, j'a-
» chète le service d'un ouvrier, je ne compte pas
» son salaire dans le produit net de mon entre-
» prise ; au contraire, je l'en déduis ; mais l'ou-
» vrier le compte dans son produit net. » Évidemment, si c'est ainsi que l'ouvrier compte, il a tort et compte fort mal. Pour se rendre habile au travail que vous lui demandez, l'ouvrier a probablement payé un apprentissage ; d'ailleurs, en travaillant, il a usé ses vêtements, des outils et peut-être aussi ses forces, son capital à lui, beaucoup plus qu'il ne l'aurait fait en se donnant du repos et du loisir : en un mot, l'ouvrier aussi a fait des avances, une consommation dont il doit se rembourser ; le surplus seulement est un profit net ; l'opinion contraire serait une erreur funeste aux ouvriers ; elle encouragerait l'entrepreneur à diminuer leur salaire et les ouvriers à le dépenser en entier comme étant un pur gain.

Lorsque vous achetez pour mille francs d'huile de colza, entre autres choses vous remboursez au vendeur la valeur de la semence ; or la valeur de cette graine, qui a été décomposée au sein de la terre, peut-elle être comptée comme profit net pour qui que ce soit au monde? Certes non ; c'est une valeur consommée, économiquement parlant détruite, dont on n'obtient que l'équivalent. Dira-t-on que, précisément à cause de cette destruction, le remboursement prélevé sur le produit total devient un produit net pour le propriétaire de la semence détruite et pour la société qui retrouvent ainsi une valeur perdue? L'erreur serait manifeste. Qui dit produit, net ou brut, peu importe, se réfère à un certain fait de production considéré dans son ensemble. On doit, sans doute, analyser tout fait complexe ; mais le scinder pour tirer de chaque partie isolément considérée des conséquences applicables au tout, ce ne serait qu'un sophisme.

Laissons ces détails. Il est évident qu'une nation ne produit qu'aux mêmes conditions que tout individu proprement dit. S'il y a véritable production, le produit net ne sera jamais la même chose que le produit brut ou total, parce qu'il n'est pas donné à l'homme de faire quelque chose de rien.

La société peut être envisagée comme une agrégation d'individus, comme un ensemble de faits et d'intérêts individuels, ou bien comme un être moral, *sui generis*, ayant sa vie et ses forces propres. Au premier point de vue, il est difficile de comprendre comment le produit social pourrait être autre que la

somme des produits individuels. Or nul individu, pas même un simple ouvrier, n'a de produit net parfaitement égal à son produit brut ; donc le produit net ne peut jamais être, pour la société, égal au produit total. Soit le produit net d'un individu quelconque égal à $x—y$: que faudrait-il pour qu'en additionnant mille, deux mille fois $x—y$, on eût ensuite $2,000\ (y—x) = 2,000\ x$? Il faudrait prouver que, dans tous les cas, $y = 0$. Or y, représentant les frais de production, est toujours ou presque toujours une quantité positive plus ou moins élevée ; donc le prétendu résultat est chose impossible.

On arrive à la même conclusion en considérant la société comme une personne *sui generis*, comme un grand producteur. Il ne lui est pas plus donné qu'aux personnes physiques de produire sans l'emploi et la transformation d'un capital, capital que le produit brut doit rétablir avant qu'on songe au produit net. Quand la France a récolté mille hectolitres de blé, elle a consommé, détruit cent à deux cents hectolitres du meilleur de son blé en l'employant aux semailles. Lorsque ses navires rentrent au port chargés de morue, d'huile de baleine, lui apportent-ils un produit net? Faut-il compter pour rien l'usure des navires et des machines, la garde et l'entretien des ports, des routes, des canaux, la marine militaire nécessaire à la protection du commerce, et ainsi de suite?

« La paye de l'officier de marine, de l'ingénieur, du soldat, du matelot, c'est leur revenu. » Sans doute, et un revenu des plus légitimes, plus légi-

time, ainsi que nous le prouverons plus tard, que ne semblent le croire ceux des économistes qui prennent plaisir à représenter tout impôt comme un *mal* nécessaire, et les gouvernements comme des vampires. Mais cela empêche-t-il qu'il n'y ait dans toute production, individuelle ou sociale, des avances ou des consommations de capital, des richesses soustraites aux besoins de la vie et employées comme instrument producteur ?

Ce qui doit paraître singulier, c'est de trouver cette doctrine dans les livres de celui des économistes qui s'est montré le plus sévère peut-être à l'égard des services publics. A quoi bon, pourrait-on lui dire, cette sévérité, si tout revenu individuel est un produit net pour la société? C'est là, en effet, la réponse que font d'ordinaire, avec leur bizarre phraséologie, les défenseurs des impôts exagérés. « Cela ne fait que passer d'une main dans l'autre; cela fait circuler l'argent, cela anime le commerce, » et autres phrases semblables.

Mais nous ne voulons pas insister ici plus longtemps sur des questions que nous devons retrouver lorsque, l'an prochain, nous traiterons de la distribution de la richesse et, en particulier, de l'évaluation du revenu social. Nous verrons alors quelles sont les conséquences exactes qu'il faut tirer de ce fait, d'ailleurs aussi important qu'irrécusable, que souvent, et dans une certaine mesure, ce qui est frais de production pour un producteur est un produit pour l'autre et pour la société.

Certes, M. Say n'ignorait pas les faits et les obser-

vations que nous venons de signaler. Il s'étonnait cependant de voir cette proposition, « que le produit brut de la société est la même chose que son produit net, » si généralement méconnue. Nous ne pouvons attribuer cette préoccupation d'un esprit ordinairement si lucide qu'au langage par trop abstrait et compliqué qu'il s'est plu à introduire dans la science par sa théorie des services productifs, appliquée non-seulement au travail proprement dit, mais à la terre, au capital, à toute chose. Comme vous le voyez, c'est là un langage figuré. Les choses sont utiles. Mais l'homme seul rend des services, parce que seul il comprend, il veut, il agit. Les choses ne sont que passives. Même pour les animaux, on ne dirait, sans hyperbole, qu'il nous ont rendu un service qu'en parlant du cheval de guerre, du chien de Terre-Neuve ou du chien de garde qui nous auraient sauvé la vie; bref, de ces animaux dont l'intelligence, et j'ai presque dit la personnalité, par un heureux développement, a franchi une petite partie de l'énorme distance qui sépare la brute de l'homme.

Le langage figuré n'est pas inutile à la science, lorsqu'elle sait l'employer avec mesure et discernement pour donner aux vérités qu'elle enseigne plus de vie, plus de relief, plus de couleur. Mais il est bien rare, messieurs, et la remarque est importante pour la jeunesse qui m'écoute, il est rare que ce langage ne soit pas une cause d'équivoques et d'erreurs, lorsqu'on ne craint pas de s'en servir pour résumer les idées fondamentales, pour fixer les prin-

cipes de la science. Manquant d'exactitude et de rigueur, il offre alors à l'esprit des données mobiles et incertaines, dont l'imagination s'empare pour dominer le raisonnement et lui imposer de faux points de départ.

C'est ainsi qu'en appliquant l'expression de services productifs à tous les instruments de la production, l'idée du capital et des choses que la production transforme et détruit, sous le point de vue économique, s'obscurcit, que tout ce que les hommes producteurs reçoivent paraît un revenu et qu'on est amené à penser que le produit brut de chacun d'eux est une partie intégrante du produit net du pays.

Arrivés à ce point, nous pouvons maintenant résoudre une des questions qui ont le plus divisé les économistes et allumé la colère des philanthropes.

Il n'est pas un de vous, peut-être, qui n'ait entendu le retentissement de leurs violentes querelles sur le produit brut et sur le produit net. Les uns disent anathème à toute exploitation agricole qui ne donne pas de produit net : à quoi bon exploiter un sol, employer un instrument de production qui ne laisse rien au propriétaire, qui n'ajoute rien à sa richesse ? Les autres soutiennent que, si les propriétaires sont intéressés au produit net, c'est le produit brut qui nourrit les travailleurs, qui est la cause de leur aisance et de la prospérité du pays.

Qu'importe, dit-on, le revenu de quelques centaines de propriétaires, si les fermiers, les métayers, les ouvriers, en un mot, si une multitude de familles

trouvent dans le travail des champs leur subsistance et leur bien-être ?

Qu'importent au pays l'éclat et la puissance de quelques maisons aristocratiques? Que lui importent leur faste, leurs jouissances raffinées, leur somptuosité en équipages, en festins, en toute sorte de dépenses? Ce qu'il doit vouloir avant tout, c'est une population rurale, forte et nombreuse, ne manquant jamais ni de nourriture ni de travail : ce qu'on ne peut obtenir qu'en augmentant, par tous les moyens possibles, le produit brut des terres, quel qu'en soit, du reste, le produit net.

Ici il ne doit pas vous échapper, messieurs, que, sous des formes diverses, c'est toujours la même pensée qui se représente, cette pensée qui agite aujourd'hui tant d'esprits, et qui, suivie dans toutes ses déductions, nous ferait aboutir à une division artificielle de la richesse.

Essayons de porter quelque clarté dans une question que l'esprit de système et de vaines déclamations ont obscurcie.

Tout dépend du sens qu'on attache à l'expression de produit net.

Si on confond le produit net avec la rente territoriale, avec le revenu du propriétaire, si, en conséquence, le produit total est regardé comme un produit brut, ne laissant de produit net pour personne, toutes les fois qu'au lieu d'être perçu en partie par le maître du sol, il serait partagé, en entier, entre l'entrepreneur et les travailleurs, il est impossible d'admettre comme règle qu'il y aurait folie à exploi-

ter toute terre qui ne donne pas de produit net. Encore une fois, dans les commencements de la culture américaine, les terres n'y donnaient point ou presque point de *rente*; fallait-il donc laisser le sol du nouveau monde en friche, et renoncer à cette immense conquête de la civilisation européenne?

Si, au contraire, par produit net on entend, comme nous, ce qui reste de valeurs, de choses utiles, après le remboursement ou le rétablissement de tout ce qu'on a employé, en capital et en travail, pour obtenir le produit total, la question est alors bien posée, et il est alors permis de se demander à quoi bon cultiver des terres qui ne laissent pas de produit net; il est permis de se demander s'il est d'une bonne économie sociale de ne songer qu'au produit brut de la terre, sans s'embarrasser de savoir si la culture laisse ou non un produit net quelconque.

Et d'abord, il paraît de toute évidence que toute exploitation qui ne donne pas de produit net n'avance en rien la richesse nationale. Quel progrès pourrait-il y avoir si on ne fait que rétablir ce qui a été consommé? Aucun, en effet, si réellement l'entrepreneur, ayant consommé ce qui est nécessaire pour vivre durant l'exploitation, se trouve à la fin avec le même capital qu'au commencement de l'entreprise, si tous les travailleurs n'ont tiré de leurs concours d'autre rétribution que leur subsistance pendant le travail, si tous, l'œuvre une fois achevée, sont dans la même situation où ils étaient au début.

Cependant, même dans cette hypothèse, il se peut que le produit n'ait pas été sans utilité pour l'État.

Les cultivateurs, du moins, ont vécu de leur travail, soit en consommant leurs propres produits, soit en les échangeant contre d'autres denrées. Si, à défaut de cet emploi, ils eussent dû rester oisifs, comme les hommes ne sont ni des chevaux ni des bœufs, ils auraient été, d'une façon et d'une autre, bien ou mal, nourris aux dépens du fonds social : donc on peut dire que leur travail, au moyen du produit brut qu'ils en ont retiré, s'il n'a pas augmenté le capital national, a, du moins, empêché qu'il ne diminuât.

Mais qu'avons-nous supposé ? que ces mêmes hommes n'avaient absolument autre chose à faire de productif et d'utile ; que s'ils n'eussent pas exploité un sol ingrat, ou appliqué à une terre fertile des procédés trop coûteux, ils auraient dû périr de misère où vivre aux dépens des autres producteurs. C'est dire, en d'autres termes, que cela suppose un pays que ses institutions et ses mœurs ont jeté loin des voies naturelles de l'économie publique. Si cela n'est pas, de pareilles exploitations ne sauraient avoir lieu : les hommes *peuvent* alors et *savent* appliquer leurs capitaux et leurs forces à des productions plus utiles.

Au reste, vous pouvez répondre d'une manière plus nette encore et plus positive à la question de savoir si c'est le produit brut ou le produit net qu'on doit principalement rechercher dans les exploitations agricoles.

Veuillez seulement vous rappeler les éléments divers que l'analyse nous a fait découvrir dans le pro-

duit total de ces exploitations. Évidemment trois cas bien distincts peuvent se présenter.

Le produit peut ne pas suffire au remboursement des avances.

Le produit, suffisant pour rembourser les avances, peut ne pas laisser à l'entrepreneur des profits calculés au taux commun.

Faut-il faire remarquer que, toutes les fois qu'on parle du taux commun, soit des profits, soit des salaires, on n'entend point exclure les différences dans le taux nominal qui résultent de la diverse nature des travaux et des placements? Ces différences ne sont qu'apparentes, ainsi que Smith l'a démontré avec sa lucidité ordinaire. Qui voudrait avancer ses capitaux dans la pêche de la morue ou de la baleine, s'il ne pouvait en espérer que les profits d'un fermier de biens ruraux? Le surplus qu'il obtient n'est que la juste compensation des dangers de l'entreprise.

Dans les deux cas que nous venons de signaler, nul ne dira qu'il peut être utile à la richesse nationale de solliciter le produit de la terre, de placer sur le sol un travail, des capitaux qui ne donneraient pas le salaire et les profits qu'on pourrait retirer de toute autre entreprise. S'il est des faits contraires à ces conclusions, ces faits ne peuvent être attribués qu'à l'ignorance ou à des habitudes et à des considérations étrangères à ls question économique.

En troisième lieu, le produit peut suffire au remboursement de toutes les avances avec leurs profits ordinaires, sans laisser un excédant. Dans ce cas, la force productive, la puissance propre du sol, quant

à ses résultats économiques, serait égale à zéro. L'industrie agricole ne se distinguerait en rien des autres industries, de celles où aucun élément de monopole ne gêne l'action de la libre concurrence. Le sol, au lieu d'agir comme une force naturelle, limitée, appropriée, agirait comme l'air, la lumière, le soleil agissent dans toutes les industries. Dans ce cas, de deux choses l'une : ou le défaut de produit net *de la terre* est dû à la stérilité naturelle du sol, et il n'y a pas de regrets à avoir ; ou l'on pourrait, par une exploitation plus énergique ou moins coûteuse, obtenir, outre le produit net industriel, un produit net territorial, et dans ce cas ce serait évidemment une erreur économique que de ne pas chercher à obtenir ce résultat.

Ici viennent se placer deux observations importantes.

Nous avons supposé que le produit net territorial pourrait être obtenu par une exploitation plus énergique ou moins coûteuse. Nous n'avons pas parlé du cas où des terres dont les produits couvrent à peine aujourd'hui les frais de production fourniraient demain un produit net territorial, uniquement par la hausse du prix des céréales. Ce fait ne change rien à notre hypothèse. Seulement, à l'égard de ces terres qui, malgré les vices de l'exploitation, donnent déjà un produit net territorial, la question ne sera pas de savoir si on cherchera *un* produit net, mais si on s'efforcera d'*accroître* ce produit par une culture plus habile et moins coûteuse.

L'autre observation est plus grave. Une exploita-

tion plus énergique ou moins coûteuse n'est souvent possible qu'en altérant profondément les proportions qui existent entre le capital et le travail employés à la terre. Ici des machines prendront la place de l'homme ; là des prairies, substituées à la culture des céréales, expulseront un grand nombre de laboureurs. Il y a plus : si de nouvelles cultures diminuaient soudainement et d'une quantité considérable la masse du blé offert sur le marché, il pourrait y avoir perturbation, non-seulement dans les salaires, mais dans les profits. Ces changements pourraient s'opérer sans secousse, sans de trop cruelles transitions dans les pays dont l'industrie active, croissante, pourrait offrir sans retard un emploi à de nouveaux travailleurs ; partout ailleurs les souffrances seraient grandes, et si l'humanité, l'emportant sur l'arithmétique, venait au secours des travailleurs expulsés, il y aurait, pendant quelque temps du moins, plus encore un déplacement douloureux qu'un véritable accroissement dans la richesse générale. Vous le voyez, messieurs, la question de la population se représente partout ; c'est là un fait dominant dans toutes les questions économiques ; il en donne la solution, ou il la modifie et la tempère.

Quoi qu'il en soit, il est évident que, *au point de vue économique*, c'est le produit net qu'on doit rechercher. Qu'importe ici sa distribution ? Les lois qui la régissent, nous essayerons de les connaître et de les approfondir plus tard : nous ne pouvons pas tout dire à la fois. Mais ce que nous connaissons déjà, c'est que le produit net accroît la richesse nationale,

et que, le capital commun augmentant alors sans cesse, force est que l'aisance pénètre tôt ou tard dans toutes les couches d'une population qui n'est pas sourde aux conseils de la prudence et de l'intérêt bien entendu.

Que prouvent les chants dithyrambiques et les touchantes pastorales qu'on trouve sur le produit brut dans plus d'un livre, même de ceux qui devraient être sérieux ? Ils prouvent seulement que leurs auteurs étaient, en ce qui concerne la population, sous l'empire de tous ces préjugés que nous avons cherché à combattre. Lorsqu'on s'imagine que la propagation de l'espèce humaine est un fait sur lequel la Providence, par je ne sais quelle exception, dispense l'homme de toute réflexion et de toute prévoyance, lorsqu'on croit que notre race n'a rien de mieux à faire que de se tasser sur la surface du globe, comme l'herbe des prairies, il est logique de se représenter, avec délices, chaque perche de terre occupée par un homme qui n'aurait d'autre occupation que celle de lui arracher, à coups de bêche, sa nourriture journalière. Mais, après s'être extasié sur le bonheur ineffable de tous ces hommes réduits à une faible ration de pommes de terre ou de maïs, il faut être logique jusqu'au bout, et reconnaître que, chez un peuple ainsi constitué, il faudrait désespérer de tout progrès de la richesse nationale ; on ne pourrait pas même garantir ces *bancs* d'hommes du retour périodique des plus épouvantables disettes.

Après avoir éclairci du mieux que nous le pouvions ces points préliminaires, points, au surplus,

que vous verrez, en leur temps, recevoir une lumière nouvelle des faits généraux qui président à la distribution de la richesse, nous pouvons maintenant aborder la question capitale de notre sujet, qui est de savoir quelles sont les conditions requises pour que l'emploi du sol, comme instrument producteur, soit le plus utile à la richesse nationale.

TROISIÈME LEÇON

SOMMAIRE

Des conditions requises pour l'emploi le plus utile de la terre comme instrument producteur. Les lois qui président dans les manufactures à l'emploi du travail et du capital s'appliquent, dans une certaine mesure, à l'industrie agricole. En divisant une vaste exploitation en plusieurs exploitations indépendantes et peu considérables, on multiplie les frais généraux, on met obstacle à plus d'une production, on éloigne les capitaux et on arrête les améliorations du sol. Sur le fondement de ces considérations, les économistes, un grand nombre d'entre eux du moins, ont condamné la petite propriété, d'accord en cela avec les défenseurs de l'aristocratie territoriale. — Aperçus historiques sur la question de la grande et de la petite propriété foncière. — Division actuelle du sol français : nombre approximatif des petits, des moyens et des grands propriétaires; étendue moyenne de la propriété individuelle pour chacune de ces classes.

Le sol, nous l'avons dit, exige, pour déployer toute sa force productive, du travail et du capital, un travail matériel et un travail intellectuel : il importe, en conséquence, qu'il puisse être exploité par ceux qui peuvent lui appliquer de la manière la plus utile tout le travail et tout le capital nécessaires : c'est dire, en d'autres termes, par les hommes qui ont pu acquérir une suffisante instruction, et qui possèdent ou qui peuvent se procurer les valeurs et faire les avances que réclame toute bonne agriculture.

Les lois qui président, dans les manufactures, à l'emploi du travail et du capital, s'appliquent aussi, dans une certaine mesure du moins, à l'industrie agricole; le travail peut y être, jusqu'à un certain point, facilité par des opérations préliminaires, divisé dans ses applications, et secondé par des forces mécaniques et par la puissance scientifique.

De vastes travaux peuvent bonifier le sol et en rendre l'exploitation plus facile, les produits plus considérables. Un canal de desséchement, un fossé, un nivellement du terrain, un chemin, ont été plus d'une fois une source abondante de richesse. Qui ne sait combien il est utile de pouvoir se clore, si toutefois la clôture n'occupe pas une partie relativement trop considérable du terrain à exploiter?

La division du travail ne s'applique pas, il est vrai, à l'industrie agricole avec la même facilité et le même succès qu'aux manufactures proprement dites: elle s'y applique cependant avec avantage, lorsque la grande culture, soutenue par un capital suffisant, exige des travaux divers et un grand nombre de travailleurs. Je supprime les détails; ils appartiennent à la science agricole.

Il en est de même des forces mécaniques. Sans doute, elles ne pourront jamais être appliquées à la culture de la terre, comme on les applique à la fabrication du papier, au tissage du coton et à tant d'autres industries. Le pouvoir mécanique rencontre dans le sol trop de diversités, trop d'inégalités, trop de résistances. Il est cependant des machines pour l'agriculture, et de puissantes machines; il suffit de

nommer la charrue. Quelle immense révolution n'a-t-elle pas produite! C'est ce qu'oublient les hommes qui déclament aujourd'hui contre l'introduction des machines.

Un canal d'irrigation, l'exploitation d'une marnière, sont d'utiles applications du pouvoir mécanique et scientifique. Qui ne connaît aujourd'hui les avantages du système des assolements? Je pourrais vous citer une commune dont les habitants jadis pauvres, et par cela même immoraux et mal famés, sont aujourd'hui aussi remarquables par l'aisance dont ils jouissent que par leur probité. Ils doivent ces bienfaits à un ecclésiastique éclairé, qui leur expliquait, avec les préceptes de l'Évangile, les effets de la culture alternée et des prairies artificielles. C'est ainsi que la science dirige le métier et fait de l'agriculture pratique, de cette industrie si capitale pour nous, un art savant et progressif. Personne n'ignore aujourd'hui qu'il n'est point d'agriculture florissante sans une grande richesse d'engrais, richesse qu'on ne peut obtenir, si on excepte les terres qui entourent les grandes villes, que par la multiplication et la bonne qualité du bétail.

Or l'application de tous ces moyens suppose des cultures assez étendues et assez variées, de fortes avances, un capital considérable. A ces conditions seulement, on peut obtenir les résultats suivants : une production comparativement moins coûteuse et une diminution dans le nombre des travailleurs agricoles qui permette aux industries manufacturières

de se développer sans enlever à la terre des bras nécessaires, ou sans surcharger le pays de deux populations également denses, et se disputant les moyens de nourriture. Alors seulement pourront s'établir partout, à côté de l'industrie agricole, d'autres industries qui lui viendront en aide par leurs productions et leurs consommations, par des offres et des demandes également profitables à toutes les parties intéressées; alors seulement le produit net des terres pourra atteindre son *maximum*.

C'est une loi économique qu'il faut souvent rappeler, messieurs ; la puissance du travail et du capital ne se développe tout entière que lorsque ces deux instruments sont appliqués sur une grande échelle, à de vastes entreprises.

Une grande manufacture donne un produit net supérieur à celui qu'on retirerait des mêmes forces productives réparties entre dix manufactures peu considérables. D'un côté les frais d'établissement, de direction et de surveillance, augmentent comme le nombre des entreprises distinctes; de l'autre, la division du travail et l'emploi de machines puissantes mais coûteuses ne sont possibles que dans les établissements qui offrent un travail suffisant à toutes les classes de travailleurs, et qui donnent de grands résultats. Plus le produit est considérable, et moins est élevée la dépense proportionnelle en instruments et machines : si deux machines de même force produisent, dans le même espace de temps, l'une cent mille mètres, l'autre deux cent mille mètres de la même étoffe, vous pouvez dire que la première ma-

chine coûte le double de la seconde, que dans l'une de ces entreprises on a employé un capital double de celui qui est employé dans l'autre ; vous pouvez dire également qu'un mètre de l'étoffe de la première fabrique coûtant au producteur autant que deux mètres du tissu de la seconde fabrique, le produit net de celle-ci est double de celui que laisse la production la plus coûteuse.

L'industrie agricole peut-elle se soustraire à l'empire de ces lois économiques? Ce qui est vrai pour les fabricants de meubles et d'étoffes cesserait-il tout à coup d'être vrai pour les fabricants de blé, de chanvre ou de luzerne ? Évidemment non.

Partagez, par la pensée, une vaste exploitation, une grande manufacture agricole en trente petites entreprises tout à fait indépendantes l'une de l'autre, devant avoir chacune ses bâtiments, ses outils et ses machines, ses clôtures et ses chemins de service, une direction et une surveillance particulières, et vous verrez les frais de production, et surtout le capital fixe, s'accroître d'une manière effrayante.

Et, remarquez-le, nous supposons que, dans les trente lots, il n'en est point qui, par son exiguité, exclue l'action des machines, qui ne puisse du moins occuper utilement le capital d'une charrue attelée. Si cela n'était pas, si les lots étaient encore moins considérables, les effets du partage d'une vaste exploitation en petites entreprises *tout à fait indépendantes l'une de l'autre* seraient de plus en plus sensibles pour la richesse nationale.

Il y a plus : certaines cultures, fort utiles d'ail-

leurs, peuvent être empêchées par ce partage. L'éducation des bestiaux devient impossible, ou du moins trop coûteuse ; les travaux de nivellement et d'irrigation rencontreront des obstacles insurmontables ; les améliorations du sol se trouveront entravées, les servitudes foncières se multiplieront, et avec elles les procès, les frais, les dommages de toute nature.

Il y a plus encore ; ces petites entreprises n'éveillant pas le zèle et n'attirant pas les capitaux des hommes les plus habiles, les progrès de la science agricole se trouvent ralentis ; les bonnes méthodes qu'elle a déjà découvertes sont plutôt repoussées qu'accueillies par les petits cultivateurs, dépourvus de capitaux et se méfiant des conseils de l'homme riche et de l'habitant de la ville.

En résumé, vous aurez une plus grande consommation de capital, une plus grande consommation de travail, et, quoi qu'il en soit du produit brut, vous n'aurez que fort peu de produit net ; l'accroissement de la richesse nationale sera fort inférieur à celui que vous auriez obtenu en ne faisant pas d'une grande manufacture agricole trente entreprises distinctes et indépendantes l'une de l'autre.

De cette vérité irrécusable plusieurs économistes, et des plus célèbres, ont tiré comme conséquence directe la condamnation des petites propriétés et de toutes les lois qui paraissent commander ou favoriser le partage des propriétés territoriales.

Aux économistes se sont joints avec empressement les amis des anciennes institutions, les défenseurs

de l'aristocratie. Ils ont, cette fois, appelé en aide cette même science économique qu'en toute autre occasion ils ont tant méprisée et si outrageusement foulée aux pieds.

Il n'y a rien là de surprenant : la question de la grande ou de la petite propriété territoriale est, en effet, une question capitale de politique et d'économie nationale en même temps.

Sous les gouvernements de privilége, soit monarchiques, soit aristocratiques, la grande propriété a été assez généralement regardée comme une nécessité, comme un fait que le législateur devait seconder par tous les moyens qui sont en son pouvoir. C'était, disait-on, dans un intérêt de conservation, pour assurer le lustre des grands noms, l'existence et l'éclat des familles puissantes. C'était, disait-on encore, pour que le trône ne se trouvât pas isolé comme une pyramide au milieu du désert, pour qu'il s'appuyât sur une hiérarchie sociale, forte, visible, permanente. Pour les aristocraties régnantes il y avait un autre motif plus décisif encore, c'était le besoin d'assurer à la caste souveraine tous les éléments de la puissance, et en particulier la richesse territoriale, qui se trouvait ainsi réunie à la puissance politique.

De là sont venues les institutions, les lois que vous retrouvez encore dans un grand nombre de pays. L'exiguité de la légitime, c'est-à-dire de la portion nécessairement réservée aux enfants du défunt, l'exclusion des femmes de la succession, moyennant une faible dot, les lois ainsi dites d'agnation qui

n'appelaient à succéder que les mâles descendant de mâles, les substitutions fidéicommissaires, les droits d'aînesse, de rachat, de retrait, et tant d'autres qu'on ne pourrait énumérer ici, et surtout expliquer, sans faire en quelque sorte l'histoire de la propriété foncière, toutes ces institutions dérivaient du même principe, je veux dire la conservation, dans les mêmes familles, sous les mêmes noms, des grandes propriétés territoriales.

Il ne faudrait pas croire cependant que toutes ces institutions aient été le résultat calculé d'une pensée dirigeante, des applications réfléchies d'un principe. En cela, comme en toutes choses, l'instinct a précédé la réflexion, les faits ont donné naissance aux idées générales. L'histoire nous a conduits peu à peu à ces doctrines politiques qui ne sont ainsi que l'histoire elle-même, réduite à sa plus simple expression, dégagée de tout alliage de faits accidentels et secondaires.

Quoi qu'il en soit, toujours est-il que ces institutions qui, sous des formes et des noms divers, étaient assez générales en Europe, ont donné lieu à une association d'idées et à un jugement trop absolu peut-être. Comme sous les gouvernements les plus opposés à l'émancipation du peuple et à la liberté générale, les institutions tendaient à former et à maintenir la grande propriété, on en a conclu qu'asservissement du plus grand nombre et grande propriété, que liberté et petite propriété, sont des idées qui se tiennent par un lien nécessaire, indissoluble.

Cependant, en y regardant de plus près, on au-

rait vu que l'Angleterre, dont le régime politique, bien que fondé sur le privilége, était, comparativement à celui des autres États de l'Europe, fort libéral, que l'Angleterre, dis-je, avait su concilier ses plus belles institutions, le gouvernement représentatif, la liberté individuelle, la liberté de la presse, le jury, avec la grande propriété, avec la toute-puissance des testateurs, et même avec les majorats et les fidéicommis, que le droit anglais permet, dans une certaine mesure du moins. On aurait vu, d'un autre côté en Suisse, des républiques aristocratiques, dans le sens le plus strict du mot, maintenir leur patriciat malgré la petite propriété, due à l'égalité des partages et à une loi de succession fort semblable à celle qui nous régit. Tout récemment, sous l'Empire, la petite propriété fut-elle une sauvegarde pour les libertés de la France? La démocratie et l'égalité civile sont-elles, dans tous les cas, des garanties de liberté?

Il y avait donc quelque chose de trop absolu dans cette association d'idées : asservissement et grande propriété, liberté et petite propriété. Il aurait fallu se demander si c'était là une liaison nécessaire, si la grande comme la petite propriété n'étaient pas, au fond, compatibles avec des gouvernements très-divers ; si cela ne dépendait pas de l'ensemble des institutions politiques du pays plutôt que du fait isolé de la distribution, quelle qu'elle soit, de la propriété foncière. Si, en procédant de la sorte, on avait prouvé qu'effectivement la grande propriété était incompatible avec la liberté, oh! certes, alors

la grande propriété devait être condamnée sans appel ; nous reconnaissons tous que ce qui rend la liberté impossible ne saurait être légitime.

En France, sous l'ancien régime, la grande propriété se trouvait entre les mains des princes, du clergé et de la noblesse; elle s'y trouvait enchaînée à la fois par des liens féodaux, politiques et civils. Quant aux biens de la roture, ils pouvaient se mouvoir et se partager avec plus de liberté; ils n'étaient ni frappés d'inaliénabilité, ni soumis aux liens de la mainmorte, des substitutions et des majorats féodaux. Ce n'était pas la loi civile, mais le fisc qui opprimait les propriétaires roturiers, d'autant plus facilement peut-être que leurs propriétés étaient plus exiguës. Les mœurs du pays, je parle de la majorité, ont toujours favorisé le système de la petite propriété. Le Français veut tenir au sol par une propriété quelconque.

La question théorique de la grande et de la petite propriété se trouva soulevée, lorsque, dans le dernier siècle, les économistes posèrent en principe qu'il n'y avait de véritable richesse que le produit net de la terre. On arriva, par voie de conséquence, à la justification de la grande propriété; fait curieux pour une école, née dans un siècle qui évidemment travaillait à la destruction de tout ce qui existait et à l'établissement d'un nouvel ordre social et politique. Mais en agitant la question de la propriété, les physiocrates se préoccupaient, avant tout, de leur théorie et du principe qui en est la base; par une déduction qui ne sortait point des

limites de la science économique, ils démontraient assez facilement que la grande propriété était favorable à l'augmentation du produit net.

Bientôt la grande révolution s'accomplit; les vieilles institutions furent brisées, et il n'est pas un de vous qui ne connaisse les faits de la révolution relativement à la propriété territoriale. Elle fut émancipée comme le travail; tous les liens de la féodalité tombèrent à la fois. Une masse énorme de biens fut confisquée et fort rapidement aliénée, le gouvernement ayant soin de ne vendre les grandes propriétés que par petits lots. La législation civile seconda cette grande mesure révolutionnaire, en soumettant les successions au partage égal, et en restreignant la faculté de tester dans les limites les plus étroites.

Plus tard, au commencement de ce siècle, lorsque, si je puis parler ainsi, les grandes vagues de la Révolution commencèrent à se calmer, et que les produits de l'ère nouvelle furent régularisés par le Code civil, les substitutions demeurèrent définitivement prohibées; le principe du partage égal fut de nouveau sanctionné, et si la faculté de tester fut moins restreinte qu'elle ne l'avait été par les lois de la Révolution, on lui donna cependant d'étroites limites. Vous savez que la portion disponible pour les familles moyennes, c'est-à-dire pour le testateur qui laisse trois enfants au moins, ne dépasse pas le quart du patrimoine.

Pour ceux qui recherchent dans les monuments du temps les principes qui ont présidé à la rédaction du Code, il n'est pas douteux que le législateur

agissait sous l'influence de toutes les idées contraires à la grande propriété.

Les avantages qu'on attribuait à la division et subdivision du territoire furent nettement rappelés, entre autres, par M. Réal ; aux préoccupations politiques de son esprit se joignait évidemment l'influence des opinions économiques de son temps. « C'est, disait-il, dans les pays de petite culture qu'on trouve une population nombreuse ; c'est là, par conséquent, que doivent se trouver l'aisance et la prospérité. » Il croyait que la division des propriétés territoriales était un puissant encouragement à la population, ce qui heureusement n'est pas aussi absolument vrai qu'il le pensait, et il croyait, comme on le croyait alors, que plus une population est nombreuse, plus elle a, par cela seul, d'aisance et de bonheur.

Le premier consul, tout en admettant la convenance de multiplier les propriétaires de terre, n'approuvait pas les conséquences extrêmes qu'on voulait tirer de cette maxime. Son admirable rectitude d'esprit, dont les discussions du conseil d'État nous ont conservé des preuves si frappantes, même dans les matières qui lui étaient le moins familières, lui faisait voir quelque chose d'excessif dans l'opinion de ses conseillers ; il réclamait plus de puissance pour l'autorité paternelle ; il se fondait sur l'expérience des siècles : il croyait aussi qu'il fallait quelques ménagements pour les fortunes modiques ; il aurait, en conséquence, incliné à permettre les substitutions au premier degré, ou du moins dési-

rait-il accorder au père de famille le droit de disposer de la moitié de ses biens quand ils ne s'élèveraient pas au-dessus de cent mille francs. Il n'obtint aucune de ses demandes, et le titre des successions fut rédigé tel que nous le connaissons.

Sous la Restauration, la question de la grande et de la petite propriété fut reproduite, et sous d'autres influences. Le retour à la grande propriété et le maintien de ce qui est devinrent les mots de ralliement de deux partis politiques, et Dieu sait les sophismes que la passion accumula des deux côtés. L'économie politique se trouva prise dans ce démêlé, et, il faut le dire, elle fut souvent maltraitée par l'un et par l'autre parti.

Un publiciste célèbre, Benjamin Constant, disait que la division de la propriété était la base de la société française, qu'elle serait, dans un avenir plus ou moins prochain, la pierre angulaire de l'organisation sociale de l'Europe entière; que, dans cent ans, la propriété, divisée et subdivisée, serait presque uniquement dans les mains de la classe laborieuse; que la grande propriété était le dernier anneau de la chaîne dont chaque siècle détachait et brisait un des anneaux. C'était là le manifeste de l'opinion qui se disait seule progressive, éclairée, libérale.

De l'autre côté, le morcellement des propriétés était dénoncé aux Chambres comme une grande calamité nationale. En 1820, on disait à la Chambre des pairs que le sol de la France était *pulvérisé*, qu'on ne comptait plus par hectares, ni même par arpents, qu'il n'était que trop commun de voir des

pièces de terre d'une perche et même d'une toise ; et, en 1825, on disait à la Chambre des députés : Pourquoi tant de misère dans nos campagnes, pourquoi nos denrées sans consommateurs, et notre bétail *invendu*, et nos villes désertes, et les producteurs s'épuisant en vains efforts pour trouver des gens qui achètent des meubles, des étoffes, même des vêtements et des souliers ? Ouvrez le Code à l'article 745 et suivants, là se trouve la solution. La propriété est réduite en poussière (vous voyez que l'expression se maintenait depuis cinq ans) ; la loi française proscrit virtuellement la charrue. Cela voulait dire que les propriétés devenaient tellement petites, que bientôt le sol français ne serait plus cultivé qu'à la bêche.

C'est là le tableau déplorable qu'on osait faire, non d'un pays lointain, d'une région peu connue, mais de la France, où il suffisait, cependant, de regarder autour de soi pour reconnaître combien ce tableau était exagéré.

Laissons à l'esprit de parti ces peintures rembrunies, ces sombres couleurs. La France nouvelle nous offre, sans doute, un fait capital, tout à fait digne de notre attention ; la propriété y est plus divisée qu'elle ne l'a jamais été en France, plus peut-être qu'elle ne l'est dans aucun autre pays. Le fait est certain ; il s'agit d'en apprécier les conséquences. Mais, auparavant, essayons de nous faire une idée suffisamment exacte de la division de notre sol. Il est évident qu'il n'y a rien d'absolu dans la notion de la grande et de la petite propriété. Ce sont là des idées de

relation : on ne peut procéder que par voie de comparaison.

L'Angleterre renferme environ 20 millions d'hectares de terres productives, en comptant deux acres et demi pour un hectare. La France, dont la superficie totale est de près de 53 millions d'hectares, déduction faite des landes, pâtis et bruyères, des routes, places, rues et propriétés bâties, possède 40 à 42 millions d'hectares de terres productives, c'est environ le double. Mais le nombre des propriétaires en France est fort au-dessus du double du nombre des propriétaires en Angleterre : tandis que l'Angleterre ne compte que 600,000 propriétaires de terres, la France voit son territoire se distribuer entre 4 millions de familles. La population agricole de l'Angleterre n'excède pas 5 à 6 millions d'âmes. La population agricole de la France dépasse 20 millions. Ainsi, tandis qu'en France, comparativement avec l'Angleterre, l'étendue des terres productives est à peu près double, le nombre des hommes attachés au sol par la propriété ou par le travail y est quadruple.

En 1815, les rôles de l'impôt présentaient en France 10,083,751 cotes foncières ; en 1826, 10,296,693, en 1833, 454,000 cotes de plus qu'en 1826 ; enfin, en 1835, 10,893,528. Ainsi il y a eu, ce semble, progrès dans le fractionnement du sol, accroissement dans le nombre des propriétaires.

Ces conséquences ne sont pas rigoureuses.

Le nombre des cotes foncières n'est pas égal à celui des propriétaires. Il est des propriétaires dont les

lots ne sont pas tous placés dans le même arrondissement de perception. En réalité le nombre des propriétaires fonciers est de quatre à cinq millions. Mais, comme la possession de parcelles situées dans divers arrondissements de perception n'est pas un fait particulier à une certaine époque, on peut le considérer comme une donnée commune à tous les calculs qu'on chercherait à établir pour des époques diverses, et ne pas en tenir compte ici. Nous pouvons dire que si le nombre des cotes a augmenté, et que toutes choses soient égales d'ailleurs, il est fort probable que le nombre des propriétaires a augmenté. Mais il n'est pas vrai que toutes choses soient égales d'ailleurs entre les diverses époques que nous avons indiquées, entre 1815, où le nombre des cotes foncières était de 10,083,751, et 1835, où il était de 10,893,328. N'oublions pas que les cotes de la contribution foncière embrassent les propriétés bâties, les maisons, les moulins, les forges, les usines, etc. Et qui ne sait combien le nombre de ces propriétés s'est accru dans vingt années? combien d'articles nouveaux figurent sur les rôles? Qui peut regarder autour de soi en France, sans reconnaître ces heureuses manifestations de la prospérité générale, ces brillants produits de la paix, du travail et de l'économie? On assure que le nombre des maisons et usines, de 1822 à 1835, s'est accru de près de cinq cent mille [1]. L'aug-

[1] On peut consulter avec profit, sur la question générale de la division des fortunes en France, un Mémoire plein de faits importants et de rapprochements ingénieux que M. Hippolyte Passy a lu à l'Académie des sciences morales et politiques. (*Mém. de l'Académie*, etc., t. II, page 283.)

mentation du nombre des cotes ne peut donc pas être regardée comme la preuve d'une augmentation semblable dans le nombre des propriétaires du sol. Une très-grande partie de ces constructions nouvelles a, sans doute, donné lieu à l'établissement de nouvelles cotes, bien qu'il n'y eût pas de nouveaux propriétaires.

Je ne tiens aucun compte ici de l'accroissement de la population, qui, de 1815 à 1835, a été, vous le savez, de 4 millions, c'est-à-dire de 14 pour 100.

Cet accroissement prouve, sans doute, que, dans tous les cas, la proportion des propriétaires du sol aux non-propriétaires ne se serait point élevée en France ; peut-être même est-elle aujourd'hui moins forte qu'elle ne l'était en 1815. Mais, comme l'étendue du sol n'augmente pas avec la population, toujours est-il que, si le nombre absolu des propriétaires avait augmenté, on aurait fait un pas de plus dans le système de la petite propriété territoriale.

Quoi qu'il en soit, si vous divisez nos 42 millions d'hectares de sol productif par le nombre des propriétaires, vous n'aurez pour chacun d'eux qu'une moyenne d'un peu plus de huit hectares. Or, nous savons tous que, malgré cette fameuse pulvérisation du sol, dont on parlait en 1820 et en 1825, il y a des terres de plus de huit hectares en France, et des propriétaires, indépendamment de l'État et de la couronne, qui comptent par centaines et par milliers d'hectares; vous pouvez, dès lors, vous faire une idée de l'exiguité d'un grand nombre de lots.

En 1826, sur les 10 à 11 millions de cotes terri-

toriales, on en comptait 8 millions de 20 francs et au-dessous. Il n'y en avait que 400,000 et quelques centaines de 100 francs et au-dessus. Il paraît que ces chiffres ne se sont pas sensiblement altérés[1]. Maintenant, si vous évaluez le revenu à raison de six ou sept fois l'impôt, d'après le calcul fait à la tribune par le ministre des finances (ce n'est pas là la mesure exacte pour tous les départements, mais c'est une moyenne), vous avez 8 millions et quelques centaines de cotes, représentant autant de fractions de territoire d'un revenu de 140 francs et au-dessous. Beaucoup de ces cotes, n'étant que de 4 ou 5 francs, paraissent ne représenter qu'un revenu de 25 à 30 francs, et il n'y en a que 400,000 et quelques centaines qui représentent un revenu territorial de 700 francs au moins. Dès lors on a pu trouver plausible le calcul d'un statisticien, portant qu'il y a en France 3,600,000 propriétaires fonciers dont la rente n'excède pas 64 francs.

En nous rapprochant des idées de M. Lullin de Châteauvieux, nous pourrions, sans crainte d'erreurs graves, diviser les propriétaires de notre sol en trois classes :

1° Les petits propriétaires qui, au nombre d'environ 3,500,000, possèdent la moitié du sol productif, chaque individu ne possédant pas en moyenne plus de 6 hectares ;

2° Les moyens propriétaires, au nombre d'environ 350,000. Ils possèdent à peu près la moitié de ce

[1] Aujourd'hui cela est prouvé par la *Statistique du royaume (territoire et population)*, beau travail que vient de publier le ministre du commerce

qui reste, et, en conséquence, la moyenne de leurs propriétés ne dépasse guère 30 hectares;

3° Les grands propriétaires qui, au nombre d'environ 90,000, se partagent le dernier quart du sol, et nous donnent ainsi, pour la grande propriété, la moyenne de 120 hectares.

On ne peut donc pas nier que nous ne soyons dans un pays où la propriété territoriale, sans être tout entière également morcelée, a cependant, pour une grande masse de terres, franchi dans ses divisions et subdivisions ces limites au delà desquelles il n'y a plus ni grande ni moyenne propriété [1]. Est-ce là un bien? est-ce là un mal?

Maintenant que les faits nous sont connus, nous pourrons, sans crainte, aborder la question dans la prochaine séance.

[1] La *Revue des Deux-Mondes* (novembre 1836) a publié, sur *l'état et la tendance de la propriété en France*, un travail très-remarquable de M. Léon Faucher; on y trouve, sur la division de notre sol, les faits les plus importants et les plus curieux, et les vues économiques les plus saines et les plus élevées.

QUATRIÈME LEÇON

SOMMAIRE

De la grande et de la petite propriété territoriale. — Suite. — Cette question n'est pas du ressort exclusif de l'économie politique. Aperçu rapide des effets politiques et moraux de la petite propriété territoriale. — Au point de vue de l'économie nationale : 1° la propriété dite *parcellaire* se justifie non-seulement sous le rapport moral et politique, mais aussi comme moyen de richesse et de prospérité; — 2° le morcellement indéfini de la propriété foncière n'est pas à craindre dans un pays riche et actif; le morcellement ne s'est guère accru depuis longtemps et ne peut guère s'accroître en France. Une aristocratie territoriale existe chez nous et tend à devenir de plus en plus solide et considérable. — Pour la question d'économie politique, il ne faut pas confondre la grande propriété avec la grande culture, ni la petite propriété avec la petite culture. Peu importe à l'économiste une division quelconque du sol, si l'industrie agricole ne s'en trouve pas gênée dans ses entreprises et dans ses progrès.

La question de la grande et de la petite propriété, prise dans toute sa généralité, n'est pas du ressort exclusif de l'économie politique. Est-ce par l'intérêt économique seulement qu'on peut décider une question qui embrasse l'ordre social tout entier, et qui touche jusqu'aux fondements de la morale publique ?

Non, messieurs. Il nous serait parfaitement démontré que la petite propriété est un obstacle invincible à l'augmentation rapide de la richesse au

moyen du sol, qu'elle diminue nécessairement le produit net de l'industrie agricole, que nous pourrions encore applaudir, par des motifs d'un ordre supérieur, aux lois qui nous régissent et aux résultats qu'elles ont produits.

Cinq millions de propriétaires fonciers, cinq millions de familles attachées au sol, non le front courbé et le cœur navré comme l'esclave, mais la tête haute et l'âme fière comme l'homme libre, qui, assis à son foyer, peut, en jetant un regard autour de lui, dire sans crainte : Ceci, non ces écus, ces meubles, ces papiers, mais cette terre, ce coin de terre, si l'on veut, est à moi ! Nous ne voulons pas interroger ceux dont la richesse héréditaire a pu émousser les jouissances, et qui, peut-être, n'ont jamais eu la pensée d'analyser les sentiments confus qu'ils éprouvent ; mais que ceux qui ont pu atteindre, par leurs efforts, par leur travail, ou par un bonheur inespéré aux joies de la propriété foncière, nous le disent : peuvent-ils la confondre avec la propriété mobilière ? produit-elle sur nous les mêmes impressions, les mêmes effets ? ne semble-t-elle pas ajouter à notre être quelque chose qui s'incorpore avec nous, qui nous ennoblit et nous élève plus que toute autre propriété ne pourrait le faire ? Ce rapport intime qui s'établit entre le fonds de terre et son propriétaire, ce sentiment particulier qui unit l'homme au sol dont il est le maître, prend sa source dans les profondeurs de notre nature. C'est que le sol, par sa stabilité, seconde nos pensées d'avenir, offre une base à nos projets, et une garantie de durée ; tandis que la richesse

mobilière se montre aussi fragile et fugitive que nos organes, notre santé, notre vie matérielle, la terre seule nous semble immortelle comme notre âme. Qu'ils ont méconnu notre nature, qu'ils ont mal compris le langage des faits, ces hommes qui ont essayé de nous persuader que notre dernier mot était la tombe ! L'homme serait-il donc la proie d'une constante et invincible illusion, lui qui ne s'occupe guère que de l'avenir ? Voyez l'homme qui paraît le plus courbé sous le poids des misères humaines, sous le joug des plus ignobles passions, examinez-le, osez fouiller dans cette âme qui paraît toute de boue ; il en sortira un faible rayon de sa nature, une étincelle qui ne brille jamais dans la brute, une pensée d'avenir.

Qui n'a remarqué l'esprit sérieux, réfléchi, la conduite sage et digne, les vues solides et conservatrices des populations essentiellement composées de propriétaires fonciers ? Fortement attachées à leurs droits, elles ne mettent pas facilement en oubli leurs devoirs ; elles n'aiment pas les aventures, ne se livrent pas aux folles espérances et ne pardonnent pas à l'esprit de désordre les malheurs et les crimes dont il accompagne ses coupables tentatives. La liberté trouve en elles son plus ferme appui, l'anarchie une résistance insurmontable.

Sans remonter plus loin, considérez les faits qui se sont passés de nos jours, sous nos yeux. Certes, il n'entre pas dans notre pensée d'atténuer le mérite des hommes habiles, dévoués, qui, dans la dernière révolution, n'ont rien épargné pour que la France, dans sa légitime réaction, ne dépassât ni son droit

ni son but. Mais à quoi auraient servi les prévisions et les efforts des hommes les plus éminents, s'ils n'avaient pas trouvé le point d'arrêt dans le pays? cinq millions de propriétaires fonciers, de familles assises sur un sol qui leur appartient! Là est la barrière infranchissable au désordre. Il n'y a plus en France matière ni prétexte aux révolutions qui bouleversent tout un ordre social. Ceux qui maudissent la propriété particulière, ceux-là comprennent le fond des choses: s'ils ne sont pas redoutables, ils sont du moins conséquents.

Il y a peu d'années que l'entêtement des vieilles aristocraties et des bourgeoisies privilégiées, et un peu aussi l'exemple de la France, mirent en combustion la Suisse. L'esprit de révolution serpenta comme une longue traînée de poudre d'un canton dans l'autre: des rassemblements tumultueux dont plusieurs armés, des gouvernements qui tombaient devant l'émeute, des assemblées constituantes, des journaux incendiaires, une diète divisée, impuissante, pas de police, point de force armée aux ordres du pouvoir; on aurait pu craindre que la Suisse ne fût menacée de graves et interminables calamités. Et cependant, quoi qu'il pense de la nouvelle organisation politique de ce pays, tout homme de bonne foi est obligé de reconnaître que la Suisse n'eut point à déplorer les malheurs et les crimes qu'enfantent d'ordinaire les révolutions, et qu'à ces orages momentanés ne tarda pas à succéder un calme profond. Je sais que ce prompt retour à la vie paisible et régulière est dû à plus d'une cause; mais la principale, à mes yeux, est

la nature même de la population suisse, composée essentiellement de propriétaires fonciers, d'hommes fortement attachés au sol de la patrie et qui ne séparent point, dans leurs pensées et dans leur conduite, la liberté de la règle et la justice de la paix publique.

En nous replaçant au point de vue de l'économie nationale, empressons-nous de faire remarquer d'abord qu'il n'y a aucune raison de trop s'effrayer de cette subdivision du sol qui enfante des propriétaires dont la rente territoriale est inférieure à 100 francs. Que sont ces hommes, à proprement parler ? des travailleurs qui ont acquis la propriété d'un métier, qui réunissent à la moralité d'une vie laborieuse le sentiment et la dignité d'un maître du sol. Au lieu d'un métier formé de planches et de cordes, et relégué dans un bouge obscur et enfumé, ils ont acquis une machine naturelle, de la verdure, de l'air, de la lumière, du soleil, le bonheur de leurs enfants, la santé de leur famille.

De deux choses l'une : ou ces petits propriétaires, en cultivant eux-mêmes leur champ, leur jardin de quelques toises carrées, en retirent un revenu composé de salaires, de profits et de rente foncière suffisant pour l'entretien et l'éducation de leur famille, et que pourrait-on désirer de mieux ? Nul ne pourrait tirer un meilleur parti de ces machines. C'est là l'horticulture, le jardinage qui environne les grandes villes. C'est l'industrie qui fournit de mets si délicats et si précoces la table du riche. Ce sont là d'importants produits dus au travail et à l'habileté plus en-

core qu'à la terre. L'économie politique n'a rien à regretter, et l'État trouve dans ces cultivateurs une population heureuse, satisfaite, attachée aux institutions qui la protégent et gardienne naturelle des fondements de la morale publique. Ou, ces petites propriétés, n'étant pas placées dans des circonstances également favorables, ne suffisent pas aux besoins du propriétaire, et celui-ci cherche alors à réunir dans sa personne les rôles de propriétaire, de cultivateur et d'ouvrier manufacturier. Ces propriétaires qu'on a appelés *parcellaires*, pour indiquer l'exiguité de leur propriété, qui consiste dans quelques mètres de terrain près de leurs modestes chaumières, forment, aux yeux du moraliste et du publiciste, une excellente population. La culture du jardin et du petit champ est plutôt un délassement qu'un travail ; c'est un emploi salutaire des heures de récréation et de repos : c'est un but pour les jours de chômage, une sauvegarde contre leur dangereuse oisiveté. La femme et les enfants en bas âge y aident le père de famille, sans que la première doive chercher une occupation, en abandonnant complétement son ménage et l'éducation de sa famille, sans que les seconds doivent, pour se rendre utiles, être condamnés, tout jeunes encore, tout chétifs, pendant de longues et mortelles heures, aux fatigues, à la clôture, peut-être aussi à la corruption morale et aux mauvais traitements de l'atelier. Ce travail, qui n'ôte rien à la journée de l'homme salarié, dont au contraire il entretient les forces et rafraîchit l'âme, lui fournit en même temps un supplément précieux de nourriture

végétale, peut-être aussi le lait d'une chèvre et des salaisons pour l'hiver.

Ces résultats, l'économie politique aussi les adopte avec empressement : l'industrie en obtient des travailleurs plus robustes, plus sensés, plus moraux ; la richesse générale, des produits dérobés à la terre comme par délassement ; les chômages et les vicissitudes inévitables de l'industrie manufacturière sont alors moins cruels pour les travailleurs et moins redoutables pour les entrepreneurs qui, obligés de suspendre en tout ou en partie la production, ne se trouvent pas fatalement entourés d'une population oisive, dénuée de tout, attroupée par le désespoir, excitée par le spectacle même qu'elle présente, par des douleurs et des craintes qui n'ont d'autre théâtre que la place publique et d'autre asile que la taverne. Certes, les amis de la grande propriété eux-mêmes ne pourraient que se féliciter de voir deux ou trois millions d'hectares, sur les quarante-trois millions qui composent notre sol productif, distribués en lots *parcellaires* à cinq ou six millions de travailleurs.

Malheureusement, le système des propriétés *parcellaires* pour les travailleurs exige un concours de circonstances qui ne peuvent se réaliser que dans quelques pays, dans quelques localités. Toujours est-il que, partout où il existe, il produit les résultats les plus utiles et les plus moraux.

Rentrons dans la question de la grande et de la petite propriété proprement dite : les lots *parcellaires* des travailleurs étant compatibles avec tout système

de propriété, admis ou écartés ils ne changent rien aux termes de la question.

Nous croyons en avoir assez dit pour prouver que, quoi qu'il en soit des considérations purement économiques, la morale et la politique ne sauraient s'attrister d'une distribution de la terre qui permet à des millions de familles de se placer au nombre des propriétaires fonciers.

Cependant nos institutions et nos lois civiles sur la matière ont inspiré des craintes graves à plus d'un publiciste.

Ces lois subsistant, disent-ils, la subdivision des terres doit s'accroître de génération en génération, et le lot de chaque famille s'amincir successivement par des partages en nature. Indépendamment des pertes qui en résulteraient pour la richesse nationale, cette trituration du sol ôterait à la propriété territoriale cette importance dans l'État, cette influence politique qu'elle n'obtient que lorsqu'elle est d'une certaine étendue et qu'elle fait, par cela même, du propriétaire un homme considérable. Bref, dans le système de la subdivision illimitée du sol, toute aristocratie territoriale doit disparaître, et, par là, tout contre-poids d'une aristocratie prudente et conservatrice aux aristocraties de leur nature vives et turbulentes des talents et de la richesse mobilière.

Ici, messieurs, nous sortirions, par une trop longue digression, des limites de nos recherches, si nous voulions pénétrer au fond de la question politique que ces observations soulèvent. Nous devons

nous borner à une simple remarque qui, d'un côté, est, ce me semble, décisive et qui, de l'autre, ne nous jette pas en dehors de nos études économiques.

Les faits qu'on redoute ne se sont pas réalisés, et rien n'annonce qu'ils puissent se réaliser dans l'avenir.

Je dis, en premier lieu, que le morcellement du sol ne s'est guère accru depuis longtemps et qu'il ne peut guère s'accroître.

Je dis, en second lieu, qu'une aristocratie territoriale existe chez nous, et que, bien loin de disparaître, elle doit devenir de plus en plus solide et considérable.

Il y a bientôt cinquante ans que la révolution a émancipé le sol français, qu'elle en a vendu une vaste étendue par petits lots et qu'elle a établi, pour la France tout entière, le principe du partage égal, sans permettre au père de famille d'altérer d'une manière notable la succession légale. Disons plus, la portion de liberté qui lui est laissée, le possesseur en use rarement ; l'égalité est dans nos mœurs : autant par esprit démocratique que par sentiment de justice, il est peu de parents qui osent enrichir un de leurs enfants aux dépens des autres. Qu'on pense ce qu'on voudra de cette disposition générale des esprits, le fait est irrécusable.

En 1815, après vingt ans et plus de ce régime, les rôles des contributions donnaient, nous l'avons dit, un peu plus de 10 millions de cotes foncières. En 1835, vingt ans plus tard, le nombre de cotes

n'a pas atteint le onzième million. Il y a cependant, dira-t-on, 7 à 800,000 cotes de plus : sans doute ; mais sont-elles dues, la plus grande partie du moins, à une subdivision ultérieure du sol? Nullement. Les nouvelles propriétés bâties, en y comprenant les maisons, les moulins, les forges et toutes les espèces d'usines, dépassent, depuis 1815, le nombre de cinq cent mille. La différence est donc minime ; tandis que, suivant certaines prédictions, comme dans vingt-cinq ans une génération presque entière disparaît, le chiffre aurait dû s'élever à 15 ou 20 millions de cotes foncières.

Ajoutons que ces vingt-cinq années ont été une époque extraordinaire de mouvement commercial et industriel, un temps de spéculations, d'entreprises et de tentatives de toute nature. Les capitaux ne suffisant pas à l'immense carrière que la paix venait tout à coup d'ouvrir à la France, les esprits entreprenants ont voulu s'en procurer à tout prix. On a vendu de vastes immeubles et on les a vendus en les dépeçant, parce que, dans la pénurie de capitaux, il était plus facile de trouver ainsi des acheteurs et un prix élevé. Supposez une autre époque, une époque ordinaire, supposez l'industrie et le commerce saturés de capital, au lieu d'en absorber, fournissant, au contraire, de fortes épargnes chaque année; ces terres n'auraient pas été vendues, ou bien elles auraient trouvé des acheteurs qui les auraient achetées sur le pied de deux, d'un et demi, d'un pour cent de produit net, au prix actuel de la terre dans les environs de Genève, d'Amsterdam, de Hambourg.

C'est ce qui arrivera dans nos provinces aussi, peu à peu, par le progrès de la richesse nationale. Quand l'intérêt moyen de l'argent sera à trois pour cent, on achètera des terres sur le pied d'un, d'un et demi pour cent. L'avenir appartient toujours aux propriétaires du sol.

Il est aujourd'hui, nous en avons indiqué le chiffre approximatif, un certain nombre de grands domaines et de propriétés moyennes. Parlons des premiers.

Si on excepte quelques cas extraordinaires où les suites d'une mauvaise administration ou des vues de spéculation détermineraient quelques grands propriétaires à vendre, en les dépeçant, leurs domaines, il n'est guère à craindre que ces propriétés se trouvent partagées. D'un côté, dans les familles opulentes, le nombre des enfants est d'ordinaire fort au-dessous de la moyenne ; de l'autre, le père de famille tient à la conservation de ses vastes immeubles, et les moyens de les conserver ne lui manquent pas : il les trouve dans les pouvoirs que lui laisse la loi de succession, dans la possession de plusieurs grands domaines, dans la dot de ses belles-filles, dans sa propre fortune mobilière et dans ses épargnes annuelles. Aussi, loin de diminuer, le nombre des grands domaines tend plutôt à s'accroître. L'industrie, le commerce, en un mot la paix développent puissamment le capital national, et, par une loi économique que le vulgaire lui-même n'ignore pas et qu'il exprime par des adages populaires, ce sont surtout les gros capitaux qui tendent à grossir de plus en plus et à créer au milieu de nous d'immen-

ses fortunes mobilières; ces fortunes rétabliront nécessairement un certain nombre de vastes propriétés territoriales, tellement sont grands les avantages qu'elles offrent au capitaliste : il y trouve sécurité, perpétuité, influence locale, distinction aristocratique, nobles loisirs, jouissances d'ostentation par ses réceptions, par ses chasses, par sa vie de château et son train de grand seigneur.

Peut-être est-il moins probable, dans les conditions de notre société, de voir les propriétés moyennes augmenter de nombre et d'importance. Les familles de la classe moyenne sont d'ordinaire assez nombreuses et ne sont pas assez riches pour que leurs chefs puissent facilement concilier l'égalité des partages avec la conservation de leurs immeubles dans les mains d'un seul de leurs héritiers. On pourrait craindre, en conséquence, qu'il ne se manifestât dans le mouvement de la propriété foncière une tendance analogue à celle qui se manifeste dans le mouvement de la richesse mobilière, je veux dire la concentration, dans quelques mains, d'un certain nombre de fortunes colossales, et la dispersion de tout le reste par minimes fractions. Les faibles capitaux, ne pouvant travailler aux mêmes conditions que les grands capitaux, sont exposés au danger d'être détruits par d'imprudents essais de production. Les propriétés moyennes seraient-elles exposées au même danger? Les petits capitaux ne peuvent se défendre dans leur lutte inégale avec les grands capitaux, qu'à l'aide de l'association : c'est là leur arme et leur égide. En serait-il de

même des propriétés foncières? Cela est possible. Comme l'association peut aussi être appliquée à la culture de la terre, pourquoi imaginer que la gravité du mal ne suggérera pas l'idée du remède? Mais nous ne voulons pas anticiper ici sur l'examen d'une question que nous aborderons plus tard. Même dans l'état actuel des choses, il est des considérations qui peuvent nous rassurer contre un plus grand morcellement des propriétés moyennes. A mesure que l'aisance générale s'accroît, et que l'industrie, le commerce, les arts libéraux et les fonctions publiques offrent à un plus grand nombre de familles des emplois et des ressources, il se trouve un plus grand nombre de propriétaires pour qui la possession d'un modeste domaine n'est plus la source principale de leurs revenus : ils le gardent surtout comme souvenir, pour la dignité de la famille et à cause de l'influence locale que donne la propriété territoriale. Ces sentiments et ces considérations agissent également sur les héritiers, et les portent à des arrangements qui préviennent le démembrement du manoir de leur père, de la propriété qui les a vus naître.

Déjà, lors de la discussion du code civil, le préfet des Basses-Pyrénées avait fait connaître la répugnance qu'éprouvaient ses administrés à partager leurs modestes héritages entre plusieurs cohéritiers. Les héritages, disait-il, ne peuvent être utilement exploités qu'au moyen d'un certain assortiment de terres labourables et de prairies, assortiment qui serait détruit par des partages successifs. Aussi la plupart des

pères assuraient au fils aîné la propriété exclusive de leurs héritages, même par des ventes simulées. Dans un grand nombre de familles, les puînés n'avaient pas voulu jouir de leur droit.

Plus tard, en 1824, un Anglais, M. Cobbett fils, apprenait, en visitant la Normandie, que dans beaucoup de familles des arrangements amiables avaient lieu entre les parties intéressées, à l'effet de prévenir le démembrement des immeubles.

Évidemment c'est dans les familles d'une fortune moyenne, et pour la conservation de leurs domaines, que ces faits se réalisent d'une manière plus ou moins étendue, selon les mœurs de la localité et les traditions domestiques.

Et, veuillez le remarquer, ces habitudes, ces expédients ne sont pas incompatibles avec cet amour de l'égalité et ce sentiment d'équité qui ne permettent pas aux parents d'avantager un de leurs enfants aux dépens de tous les autres. Il n'est pas question ici de la division du patrimoine, mais de la destination de l'immeuble ; en le plaçant dans le lot particulier d'un enfant, sa valeur peut être compensée dans les autres lots par des valeurs d'une autre nature.

Nous ne voulons pas affirmer qu'en s'efforçant ainsi de conserver à tout prix le domaine de ses pères, qu'en le confiant à un héritier qui, par cela même, devra abandonner à ses cohéritiers la totalité ou la presque totalité des biens meubles, le père de famille prenne une résolution que l'économie politique puisse toujours avouer. Le propriétaire de l'immeuble manquera probablement du capital nécessaire

à une bonne exploitation, et souvent ces petits domaines n'attirent que des fermiers fort pauvres et fort peu éclairés.

Quoi qu'il en soit, toujours est-il qu'une subdivision ultérieure des propriétés moyennes est peu à craindre dans l'état de notre société.

Quant aux petites propriétés autres que les terrains destinés à l'horticulture et les lots *parcellaires* des ouvriers, quant à ces champs de quelques perches carrées qui ont fait dire du sol français qu'il avait été réduit en poussière, le bon sens nous dit que ce fractionnement a désormais atteint sa dernière limite. La spéculation pourra sans doute dépecer encore quelques domaines et les vendre par petits lots à des cultivateurs peu éclairés, qui placeront, sans le comprendre, à un, à un demi, à un quart pour cent, les épargnes de toute leur vie, ces épargnes si lentement accumulées, et dont ils pourraient, avec plus d'intelligence, retirer l'intérêt de quatre pour cent. C'est là un impôt que l'habileté lève sur l'ignorance.

Mais ces faits deviennent, par la marche naturelle des choses, de plus en plus rares. D'un côté, la population des travailleurs et des petits propriétaires est désormais surchargée de lots de terre; d'un autre côté, le placement presque stérile de ses épargnes fait que son capital, s'il augmente, n'augmente qu'avec une grande lenteur. Les gros capitaux, au contraire, utilement placés, grossissent à vue d'œil, et voulant enfin, eux aussi, se placer à tout prix en fonds de terre, ils font aux petits acheteurs une con-

currence salutaire et qui devient de jour en jour plus redoutable. Les petites épargnes cherchaient la terre par des vues économiques fort erronées et par des sentiments très-louables, mais étrangers à la question de la richesse. Les grands capitaux recherchent la terre par leurs tendances aristocratiques et parce qu'ils peuvent profiter de toutes les ressources de la science agricole et se contenter d'un médiocre profit.

Plus l'instruction se répandra, et plus diminuera le nombre de ces petits acquéreurs achetant à un prix démesuré et conservant avec un incurable entêtement. On peut dire que toute école primaire enlève quelque dupe aux *bandes noires*. Quand tout paysan saura lire et chiffrer, il fera probablement quelque usage de son arithmétique. Les effets économiques de l'instruction seraient encore plus généraux et plus rapides, si, comme nous en avons témoigné le désir, les notions les plus élémentaires de la science, ces notions si simples, si faciles à expliquer, si intimement liées aux faits les plus fréquents de la vie sociale et domestique, entraient dans le catéchisme des enfants du peuple.

La petite propriété paraît ainsi avoir atteint chez nous sa dernière limite.

Je dis, en second lieu, que je ne suis guère touché des plaintes amères qu'on a souvent élevées contre un système qui semble anéantir en France tout élément aristocratique et conservateur et livrer la société aux agitations incessantes d'une démocratie illimitée.

D'un côté, il n'est pas exact de dire qu'il n'y a plus en France d'aristocratie territoriale. Si le nombre des grands propriétaires a diminué, par une conséquence nécessaire, leur importance relative et leur influence se sont accrues. C'est ainsi, du moins, que les choses devraient se passer. S'il en est autrement, si les petits propriétaires n'ont pour le grand propriétaire qu'ils environnent ni la déférence ni les égards qu'il devrait attendre d'eux, ce désaccord ne peut être attribué qu'à des causes étrangères à la situation naturelle des parties. C'est dans l'histoire que ces causes devraient être recherchées, et il ne serait pas difficile de les y découvrir. Dans le nombre se trouvent sans doute la méfiance et les susceptibilités démocratiques des petits propriétaires, nouveaux acquéreurs du sol, et leur faible instruction, et les souvenirs trop récents encore, soit de l'ancien régime, soit de la réaction révolutionnaire ; mais les grands propriétaires, à leur tour, se sont-ils appliqués à chasser de leur propre esprit de fâcheuses réminiscences et à bien comprendre la situation toute nouvelle que la France leur a faite ? Ont-ils compris que c'est aujourd'hui par des formes simples et dignes, par des manières affables, par un langage instructif, et surtout par des témoignages réitérés d'un intérêt senti et d'une affection sincère, que les hommes le plus haut placés dans l'échelle sociale peuvent faire avouer leur juste élévation et la rendre utile à eux-mêmes et au public ? La confiance, le respect, le patronage ne sont plus imposés aujourd'hui ni par la richesse, ni par la naissance, ni par

le rang ; il faut les conquérir par sa valeur personnelle, à la sueur de son front. Mais la richesse, mais la naissance, mais le rang y aident toujours puissamment ; ce sont des moyens qui, quoi qu'on en dise, tirent leurs forces des profondeurs de notre nature et dont l'histoire n'a jamais démenti l'importance. Ce qui rend d'autant plus inexcusables ceux qui, les trouvant sous leur main, les négligent ou en mésusent, ceux dont l'ignorance ou l'orgueil empêche qu'il ne se forme, entre la classe la plus nombreuse et la classe la plus élevée, ce lien qui devrait être le nerf de l'État, la sauvegarde du présent, une garantie pour l'avenir.

Le jour où les grands propriétaires, repoussant à la fois de vains regrets et de funestes erreurs, se pénétreront, ne fût-ce que dans leur propre intérêt, des conditions impérieuses de la société que l'histoire nous a faite, ce jour-là, la grande propriété se trouvera au premier rang parmi les aristocraties naturelles de la France moderne, et, par ses grandes masses, elle servira de base et de ciment aux fractions, si exiguës qu'elles soient, de la petite propriété.

L'autre observation n'est pas moins importante. Nous formons une société démocratique ; il y a plus, nous vivons dans une époque de démocratie. Qu'on la redoute ou qu'on en salue l'avénement avec des élans de joie, peu importe ici ; l'essentiel est de comprendre le temps où l'on vit, de ne pas méconnaître la société dont on fait partie.

L'esprit démocratique a pénétré à des profondeurs

diverses toutes les sociétés humaines. S'il agite violemment le nouveau monde, s'il est enfin parvenu à se répandre par des voies régulières dans une partie de l'Europe, en France, en Belgique, en Suisse, il s'infiltre adroitement même dans les États dont l'organisation paraît lui refuser tout accès; les vieilles aristocraties se dénaturent et s'affaissent; leur éclat devient terne, leur puissance incertaine, elles doutent d'elles-mêmes. Ce qui ne veut pas dire, comme on pourrait l'imaginer de prime abord, que toute aristocratie disparaîtra du monde. Les inégalités naturelles, légitimes, nécessaires, de force, de talents, d'habileté, de richesse, de réputation, de renommée, peuvent-elles jamais disparaître? Loin de là; ces inégalités, c'est-à-dire ces aristocraties, plusieurs d'entre elles, du moins, deviennent plus profondes, plus saillantes à mesure que les sociétés grandissent et s'élèvent, et que la puissance individuelle, plus vivement excitée, peut se développer plus aisément, tenter de plus grandes choses, sur un plus vaste théâtre. Dans un petit État tout composé de pâtres ou de cultivateurs, la démocratie se trouve à peine nuancée par quelques teintes aristocratiques. C'est ainsi que plusieurs des cantons suisses reçoivent à juste titre, depuis longues années, le nom de cantons démocratiques : non qu'il ne s'y trouve aucune trace d'aristocratie, ni aucune famille plus particulièrement désignée, par son illustration et par ses services, au respect et à la reconnaissance du pays; mais, faute d'aliment et d'espace, de grandes choses à tenter et de grands résultats à espérer, rien

ne s'élève au-dessus d'un certain niveau. Les plantes qui, dans un autre sol, auraient poussé vers le ciel leurs cimes orgueilleuses, dépassent à peine la hauteur des arbustes. Ce qu'il y a d'aristocratique dans ces sociétés ne demande rien aux institutions positives; ce que lui accordent les mœurs et les habitudes lui suffit.

En revanche, dans la vaste Amérique du Nord, plus démocratique aujourd'hui que les petits cantons de la Suisse, les familles aspireront tôt ou tard aux honneurs du passé. Lorsqu'elle sera rassasiée de gains et fatiguée d'émotions financières, l'Amérique aussi comprendra que, même ici-bas, il est autre chose que la richesse ; qu'il est d'autres moyens de jouissance, d'ostentation, de célébrité, de grandeur. Le goût des grandes choses, le besoin d'illustration ne se concentreront plus dans un comptoir, dans un atelier, dans une banque, et les hommes qui auront le sentiment de leur puissance ne demanderont plus à l'arithmétique seule le dernier mot de leurs efforts et de leur ambition. Le peuple américain, issu de l'Europe et du christianisme, de la terre et de la loi du progrès, placé par la Providence dans les circonstances les plus favorables à un développement aussi puissant que varié, ne peut pas s'immobiliser dans le culte de la richesse. Aux inégalités de fortune qui, au surplus, deviendront de plus en plus considérables, se joindront les autres inégalités qui sont inséparables de la virilité des États. Les Américains aussi auront une aristocratie naturelle ; et leurs institutions, sans cesser d'être démocratiques, se ressen-

tiront cependant de la présence dans l'État de cette force nouvelle : il y aura à compter avec elle, à la régler et à la soumettre, en lui donnant toute satisfaction légitime, aux lois de la justice et aux exigences de l'intérêt général.

Ce qu'on ne trouvera plus ni en Amérique ni en Europe, ce qui sera un jour relégué sans retour dans le domaine de l'archéologie, comme l'esclavage, la théocratie, le *wehrgeld*, le duel judiciaire, ce seront les aristocraties artificielles et fermées, en d'autres termes, l'inégalité civile et le privilége. Quant aux aristocraties naturelles, ouvertes à tous les nobles efforts de la liberté individuelle, de la personnalité humaine, elles ne sont point incompatibles avec la démocratie, c'est-à-dire avec l'égalité civile et avec un gouvernement national : elles en sont, au contraire, l'ornement, la décoration et la récompense. Washington, Franklin, Jefferson sont des noms que l'Amérique elle-même, quelle que soit aujourd'hui l'intolérance de son ombrageuse démocratie, rougirait d'oublier.

Toujours est-il, cependant, que les sociétés modernes sont déjà ou tendent à devenir des sociétés démocratiques, des sociétés fondées sur le principe de l'égalité civile et sur celui d'une large participation du pays au maniement des affaires publiques.

Le temps de la dépendance personnelle, de la soumission de l'homme à l'homme est irrévocablement passé ; à peine en reste-t-il chez nous quelques traces nécessaires dans les relations de famille.

Partout ailleurs, si les forces sont inégales, le droit est le même pour tous. Nul ne veut relever d'une autre puissance que de la loi, nul ne reconnaît de supérieur autre que le pouvoir public, nul n'accepte un autre protecteur.

L'individu a grandi, et, retranché dans sa dignité d'homme, il repousse désormais toutes ces conditions subalternes et dégradantes d'esclave, de serf, de mainmorte, de colon, de tributaire, au travers desquelles l'histoire a dû le faire passer avant de l'élever à la hauteur de la civilisation chrétienne.

Certes, nous applaudissons de toutes les forces de notre âme à cette heureuse et noble transformation; mais notre enthousiasme ne doit pas être aveugle : y a-t-il un bien ici-bas qui soit sans mélange de mal, un progrès sans nul danger? Il en est des choses humaines et de nos institutions comme des hommes : il est rare que les meilleurs n'aient pas au moins les défauts de leurs qualités.

L'homme émancipé, libre, devient par cela même plus actif, plus entreprenant, plus remuant. Peu importe ici la nonchalance, l'inertie réelle ou prétendue des nègres affranchis; c'est des races ou des familles européennes que nous parlons. L'affranchissement leur a ouvert un aste horizon, qui, plein en réalité d'obstacles et de périls, n'offre au premier aspect qu'une carrière séduisante et de faciles conquêtes. Mirage trompeur dont les perfides apparences, en exaltant l'imagination et en faussant le jugement de la multitude, peuvent la précipiter à sa propre ruine et au renversement de tout ordre social.

Ses liens personnels sont heureusement brisés ; mais quels autres liens pourraient contenir la classe la plus nombreuse, la plus forte, la moins éclairée, la plus exposée aux brillantes séductions d'un avenir inconnu? Parlons sans détours. Là où la multitude est tout entière, pour ainsi dire, debout, peu satisfaite du présent, inquiète sur l'avenir, pouvant s'élancer également à droite et à gauche, sur la bonne et sur la mauvaise route, l'ordre public est sans garanties, et l'État n'a pas de lendemain assuré : c'est un vaisseau sans ancres, entouré d'horribles récifs, exposé à la force des vents les plus opposés et les plus indomptables.

C'est la propriété foncière, quelque exiguë qu'elle soit, qui force l'homme à s'asseoir, qui calme son imagination et l'accoutume à juger de toutes choses froidement, sainement. Nous ne voulons pas répéter ici ce que nous avons déjà dit des résultats moraux et politiques de la propriété du sol; nous voulons seulement vous faire remarquer que, là où il existe un grand nombre de petits propriétaires territoriaux, ces liens personnels, ces rapports de soumission qui rattachaient l'esclave, le serf, le colon à leur maître, ont été heureusement remplacés par un lien réel qui enchaîne l'homme à l'État.

C'est là probablement la condition *sine quâ non* de toute société démocratique durable et régulière. Peut-être n'y a-t-il pas de milieu entre ces deux systèmes : la majorité soumise aux propriétaires du sol, ou bien la majorité maîtresse elle-même du sol Toute autre organisation sociale n'est peut-être qu'une tran-

sition. La France et la Suisse sont les seuls États européens où le principe démocratique se trouve régulièrement et définitivement réalisé ; la Suisse et la France ont également accepté la division du sol comme une des bases de leur organisation sociale.

Tel était, sans doute, le sens que Benjamin Constant attachait à sa prédiction ; il était préoccupé de l'avénement de la démocratie dans les sociétés modernes, et son esprit à la fois juste et subtil ne séparait pas ce fait de celui de la division de la propriété. L'exagération qu'il a mise dans l'expression de sa pensée, lui dont la parole est ordinairement si mesurée et si forte de sa retenue, nous prouve seulement la vivacité de ses prévisions et l'impatience que pouvaient lui donner ces hommes qui luttent opiniâtrément contre les faits irrésistibles de leur temps.

Mais nous nous sommes trop écartés de la route que nous devions suivre. Les considérations politiques, j'ai presque dit sociales, pour parler comme on parle aujourd'hui, nous ont fait perdre de vue le côté économique de la question. Empressons-nous de rentrer dans les limites de la science que nous étudions, et d'abord, demandons-nous s'il est vrai que l'économie politique condamne d'une manière absolue le système de la petite propriété ; en d'autres termes, s'il est vrai que les avantages moraux et politiques de ce système ne puissent être obtenus qu'aux dépens de la richesse nationale, par une diminution inévitable du produit net ?

En exposant les conditions qu'exige l'emploi le us productif de la propriété territoriale, nous avons

dû, il est vrai, en conclure que ces conditions ne peuvent se réaliser que dans des exploitations d'une certaine étendue. C'est là une proposition que nul homme sensé, économiste ou agriculteur, ne songe à contester, une vérité sur laquelle il serait inutile d'insister davantage.

Mais, d'un côté, cette proposition générale a besoin d'être mieux circonscrite ; de l'autre, on peut se demander si elle n'admet pas d'exceptions.

En d'autres termes, que doit-on entendre par une exploitation étendue ?

Et une fois cette mesure trouvée, sera-t-elle applicable sans restriction à toute sorte de culture, à toute exploitation agricole ?

Sur la première question, les opinions des agronomes sont loin d'êtres unanimes, et je m'empresse d'ajouter que chaque opinion paraît se fonder sur des faits irrécusables.

Les uns n'approuvent que les grandes fermes, à la manière, disent-ils, des Anglais ; ces fermes qui emploient plusieurs charrues, qui exigent des fermiers habiles et un capital considérable. Pour eux, la dernière limite de la division de la propriété territoriale devrait être un domaine de trois à quatre cents arpents exploité à l'aide de trois charrues et d'un capital circulant de 25 à 30,000 francs.

Les autres assurent que tout domaine pouvant occuper l'attelage d'une charrue, l'activité d'un entrepreneur et le travail d'une famille, se trouve dans les limites que l'intérêt national prescrit à l'industrie agricole.

Enfin, l'exemple des petites fermes de la Belgique et de la Flandre, de ces fermes qui donnent 1,200 francs de rente territoriale, bien que leur étendue n'excède pas une quarantaine d'arpents, a fait penser à plus d'un économiste que c'était là une limite qu'on pouvait atteindre sans nuire à la production.

Nous ne prétendons point décider les questions de fait qui divisent les agronomes ; il faudrait, pour en être juge compétent, des connaissances agricoles et une expérience qui nous manquent.

Ce qui est évident pour tout le monde, c'est que l'importance des exploitations rurales ne peut être la même partout, qu'il ne peut y avoir une mesure unique, quelles que soient d'ailleurs les conditions morales et économiques du pays auquel on voudrait l'appliquer.

Plus l'exploitation est vaste et compliquée, plus elle exige de capitaux et de puissance intellectuelle.

Si les moyens ne sont pas proportionnés à la grandeur et aux difficultés de l'entreprise, les résultats sont ruineux ; l'erreur et l'ambition mal fondée coûtent cher en agriculture. La même limite ne peut donc pas être assignée et aux pays riches, éclairés, libres dans le mouvement de leurs capitaux et dans les applications de leurs connaissances, et à ceux qui, par un motif quelconque, sont encore privés d'instruction, de capital et de liberté.

« *Latifundia Italiam perdiderunt.* » (Pline.) Vous en connaissez les raisons. Par des causes que nous ne voulons pas énumérer ici, le capital n'était pas

proportionné à l'étendue de ces immenses domaines, et le travail des esclaves manquait d'énergie et d'intelligence. L'italie, couverte de magnifiques *villas* et de déserts, ne comptait plus pour sa nourriture que sur le blé de l'Afrique et sur le vin de la Grèce. « *Italia externæ opis indiget : vita populi romani per incerta maris et tempestatum quotidie volvitur.* » (Tacite.)

La campagne de Rome, la Pologne offrent de nos jours une preuve nouvelle de la nécessité de mettre l'étendue des domaines en rapport avec la capacité et le capital des entrepreneurs.

Les vastes possessions du clergé et des seigneurs romains demanderaient, dans l'intérêt général, des améliorations et un système de culture qui dépassent toutes les facultés des propriétaires ; et comme il n'est dans le pays qu'un petit nombre de fermiers assez riches pour se charger de propriétés si étendues, ces propriétaires insouciants et incapables se trouvent à la merci d'une poignée de spéculateurs qui ne tardent pas à s'entendre, et leur enlèvent tous les avantages de la concurrence. Aussi Rome est-elle toujours entourée d'un désert où les institutions des hommes et les vices du gouvernement secondent par leur malfaisance la puissance délétère du *mal-aria*.

Les seigneurs polonais, surchargés de serfs et mal fournis de capital, sont loin de retirer de leurs vastes et fertiles domaines tout le profit qu'ils en retireraient si la terre, plus divisée, était couverte d'une population libre, active, économe. Le capital se formerait plus rapidement et se proportionnerait

à la grandeur des exploitations. Les propriétaires ne seraient pas à la merci des capitalistes juifs qui sont obligés de chercher dans l'énormité de l'usure une sorte de garantie, une compensation quelconque aux dangers qui les entourent et au mépris dont ils sont accablés.

L'Angleterre a, sans doute, de vastes propriétés ; mais le fermier anglais connaît à fond son art ; les capitaux ne lui manquent pas plus que le talent de les faire valoir. Ajoutez que, s'il est de trop vastes domaines en Angleterre, on a soin de les subdiviser en fermes d'une étendue raisonnable. Il ne faut pas confondre la propriété avec l'exploitation. Les Anglais sont trop savants en agriculture pour établir des fermes démesurées, surtout lorsqu'ils se proposent de produire des céréales, et qu'il ne s'agit pas d'une culture purement herbagère ; ils savent qu'un fort capital, habilement appliqué à une ferme de médiocre étendue, donne des résultats qu'on ne pourrait obtenir si on l'appliquait, je dirai presque en une couche bien mince, sur un immense domaine.

En résumé, l'étendue des exploitations doit être subordonnée aux circonstances. Il est impossible d'établir à cet égard une règle absolue et générale. La nature du sol, l'instruction des entrepreneurs, le montant de leurs capitaux, la facilité des emprunts, le taux de l'intérêt, tout peut influer sur la décision pratique de la question. Ce qu'on peut affirmer d'une manière générale, c'est que les exploitations doivent être réglées de manière à ne jamais

rendre impossible l'emploi de la machine la plus active en agriculture, je veux dire la charrue.

Cette règle elle-même admet plusieurs exceptions. Nul n'ignore que l'horticulture, le jardinage, ainsi que la culture de la vigne et de l'olivier, échappent aux procédés de la grande agriculture. Ces cultures, dans l'état actuel de nos connaissances, exigent, proportionnellement, plus de travail humain que la culture des céréales et l'exploitation des prairies. La puissance mécanique, le capital, ne peut dans ces cultures suppléer au travail immédiat et intelligent de l'homme. C'est là ce qui distingue essentiellement ces cultures de l'industrie des céréales et des herbages, ce qui sépare la petite de la grande culture. Tout se résume dans la proportion à établir entre le capital et le travail. C'est ainsi que, dans les manufactures, l'industrie des ciseleurs, des orfévres, des brodeuses, se distingue de l'industrie des fabricants d'étoffes et de papiers. La proportion entre le capital et le travail n'est pas la même. Est-ce à dire qu'il faille supprimer les industries qui n'admettent qu'une faible portion de capital? Ce qui importe au point de vue économique c'est d'appliquer la puissance du capital aux entreprises qui en sont susceptibles et dans les mesures compatibles avec les circonstances.

De ces considérations résulte, entre autres, une conséquence qu'il importe de ne pas perdre de vue, c'est que, là même où les vastes exploitations, les applications d'un grand capital sont possibles et utiles, la question économique n'est pas celle de la

grande ou de la petite propriété ; ce n'est pas là, du moins, la question directe : la question directe est celle de la grande ou de la petite culture. Qu'importe que l'instrument appartienne à deux mille propriétaires ou à un seul, si on me laisse libre de l'employer de la manière la plus utile ? Parvenus à ce point de la discussion, nous voyons, messieurs, s'ouvrir devant nous un champ fort étendu : nous nous efforcerons de le parcourir à notre prochaine réunion.

CINQUIÈME LEÇON

SOMMAIRE

De la grande et de la petite culture. — La grande propriété favorise sans doute la grande culture, mais il n'est pas impossible d'appliquer la grande culture à la petite propriété, au moyen de l'association rurale. Fromageries du Jura. — L'esprit d'association est naturel à l'homme de tous les temps et de tous les pays; il a toujours existé en France. L'opinion contraire est une erreur démentie par les faits. Causes de cette erreur aujourd'hui si commune. — C'est par l'instruction populaire que l'esprit d'association peut s'appliquer sagement même aux industries agricoles, en particulier aux cultures d'assolement et d'aménagement. L'association agricole se pliera par ses formes aux mœurs et usages du pays, ainsi qu'à la nature des produits. Tout système général serait une chimère. Le *métayage*, que les cultivateurs comprennent fort bien, n'est qu'une forme, défectueuse à la vérité, mais assez compliquée, de l'association rurale. — En secondant les applications sensées de ce principe, on coupera court aux écarts des hommes à systèmes qui, apercevant confusément les besoins de notre époque, ont imaginé des institutions qui ne laissent pas de place à la liberté et à la responsabilité personnelles.

Grande propriété et grande culture, petite propriété et petite culture, ne sont pas des idées qui se traduisent nécessairement l'une par l'autre. L'Irlande est un pays de grande propriété et de petite culture.

Il est vrai cependant, et je m'empresse de le reconnaître, que la grande propriété favorise la grande culture, comme il est vrai que la petite propriété

peut lui être un obstacle ; mais cet accord comme ce contraste ne sont pas des nécessités. En effet, ne pourrait-on pas appliquer la grande culture à la petite propriété ? On le pourrait par l'association. Est-ce un rêve absurde que d'imaginer une association de petits propriétaires dans le but d'appliquer à leurs terres le système de la grande culture ? Oui et non. Certes, nous ne sommes pas à la veille de voir s'accomplir ce grand progrès et se réaliser à la fois tous les avantages que notre société pourrait retirer de la propriété foncière. Il est même facile de démontrer combien cette association rencontrerait d'obstacles, aujourd'hui que la petite culture a, dans plus d'un endroit, donné naissance à une distribution vicieuse du capital et à une population que la grande culture ne pourrait guère employer, en totalité du moins. Ces difficultés et d'autres encore, nous sommes loin de les méconnaître. Toujours est-il, cependant, qu'en particulier, pour certaines cultures et dans certaines localités, ce progrès est possible.

Citons un fait.

L'exploitation foncière embrasse tous les produits agricoles, et, au nombre de ces produits, signalons comme produit d'une grande importance les fromages. Personne n'ignore que le possesseur de deux, de trois têtes de bétail ne peut se livrer utilement à la fabrication des fromages, qu'il s'agisse de fromage de Gruyères ou de Parmesan. La fabrication en grand, la fabrication économique du fromage, exige au moins quarante ou cinquante têtes de bétail, et pour

les posséder en propre il faut pouvoir user d'une vaste propriété. Comment se fait-il, cependant, que cette fabrication soit excellente et qu'elle s'opère dans les meilleures conditions, même là où il n'y a pas de grands propriétaires ? Comment se fabriquent les fromages du Jura, soit français, soit suisse ? Au moyen d'une association de petits propriétaires possédant une, deux, trois, tout au plus six ou sept vaches. Chaque société comprend tous les petits propriétaires d'une commune, quelquefois même ceux de deux ou trois communes qui se touchent. Chaque matin, chaque soir, ces propriétaires portent le lait de leurs vaches au siége de la société, où il est éprouvé, mesuré et versé dans le dépôt commun par le berger, gérant de la société et manipulateur de ses produits. Chaque associé a son compte ouvert. La fabrication se fait à frais communs de la manière la plus simple, la plus économique. Les fromages, s'ils ne sont pas partagés en nature, sont vendus pour le compte de l'association, et le prix en est distribué au prorata de la quantité de lait fournie par chaque associé. J'ai passé, pendant six ou sept ans, la saison de l'été et celle de l'automne dans une maison de campagne à quelques pas d'un de ces établissements, et je n'ai jamais ouï parler d'une plainte, d'une querelle, d'un procès entre associés.

Voilà un exemple d'association rurale : pourquoi cela ne pourrait-il pas s'appliquer à d'autres productions agricoles, à l'exploitation des terrains ?

On se méfie trop de l'intelligence du paysan. Même ceux d'entre eux qui n'ont reçu aucune ins-

truction, qui ne savent ni lire ni écrire, ont l'esprit fort éveillé sur leurs intérêts. L'amélioration de leur petite fortune est leur unique pensée, l'occupation de leur vie. C'est plus encore par défiance pour ce qui leur vient d'en haut que par défaut d'intelligence qu'ils résistent aux conseils de l'homme riche et éclairé ; c'est la crainte d'être trompés qui les détourne de toute méthode nouvelle. Le difficile, avec eux, n'est pas de se faire comprendre, mais de se faire écouter, de leur faire prendre au sérieux ce qu'on leur dit ; aussi ne cèdent-ils d'ordinaire qu'à la force de l'exemple ; ils n'admettent que ce qu'ils ont vu et touché avec la main. Le moyen le plus sûr de les instruire, c'est de ne pas leur faire la leçon ; c'est d'agir au lieu de parler ; c'est de leur donner, par des résultats irrécusables, le regret de ne pas avoir encore employé les mêmes moyens. Il faut, avant tout, se montrer habile dans son propre intérêt, et indépendamment de tout contact et de tout rapport avec eux. Une fois convaincus que l'homme de la ville sait gérer utilement ses affaires sans se mêler en aucune façon des leurs, ils sont alors disposés à voir en lui un voisin éclairé et secourable.

L'esprit d'association est naturel à l'homme, à l'homme de tous les temps et de tous les pays. Sans doute ce principe, comme tous les éléments progressifs de notre nature, ne se développe pas chez toutes les nations dans la même mesure, avec la même énergie. La religion, les institutions politiques, l'éducation nationale, peuvent, selon leur nature, le favoriser ou l'affaiblir ; mais les institutions les plus

contraires à son libre développement n'ont jamais pu l'étouffer. Et quand on entend des personnes s'écrier que cet esprit n'est pas français, qu'en France rien de grand ne peut se faire que par l'action directe du gouvernement, on est forcé d'en conclure qu'elles ont un instant oublié l'histoire de la France. Permettez-moi de m'arrêter sur cette question toute française. Avant de pousser plus loin nos recherches scientifiques sur un point aussi capital que les associations agricoles, assurons-nous que ce puissant moyen de progrès ne serait pas inapplicable à notre pays.

Cette intervention du pouvoir et cette centralisation auxquelles on fait allusion sont, à nos yeux, une preuve irrécusable de la haute idée que le Français s'est formée de cette association générale, de cette association par excellence dont le gouvernement est à la fois le gérant et le protecteur. Plus la centralisation est forte, plus sont grands les sacrifices qu'on a su faire au principe de l'association, à son énergie, à sa puissance. Pourrait-on affirmer que l'esprit d'association est moins développé en France, où la centralisation est franchement acceptée, qu'en Suisse, où l'autorité fédérale, le gérant de la grande société, n'obtient qu'avec peine les pouvoirs qui lui sont cependant indispensables pour défendre et faire avancer les intérêts politiques et moraux de la confédération? Moins en France qu'en Suisse, où chacun veut être maître dans son canton, maître dans sa commune; où tout pouvoir public n'est jamais que le résultat d'une transaction honorable, mais difficile,

entre les exigences de la chose publique et les prétentions locales?

« La centralisation, dit-on, donne aux peuples des habitudes funestes d'inertie et de nonchalance. C'est une tutelle perpétuelle; elle finit par rendre incapables les nations, dont elle proclame l'éternelle minorité. C'est ainsi que l'association supérieure et générale, au lieu de féconder le principe de sociabilité et de lui faire porter tous ses fruits, l'absorbe et le fait oublier. On a tellement laissé d'affaires, grandes, petites, minimes même, au gouvernement, qu'on se persuade aisément qu'il doit tout faire, que c'est là sa mission, son devoir, son droit, que les particuliers n'ont qu'à lui faire connaître leurs besoins. Qu'on vote ensuite des impôts, et tout est dit. Pourquoi s'inquiéter d'associations spéciales, lorsqu'on est convaincu qu'on a dans l'association générale un moyen infaillible de tout faire, et un prétexte honorable pour se laisser aller sans vergogne aux béatitudes de l'inertie? »

Messieurs, il ne s'agit point ici de savoir si l'intervention directe du gouvernement, devenant trop fréquente et trop minutieuse, ne pourrait pas donner aux peuples de fâcheuses habitudes et leur inspirer pour la puissance publique une confiance qui, dans plus d'un cas, se trouverait douloureusement et dangereusement trompée. Cela est possible, plus ou moins, selon la nature des temps, le caractère des peuples et l'ensemble des circonstances; cela est possible pour toutes les affaires, politiques ou non,

dont le gouvernement peut, à la rigueur, se charger dans l'intérêt de tous, pour l'instruction publique, pour les travaux d'utilité générale, pour les entreprises coloniales, que sais-je? Mais c'est exagérer l'objection que d'imaginer qu'elle s'applique à toutes choses, même à celles où l'intervention directe du gouvernement est manifestement impossible. On peut finir par se persuader qu'un chemin de fer sera exécuté, au moyen des ingénieurs officiels et de l'impôt, mieux et plus sûrement qu'il ne le serait par des sociétés particulières; mais qui a jamais imaginé qu'en conséquence nul ne doit plus s'occuper sérieusement de ses propres affaires, ni chercher dans le concours de ses voisins et de ses connaissances les moyens qu'il ne trouverait pas en lui-même? Comment croire que les peuples qui ont appris par leur organisation politique à connaître la puissance du principe d'association, et les sacrifices qu'il exige, et les compensations qu'il offre, et les immenses résultats qu'on en retire, que ces peuples, dis-je, ne sauront pas, pour les affaires où l'action directe du pouvoir n'est pas concevable, s'élever à la pensée de l'association particulière et donner à cette association la forme, les moyens, la force, qui lui sont nécessaires? C'est prétendre qu'un principe produira des conséquences directement contraires à sa nature, qu'un germe hautement fécondé par les institutions publiques ne portera pas les fruits qu'on a droit d'en attendre.

Ici encore se représente une de ces confusions d'idées qui faussent toutes les inductions. Il me pa-

raît évident que les censeurs de notre centralisation, lorsqu'ils veulent en faire ressortir les mauvaises conséquences, fixent leur attention sur les pays que dominent impérieusement l'unité du pouvoir absolu, une centralisation inexorable et égoïste. A peine reste-t-il, il est vrai, une trace quelconque du principe d'association là où il n'y a qu'un maître et des serfs ; dans les pays despotiques, il y a une domination qui s'impose, un homme qui commande en vertu d'un droit qu'il estime ne tenir de personne, et des hommes qui obéissent par obéissance passive, n'ayant ni droit de participation au pouvoir, ni même droit d'examen. Dans ces États, ce n'est pas la centralisation, c'est le despotisme qui comprime toute activité individuelle ; c'est le despotisme qui la redoute, quel que soit l'objet auquel elle voudrait s'appliquer. Le despotisme étouffe et absorbe plus qu'il ne centralise.

Voyez, au contraire, les pays libres, ceux où l'unité n'est qu'un moyen de puissance et de grandeur pour un gouvernement national. Là rien ne gêne l'action individuelle, que les lois d'ordre public et de police. Loin d'en redouter le développement, l'autorité le désire et le seconde, et les associations particulières viennent, dans le domaine de la science, du commerce, de l'industrie, se coordonner, dans une puissante harmonie, avec l'association par excellence, la société civile. Là le même principe anime et fortifie la centralisation politique et les associations particulières ; les mêmes habitudes d'organisation les facilitent et les fécondent ; là nul

n'ignore que tout est impossible sans règle et sans hiérarchie.

Et, pour en revenir à la France, qui pourrait méconnaître le développement de l'esprit d'association sous toutes les formes, à toutes les époques ? Les Communes, les Corporations des métiers, l'Université, les Parlements, le Barreau, les Corps ecclésiastiques, et puis la Jacquerie, la Ligue, la Fronde, les Clubs de 1792, et puis encore les associations nombreuses qui se sont formées aussitôt que la paix et la liberté ont permis à la France de s'élancer vivement dans la carrière de l'industrie, sont des preuves irrécusables que l'esprit français, esprit à la fois théorique et pratique, a su fortement appliquer le principe de l'association à toutes choses, en faire un instrument de richesse ou de puissance, un moyen de résistance ou d'attaque, l'exagérer plutôt que l'affaiblir, tellement l'esprit de corps, le zèle des intérêts particuliers ou le fanatisme politique, se sont montrés ardents, redoutables, dans plusieurs des associations que nous venons de mentionner.

Signalons une dernière cause d'erreur dans l'appréciation de ce fait important. Il y a eu, de nos jours surtout, plus d'une association qui n'a pu atteindre le but qu'elle s'était proposé. Au lieu d'avancer les intérêts des associés, ces tentatives n'ont été qu'une cause de déception et de mécompte. De là de grandes clameurs, des accusations exagérées et aussi des plaintes fondées ; de là encore cette conclusion de quelques personnes, peu soucieuses d'un examen

attentif des faits, que l'esprit d'association n'est pas français.

Singulière conclusion, au moment même où cet esprit s'emportait au delà de toute mesure et se permettait d'étranges saturnales! Autant vaudrait affirmer que les hommes se livrent aux excès de l'ivresse par antipathie pour le vin.

Les associations qui éveillent aujourd'hui l'attention des économistes et la sollicitude des moralistes, et qui provoqueront peut-être un jour l'intervention de la législature, peuvent être rangées sous deux classes :

Les unes, appât trompeur offert à une aveugle cupidité, ne devraient guère ressortir qu'à la police correctionnelle. Ce ne sont pas là des sociétés réelles, mais des combinaisons frauduleuses à l'aide desquelles de hardis et rusés charlatans s'emparent des épargnes d'une foule de capitalistes plus avides qu'éclairés. Chaque époque a sa manie : celle du jour, c'est la manie de spéculer et de gagner d'un coup de baguette une brillante fortune. Nous prenons au sérieux les *Mille et une Nuits;* la Bourse est notre palais magique, et un agent de change l'enchanteur : ce sont des rêveries que l'histoire explique et qu'elle excuse peut-être. Fatigués de l'activité des grandes choses, nous laissons nos facultés les plus élevées se reposer, et la folle du logis errer au gré des plus ignobles penchants. L'histoire nous apprend que cet état maladif de la société est presque toujours la conséquence de longues et profondes commotions, de longs et pénibles efforts. Les contemporains de

Juvénal se plaisaient dans la débauche, et trouvaient insipides la prose de Cicéron et la poésie de Virgile : nous, nous suivons également notre imagination en délire. Celui qui achète des actions de je ne sais quelle entreprise plus ou moins fabuleuse, convaincu de pouvoir les revendre peu de jours après avec un bénéfice de cent, deux cents, trois cents pour cent, est, en réalité, le même homme qu'*Athalie* et le *Misanthrope* font dormir, et qui frémit de plaisir et d'émotion à de méchants drames dont je n'ose placer le titre à côté de ces grands noms.

Mais que prouvent ces faits, quelle qu'en soit d'ailleurs la gravité? comment en conclure que l'esprit d'association n'est pas naturel aux Français? Certes, nul ne conteste l'habitude et la puissance de l'association aux Anglais; nul ne songe à révoquer en doute leur habileté commerciale, leur esprit calculateur, positif. Cependant ce n'est pas à la Bourse de Paris qu'on a vu négocier des fonds tout à fait chimériques, l'emprunt de je ne sais quelle république qui n'a jamais existé que dans le prospectus de quelques escrocs et dans la géographie de quelques dupes; ces hardiesses de la fraude ont été réservées à la Bourse de Londres.

A côté de ces associations frauduleuses, il s'en est formé d'autres, sincères, loyales, qui ont cependant trompé toutes les espérances des fondateurs, donné lieu à d'honnêtes mais fâcheuses spéculations, et consommé inutilement une partie de la richesse nationale. Ces pertes sont d'autant plus déplorables qu'elles anéantissent les épargnes des classes labo-

rieuses, augmentent les nombre des prolétaires, en aigrissent l'esprit, en enveniment les sentiments; il est si difficile, au pauvre qui a donné son pécule, de ne pas se croire la dupe du riche qui l'a reçu? Permettez-moi de m'arrêter un instant sur ces faits; ils sont dignes de toute notre attention.

L'association est un instrument, une arme de la plus haute puissance, j'ai presque dit d'une puissance, en apparence du moins, indéfinie. Moins est élevé le capital nominal que chaque action représente, et plus est grand le nombre des capitalistes qui peuvent prendre part à l'association. Si le prix total de l'action ne doit pas être versé à l'instant même, s'il est des termes et des délais, le concours des actionnaires augmente de plus en plus; arrivent alors sur le marché, avec ceux qui peuvent payer le montant des actions qu'ils achètent, ceux qui espèrent pouvoir le payer au fur et à mesure des échéances; enfin ceux aussi qui se flattent de céder avec quelque profit leur part d'intérêt avant le jour du payement.

Ce triple concours produit aux foyers de ces entreprises un mouvement, un bruit, une exaltation qui, se communiquant aux esprits les plus honnêtes et les plus froids, ne leur permettent plus de distinguer ce qu'il y a de réel, de sérieux dans une affaire, de ce qui n'est qu'accidentel et factice.

De là, messieurs, toutes sortes d'erreurs très-difficiles à éviter, et qui ont été pour l'Amérique et pour l'Angleterre, plus encore que pour la France, une cause de pertes énormes.

D'un côté, on s'exagère la puissance du capital national ; de l'autre, la facilité des entreprises proposées.

Rien de plus difficile que d'apprécier le montant du capital disponible dans un grand pays. Le taux des profits, les demandes d'emploi sont des données incertaines. Le problème se complique lorsqu'on veut tenir compte du passage des capitaux d'un pays dans l'autre : le mouvement des capitaux paraît plus facile et plus prompt qu'il ne l'est en réalité. On imagine qu'à l'annonce d'un emploi avantageux les offres arriveront de tous les points du globe. On ne réfléchit pas que, les épargnes de l'année courante exceptées, le capital existant a déjà reçu un emploi, qu'il ne peut concourir à de nouvelles entreprises qu'en se déplaçant, que ce déplacement est souvent long et difficile, que souvent aussi les capitalistes préfèrent des profits connus, assurés, bien que médiocres, aux chances d'un avenir brillant mais incertain. On ne tient pas compte, en fondant une entreprise, de toutes les entreprises nouvelles qui se fondent en même temps ; on ne se dit pas que, le même capital étant appelé à la fois dans dix, dans vingt, dans cent directions diverses, force est que plusieurs de ces demandes n'obtiennent point le concours réel du capital qui leur est nécessaire. Non, messieurs, les actionnaires s'étant présentés en foule pour un certain nombre d'entreprises, on se persuade aisément qu'ils accourront à cette nouvelle demande, qu'il leur sera toujours facile de réaliser la faible somme que représente chaque action, les fondateurs ayant

eu soin de mettre, en les multipliant, les actions à la portée des petites fortunes. Que dis-je, les fondateurs? les actionnaires eux-mêmes le pensent, s'en flattent du moins : ils encombrent le marché, ils contractent des engagements ; au jour des échéances les fonds manquent ; on a payé une partie de sa dette, il est impossible de la payer en entier. Alors le trouble est dans le marché, l'entreprise sent ses forces défaillir, et la crise, désormais inévitable, se résout, selon les circonstances, de l'une ou de l'autre des manières suivantes : Le capital disponible existe-t-il réellement, mais en des mains autres que celles des actionnaires primitifs, les actions changent de propriétaires, au détriment, il est vrai, des premiers acquéreurs, qui, forcés de les jeter en masse sur le marché, en font nécessairement baisser le cours ; ils reçoivent ainsi une leçon méritée peut-être, mais sévère, douloureuse; les fortunes particulières en souffrent plus encore que la richesse générale : c'est un des cas où le riche profite de l'engouement et des erreurs du pauvre. Le capital disponible est-il réellement insuffisant, alors la crise est terrible, et la richesse publique en est profondément affectée. Car, ou l'entreprise manque, et les dépenses faites sont perdues, et une partie du capital national se trouve dilapidée ; ou l'on veut à tout prix soutenir l'entreprise, et alors de deux choses l'une : ou l'on enlève des capitaux aux anciennes entreprises, et ce passage ne se fait pas sans pertes ni déchets, sans jeter le trouble dans plus d'une production, et sans faire subir aux profits de profondes oscillations ; ou l'on

prétend suppléer à un *déficit* réel dans le capital national, au moyen du crédit, en particulier à l'aide des banques et de ces titres de créances que le vulgaire appelle si improprement des valeurs, et alors se préparent ces catastrophes dont sont frappées, tôt ou tard, tous les pays qui abusent du crédit. Ces moyens factices et trompeurs ne font qu'aggraver la crise en la retardant. A l'aide du crédit, de ces billets, qui ne sont que des promesses, les travaux, les fournitures, les dépenses sont continués. La dette s'accroît par une liquidation qu'on a ainsi reculée, mais qu'il est cependant impossible de retarder jusqu'au jour où des produits réels, donnant un revenu certain, immédiat, seraient achevés et pourraient servir, sur le marché, de matière d'échange.

Ce sont là, sans doute, de sensibles échecs pour la fortune publique et particulière ; mais que prouvent-ils, même pour les pays qui les ont subis? Que l'esprit d'association n'y existe pas? On en a, au contraire, abusé, et on n'abuse que des facultés qu'on possède. Quoi qu'il en soit, il est pour nous un fait décisif : ces catastrophes, c'est en Angleterre, c'est en Amérique qu'elles ont éclaté à plusieurs reprises et qu'elles éclateront probablement encore ; c'est dans les pays dont personne n'a imaginé d'affirmer que l'esprit d'association n'y était pas indigène. En résumé, ces faits prouvent-ils qu'on ne connaît pas l'esprit d'association ? Ce reproche ne pourrait être adressé à la France, que la fièvre industrielle n'a que légèrement agitée et où des faits de cette nature

ont à peine produit une faible et fugitive perturbation. Prouvent-ils seulement, et c'est là le vrai, que l'association est un instrument puissant dont l'homme peut abuser dans l'emportement de ses passions? Ils sont alors étrangers à la question de savoir si l'esprit d'association est naturel aux Français ; et comme d'autres faits irrécusables ne permettent pas de nous refuser cet esprit, on ne peut que féliciter l'industrie nationale de sa prudence et de sa réserve, au milieu de l'exaltation industrielle qui agitait les deux continents. En France aussi, nous le croyons du moins, la grandeur du capital disponible a été exagérée par des hommes plus cupides qu'éclairés, plus actifs que réfléchis : ce sont là des erreurs inévitables ; mais ces exagérations, promptement jugées, n'ont pas attiré sur le pays de grands désastres. Nous avons laissé à d'autres l'enthousiasme frénétique du gain ; s'il y a eu chez nous aussi des esprits rêveurs et téméraires, le gros des capitalistes ne les a pas suivis dans leurs égarements : les spéculateurs aventureux sont le plus souvent contenus en France par l'esprit positif du pays, même par son esprit épigrammatique et moqueur.

L'autre erreur, où tombent facilement les associations, consiste, avons-nous dit, à s'exagérer la facilité des affaires proposées. D'un côté, la puissance des sociétés industrielles s'appliquant surtout à des entreprises compliquées, colossales, de longue haleine, les calculs sont rarement exacts, les appréciations sont difficiles, les prévisions souvent hasardées. Les chefs, les fondateurs de ces associations, ne pos-

sèdent presque jamais les connaissances spéciales qui seraient nécessaires pour se former une opinion éclairée, raisonnée des entreprises qu'ils projettent. Si les petits capitalistes sont à leur merci et n'agissent que par une confiance aveugle, les fondateurs des sociétés industrielles, à leur tour, sont à la merci des hommes de l'art, des hommes spéciaux, qui ont rarement intérêt à garantir, par des prévisions prudentes et des calculs rigoureux, la réussite définitive de leurs projets.

D'un autre côté, la facilité, apparente du moins, d'obtenir des capitaux, de puiser ainsi dans la caisse d'autrui, rend les chefs de l'entreprise moins difficiles dans l'examen d'un projet, moins difficiles dans le choix et l'appréciation des moyens. Comptant pouvoir disposer de sommes très-considérables, ils s'imaginent aisément que toutes les difficultés pourront être vaincues, que rien ne résistera au puissant levier que l'association va placer dans leurs mains. De là les graves imprudences qu'on peut reprocher aux associations industrielles.

Mais ce reproche lui-même, ce n'est pas à l'industrie française qu'il serait juste de l'adresser de préférence. Citons un fait : d'énormes capitaux européens ont été s'engloutir dans les mines de l'Amérique du Sud ; les récits de quelques voyageurs, le souvenir des fortunes colossales dues jadis à l'exploitation de certaines mines, une confiance exagérée dans la puissance des nouveaux moyens mécaniques et chimiques qu'on se proposait d'employer, tout contribuait à créer de funestes illusions qui ont em-

pêché de tenir compte et de l'état déplorable où la guerre civile et un abandon trop prolongé avaient mis ces grands ouvrages souterrains, et des changements qu'une grande concurrence produirait dans les conditions de l'entreprise, et des difficultés toujours renaissantes que des entrepreneurs étrangers devaient rencontrer dans des pays à demi-barbares et fort mal gouvernés. Il y a eu aveuglement, faux calcul et abus du principe de l'association. Mais c'est encore à la Bourse de Londres que ces faits se sont accomplis : c'est là que les mines dégradées ou stériles du Mexique, du Pérou, de la Colombie, du Chili, ont trouvé des actionnaires hardis et des sommes très-considérables. La France est restée à peu près étrangère à ces témérités.

Encore une fois, l'esprit d'association existe chez nous comme partout ailleurs. C'est un germe qui ne demande qu'à être cultivé pour produire des fruits abondants et salutaires. Ceux qui en redouteraient l'exubérance, l'excès, peuvent se rassurer en songeant à l'esprit positif et pratique du pays et à la répartition de notre capital national. L'esprit d'association n'est téméraire que là où il rencontre de grandes richesses disponibles, là où beaucoup de capitalistes ayant de l'argent pour toutes choses, pour les placements les plus sages comme pour les entreprises les plus hasardées, donnent le branle et l'exemple, et entraînent après eux les fortunes médiocres et les capitaux qu'on devrait soigneusement ménager. Les actions des mines américaines ont trouvé, proportion gardée, plus d'acheteurs à Genève qu'en France.

Cependant les Genevois sont, à juste titre, renommés autant par leur habileté et leur prudence en affaires que par leur probité. Mais, à Genève, ville très-riche, il se forme chaque année des économies considérables dont les possesseurs, entourés de douanes hostiles à toute industrie, sont obligés de chercher l'emploi à l'étranger, et ils ne sont peut-être pas fâchés de trouver quelquefois dans leurs placements les émotions de l'attente et un peu d'inquiétude. C'est une manière de tromper le temps et de sentir quelque peu la vie.

En France, l'esprit d'association s'étendra par la multiplication des petits capitaux, et plus encore par la diffusion des lumières, de l'instruction populaire.

Nous ne craignons pas de le répéter : il importe à la prospérité des classes peu fortunées, et à l'avenir du pays, de joindre à l'instruction du peuple quelques notions élémentaires d'économie nationale. Il importe d'expliquer nettement aux enfants des classes laborieuses la nature et les variations des salaires, l'origine et l'action des petits capitaux, le danger de les perdre, le moyen de les employer utilement, les ressources qu'offre l'association, soit pour accroître la puissance productive du travail, soit pour diminuer les dépenses individuelles, et donner plus de développement au principe si fécond des secours mutuels. Dans les temps calmes, ordinaires, on néglige complétement cette partie si essentielle de l'instruction populaire, et ce n'est que lorsqu'un désastre, une disette, une tourmente politique, une crise commerciale, ont déjà paralysé le travail et jeté

la confusion dans le marché, que des hommes qui ont plus de vanité que de jugement adressent leurs prédications *économiques* à une population ignorante et irritée par la misère ; ils se flattent de faire comprendre, dans quelques instants, à la multitude, des enseignements tardifs, dont rien n'a préparé l'application, et qui ne paraissent alors dictés que par la crainte et l'égoïsme des classes supérieures.

Dans cette instruction populaire, dans ce véritable catéchisme d'économie politique, devrait figurer en première ligne, pour nous du moins, pays de petite propriété, le principe d'association appliqué à la culture de la terre. Et si cette instruction élémentaire était secondée par des essais pratiques, faits, non par des spéculateurs et des charlatans, mais par des hommes graves et considérés, par de modestes propriétaires qui ne dédaigneraient pas de s'associer à de petits cultivateurs, de leur servir de guide et de leur montrer comment on peut rendre le travail agricole plus productif, ou retirer du terrain le même produit, tout en cédant à l'industrie une partie plus ou moins considérable du temps des travailleurs, nous sommes convaincu que notre économie publique en recevrait peu à peu de sensibles améliorations. Tout en conservant les avantages politiques et moraux de la division des propriétés territoriales, nous en verrions les inconvénients économiques s'atténuer de jour en jour, et nous tendrions constamment vers le système le plus désirable peut-être, même sous le rapport de la production nationale ; car il n'est nullement prouvé que les grands seigneurs mettent

le même zèle que les petits propriétaires à retirer de leur sol tout le produit qu'il peut donner [1].

A cette conclusion générale et, ce nous semble, irréprochable, il faut ajouter quelques observations.

Évidemment l'association agricole ne pourrait s'appliquer avec le même succès ni dans toutes les localités, ni à toute espèce de culture. C'est surtout à la culture des céréales, des racines, des plantes résineuses et tinctoriales, aux herbages et aux forêts, c'est aux cultures d'assolement et d'aménagement que l'association pourrait être appliquée avec avantage et facilité. Ce sont les cultures qui exigent le plus de capitaux, celles où la main-d'œvre peut être le plus épargnée au moyen de la puissance scientifique.

L'association s'appliquerait plus difficilement à l'horticulture, au jardinage, à l'exploitation des vignobles, à la culture des oliviers. L'industrie personnelle, l'œil du maître, son expérience, ses goûts, même ses affections, peuvent rendre le produit d'une pièce de terre fort supérieur à celui des pièces voisines. Il serait trop difficile de concilier, dans une association, des intérêts si divers. Et à quoi bon, d'ailleurs? Pour ces produits, la grande culture n'est point nécessaire; ils demandent, avant tout, beaucoup de travail, un travail intelligent, varié, persévérant; c'est à ces produits, ainsi que nous

[1] Ayant eu l'occasion de parler de ces matières dans une séance de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), j'eus la satisfaction d'apprendre d'un de mes savants confrères, M. Jouffroy, que, dans une commune du Jura, on a été sur le point de réaliser un plan d'association générale entre les propriétaires de biens-fonds pour la culture de leurs domaines.

l'avons déjà fait remarquer, que la petite culture doit être réservée ; il en est de ces produits comme de certaines broderies, on ne peut les faire qu'à la main.

Une fois l'association reconnue possible et utile, reste la question de la forme, du mode d'exécution. C'est un point difficile à régler. Tout système général nous paraît chimérique. Il faut, ce nous semble, varier les clauses de l'association selon les mœurs et les usages du pays, le genre de culture, la nature des produits.

Dans certaines localités, on pourra se réunir pour former de plusieurs petits domaines une vaste propriété qui serait confiée à un fermier, les propriétaires pouvant trouver dans quelque industrie manufacturière un emploi plus utile de leur travail. Ailleurs on pourra organiser une administration à frais communs, dirigée par un ou plusieurs des propriétaires associés. Ici on pourra s'unir uniquement pour l'achat et l'emploi de certaines machines et instruments de culture ; là, pour organiser des moyens d'irrigation et distribuer les eaux entre les parties intéressées. Que sais-je ? L'esprit des cultivateurs, une fois éveillé, ne tardera pas à découvrir les formes d'association qui s'adapteront le mieux aux circonstances locales.

Les cultivateurs ne sont pas aussi étrangers qu'on pourrait le penser aux idées de société, d'intérêt commun, de partage. J'ai déjà dit l'extrême facilité avec laquelle s'est organisée et répandue, dans le Jura français comme en Suisse, l'association dite des *fruitières*, pour la fabrication des fromages.

La culture à métayer qui existe encore dans une si grande étendue de pays, et en France, et en Italie, et en Suisse, et ailleurs, n'est qu'une des formes si variées de l'association agricole. Sans doute c'est là une forme vicieuse. D'un côté, leur part proportionnelle du produit restant toujours la même, le métayer n'est pas suffisamment intéressé à redoubler d'efforts et d'activité, ni le propriétaire capitaliste à doubler ses avances.

D'un autre côté, le propriétaire, n'ayant droit qu'à une partie aliquote de produits en nature, ne peut éviter ni les ennuis et les frais de la surveillance, ni des pertes de temps considérables, soit pour veiller à ses intérêts, soit pour vendre ses denrées au moment le plus opportun. En résumé, cette forme d'exploitation est plus coûteuse qu'elle ne le paraît au premier abord, et n'encourage à de nouveaux efforts ni le métayer, ni le propriétaire [1].

[1] Qu'une métairie, dont le métayer, d'après la loi de son contrat, perçoit la moitié des produits, rende 400 fr. : si par un travail *double* on obtenait un produit total de 600 fr., le métayer n'en recevrait en tout que 300 : c'est-à-dire il ne jouirait que de la moitié du bénéfice que son redoublement de travail aurait procuré.

Si, en employant un nouveau capital de 1,000 fr., le propriétaire était certain de faire produire au fonds un surplus de 200 fr. (je suppose que le taux commun des profits des fermiers-capitalistes est de 10 pour 100), il pourrait sans doute faire l'avance des 1,000 fr. De même, si par un travail additionnel qui représenterait 100 journées, le métayer était assuré d'un accroissement de produit égal à deux fois le salaire des 100 journées, son activité pourrait peut-être se sentir excitée, bien qu'en général les hommes, les hommes ignorants surtout, n'aiment guère, quoique suffisamment récompensés, un travail qui profite même à ceux qui n'ont point contribué au résultat. Mais la certitude d'un produit double des profits ordinaires est bien rare en agriculture; aussi, dans les pays à métayers, on ne voit d'améliorations dans la culture que là où des propriétaires aisés, intelligents, ont su, par

Quoi qu'il en soit, toujours est-il que la métairie est une association, très-imparfaite, sans doute, et ne pouvant être excusée que dans les pays où le manque d'instruction et la rareté des capitaux ou d'autres circonstances locales ne permettent pas une manière de culture plus habile et plus productive ; mais, quelque imparfaite qu'elle soit, elle prouve combien il est facile de faire pénétrer dans l'esprit des cultivateurs l'idée de l'association, et de leur faire saisir les rapports souvent compliqués qu'elle enfante.

Ainsi l'application de ce principe si fécond d'améliorations et de progrès serait chose possible et, jusqu'à un certain point, facile même, si les gouvernements et tous les hommes influents, convaincus des avantages qu'en retireraient à la fois l'ordre public et l'économie sociale, s'appliquaient sérieusement à écarter les obstacles que lui opposent les préjugés, l'ignorance et les faux systèmes.

Les faux systèmes pullulent aujourd'hui. Rien de plus commun que de rencontrer des hommes qui nous proposent gravement de reprendre en sous-œuvre la société tout entière, et, comme ils disent, de la réorganiser. Ne soyons pas trop sévères pour ces hommes. Leurs erreurs sont dues aux circonstances ; elles sont le fruit naturel des époques de transition.

d'habiles combinaisons, allier leurs propres capitaux au travail des métayers et concilier dans la distribution des résultats les lois de la justice avec les prévisions d'un intérêt bien entendu. — Au surplus voyez, sur le *métayage*, un excellent mémoire que M. de Gasparin, alors préfet du Rhône, publiait à Lyon en 1832.

Les esprits spéculatifs et ardents sont portés à exagérer les vérités qui n'obtiennent pas, dans les faits, la part qui leur appartient. Les principes les plus salutaires sont promptement dénaturés, lorsque, repoussés du monde réel, soustraits au contrôle de l'expérience, ils ne peuvent se développer qu'à l'état de pure théorie. La pratique peut seule rappeler les esprits de la région des spéculations téméraires et rêveuses ; elle peut seule les éclairer et les calmer, en leur montrant, par l'invincible résistance des faits, les limites du possible, le vide de leurs généreuses illusions.

La puissance de l'association a été fortement sentie de nos jours par des esprits d'élite, par des hommes jeunes, sincères, enthousiastes. Dans un temps où la hardiesse de la pensée, l'esprit d'innovation et l'amour de l'humanité agitaient si profondément les âmes, dans un temps où la chute des vieilles institutions avait brisé la plupart des liens qui rattachaient les unes aux autres les diverses classes de la société, et n'avait laissé, entre les individus, que les relations affaiblies de la famille, ou les rapports importants, sans doute, mais un peu abstraits, de la politique, l'association se présentait naturellement aux esprits, comme le principe qui devait, à la fois, régénérer et organiser les sociétés nouvelles. Cette pensée ne manquait pas de vérité. On l'a dit mille fois, dans les sociétés modernes, l'individu est trop isolé, trop concentré en lui-même ; cette même fierté qui l'isole l'affaiblit, et cette même indépendance personnelle qui l'élève devient une

cause de retardement et de faiblesse pour tous. Le correctif, c'est l'association volontaire : le progrès social ne peut consister à dissoudre toute association, mais à substituer aux associations forcées, oppressives des temps passés, des associations volontaires et équitables. L'isolement à son plus haut degré, c'est l'état sauvage ; l'association forcée, oppressive, à son plus haut degré, c'est la barbarie. En deçà de ces termes extrêmes, l'histoire nous fait apercevoir des variétés, des nuances très-diverses. La perfection se trouve dans des associations volontaires, qui multiplient les forces par l'union, sans ôter à la puissance individuelle ni son énergie, ni sa moralité et sa responsabilité. Tout peuple chez lequel peut se réaliser cette haute combinaison de la puissance individuelle avec le principe d'association est entré définitivement dans la carrière de la civilisation *progressive*. Sa marche pourra être plus ou moins rapide, mais il n'a pas à craindre l'immobilité des civilisations *stationnaires*, et moins encore un retour vers la barbarie. Par cela seul qu'il aura compris toute la portée de cette haute combinaison et qu'il aura su y soumettre ses intérêts et ses passions, il aura fait preuve d'une puissance intellectuelle et d'un esprit de conduite et de sagesse qui ne laisse rien de grave à redouter pour ses destinées.

Malheureusement le public n'a pas encore une vue bien nette des conditions du problème qu'il est appelé à résoudre : aussi le progrès que nous signalons ne peut-il être improvisé ; c'est un but vers lequel nous avançons un peu tous les jours. Entre

la dissolution des anciens liens et la formation spontanée des liens nouveaux, qui, sous l'empire de l'égalité civile, doivent réunir et coordonner les forces individuelles, il devait y avoir un état intermédiaire, une époque transitoire, agitée, difficile, livrée aux passions et aux controverses des hommes. Cet intervalle, plein de difficultés et de périls, nous sommes près de le franchir ; on peut en apercevoir distinctement la ligne extrême ; mais ce serait une illusion que de nous croire arrivés, tandis que nous sommes encore en marche.

C'est la lenteur inévitable de cette marche qui a excité une noble, mais vaine ou dangereuse impatience, chez tant d'esprits distingués qui avaient, les premiers, nettement conçu toute la puissance de l'association et la nécessité de substituer de nouveaux liens à ceux que la civilisation moderne venait de briser. Ils ne pouvaient se résigner à attendre les effets spontanés, naturels, variés, de la raison publique. Semblables à ces législateurs qui improvisent des codes *à priori*, tout empruntés à la théorie, au lieu d'attendre patiemment que les coutumes, création lente, mais naturelle du travail national, leur en fournissent les matériaux, ils ont inventé des systèmes d'association plus ou moins spécieux, plus ou moins ingénieux ; ils ont espéré de pouvoir faire entrer la société nouvelle dans ces cases faites à la main ; ils ont cru qu'elle voudrait se soumettre à un régime contraire à tous ses antécédents, à toutes ses habitudes, à tous ses penchants. Les hommes qui se sont jetés dans ces voies ont également oublié que les

sociétés, même dans leurs plus vives transformations, ne rompent jamais complétement avec leur passé, et que, s'il est possible, dans un moment de passion, de les pousser d'une extrémité à l'autre, ce n'est jamais pour longtemps.

Le génie européen, vif et mobile, ne peut s'accoutumer à cette vie sociale, uniforme, inaltérable, qu'on a pu remarquer dans d'autres climats, chez d'autres races ; aussi l'histoire de l'Europe, de ses institutions, de ses mœurs, de ses coutumes, est-elle un tableau mouvant qui étonne et embarrasse l'observateur par l'incessante succession des formes et des couleurs les plus variées. Aujourd'hui que le privilége, qui de sa nature aspire à l'immobilité et à la durée, a définivement succombé dans sa lutte avec le principe de l'égalité civile, le génie européen peut se manifester plus à son aise encore, dans toute son indépendance et avec la prodigieuse variété de ses tendances et de ses ressources. De là ces saturnales de l'*individualisme*, qui ont excité tant de plaintes et donné naissance à tant de systèmes. Les plaintes sont fondées ; le génie européen a commencé par abuser de son émancipation ; il a oublié que l'homme n'est pas fait pour agir seul et ne songer qu'à soi et au temps présent. S'il y a en lui un principe d'indépendance personnelle, il y a aussi un principe non moins puissant et non moins sacré de fraternité et de secours mutuel : le vrai, le bien, l'utile, se trouvent dans l'harmonie de tous les principes de notre nature, sous l'empire de la raison.

D'où il résulte que, si d'un côté les plaintes

étaient fondées, de l'autre, tous les systèmes à l'aide desquels on voulait refréner l'*individualisme* n'étaient que des chimères, puisque, au lieu d'établir cette harmonie, ils tendaient tous, plus ou moins, à faire absorber l'individu par l'association, et à reproduire sous une autre forme, dans la société nouvelle, le principe dirigeant des États de l'antiquité.

Notre raison, comme nos mœurs, répugne à toute institution qui ne laisse pas un champ assez large à la liberté individuelle et à la responsabilité personnelle.

SIXIÈME LEÇON

SOMMAIRE

Des lois de succession. — Le droit de *transmettre* après notre mort est un élément essentiel de la propriété. L'histoire du droit de succession présente les systèmes les plus divers. Causes de cette diversité; dans quelle mesure l'économie politique a le droit d'intervenir dans les lois qui règlent l'ordre des successions. — De la faculté de tester, considérée dans ses rapports avec l'économie nationale. — Des substitutions et autres liens de la propriété foncière, considérée du même point de vue.

Le droit de transmettre après notre mort les biens dont nous sommes propriétaires à certaines personnes, désignées, soit par nous-mêmes, soit par la loi, est un élément essentiel de la propriété, telle que la reconnaissent toutes les législations des peuples civilisés. Disons mieux : l'appropriation individuelle du sol n'est pas concevable sans l'hérédité, la propriété territoriale ne pouvant donner tous les résultats dont elle est susceptible que lorsque le possesseur est constamment animé d'une pensée d'avenir, lorsque, assuré de la perpétuité de son droit, il travaille, il épargne, il modifie, il améliore, et pour lui-même, et pour les siens, et pour tous ceux qui ont mérité ses bienfaits. Le mot des jurisconsultes est à la fois simple et profond : l'héritier, disent-ils, *continue* la personne du défunt. Voyez ce

vieillard riche de ses économies, il bâtit à grands frais des édifices séculaires, il fait creuser un canal où de son vivant l'eau ne pourra pas encore s'écouler, il plante des arbres dont il ne goûtera pas les fruits, il commence un assolement long et coûteux dont il ne verra pas s'accomplir la première révolution ; ôtez-lui le principe de l'hérédité, dites-lui que la propriété n'est que viagère, que ses efforts, que ses avances profiteront au premier occupant, à tout le monde, à l'État, que sais-je ? et vous changerez à l'instant même le cours de ses idées ; économe, il se fera dépensier ; rangé, soigneux, prévoyant, il laissera aller toutes choses, satisfait de retirer de ses domaines de quoi suffire à son entretien pendant le petit nombre d'années que la nature lui réserve. C'est ainsi que tout change par la suppression d'un seul élément, qui est la pensée de l'avenir. Cet horizon étendu, indéfini, une fois caché à l'œil humain, l'individu n'aperçoit plus rien hors de lui-même, hors de sa chétive et fragile personne ; ce n'est plus que dans lui-même qu'il cherche la mesure de ses prévisions, de ses calculs, de ses efforts ; tout serait rapetissé dans les idées comme dans les faits de l'humanité ; partout on verrait cet abandon, cette insouciance, ce désordre qui nous frappent si péniblement dans les propriétés de quelques célibataires égoïstes, de quelques vieillards auxquels une vie déplorable n'a laissé d'autre mobile que les instincts grossiers et les courtes prévisions de l'animal.

Ceux-là sont parfaitement conséquents qui, vou-

lant abolir l'hérédité, suppriment du même trait de plume l'appropriation individuelle du sol. En donnant la propriété territoriale à l'État, en le déclarant seul propriétaire foncier, s'ils abolissent l'hérédité, ils conservent du moins le principe de la durée, la pensée de l'avenir. L'État ne meurt pas. S'il était permis à des hommes sérieux de se persuader que ce propriétaire unique, que cet être collectif apporterait dans son administration le zèle et les soins d'un particulier, qu'il aurait le même souci de l'avenir, les mêmes sentiments d'affection et, si l'on veut, d'amour-propre, d'orgueil, qui animent et stimulent le père de famille ; ils pourraient en conclure qu'au point de vue de l'économie politique peu importe que l'appropriation du sol soit individuelle ou seulement nationale, que la terre appartienne aux familles ou à l'État. Mais l'être collectif, artificiel, ne peut éprouver les sentiments, ni concevoir les pensées qui animent l'individu et dominent le chef de la famille. De là le vide de tous ces systèmes qui supposent la destruction de la propriété individuelle et transmissible. Il est facile de découvrir quelques inconvénients dans l'organisation de la propriété territoriale, telle que le droit universellement adopté l'a reconnue : quelle est l'institution qui pourrait être conservée s'il suffisait, pour tout renverser, de signaler quelques abus, de prouver que ce qui existe est imparfait ? Avant de prononcer, il faut toujours comparer ce qui existe, non avec un idéal purement négatif, c'est-à-dire dégagé par la pensée de tout inconvénient quelconque, mais avec

un autre système également possible, pratique, offrant, lui aussi, comme toutes les choses humaines, un certain mélange de bien et de mal, d'avantages et d'inconvénients. Or, certes, la propriété transmissible du sol ne redoute pas cette épreuve. Justifiée par une longue expérience, elle a pour elle, non-seulement l'autorité du temps, mais celle, beaucoup plus décisive, des admirables résultats qu'elle n'a cessé de produire. C'est à elle que le monde ancien et le monde moderne doivent tout ce que la civilisation y a montré de grand, de brillant et de durable.

Mais, si le principe de la transmission ne paraît pas contestable, le mode, considéré à la lumière de l'histoire, présente les systèmes les plus divers, des variétés sans nombre. L'histoire du droit de succession est une étude des plus laborieuses et des plus difficiles; peu de faits généraux offrent dans leurs développements plus de diversités et plus de complications.

La raison en est simple; le droit de succession ne règle pas seulement des rapports d'individu à individu, comme la loi de la vente, du prêt, du mandat. L'hérédité est un principe essentiel de l'organisation de la famille et, par là, de la société tout entière. Changer les lois de succession, je parle ici de changements radicaux, de la substitution d'un nouveau système héréditaire au système existant, c'est changer l'ordre social, c'est du moins faire effort pour le changer; car il se peut, si la faculté de tester n'est pas supprimée, que les mœurs et l'opinion générale

résistent aux vues du législateur, et que la loi écrite disparaisse devant la coutume.

Dès lors on conçoit que les hommes appelés à régler l'ordre des successions aient pu, dans une matière si complexe et si grave, être dirigés par des principes opposés et des considérations très-diverses.

L'équité naturelle qui nous suggère de traiter également tous les membres de la famille placés dans les mêmes rapports de parenté, l'affection présumée du défunt, la convenance de ne pas trop affaiblir le pouvoir paternel, le désir de conserver le lustre, la puissance, l'influence des grandes maisons, la vue diamétralement opposée, c'est-à-dire le projet de multiplier le nombre des petits propriétaires et de détruire les vastes patrimoines, le désir de rendre les propriétés territoriales certaines, fixes, inaliénables, et le désir de leur imprimer au contraire tout le mouvement du libre commerce et de les assimiler, autant que cela est possible, aux propriétés mobilières; toutes ces considérations morales, politiques, économiques, tous ces principes dirigeants si divers, quelquefois si opposés les uns aux autres, ont donné naissance à des lois de succession si variées et si nombreuses, que je ne pourrais, sans sortir complétement des limites de cet enseignement, vous en offrir, je ne dis pas l'histoire, mais le sommaire.

Je voulais seulement vous faire remarquer que si, en général, les questions que présente l'organisation de la société et de la famille ne peuvent être résolues

à l'aide d'un principe unique, exclusif, cela est éminemment vrai de la loi de succession. En cette matière plus que dans toute autre, l'équité naturelle, la morale, la politique, l'économie nationale, réclament chacune impérieusement leur part d'influence, et il est juste d'ajouter que ce n'est pas à l'économie politique qu'appartient la plus grande part. Avant de rechercher si la production nationale est plus ou moins énergique, tout nous commande d'examiner si on a fait ce qui est juste et bon en soi, si la famille et l'ordre social sont assis sur des bases solides et que la saine raison puisse avouer.

N'oublions pas, messieurs, que, si tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire dans notre dernière réunion n'est pas dénué de fondement, les résultats économiques des lois qui règlent la propriété territoriale peuvent être modifiés, corrigés par les conventions des possesseurs de terre, en particulier par l'association. Dès lors l'intérêt de toutes les questions d'hérédité s'affaiblit pour l'économiste. Que lui importent la grande ou la petite propriété, la quotité de la réserve, les limites imposées au testateur et autres questions de cette nature, si les propriétaires peuvent, quelle que soit l'étendue de leurs possessions, y adapter, selon les cas, la grande et la petite culture, et tirer, après tout, le meilleur parti possible de ce puissant instrument de la production, la terre ?

Toutefois, n'exagérons rien. Il est certain, nous l'avons suffisamment démontré, que les possesseurs peuvent, par leurs conventions, appliquer à la terre,

quelle que soit la loi qui en règle la distribution, les procédés économiques les plus utiles. Une foule de propriétaires doivent s'imputer à eux-mêmes de ne pas retirer de leur fonds tous les produits qu'il pourrait leur donner : leur ignorance et leur insouciance sont certainement les causes principales de leur pauvreté. Il n'est pas moins vrai que les lois de la propriété et de l'hérédité secondent ou contrarient dans une certaine mesure les procédés économiques. Supposez une législation qui par elle-même serait funeste à la production nationale : les propriétaires devraient sans doute s'efforcer d'en corriger les effets par des arrangements particuliers ; mais ces correctifs ne seront jamais appliqués ni promptement, ni d'une manière tout à fait générale. Si une population tout entière était empoisonnée, pensez-vous que le contre-poison, lors même qu'il serait facile à connaître et à la portée de tout le monde, empêcherait qu'il n'y eût un grand nombre de victimes?

Ajoutons que, s'il est des lois dont les effets fâcheux, sous le rapport économique, peuvent être écartés ou atténués par des conventions, il en est aussi dont les funestes résultats n'admettent d'autre remède que l'abrogation de la loi qui leur donne naissance.

C'est ainsi que la subdivision de la propriété territoriale peut être corrigée en conservant la grande culture, au moyen de l'association : mais que le législateur laisse pendant longues années la propriété incertaine, qu'il ôte aux détenteurs de la terre tout intérêt à l'améliorer, quel correctif pourrait-on

trouver à ces maux ? Évidemment un seul, l'abrogation de la loi.

Ce serait donc trop dire que d'affirmer que l'économie politique n'a absolument rien à démêler avec les lois qui règlent l'ordre des successions et la distribution de la propriété territoriale. Ce qui est vrai, c'est que l'économie politique n'est pas aussi intéressée dans ces questions que beaucoup de personnes paraissent le penser ; qu'elle n'a ni intérêt, ni droit de se constituer juge supérieur, arbitre souverain de ces grandes questions. Elle n'en a pas le droit, parce que ces questions sont, avant tout, du ressort de la morale et de la politique. Elle n'y a pas intérêt, parce que, d'un côté, la solution de ces questions, quelle qu'elle soit, ne fait pas à la production nationale tout le mal qu'on prétend, et que, de l'autre, ce mal peut être, en beaucoup de cas, écarté ou atténué par des expédients que rien n'interdit aux possesseurs du sol.

Par ces considérations, nous n'avons garde d'insister longuement sur les questions dont il s'agit. Ceux qui ont essayé de les approfondir ont puisé les faits les plus décisifs, les motifs pratiques de leur décision, dans la morale et dans la politique. Nous ne pouvons les suivre sur ce terrain ; bornons-nous à un petit nombre de remarques relatives aux résultats économiques des diverses lois de succession.

L'hérédité est réglée, soit par la loi, soit par la volonté de l'homme, par le testament. La faculté de tester peut être illimitée ou resserrée dans des limites plus ou moins étroites. « *Pater familias uti*

legassit..... ita jus esto. » En effet, rien ne pouvait jadis enchaîner à Rome le pouvoir du chef de la maison, qui, roi, maître, pontife, n'était entouré que d'esclaves, les uns portant ce nom, les autres s'appelant fils de famille. Cette loi des Douze Tables n'était probablement qu'une vieille coutume patricienne qui passait dans le droit écrit, et qui, grâce aux nouvelles mœurs du pays et au progrès des idées plébéiennes, ne devait pas tarder à paraître un anachronisme, un principe d'iniquité.

Les anciens Romains, veuillez le remarquer, n'accordaient pas tout pouvoir au testateur par la confiance que leur inspiraient l'équité et les affections naturelles du père de famille. Sans doute ils ne se méfiaient pas de la rectitude de ses jugements; mais ce n'était pas de cette considération que dérivait le pouvoir illimité du testateur romain. Ce pouvoir n'était pas une concession, mais un droit que l'aristocratie primitive de Rome reconnaissait appartenir aux pères de famille, ou, pour mieux dire, à elle-même, car jadis le testament ne se faisait que dans l'assemblée et avec l'assentiment des curies. C'était le patriciat qui admettait dans sa confrérie, comme héritier, comme continuant la personne d'un des leurs, celui que le père de famille avait désigné et que l'assemblée avait accepté. Dès que cette désignation spéciale était faite et acceptée, quelle qu'elle fût, il fallait la respecter. La parenté, les affections naturelles, les services rendus, ne donnaient aucun droit. On n'imposait pas au testateur un héritier, aux patriciens un confrère autre que celui qui avait été

librement investi par eux de la qualité de représentant du défunt. La loi *générale* n'intervenait que pour suppléer au silence de ceux qui avaient le droit de statuer. La toute-puissance des testateurs n'était, en réalité, qu'une mesure politique et indépendante de toute considération sur l'usage plus ou moins équitable que les pères de famille pouvaient en faire. Le jour où les considérations d'équité ont commencé à peser fortement sur l'esprit des Romains, ce jour-là le principe absolu des Douze Tables a commencé à recevoir des modifications, devenues de plus en plus importantes, jusqu'à ce que l'esprit d'innovation, s'ouvrant des voies très-larges, finît par introduire dans les lois de succession, comme principe dirigeant, le droit de la parenté naturelle, de la *cognatio*.

La politique peut aussi suggérer des lois diamétralement contraires au principe des Douze Tables. C'est ainsi, pour opposer à un fait de l'antiquité un fait tout récent, que la loi du 17 nivôse an II réduisait presque au néant la faculté de tester. Toutes les fois que le législateur voudra, par la distribution des biens, atteindre un but vers lequel le pays, s'il était laissé à sa pente naturelle, ne tendrait pas, il ôtera, s'il le peut, aux citoyens la faculté de tester.

Évidemment l'économie politique ne peut influer sur ces lois. Les motifs qui déterminent le législateur sont de nature, louables ou non, à ne pas se laisser affaiblir par des considérations économiques.

Plaçons-nous dans une autre hypothèse : supposons que le législateur ne soit porté par aucun motif politique à intervenir dans la distribution des biens

par voie de succession, que le gouvernement du pays ne se croie pas intéressé à favoriser quelques membres de la famille aux dépens de tous les autres. Au fait, on a quelque peu exagéré l'influence des lois de succession sur la forme du gouvernement, sur l'organisation politique des États, qu'il ne faut pas confondre avec l'organisation sociale.

Dans la supposition que nous venons de faire, l'élément politique se trouvant complétement éliminé, on peut se demander si le pouvoir de tester ne devrait pas être illimité : l'affirmative a été appuyée de considérations économiques qui méritent quelque examen.

En général, le testateur doit apprécier, mieux que personne, le caractère, les habitudes, la situation des membres de sa famille, en un mot, de ses enfants. Car la question ne peut guère s'élever qu'à l'égard des enfants, en prenant ce mot dans le sens légal. Les ascendants survivent rarement à leurs descendants, et, quant aux collatéraux, on reconnaît généralement que la loi ne doit pas leur attribuer des droits qui limitent le pouvoir de tester. Il s'agit donc ici du père de famille qui règle par ses dernières volontés le sort de ses enfants. Pourquoi, dit-on, lui poser des bornes, lui dicter impérieusement certaines dispositions? Possesseur d'une médiocre fortune, un testateur laisse quatre enfants; l'aîné, grâce à l'éducation qu'il a reçue, a déjà parcouru une carrière qui l'a comblé d'honneurs et de richesses ; sa sœur a fait un brillant mariage, son mari est dix fois plus riche que son père ; pourquoi interdire à

ce testateur de partager son modeste patrimoine entre les deux enfants qui lui restent, et qui n'ont d'autre ressource, d'autre espoir que la bonté paternelle ? Par l'égalité des partages, vous portez des capitaux là où ils sont inutiles ; vous les ôtez de là où ils sont nécessaires. Ils ajouteront bien peu à la puissance productive de deux grands patrimoines, tandis que la puissance productive de ce qui reste sera peut-être anéantie. Peut-être faudra-t-il entamer les capitaux pour vivre. La pauvreté, lorsque ses revenus ne suffisent pas aux plus modestes besoins, détruit les patrimoines comme la prodigalité ; elle les administre mal d'abord, puis elle les écorne, bientôt elle les consume. Si, dans le faible patrimoine dont nous parlons, il existe un immeuble, les inconvénients du partage égal n'en seront que plus sensibles. Donnerez-vous l'immeuble à l'une ou à l'autre des deux familles déjà si riches ? Accoutumées qu'elles sont aux grandeurs des vastes domaines, des parcs, des châteaux, que leur importe ce modeste héritage ? En prendront-elles grand souci ? S'appliqueront-elles à en tirer tout le revenu dont il serait susceptible ? Le donnerez-vous à l'un des enfants mal partagés ? Il restera débiteur d'une soulte qui sera pour lui une charge accablante : il manquera de capitaux pour faire valoir son domaine. Le partagerez-vous entre les deux frères ? Mais sera-t-il facile de le partager sans en affaiblir la valeur ? et, si les deux frères ne s'associent pas pour l'administration et la culture de leur fonds, ne faudra-t-il pas doubler les bâtiments, les dépendances et tout

l'attirail agricole? Encore une fois, tous ces inconvénients, toutes ces pertes auraient pu être évités si le testateur avait pu disposer à son gré de sa fortune et régler ses legs selon les circonstances de sa famille, la situation de chacun des membres qui la composent.

On peut ajouter que rien n'est à la fois plus équitable et plus conforme à l'intérêt général que le pouvoir laissé au père de famille de suivre dans la disposition de ses biens les indications que lui donne la connaissance intime des personnes et des faits.

Pourquoi laisserait-il une partie de son patrimoine à un fils établi, déjà très-riche, et qui a des frères et des sœurs dépourvus de toute fortune et en bas âge? pourquoi compterait-il forcément au nombre de ses héritiers un fils dissipateur, perdu de mœurs, ayant toujours résisté aux conseils, aux avertissements de l'autorité paternelle? pourquoi le contraindre à diviser une fortune qui, partagée, ne donne à l'État que des familles pauvres, tandis que, confiée à un seul des enfants, elle pourrait être administrée d'une manière utile à son possesseur et au pays? Et, si on demande ce que deviendront les enfants qu'on déshérite, les défenseurs de la faculté illimitée de tester n'hésitent pas à répondre qu'un des principaux inconvénients de la *légitime* et de la *réserve*, peu importent ici les caractères particuliers de l'une et de l'autre, c'est précisément la fausse confiance qu'elles inspirent. Tous les enfants comptant sur une portion quelconque de la succession paternelle, nul ne songe à déployer l'activité qu'il

saurait trouver en lui-même, dans l'âge des nobles efforts, s'il avait en perspective l'indigence. A cette occasion, on ne manquera pas de vous citer l'exemple des fils cadets en Angleterre. Les voit-on mourir de faim, s'abrutir dans la misère? ne les voit-on pas, au contraire, s'élancer avec ardeur dans les plus brillantes carrières, les suivre avec succès, et un grand nombre d'entre eux établir, à côté de l'opulente maison du fils aîné, des familles riches d'une fortune noblement acquise, d'une fortune qui est en même temps une nouvelle conquête pour la richesse nationale?

En résumé, disent-ils, toute règle générale, c'est dire toute *loi* sur la distribution héréditaire des biens, ne peut tenir aucun compte d'une foule de circonstances et de faits particuliers, qu'il importe cependant de sainement apprécier, soit dans l'ordre moral, soit dans l'ordre économique. Si l'on veut que cette distribution soit conforme aux règles de l'équité et aux exigences de l'économie sociale, on ne peut procéder qu'*à posteriori*, par jugements particuliers et non par des lois. Or quel juge pourrait-on trouver mieux informé, plus impartial, que le père de famille? on serait trop heureux de le pouvoir créer s'il n'existait pas. La nature nous le donne, et nous nous appliquerions à lui lier les mains, à paralyser sa puissance!

Ces arguments sont spécieux. Nous ne sommes pas surpris de l'influence qu'ils ont exercée sur des esprits éminents, sur des économistes distingués. Qu'on le remarque, il n'est plus question ici d'insti-

tutions aristocratiques, de primogéniture, de substitutions, de la restauration impossible pour nous d'une politique surannée.

Certes, la tendresse des parents pour leurs enfants est un fait général, une garantie dont le législateur aurait tort de se méfier. Si, en pareille matière, on pouvait ne pas tenir compte des cas exceptionnels et de l'influence que les mauvais exemples exercent sur les mœurs publiques, on pourrait s'en rapporter, pour l'établissement et l'avenir des enfants, aux libres déterminations du père de famille. Toute loi impérative pour assurer à chaque enfant une part de l'héritage paternel serait superflue.

On pourrait dire, de la même manière, que la loi du parricide est inutile pour prévenir cet horrible crime. Les parricides demeureraient impunis, que le nombre n'en serait guère augmenté. Mais cette impunité blesserait la société dans ses sentiments les plus chers et les plus intimes ; ses notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste, en seraient troublées ; il lui faudrait tenir ces notions pour fausses ou la loi pour inique, et de ces incertitudes et de ces doutes résulterait peu à peu un relâchement général de la morale publique. Le glaive de la loi doit frapper le parricide, non pour rassurer les parents, il n'est pas de crime moins alarmant, mais pour ne pas arracher à l'ordre public son principal fondement, je veux dire le respect de la justice sociale.

La tendresse pour leurs enfants, le soin de leur avenir, l'indulgence pour leurs erreurs, sont si naturels aux parents, qu'il est difficile d'imaginer un

père privant complétement un ou plusieurs de ses enfants, sans que cette détermination ait eu pour mobile une influence illégitime.

L'exemple que nous avons imaginé, d'un père de famille laissant à sa mort un faible patrimoine et quatre enfants, dont deux déjà splendidement établis, est un cas particulier, une hypothèse arrangée pour l'argumentation. Si l'on voulait procéder par suppositions de cette nature, on pourrait dire, avec la même probabilité, que le frère aîné et la sœur richement mariés n'accepteront pas leur modeste lot dans l'hoirie paternelle, et le laisseront s'accroître à ceux de leurs frères. L'inégalité dans la situation et la conduite des enfants exige sans doute qu'il soit laissé au père un certain pouvoir de distribution, mais un pouvoir limité : limité, il suffit à la justice ; absolu, il peut dégénérer en tyrannie.

Ne rien laisser à son enfant ne peut être, sauf quelques rares exceptions, que la résolution d'un père aveuglé ou d'un homme qui met ses dettes de père à la charge de la société ; je m'explique.

Là où le sort des enfants délaissés serait nécessairement l'abaissement, la pauvreté, la misère, le père qui signe un testament à leur préjudice agit sous l'empire du préjugé ou de la passion. C'est l'ami de Tartufe ou le mari de Béline. C'est un attachement indigne, la superstition ou l'orgueil qui lui dicte son testament. La loi, par son silence, mettrait le sceau à ses iniquités. Certes, nous ne voulons pas étaler ici des combinaisons dramatiques, mais nul n'ignore que l'histoire la plus sévère sur la certitude des faits

a dû enregistrer trop d'exemples de ces déplorables aberrations du cœur humain. L'orgueil de l'homme est si dur! et la faiblesse d'un vieillard subjugué, si inhumaine!

Ajoutons que le pouvoir de priver tous les enfants indistinctement au profit d'un étranger serait encore moins redoutable que le pouvoir d'avantager un enfant aux dépens de tous les autres. Lorsque l'injustice est commise au profit d'un enfant, le lustre de la famille, l'éclat du nom, cachent au testateur l'immoralité de ses dispositions. La hauteur du but qu'il se propose d'atteindre lui tourne la tête et le rend plus accessible aux moyens de séduction. On peut soutenir à toute rigueur que la production nationale ne perd ni ne gagne à ces dispositions, s'il est vrai toutefois que l'opulence des uns et la misère des autres, que les sentiments de haine qu'elles excitent, que le trouble qu'elles apportent dans l'ordre moral ne réagissent pas jusqu'à un certain point, même sur l'ordre politique et économique des sociétés civiles. Qu'on ne nous dise pas du moins que l'économie nationale peut retirer de grands avantages de ce pouvoir illimité des pères de famille, surtout pour la distribution des propriétés territoriales. Nous avons assez prouvé que ce sont là des assertions que rien ne justifie. Nous ne confondons pas la grande culture avec la grande propriété.

Poursuivons : nous avons supposé que les enfants exclus de la succession seraient abandonnés à leur mauvais sort, exposés à toutes les chances qui pèsent sur les classes pauvres. S'il en était ainsi, il ne

se trouverait pas un père sur mille qui osât signer un testament à leur préjudice. La loi qui laisserait aux parents cet immense pouvoir serait si rarement appliquée, que son influence économique serait à peu près nulle. Mais ce n'est pas ainsi que les choses se passent dans les pays où le père de famille peut concentrer toute sa fortune sur une seule tête. C'est la société qui demeure chargée de l'établissement des enfants déshérités. A eux sont réservées par une sorte de convention tacite les carrières lucratives du pays. L'église, l'armée, les colonies, l'administration, la magistrature, sont leur apanage. Ils ne sont déshérités qu'en apparence. A l'aîné les biens matériels de la famille, aux autres son crédit, son influence et la fortune publique. C'est une charge que le testateur impose à la société, un impôt qu'il lève au profit de sa maison. S'il n'y avait d'autres contribuables que les familles dont nous parlons, ce ne serait là qu'une sorte d'échange, une caisse commune pour l'établissement de leurs puînés. Mais les impôts les plus lourds et les plus inévitables sont payés dans une certaine mesure par tout le monde, par le riche comme par le pauvre; et cependant les fils des familles riches, réduits à la pauvreté par le testament paternel, obstruent, aidés qu'ils sont par le crédit de leurs parents, toutes les avenues de la richesse et du pouvoir.

Dès lors il ne faut pas s'étonner d'un fait qui serait, sans cela, une hideuse et révoltante contradiction : je veux parler de ces familles de huit, dix, douze enfants qu'on trouve dans les pays où la loi

autorise cette partiale dispensation de la fortune domestique. Le père de famille ne s'inquiète pas de l'avenir de ses enfants ; un excepté, ils ne sont pas à lui, ils sont à la société. Il les a mis au monde ; il les a jetés au bras d'une nourrice, d'abord ; plus tard sous la férule d'un précepteur ; c'est assez, son rôle de père est achevé ; désormais ils ne sont que des étrangers dans la maison paternelle. Ils appartiennent à une colonie, à une garnison, à un cloître ; c'est là leur famille, leur héritage ; le nom de leur père ne leur sert que de titre et de passeport. Dès lors, pourquoi se soumettre à cette *contrainte morale* que recommandait ce bon Malthus si sottement calomnié ? pourquoi se tourmenter de prévisions et de calculs ? Ces vulgaires soins sont réservés à ces époux obscurs et malheureux qui ne peuvent rien laisser à personne ; mais les familles riches et puissantes, les parents qui possèdent de quoi *faire un fils*, pour parler comme parlent les Anglais, n'ont rien à prévoir, rien à craindre ; la fortune publique est inépuisable.

C'est ainsi que la faculté illimitée de tester peut devenir un stimulant fâcheux de la population, du moins dans certaines classes de la société, et produire dans l'ordre économique, ainsi que dans l'ordre social, les conséquences les plus graves.

En résumé, l'économie nationale ne justifie point la faculté illimitée de tester ; si elle n'a pas à lui opposer des arguments invincibles, encore moins pourrait-elle compenser par des avantages économiques les inconvénients politiques et les effets mo-

raux de ce despotisme domestique. Si, d'un côté, on pourrait ainsi prévenir un trop grand morcellement de la propriété territoriale, de l'autre la population se trouverait excitée, et l'État rempli de mendiants, dont la mendicité est orgueilleuse et le travail médiocre. C'est là un mal de plus en plus croissant, de plus en plus funeste. Le morcellement des propriétés, au contraire, est un mal qui a des bornes et qui n'est pas sans remède. Il est encore atténué partout où la loi, sans accorder au père de famille une faculté illimitée de disposer, lui donne le pouvoir de former à son gré, dans les limites posées par la loi, le lot de chacun de ses enfants. C'est ainsi qu'il peut distribuer les meubles et les immeubles de manière à prévenir des morcellements trop fâcheux; c'est ainsi qu'un bon père de famille se sent excité à redoubler d'efforts pour accroître, à l'aide de son travail et de ses économies, une fortune mobilière qui lui donne les moyens de faire entre ses enfants une heureuse distribution de son patrimoine; enfin c'est ainsi que la population est contenue dans ses justes et naturelles limites, et que l'égoïsme et l'orgueil ne mettent pas une foule de mendiants superbes à la charge de la fortune publique. S'il est des pauvres dans le pays, il n'y a pas du moins une pauvreté impérieuse et privilégiée.

Il est moins facile d'établir la juste limite qu'il convient de mettre à la faculté de tester. Nul n'ignore que la portion disponible a varié selon les temps et les législations. Il faut se garder des deux excès opposés. Une *réserve* trop faible, celle, par exemple,

qui ne donnerait aux enfants, quel que fût leur nombre, que la dixième partie du patrimoine paternel, laisserait subsister, pour les familles d'une petite ou d'une moyenne fortune, tous les inconvénients de la faculté illimitée de tester; une réserve trop considérable produirait des effets plus funestes encore, en ôtant au père de famille tout pouvoir discrétionnaire, toute libre appréciation des circonstances et des faits particuliers. On peut dire que la réserve ne doit, dans aucun cas, être au-dessous du quart, ni au-dessus des trois quarts de l'as héréditaire; notre loi la proportionne au nombre des enfants : cette règle, qu'on suivait déjà pour la légitime de Justinien, est d'une équité qui saute aux yeux. On peut, sans doute, discuter sur le plus et le moins. La *réserve* du code civil paraît à quelques personnes excéder les justes bornes et trop affaiblir la puissance paternelle et le gouvernement domestique. Nous ne croyons pas que les faits généraux justifient suffisamment toutes ces craintes, ni qu'il y ait lieu de toucher à une loi qui, franchement acceptée par les mœurs, se trouve en parfait accord avec l'esprit du temps. Au surplus, ces questions n'appartiennent guère à l'économie politique; peu importe à la production nationale le taux plus ou moins élevé de la réserve.

Mais, si la science économique n'a pas d'intérêt à se mêler trop vivement des questions que nous venons de signaler à votre attention, il est d'autres parties des lois de succession pour lesquelles elle ne pourrait pas témoigner la même indifférence.

Ne l'oublions pas, messieurs : au point de vue économique, il faut des lois, des institutions qui permettent l'emploi le plus utile d'un instrument producteur aussi puissant que la *terre*. Nous avons vu que cet emploi est toujours possible, quel que soit d'ailleurs le nombre des propriétaires. Dès lors nous nous sommes empressé de reconnaître que les questions sur le pouvoir de tester, sur les limites de la portion disponible, sur le choix et le nombre des héritiers, appartiennent, presque exclusivement, à la morale et à la politique. Sans doute, si toutes choses étaient égales d'ailleurs, l'économie publique préférerait, dans une certaine mesure, aux lois qui morcellent les propriétés les lois qui les conservent, aux lois qui exigent des correctifs celles qui les rendent inutiles; toujours est-il que l'intérêt économique, dans ces questions, n'est que secondaire, et qu'il ne faut pas les juger aux lueurs décevantes de ces théories dont les passions politiques ont prétendu éclairer l'économie nationale.

Mais il est des lois qui ôtent, pour ainsi dire, à la terre sa puissance productive et la rendent stérile dans les mains de ses possesseurs. Ce sont toutes les lois, de succession ou autres, qui ne laissent pas au détenteur actuel un intérêt suffisant pour faire de la terre le meilleur emploi possible, même en sacrifiant le présent à l'avenir : ce sont ces lois qui luttent contre la nature même des choses et les tendances légitimes du cœur humain. L'effet de ces lois a été le plus souvent de tarir une des sources principales de la richesse publique.

On nous répétera peut-être ce que nous avons nous-même établi avec le plus grand soin, que ces lois doivent être, elles aussi, jugées à la lumière de principes d'un ordre supérieur. Nous le voulons bien, à une condition toutefois : c'est qu'on n'oubliera pas que l'économie sociale n'a point de correctifs pour des lois de cette nature. Elle peut, dans une certaine mesure, écarter les inconvénients de la petite propriété ; elle peut les atténuer de manière que les avantages politiques et moraux de la division des terres ne perdent presque rien de leur importance ; mais que peut-elle contre l'insouciance des possesseurs, lorsque cette insouciance leur est en quelque sorte commandée par la loi du pays? Donnera-t-elle du zèle à ceux qui ne peuvent en avoir? du dévouement à ceux qui n'éprouvent ni affection ni intérêt pour les successeurs qui leur sont imposés? Ainsi qu'on juge ces lois du point de vue de la morale et de la politique, rien de plus juste ; mais qu'on sache bien que, si le résultat était contraire aux intérêts de la production nationale, ce serait une perte sans compensation, un mal sans remède. Heureusement, messieurs, ce profond désaccord, soit entre le bien et l'utile, soit entre les avantages politiques et les avantages économiques, n'existe pas ici. Que dis-je? il y a, au contraire, ainsi que cela arrive souvent, une parfaite harmonie. Laissons aux esprits rigides et moroses l'étrange prétention de voir toujours le bien aux prises avec l'utile, comme si la vie sociale ne pouvait être qu'une lutte incessante et douloureuse du devoir avec le plaisir. La

Providence nous a traités dans ses dispensations avec plus d'indulgence.

Nous ne voulons pas sortir du champ qui nous est tracé. Il suffit de citer les faits auxquels nous faisons allusion, pour se convaincre que la morale et la politique ne peuvent ici rien opposer de sérieux à l'économie sociale, et qu'elle ne leur demande rien que de très-légitime en leur demandant d'adopter comme principe dirigeant cette maxime : « Il importe de repousser ou d'abroger toute loi qui ôte aux détenteurs de la terre l'envie de sacrifier le présent à l'avenir et de travailler à l'amélioration du sol ! »

Les lois de cette nature ont été fort nombreuses dans le droit européen ; plus encore peut-être dans les pays de droit coutumier que dans les pays de droit romain. Le droit romain laissait une grande liberté au testateur ; le droit coutumier, tout imprégné de féodalité, sacrifiait toutes choses à la conservation et aux intérêts de la famille. Le testateur des pays coutumiers, lors même qu'il ne laissait que des collatéraux, ne pouvait disposer que d'une faible portion de ceux de ses biens qu'on appelait les *propres*. Dans les pays de droit romain, les testateurs ayant en principe la libre disposition de leurs biens, disposition que la loi se contentait de modérer, en certains cas, par des prélèvements ou des retenues connues sous les noms de *légitime*, de *falcidie*, etc., on les vit bientôt abuser d'un pouvoir exceptionnel que l'équité avait introduit dans les lois de Rome. Je veux parler du *fidéicommis*, institution équitable

qui, dénaturée par les coutumes du moyen âge toutes fondées sur le privilége et par les passions aristocratiques des familles patriciennes et de la haute bourgeoisie, avait fini par donner naissance à cette jurisprudence fidéicommissaire si compliquée, si subtile, si bizarre, qui obscurcissait et défigurait le droit civil d'un grand nombre de pays, en particulier celui de l'Espagne et de l'Italie. Ce serait une curieuse histoire que celle des extravagances que ce droit autorisait sous le nom de *substitution* ou de *fidéicommis*, et dont les testateurs n'avait garde de se faire faute. Rien de plus commun dans ces pays que de voir un chétif mortel, déjà affaissé sur son lit de mort, dicter gravement un testament où il disposait de ses biens pour tous les siècles à venir, où il faisait la loi à toutes les générations qui devaient se succéder sur la face du globe, et s'épuisait en hypothèses et en combinaisons pour que la chaîne de ses prévisions ne se trouvât jamais interrompue, pour que jusqu'à la fin des temps son patrimoine et son nom ne pussent sortir de la route que sa main débile leur avait tracée. Que nous parle-t-on de la puissance du législateur, de la perpétuité à laquelle aspirent les lois ? Quel est le législateur qui regarde son œuvre comme éternelle, comme irrévocable, comme ne devant jamais subir l'influence des temps et des transformations qu'ils amènent dans la vie des sociétés? Qui a jamais imaginé qu'une loi serait à tout jamais en harmonie avec le développement du peuple ? Ce qu'aucun législateur politique n'oserait penser, ces législateurs de la famille ne craignaient pas

de le décider dans leurs testaments. Ils prétendaient immobiliser le monde au profit de leur vanité, épuiser, une fois pour toutes, un pouvoir qui ne peut être équitable et sensé que lorsqu'il s'éclaire de la lumière des faits présents, que lorsqu'il fait, avec une bonté scrupuleuse, cette exacte appréciation des hommes et des choses que ne peut faire le législateur, en traçant des règles nécessairement générales et inflexibles. J'ai vu, lorsque, l'exercice d'une noble profession m'attachant encore au barreau, je devais prendre connaissance des faits et des actes des générations qui nous ont précédés; j'ai vu, dis-je, les exemples les plus ridicules de cette *omnipotence* testamentaire du père de famille, omnipotence qui consistait, avant tout, à dépouiller de tout pouvoir les pères de famille qui devaient succéder au testateur. Que de complications ! que de folies ! La vue du testateur s'obscurcissait à mesure que son orgueil le poussait plus loin dans les ténèbres d'un avenir inconnu ; bientôt il perdait le fil de ses propres idées ; ses paroles n'exprimaient plus rien de clair, rien de compréhensible, et ses dispositions devenaient une source inépuisable de difficultés et de procès. J'ai vu des testaments qu'aucun homme de bonne foi ne pouvait avoir la prétention de comprendre : j'ai plaidé une des nombreuses affaires dont l'institution d'une *secondo-géniture* trop célèbre n'avait pas cessé, depuis deux siècles, d'encombrer les tribunaux.

C'est ainsi que la vanité ou le caprice d'un homme prenait la place de la loi, et enlevait à tout jamais la

faculté de tester à tous ses successeurs. La liberté des testateurs s'anéantissait, comme toutes les libertés, par l'abus. La licence d'un petit nombre imposait à tous les autres une sorte de servitude.

Ainsi le droit écrit et le droit coutumier, la féodalité et le droit romain tel que les patriciens l'avaient fait, avaient rempli l'Europe de lois et de coutumes qui enveloppaient la propriété territoriale de mille liens ; en lui ôtant toute liberté de mouvement, on l'avait mise presque complétement hors du commerce. D'un côté l'abus des substitutions fidéicommissaires, de l'autre les droits d'aînesse et de *masculinité*, le retrait féodal, le retrait lignager, et puis des droits de retour ou de reprise, de *prélation*, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, plaçaient les propriétaires dans les conditions les plus défavorables à la production nationale ; encore une fois, non parce que ces coutumes empêchaient la division des domaines, mais parce qu'elles ôtaient aux possesseurs le stimulant de la pleine et absolue propriété. Ils étaient indolents, parce que rien n'excitait leur activité ; négligents, parce que leur propriété était incertaine ; souvent dévastateurs, parce que leur intérêt était en opposition avec celui du successeur qui leur était imposé. Quel soin pouvait apporter à l'amélioration d'un fonds celui qui était menacé d'un droit de retour ou de retrait? Pourquoi s'exposer à un procès qui pouvait lui être funeste, sur le remboursement et la liquidation de ses impenses? Et lequel de nous se sentirait porté à l'amélioration, à l'embellissement d'un fonds dont nous

n'aurions pas la propriété certaine et la libre disposition?

Nous savons que toutes ces coutumes n'ont pas produit des résultats également déplorables ; nous savons aussi qu'il est des pays où ces résultats ont été neutralisés par des causes particulières. Certes, l'agriculture a été florissante en Angleterre ; nul ne dira que le capital et le travail n'y aient été appliqués avec intelligence et succès à la propriété territoriale. Cependant il existe de nombreux majorats en Angleterre, et c'est une coutume assez générale dans les maisons anglaises de quelque fortune, de *faire*, comme ils disent, *un fils*, c'est-à-dire de le laisser seul propriétaire des domaines de la famille.

Mais, d'un côté, les substitutions anglaises n'étaient ni illimitées ni générales ; de l'autre, la position insulaire et le génie maritime et colonial de l'Angleterre y ont tellement secondé la puissance industrielle et l'accumulation des capitaux, que la richesse mobilière n'a pas tardé à rivaliser avec la richesse territoriale. Dès lors les détenteurs du sol trouvent souvent dans leurs gains ou dans leurs économies les moyens d'établir leurs filles ou leurs puînés sans dévaster les domaines de la famille. Le possesseur de la terre ne se croit pas obligé, pour être équitable envers le reste de la famille, de se faire administrateur infidèle des biens de son héritier privilégié. D'ailleurs, et la remarque en a déjà été faite, c'est surtout en Angleterre que les parents mettent à la charge de la société leurs enfants, moins le fils aîné. L'Inde et les autres colonies de l'Angleterre

par leur immensité, l'Église *établie*, par ses richesses et ses opulents bénéfices, offrent aux puînés des familles influentes des ressources inépuisables. Ajoutez-y la marine et l'armée, où il est facile à l'homme qui jouit d'un grand revenu d'acheter un brevet pour son fils, et vous en conclurez qu'on ne peut tirer aucune conséquence générale de ce système, tout fondé sur des faits particuliers et artificiels. Il nous est facile, messieurs, de comprendre l'acharnement que mettent les classes élevées en Angleterre à maintenir l'Église anglicane, ses richesses et ses priviléges. Le jour où elle devra subir le sort de toutes les institutions artificielles et qui ont pour base le privilége, il y aura en Angleterre une perturbation non-seulement politique, mais économique. Cette perturbation serait bien plus considérable, si l'Angleterre n'avait pas d'autres ressources, d'autres carrières à offrir aux hommes qui ne pourront plus exploiter les *bénéfices* de l'Église. Cependant nous croyons que la destruction de l'Église officielle, nous ne parlons ici que de l'établissement matériel et financier, entraînerait, si jamais elle pouvait s'accomplir, la destruction des majorats. Les deux institutions se tiennent et se complètent en quelque sorte l'une l'autre. Les majorats anglais se rattachent, il est vrai, par des liens très-intimes à la constitution politique du pays : ils donnent à la famille un rang, une puissance qu'elle serait obligée de perdre le jour où les majorats seraient brisés par une nouvelle loi de succession. C'est là ce qui explique l'attachement des chefs de maisons pour une institution qui limite

cependant leur pouvoir, et qui enlève, quoi qu'on en dise, aux sentiments de famille ce qu'ils ont de plus tendre, de plus dévoué, de plus intime. Le fils aîné se regarde comme l'égal de son père et le maître de toutes choses ; il n'est que trop enclin à n'avoir pour l'auteur de ses jours que les sentiments quelque peu froids d'un propriétaire qui ne veut certes pas affliger l'usufruitier de son domaine, ni lui témoigner une impatience blessante, mais qui attend sa mort comme un événement destiné à replacer les choses dans leur état naturel. Les fils puînés quittent de bonne heure le nid paternel ; leur avenir est ailleurs ; il s'agit bien de joies domestiques, de vie de famille ; le monde est aux plus hardis, à ceux qui brisent avec le plus d'insouciance et de résolution tous ces liens de la nature et de l'enfance qui n'auraient pu qu'enchaîner l'énergie et retarder la course de ces candidats de la fortune.

Ces effets de leurs institutions ne sont pas méconnus des Anglais. Mais l'intérêt politique impose silence à tout autre sentiment ; on aime mieux être un homme puissant qu'un père adoré de sa famille ; on préfère les jouissances hautaines du club politique aux douces émotions du foyer domestique. Aussi lors même que les ressources de l'Église privilégiée manqueraient à l'aristocratie anglaise, la verrions-nous s'efforcer de maintenir le principe du privilége dans la famille, les cadets dussent-ils s'en trouver fort mal. La politique n'a guère d'entrailles.

Au surplus, ce sont là de vaines hypothèses. Le

jour où l'une des pierres angulaires en serait complétement anéantie, il faudrait, bon gré, mal gré, se préparer à reconstruire l'édifice sur les bases inébranlables des sociétés nouvelles, l'égalité civile dans l'État, l'équité dans la famille. Plus un privilége s'isole et devient saillant par la destruction des priviléges qui l'entourent, plus il est difficile de lui conserver longtemps une existence que rien désormais ne protége et ne justifie.

Quoi qu'il en soit, toujours est-il qu'à ne les considérer que d'une manière générale, toutes ces institutions qui limitent et enchaînent le droit de propriété, non-seulement au moment de la mort, mais aussi pendant la vie du possesseur, n'ont rien que de condamnable aux yeux de la morale et de l'économie politique, et ne peuvent être justifiées aux yeux de la politique que lorsqu'elle n'est pas encore sortie de l'ornière étroite et tortueuse du privilége pour entrer dans les voies larges et droites de l'égalité civile.

En résumé, la propriété territoriale, pour produire tous les résultats économiques dont elle est susceptible, a besoin de liberté. Il en est de cet instrument de la production comme de tout instrument quelconque : il ne produit tous ses effets qu'autant que celui qui le manie peut le modifier, le perfectionner, en disposer à son gré. Ce qu'on peut limiter sans de graves inconvénients, peut-être avec avantage, même au point de vue économique, c'est la faculté de tester, c'est le pouvoir du père du famille à l'égard de ses enfants. Toutes les autres restric-

tions au droit de propriété méritent d'être abolies, ou du moins resserrées dans les limites les plus étroites. Elles ne peuvent être, dans une bonne législation, que des exceptions au principe de la liberté [1].

Aussi ne veux-je pas quitter ce sujet sans vous faire remarquer, messieurs, que notre droit civil se trouve, dans ce qui concerne la loi de succession, en parfait accord avec les données de l'économie publique. Les substitutions y sont prohibées, et cette règle fondamentale n'admet que de rares et peu importantes exceptions. Les droits de retour, de reprise, de réméré, et, en général, toutes ces dispositions de la loi ou de l'homme qui peuvent rendre la propriété incertaine, ont été renfermés dans les limites les plus étroites. La faculté de disposer par acte de dernière volonté ou par donation ne trouve de bornes que dans le droit sacré des enfants, et, dans tous les cas, il est libre au père de famille de prévenir, par une distribution judicieuse de sa fortune mobilière et immobilière, par un partage qu'il peut faire lui-même dans les proportions voulues par la loi, les conséquences fâcheuses du partage légal. Il peut ainsi empêcher jusqu'à un certain point le

[1] Ceux qui désirent approfondir ces matières n'oublieront pas de prendre connaissance des discussions qui ont eu lieu aux Chambres, en 1826, sur la loi relative aux successions et aux substitutions. Nous signalons plus particulièrement à leur attention les discours prononcés à la Chambre des pairs par M. Pasquier et par M. de Broglie. Le premier a largement développé la question sous toutes ses faces; le second, ayant pris la parole à la fin du débat, a résumé la question dans ses points capitaux, avec cette ferme et vive dialectique qui ne laisse plus de prise au doute.

morcellement d'un immeuble, assigner des capitaux à celui de ses enfants qui se destine à une carrière industrielle, au commerce, réserver un domaine à celui qui, par ses richesses personnelles, par ses connaissances, par ses habitudes et ses goûts, sera le mieux en état de faire valoir, former, en un mot, les lots de ses successeurs de manière à concilier tous les intérêts et à tenir compte de ces circonstances et de ces faits que le législateur est forcé de négliger.

Je voudrais pouvoir dire que notre droit civil tout entier est à l'abri de toute critique au point de vue de l'économie nationale. Malheureusement ce serait trahir la vérité que de l'affirmer. Mais nous ne devons pas entrer ici dans des considérations qui nous écarteraient trop des questions spéciales que nous venons d'examiner. C'est pour une autre enceinte que j'ai dû réserver quelques observations critiques sur notre droit civil considéré dans ses rapports avec l'économie politique. En certaines matières, le code civil, à raison des rapides progrès de notre temps, est loin de répondre à la complexité nouvelle des intérêts privés [1].

[1] L'auteur a lu, dans une séance de l'Institut, un travail qui a été ensuite inséré dans le deuxième volume, nouvelle série, des Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques : ce travail a pour titre : *Observations sur le droit civil français considéré dans ses rapports avec l'état économique de la société.*

SEPTIEME LEÇON

SOMMAIRE

Du troisième instrument de la production : le capital. — Les questions relatives au capital ont été peu éclaircies jusqu'à présent; elles sont aussi compliquées qu'importantes. — Que doit-on entendre par capital? Tout produit n'est pas un capital. Tout ce qui donne un revenu n'est pas un capital. Le capital n'est pas constitué par l'épargne seule. — Le capital est cette portion de la richesse *produite* qui est *destinée* à la reproduction. — Le capital est chose essentiellement mobile; rien n'est plus difficile que d'apprécier le capital d'un grand pays. — Du capital matériel et du capital immatériel. — Du capital public et du capital privé. — De la monnaie considérée comme capital.

Les trois instruments directs de la production sont, nous l'avons souvent dit, le travail, les agents naturels compris sous la dénomination générale de terre, et le capital. Il nous reste, vous le savez, à traiter quelques-unes des principales questions que fait naître l'étude approfondie de ce dernier instrument.

Nous entrerons ainsi dans l'une des parties les plus épineuses de la science. L'emploi du capital, les formes qu'il peut revêtir, les combinaisons qui en résultent, sont des points peu éclaircis jusqu'à présent : les questions se compliquent par les nombreux éléments qui s'y rencontrent ; elles sont en même

temps d'une haute importance, à cause des résultats pratiques auxquels elles peuvent aboutir.

La plus grande difficulté dans cette matière tient, il faut bien le répéter à l'incertitude qui règne encore sur la notion fondamentale. Qu'est-ce que le capital? Ceux-là mêmes qui paraissent être d'accord sur la réponse à faire à cette question peuvent être facilement convaincus de contradiction entre eux quand on examine de plus près leurs théories. Il y a dans cette partie de la science beaucoup de vague; des propositions complexes et mal définies jettent une sorte d'obscurité sur l'ensemble des déductions. Ne soyez donc pas étonnés si, malgré tout ce que nous avons déjà dit du capital, en particulier lorsque nous avons donné un aperçu général des forces productives, nous rappelons un instant votre attention sur les faits les plus élémentaires, sur les faits primitifs d'où résulte la notion du capital. Au risque de nous répéter, nous voulons, avant tout, nous efforcer d'être clair.

Imaginez un homme doué uniquement des forces qu'il a reçues de la nature, et mettez-le aux prises avec des besoins. Vous aurez là un travailleur n'ayant à sa disposition que ces forces primitives, naturelles, ses mains, ses bras, son intelligence, en un mot l'*instrument-travail*, plus un autre agent naturel, l'*instrument-terre*.

En mettant ces agents naturels à profit, il a donné la mort à une bête sauvage; il en fait sa nourriture : mais il songe en même temps que la faim le stimulera demain comme elle l'a stimulé aujourd'hui.

Tout ce qu'il sait imaginer, c'est de mettre en réserve pour le jour suivant les restes de son repas. Il y a là une épargne ; mais à quoi ces restes sont-ils destinés? au repas du lendemain. C'est une épargne, il est vrai, c'est un acte de prévoyance, c'est le fait instinctif attribué à la fourmi, mais on ne voit pas encore paraître l'homme; il n'y a pas là un capital.

Toutefois, en s'emparant de la bête sauvage, le chasseur a remarqué qu'elle était armée d'un bois très-dur dont il imagine de se faire une arme qui lui rendra la chasse de la semaine suivante plus facile. Il va donc se servir, pour activer la production, d'une chose qu'il a déjà produite, car l'animal courant dans la forêt était un bien naturel, l'animal devenu la proie du chasseur est un *produit*. Le chasseur pouvait consommer immédiatement sa proie, il pouvait aussi n'en consommer qu'une partie et réserver le reste pour la consommation des jours suivants : il fait plus, il en consomme une partie et en réserve une autre, non pour la dévorer plus tard, mais pour l'appliquer à la reproduction ; il a formé un capital, il a construit une machine ; entre elle et la machine à vapeur la plus compliquée, il n'y a d'autre différence que du plus au moins.

De cette analyse résulte une première déduction : c'est que tout produit n'est pas un capital, car tout produit n'est pas un instrument. L'épargne ne suffit pas à constituer le capital, il faut que la chose épargnée soit appliquée à la reproduction.

De même, tout ce qui donne un revenu n'est pas

un capital. Tout ce qui donne un revenu est une chose utile pour celui qui la possède, c'est de la richesse. Je prête 10,000 fr. à raison de 5 pour 100 d'intérêt, ce qui me donne 500 fr. de revenu. Les 10,000 fr. sont-ils un capital? Je l'ignore. Je ne sais pas ce qu'en fera l'emprunteur. Mais, dit-on, lors même qu'il les dépenserait en choses frivoles qui bientôt n'existeront plus, vous aurez toujours votre revenu de 500 fr. Cela est possible, mais d'où sortiraient ces 500 francs? Ils sortiraient d'un autre capital. Je recevrais, comme revenu de mes 10,000 francs, le produit d'une autre valeur qui aura été appliquée à la production. Le capital social ne se trouverait pas moins diminué de 10,000 fr.

Encore une fois, le capital est cette portion de la richesse *produite* qui est *destinée* à la reproduction. Ce qui sert à la production sans être une richesse *produite* est compris dans la notion du *travail* ou dans celle de la *terre*. Sans la *destination*, s'il y a *richesse produite*, il n'y a pas d'*instrument* producteur. Nous dirons quelques mots plus tard des capitaux fictifs, de ces miracles que des imaginations rêveuses prêtent à l'économie politique.

Il est donc deux faits générateurs du capital et qui dépendent en grande partie de la volonté humaine, deux faits qu'une analyse quelque peu délicate ne saurait confondre, l'épargne et la destination : l'épargne, qui ne consomme pas immédiatement ni prochainement tout ce qui pourrait être consommé, qui réprime le désir naturel d'augmenter nos jouissances immédiates; la destination, qui, grâce à la

prévoyance dont l'homme est doué, applique cet épargne à un usage qui, au lieu de les détruire, multiplie nos richesses. L'épargne est la cause *prochaine*, la destination, la cause *efficiente;* le capital est le résultat. Telle est, je crois, l'analyse vraie de ce phénomène économique, la création du capital. Aussi nous est-il impossible de suivre les écrivains, d'ailleurs très-distingués, qui ont voulu substituer au mot de capital le mot d'épargne, parce qu'ils ont cru voir dans ce mot seul une expression exacte et suffisante du troisième instrument de la production. Il y a, disons-le, quelque chose qui choque dans cette phrase : l'épargne est un agent de la production. Ne pas faire serait donc agir? L'épargne n'est qu'un fait négatif. Épargner, c'est ne pas consommer; rien de plus.

Dirons-nous, avec un écrivain anglais des plus estimés, que l'épargne est comme le courage, qui est la source des plus grandes actions? Mais quels sont les exploits du héros, quelque intrépide qu'il soit, lorsqu'il se borne à rester les bras croisés? Sans doute, Achille, retiré dans sa tente, n'en était pas moins le plus brave des Grecs; mais que leur servait sa bravoure? Il ne suffit pas de ne pas avoir peur, il faut agir pour arriver à un résultat. Lorsqu'on dit qu'il y a dans l'épargne une action, parce qu'il y a un effort pour surmonter le penchant qui nous pousse vers les jouissances immédiates, on sort du domaine de l'économie politique pour entrer dans celui de la morale. Cette remarque, en effet, peut expliquer les causes morales de l'épargne ; elle

ne caractérise point le fait économique, la création du capital et sa nature.

Le mot d'épargne seul ne pouvant exprimer un fait positif et qui implique l'idée d'une action, les auteurs qui l'emploient sont obligés d'entrer dans des explications fort longues, de nous dire qu'il ne s'agit pas ici d'une épargne quelconque, de l'épargne de l'avare, par exemple. C'est avouer que le mot n'est pas plus heureux que le mot de capital. Dès lors ce n'était pas la peine de faire un changement.

Il résulte de ce que nous venons de dire que l'homme qui pourrait connaître le montant général des produits épargnés dans un pays, en France, par exemple, ne connaîtrait point, par cela seul, le montant du capital français, qui n'est que la portion de produits nationaux qui s'applique à la reproduction.

Le rapport du capital avec la richesse totale d'un État varie selon les mœurs, les habitudes, les circonstances du pays. A coup sûr, le capital est proportionnellement plus grand dans le canton de Zurich que dans les États du pape : c'est dire, en d'autres termes, que, si les sujets de l'Église appliquent à la reproduction le quart, je suppose, de leur richesse produite, les Zuricois y en appliqueront le tiers ou la moitié. Que de valeurs improductives, à Rome, en diamants, en meubles, en objets d'art, en constructions de luxe, en ornements d'églises ! Que de dépenses en pompes, en fêtes, en choses d'ostentation, ou à la poursuite du plaisir ! A Zurich,

tout est simple et modeste ; la richesse se fait sentir, mais ne s'etale pas. On est bien plus occupé de l'accroître que d'en jouir, et surtout de la montrer. Si on pouvait connaître le chiffre proportionnel du capital de chaque pays, on aurait une excellente mesure de sa situation économique et de ses dispositions morales.

Mais il est difficile d'apprécier, même d'une manière approximative, le capital d'un pays quelconque, et, à plus forte raison, d'un grand pays. Le capital est chose essentiellement mobile ; dans sa quantité et dans sa forme, il se modifie tous les jours. Il n'y a pas d'homme qui soit en état de vous dire, d'une manière positive, s'il y avait plus de capital, en France, le 1er avril que le 1er mars.

Tous les jours il se forme, tous les jours il se détruit une portion du capital. Qui peut dire au juste le montant de l'une et de l'autre ? D'ordinaire le capital qui se forme excède le capital qui disparaît ; le contraire, cependant, n'est pas impossible.

Il y a, dans le moment où nous parlons, une crise commerciale en Europe, forte, comme cela est naturel, dans le pays où elle a pris naissance, elle se fait cependant sentir au loin, comme une sorte de tremblement de terre. Il n'est pas un fait de cette nature qui n'altère la somme totale des capitaux, et ces altérations sont d'autant plus difficiles à connaître avec quelque exactitude, qu'elles peuvent avoir une double cause, la destruction ou bien un changement de destination des choses servant de capital. Une guerre civile, une invasion, sont des causes de des-

truction; une crise commerciale, les craintes d'une guerre, font que les capitaux, comme on dit vulgairement, se resserrent. C'est dire que les capitalistes retirent à l'industrie les capitaux qu'ils avaient coutume de lui avancer ; ils ne détruisent rien, mais ils changent la destination de leurs épargnes : ils préfèrent l'inaction sans gain à un emploi plein de dangers, ce qui nous prouve derechef que la notion du capital se forme de trois éléments, richesse produite, épargne et destination.

Le taux plus ou moins élevé des profits n'est pas toujours un indice certain de l'accroissement ou de la diminution du capital. Sans doute, vous pouvez, d'une manière générale, affirmer que là où les profits sont très-élevés, les capitaux sont rares ; que là où les profits baissent beaucoup, les capitaux abondent : il faut se rappeler cependant que ces formules ne sont vraies que dans une certaine mesure.

Le taux des profits ne dépend pas seulement de la quotité absolue du capital et de la sécurité des capitalistes; il dépend aussi du rapport qu'il y a entre la demande de travail et le nombre des travailleurs. La quotité du capital resterait la même que, si tout à coup le nombre des travailleurs venait à doubler, le profits pourraient s'élever par la baisse des salaires.

Mais s'il est impossible d'apprécier exactement le capital d'un pays, voyons du moins comment on peut arriver à démêler les diverses formes qu'il prend, comment on peut le reconnaître partout où il se montre.

Il y a un capital matériel et un capital immatériel. Le capital matériel, nous l'avons souvent dit, se compose essentiellement de tous les outils, de toutes les machines, bâtiments et constructions quelconques qui servent à la production. Il y a un capital immatériel, et nous reconnaissons, vous le savez, avec le créateur de la science, que les capacités acquises par les travailleurs sont un capital, bien que la forme des rétributions qu'elles obtiennent les fasse souvent confondre avec le travail proprement dit. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà développé en faisant l'analyse des forces productives : nous voulons seulement vous mettre en garde contre une confusion d'idées qu'on n'a pas toujours évitée. Toutes les fois qu'il y a capacité ou talent acquis, il y a capitalisation ; mais qu'est-ce qu'on a capitalisé ? Un jeune homme, après avoir fait de longues et pénibles études, est devenu un ingénieur civil du plus haut mérite. Qu'y a-t-il de capitalisé chez lui ? Si on vous répondait : « Tout ce que le jeune homme a consommé pendant le temps de ses études, de ses travaux préparatoires, » votre réplique serait facile. Quoi ! diriez-vous, s'il n'avait pas étudié pour devenir ingénieur civil, il n'aurait donc pas bu et mangé ? il n'aurait pas été logé et vêtu ? Dire qu'on a capitalisé tout ce qu'il a consommé, c'est le mettre exactement sur la même ligne que le chien de chasse. A la rigueur, quand le chasseur a fait commencer l'éducation de son chien, il aurait pu le faire assommer ; il est donc parfaitement vrai que le chien ayant été, au contraire, nourri, logé, soigné, instruit, a,

par son éducation, capitalisé toutes ces avances. Mais, de grâce, le chasseur aurait-il pu faire assommer son enfant? Et, s'il n'avait pas voulu en faire un homme habile dans une carrière qui demande des études plus ou moins fortes, s'il avait voulu s'en tenir aux facultés que son enfant avait reçues de la nature, encore aurait-il fallu le nourrir, le loger, l'habiller d'une manière quelconque. Pourquoi ne le répéterions-nous pas, dans un temps où trop de personnes paraissent l'oublier? L'homme n'est pas un instrument qu'on puisse briser à plaisir; la nourriture de l'homme n'est pas la ration du bœuf; ce n'est que pour le bœuf qu'on peut calculer s'il vaut mieux tuer l'animal ou continuer à le nourrir.

Ainsi, quand on dit que l'enfant qui étudie capitalise tout ce qu'il consomme, on emploie, ce me semble, une expression inexacte; il ne capitalise réellement que la somme de travail que, pendant son apprentissage, il aurait pu employer autrement : le jeune ingénieur aurait pu être envoyé à neuf ou dix ans travailler dans une fabrique. En un mot, dès que l'âge du travail *naturel* étant arrivé, ce travail ne se fait pas, parce qu'on veut pouvoir faire plus tard un travail *savant* et plus productif, il y a véritable capitalisation; ce qu'on capitalise, c'est le produit du travail *naturel* dont on se prive pendant l'apprentissage. Quant à la nourriture de l'apprenti, elle fait partie de la consommation nécessaire du père de famille. Le jour où il s'est exposé aux charges de la paternité, il s'est obligé à augmenter sa consommation en proportion du nombre de ses enfants. La

chose dont il se prive, qu'il épargne, qu'il accumule, c'est le travail dont l'enfant aurait été capable à l'âge où un travail quelconque est possible. C'est ce travail dont ne se prive pas le paysan qui fait garder ses bestiaux par son enfant, dont ne se prive pas l'ouvrier qui fait travailler son fils à son métier dès que ses forces physiques le permettent.

Le capital immatériel comprend non-seulement les talents acquis, mais aussi certains faits : ainsi l'achalandage, je ne dis pas d'une boutique, mais d'un marché, d'un pays, est un capital immatériel, une valeur réelle qui se vend et quelquefois très-cher ; elle est le résultat d'un travail persévérant et d'une capacité distinguée.

L'action du temps a été aussi considérée, dans certains cas, comme un capital. Placez, dit-on, dans une cave certaines espèces de vins, et n'y touchez plus ; au bout de dix, de vingt, de cent ans, ces vins auront une qualité et une valeur qu'ils n'avaient pas auparavant. Cette valeur additionnelle, qui excédera le montant des loyers de la cave et des frais de garde et d'entretien, est une valeur que les vins ont acquise par le seul effet du temps ; le vin a servi de matière, le temps d'instrument ; le produit, c'est la valeur nouvelle acquise au propriétaire du vin.

Cette analyse me paraît peu correcte : je serais presque tenté de dire que le temps, que le temps seul du moins ne fait rien à l'affaire. Je ne vois là que l'action lente d'une loi de la nature, loi que je laisse aux physiciens le soin d'expliquer, mais dont les effets sont irrécusables et patents. Je ne sais pas

bien pourquoi, en confiant à la terre avec certaines précautions des grains de blé, j'en obtiens huit ou neuf mois après des épis : dois-je en conclure que ce résultat est dû au temps qui s'est écoulé entre les semailles et la récolte? que le temps a fait la fonction du capital? Nullement. Les engrais, la charrue, les bœufs, voilà le capital : ajoutez-y le travail de l'homme ; tout le reste est dû aux agents naturels, à la *terre*. Il en est de même pour le vin qui s'améliore dans le cellier. Il y a sans doute là un capital ; mais ce qu'on appelle l'action du temps n'est autre chose qu'une force, une loi de la physique, un agent naturel, et nullement un capital. Le capital c'est la cave, le tonneau, appropriés dans une durée plus ou moins longue à l'opération et, si l'on veut, le vin jeune et imparfait qu'on y renferme.

Remarquons, en passant, que le fait du vin qui s'améliore en vieillissant ne doit pas être confondu avec le fait des statues, des tableaux, des objets d'art dont la valeur augmente par la mort de l'artiste. La mort de Canova n'a pas rendu ses statues plus belles ; si elles ont augmenté de prix, cela n'est dû qu'aux lois du monopole ; nous les avons suffisamment expliquées, il serait inutile d'y revenir.

Le capital peut aussi se diviser en choses appartenant au public et choses appartenant aux particuliers : les canaux, les routes, tous les moyens de communication et une foule d'autres choses sont un capital public ; le capital national, c'est la somme du capital public et du capital privé.

L'argent est un capital, quand se réunissent pour

lui les deux circonstances de l'épargne et de la destination : l'argent, qui est dans la caisse d'un manufacturier, destiné à acheter des machines, est un capital.

Enfin, on pourrait distinguer le capital en *capital-instrument* et en *capital-matière*. En effet, les économistes regardent, comme faisant partie du capital, tout ce qu'ils appellent matière première ; mais est-ce vraiment là un instrument de la production? n'est-ce pas plutôt l'objet sur lequel les instruments producteurs doivent agir? La question est neuve et digne de votre attention ; elle n'est pas, d'ailleurs, la seule question importante que fait naître une analyse attentive de la notion du capital. Outre les instruments proprement dits et les matières premières, on comprend généralement dans le capital les avances faites aux travailleurs, leur entretien, leur salaire : n'est-ce pas là un double emploi? L'entretien des travailleurs n'est-il pas forcément compris dans la notion du travail? Ces doutes me paraissent graves, ces questions ne me semblent pas pouvoir être passées sous silence. Je ne veux rien précipiter, rien affirmer à l'avance ; je veux étudier avec vous, sans parti pris, les phénomènes que présentent à l'observation la formation et l'action du capital ; nous en tirerons ensuite les inductions qui nous paraîtront légitimes, et, s'il reste des nuages que notre esprit ne puisse percer, nous ne craindrons pas de l'avouer ; je vous ai promis une exposition sincère, je n'ai pas osé vous promettre la solution de toutes les questions que nous pourrions rencontrer sur notre route.

HUITIÈME LEÇON

SOMMAIRE

Du capital. — Suite. — Du capital fixe et du capital circulant. — On dénature la pensée de Smith en disant que le capital fixe se compose de choses durables, et le capital circulant des choses qui se consomment et se détériorent rapidement. — Les matières premières et les salaires font-ils partie du capital? Les salaires ne font pas partie du capital : en les y comprenant, on fait un double emploi. Le salaire se trouve nécessairement inclus dans la notion du travail. Le travail ne peut se concevoir sans la rétribution, sans la subsistance du travailleur. Il ne faut pas séparer d'une main, confondre de l'autre deux instruments de la production : le travail et le capital. Les avances que l'entrepreneur fait aux travailleurs ne sont que l'accomplissement d'une convention particulière qui n'est point un élément essentiel, indispensable de la production. — Les matières premières ne sont en réalité que l'objet sur lequel agissent les instruments producteurs : on pourrait dire qu'elles sont par elles-mêmes un instrument de la production, une partie du capital. Il faut néanmoins les considérer comme capital.

Avant de nous livrer à des recherches ultérieures sur la nature et l'action du capital, permettez-moi de prendre comme point de départ un fragment remarquable de notre maître à tous, d'Adam Smith ; le voici :

« Il y a deux manières différentes d'employer un » capital pour qu'il rende un revenu ou profit à celui » qui l'emploie.

» D'abord, on peut l'employer à faire croître des » denrées, à les manufacturer ou à les acheter pour » les revendre avec profit. Le capital employé de » cette manière ne peut rendre à son maître de re- » venu ou de profit tant qu'il reste en sa possession » ou tant qu'il continue à rester sous la même forme. » Les marchandises d'un marchand ne lui donneront » point de revenu ou de profit avant qu'il les ait con- » verties en argent, et cet argent ne lui en donnera » pas davantage avant qu'il l'ait de nouveau échangé » contre des marchandises. Ce capital sort continuel- » lement de ses mains sous une forme pour y rentrer » sous une autre, et ce n'est qu'au moyen de cette » circulation ou de ces échanges successifs qu'il » peut lui rendre quelque profit. Des capitaux de ce » genre peuvent donc être très-proprement nommés » *capitaux circulants*.

» En second lieu, on peut employer un capital à » améliorer des terres ou à acheter des machines » utiles et des instruments de métier ou d'autres » choses semblables qui puissent donner un revenu » ou profit sans changer de maître ou sans qu'elles » aient besoin de circuler davantage : ces sortes de » capitaux peuvent donc très-bien être distingués par » le nom de *capitaux fixes*.

» Des professions différentes exigent des propor- » tions très-différentes entre le capital fixe et le ca- » pital circulant qu'on y emploie. »

Ainsi, vous voulez fonder une fabrique ; il vous faut des locaux, ils sont un capital fixe ; des machines, c'est encore un capital fixe ; du coton, ce n'est

plus un capital fixe. Cette matière arrive chez vous, elle est travaillée, sort à l'instant pour être vendue, et le prix vous sert à acheter de nouveau coton. C'est là ce qui a donné à Smith l'idée d'appeler les matières premières un capital *circulant*. Les machines, au contraire, restent chez vous : elles peuvent se détériorer, être remplacées, mais elles ne sont pas *destinées* à sortir de chez vous pour être vendues.

On a critiqué les dénominations de Smith; l'essentiel pour nous est de bien saisir l'idée que Smith a attachée aux mots de capitaux fixes et capitaux circulants. Ne vous laissez pas induire en erreur par ceux qui ont employé les mêmes expressions sans y attacher le même sens, tout en laissant croire qu'ils faisaient allusion à la doctrine de Smith. Ils vous diront que le capital fixe est celui qui se compose de choses durables, de choses qui se consomment ou se détériorent lentement, et que le capital circulant est celui qui se compose de choses qui se consomment ou se détériorent rapidement; certes, si on prend les mots dans ce sens, il faudra dire avec Ricardo que la distinction est difficile à préciser. En effet, il n'est pas facile de dire quelles sont les choses qui se consomment rapidement, quelles sont celles qui se consomment lentement.

Mais vous avez sans doute déjà remarqué que ce n'est pas là l'idée de Smith. Imaginez une chose qui se consomme rapidement, par exemple, des aiguilles à coudre; il s'en brise tous les jours une grande quantité; cependant elles font partie du capital fixe,

car elles sont des outils. Sans doute, quand elles se brisent, il faut les remplacer comme il faut remplacer une machine à vapeur qui éclate, un vaisseau qui sombre. Il n'est pas moins vrai que, dans l'œuvre de la production, elles ne subissent pas de transformation, elles sont un capital fixe. Le fer qu'on travaille dans les usines est, au contraire, un capital circulant comme les blondes, les crêpes, le coton, comme les choses les plus fragiles; pourquoi? parce qu'on emploie le fer comme matière première. Il n'est pas destiné à rester chez vous, à vous servir d'instrument dans une, dans dix, dans vingt productions successives et jusqu'à ce qu'il se trouve détérioré par l'usage; employé comme matière première, comme l'objet sur lequel s'exerce une certaine puissance, il perd cette qualité dès que le phénomène est accompli; pour vous, il n'est plus matière première, mais produit et marchandise; vous ne pouvez plus que le consommer ou le vendre et vous procurer à la place de nouveau fer à travailler. Tout retard dans la vente et dans le remplacement est une perte pour votre entreprise.

Telle est la nature du capital fixe et du capital circulant. Ailleurs, Smith divise le fonds social en trois grandes parties : « La première est le fonds de con-
» sommation, cette portion réservée pour servir im-
» médiatement à la consommation et dont le carac-
» tère distinctif est de ne pas rapporter de revenus
» ou de profits.

» La seconde est le *capital fixe*, dont le caractère
» distinctif est de rapporter un revenu ou profit sans

» changer de maître. Il consiste principalement dans
» les quatre articles suivants :

» 1° Toutes les machines utiles et instruments de
» métier qui facilitent et abrégent le travail ;

» 2° Tous les bâtiments destinés à un objet utile
» et qui sont des moyens de revenu, non-seulement
» pour le propriétaire qui en retire un loyer, mais
» même pour la personne qui les tient et qui en paye
» le loyer, tels que les boutiques, les magasins, les
» ateliers, les bâtiments d'une ferme avec toutes leurs
» dépendances nécessaires, étables, granges, etc. :
» ces bâtiments sont fort différents des maisons pu-
» rement habitables; ce sont des espèces d'instru-
» ments de métier, et on peut les considérer sous le
» même point de vue que ceux-ci ;

» 3° Les améliorations des terres ;

» 4° Les talents utiles acquis par les habitants ou
» membres de la société. »

Voilà les quatre formes de ce qu'il appelle le capital fixe. Quant au capital circulant, il en donne aussi le détail en quatre articles :

« 1° L'argent, par le moyen duquel les trois autres
» circulent et se distribuent à ceux qui en font usage
» et consommation ;

» 2° Ce fonds de vivres qui est dans la possession
» des bouchers, nourrisseurs de bestiaux, fermiers,
» marchands de blé, brasseurs, etc., et de la vente
» desquels ils s'attendent à tirer un profit [1].

[1] Il est évident, en effet, que le pain et la viande, que vous voyez exposés dans les boucheries et les boulangeries, sont exactement comme le drap que vous voyez chez les marchands drapiers. C'est la matière première qui at-

» 3° Ce fonds de matières, ou encore tout à fait » brutes, ou déjà plus ou moins manufacturées, des- » tinées à l'habillement, à l'ameublement et à la bâ- » tisse, qui ne sont préparées sous aucune de ces » trois formes, mais qui sont encore dans les mains » des producteurs, des manufacturiers, des mer- » ciers, des drapiers, des marchands de bois en » gros, des charpentiers, des menuisiers, des ma- » çons, etc. ;

» 4° L'ouvrage fait et parfait, mais qui est encore » entre les mains du marchand ou manufacturier, » et qui n'est pas encore débité ou distribué à celui » qui doit en user ou le consommer, tel que ces ou- » vrages tout faits que nous voyons souvent exposés » dans les boutiques du serrurier, du menuisier » en meubles, de l'orfévre, du joaillier, du faïen- » cier, etc. »

Peut-être Smith aurait-il mieux fait de réunir en un seul les trois derniers numéros, et de dire tout simplement : « Les matières premières, ou encore » tout à fait brutes, ou déjà plus ou moins manufac- » turées, qui sont destinées à la nourriture, à l'ha- » billement, à l'ameublement et à la bâtisse. »

Il est des économistes qui ont trouvé cette énumération inexacte : « Smith a, disent-ils, omis 1° les » denrées que consomment pour leur entretien les » travailleurs et les capitalistes ; 2° les maisons d'ha-

teint par le travail ce dernier degré d'utilité qui la rend propre à la consommation immédiate. La matière première était le blé, les comestibles, etc., à leur état naturel. Le boulanger, le boucher, etc., ont fait pour ces matières premières ce que le fabricant de drap a fait pour les laines qu'il a rendues propres à la consommation immédiate.

» bitation qui sont louées par les propriétaires. »

Laissons pour le moment ce second point; occupons-nous du premier qui, peu important en apparence, touche cependant à une question fondamentale de la science, à une de ces questions, je voudrais dire intermédiaires, qui rattachent l'économie politique aux sciences morales : il s'agit de savoir comment nous considérerons l'homme qui travaille; oublierons-nous sa qualité d'*homme* pour ne songer qu'à ses *organes* et à sa *force*? Vous le voyez, messieurs, cette question se représente à chaque pas sous plus d'une forme ; c'est la question qui nous sépare d'un si grand nombre d'économistes. L'homme est pour nous autre chose qu'une machine, il est un être *sui generis* même dans l'œuvre de la production.

Je ne sais si Adam Smith a vu d'une manière bien nette ce qu'il faisait en ne comprenant pas dans le capital, soit fixe, soit circulant, les choses consommées par le travailleur. C'est peut-être là une de ces inspirations un peu obscures, je dirais presque instinctives, qui naissent dans les esprits naturellement justes, une de ces vérités qu'ils devinent sans en approfondir les motifs et les résultats. Toujours est-il que Smith a été dans le vrai. Pourquoi, en effet, comprendre dans le capital les denrées que le travailleur consomme? Qu'est-ce que le capital, si on veut rester dans la signification scientifique des termes et ne pas jeter une grande confusion dans la science? Il y a trois instruments producteurs : le travail, le capital, la terre. Si on est d'accord pour reconnaître ces trois instruments distincts, il est

absurde de les mêler ensuite, ou pour mieux dire de les confondre.

Le capital donne un revenu, la terre donne un revenu, le travail donne un revenu. Le revenu de la terre s'appelle *fermage* ou *rente ;* le revenu du travail, nous l'appelons *rétribution* (il s'appelle ordinairement *salaire*) ; le revenu du capital constitue les *profits*.

On prétend que les denrées consommées par le travailleur font partie du capital ; ce n'est donc pas de son revenu, ce n'est donc pas de la rétribution de son travail que vit le travailleur. S'il vit de son revenu, s'il vit de la rétribution de son travail, comment voulez-vous que la même chose figure deux fois dans le phénomène de la production, dans le calcul des forces productives, une fois comme rétribution du travail et une seconde fois comme capital ?

Mais, dira-t-on, vous n'appelez donc pas capital le fourrrage que le meunier conserve pour alimenter les animaux nécessaires à son moulin ? vous n'appelez donc pas capital le charbon de terre que consomme une machine à vapeur ? Et si c'est là du capital, pourquoi n'appelez-vous pas capital le pain, le vin, la viande que consomme l'ouvrier ?

Voilà, messieurs, où conduit une philosophie qui a, cependant, eu la prétention d'être la philosophie par excellence, et surtout la philosophie de la liberté et de la dignité humaine. Elle conduit à parler de l'homme en général comme on se permettait de parler de l'esclave du monde ancien, de l'homme qu'on

avait fait animal et chose, de l'homme exploité par l'homme. La machine à vapeur n'est destinée qu'à produire, elle n'est qu'un moyen; si son action paye le charbon qu'elle consomme, les dépenses qu'elle exige, on la fait agir; autrement on la brise. Mais l'homme est son propre but, il n'est pas un moyen, il ne produit pas pour produire. Le monde, grâce à Dieu, n'est pas un *tread-mill* dans lequel une puissance surhumaine ait enfermé l'homme pour qu'il ne soit exclusivement qu'un moyen. Sans doute il a l'obligation morale de travailler, il sait que, s'il ne travaille pas, les moyens de vivre, de jouir et de se développer lui manquent, parce que la Providence lui a donné une double nature, et que, sans le secours de sa nature physique, il ne saurait rien faire ici-bas pour le développement de sa nature morale; mais que signifie cette comparaison qu'on retrouve à chaque instant, et contre laquelle nous nous élèverons toujours, entre le cheval ou la machine à vapeur et l'homme, entre la ration qu'on mesure à l'animal et les produits que l'homme peut retirer en appliquant ses forces à telle ou telle œuvre?

Il n'y a, dit-on, d'autre différence, si ce n'est que, dans la consommation de la machine à vapeur, il n'y a pas de plaisir, et que, dans la consommation de l'homme, il y a une jouissance. Pas d'autre différence! pas de différence dans le principe, dans le droit, dans le but, dans le résultat! Mais, supposons pour un instant qu'on puisse accepter cette manière de considérer l'espèce humaine, consentons à nous prendre nous-mêmes pour des animaux dont l'instinct

est un peu plus délicat que celui des autres bêtes, voire même quelque peu perfectible. Rentrons ainsi dans les limites toutes matérielles de la science économique, et voyons si on peut dire, même à ce point de vue si étroit, que le salaire avancé au travailleur soit une portion du capital.

Ne perdons pas de vue le fond des choses : le travailleur, contribuant à la production, a droit, par son travail, à une partie aliquote du produit, comme le capitaliste y a droit en vertu de son capital, et le propriétaire foncier en vertu de sa terre. Les trois éléments ont concouru à la même œuvre ; la seule différence est celle-ci : le travailleur et le capitaliste prélèvent leur rétribution, tandis que le propriétaire de la terre prend ce qui reste. En conséquence, plus est forte la portion que les deux premiers producteurs prélèvent, moins il reste au troisième, et réciproquement.

Vous dites que la rétribution du travailleur, c'est du capital, parce que le capitaliste la lui avance, parce que, si je veux fonder une manufacture, il me faut de l'argent non-seulement pour acheter des matières premières et des machines, mais aussi pour fournir aux ouvriers leur salaire. Le fait matériel est irrécusable, c'est ainsi que les choses se passent d'ordinaire ; mais, d'abord, se passent-elles ainsi nécessairement ? Pourraient-elles se passer autrement ? Sans aucun doute. Supposez, c'est une hypothèse dont nous sommes malheureusement encore trop éloignés, qu'il n'y eût pas de famille d'ouvriers qui, grâce à de sages économies, n'eût devant elle

de quoi vivre pendant un an. Je dis un an, parce que c'est le terme moyen de la réalisation des produits manufacturés. Il pourrait ne pas y avoir de *salaire*. Chaque travailleur pourrait dire au capitaliste : Vous mettez dans l'œuvre commune le capital, j'apporte le travail : le produit sera réparti entre nous selon telles et telles proportions. Dès qu'il sera réalisé, chacun prendra sa part, et le compte sera réglé.

Il n'y aurait pas là d'avance aux travailleurs.

Ils consommeraient cependant, et, remarquez-le, ils consommeraient lors même qu'ils chômeraient. Ce qu'ils consommeraient appartient au fonds de consommation et nullement au capital. Qu'ils travaillent ou non, c'est-à-dire qu'ils se mettent ou non à même d'avoir de quoi consommer plus tard, peu importe ici. Cela ne change pas la nature du fait ; comment sera-t-elle changée par cela seul qu'au lieu de consommer leur propriété ils consomment la propriété d'autrui ?

Vous le voyez, messieurs : premièrement, les avances aux travailleurs ne sont point une nécessité ; donc le salaire n'est pas un élément constitutif de la production ; il n'est qu'un accident, qu'une forme de notre état social. Au contraire, pour produire, il faut nécessairement le capital, le travail et la terre. Cela a toujours été et cela sera toujours vrai, tandis qu'on peut entrevoir une époque où il n'y aurait plus de salaires. Il est aujourd'hui même des entreprises productives où il n'y a pas de salaire, des opérations qui se font au

moyen d'une association de capitalistes et d'ouvriers.

En second lieu, dans la théorie que nous réfutons, non-seulement on introduit comme élément nécessaire ce qui ne l'est pas, mais on fait un double emploi. On dit que le salaire est un capital, mais que représente-t-il? le travail; évidemment qui dit salaire dit travail, qui dit travail dit salaire; si on ajoute que le salaire avancé fait partie du capital, il faut en conclure que les instruments de la production sont : le capital qui comprend le salaire, c'est-à-dire le travail, puis le travail et la terre!

En d'autres termes, si le salaire avancé fait partie du capital, il ne faut pas nous dire que la production s'opère au moyen du travail, de la terre et du capital, il ne faut plus parler que du capital et de la terre. Il faut revenir aux idées des anciens. Le travail libre n'existait guère chez eux; pour eux, l'homme était, en effet, une machine, c'est-à-dire une partie du capital; mais nous qui avons rendu à l'homme sa dignité, même dans les sciences économiques, nous qui reconnaissons dans l'homme un agent particulier de la production, un agent qu'on ne saurait confondre avec aucun autre, comment pouvons-nous dire que le salaire fait partie du capital?

Mais, dit-on, il est pourtant vrai que les capitalistes font l'avance des salaires. Oui, le fait est vrai; mais il importe de l'analyser, d'en déterminer les caractères.

Au fond, le travailleur salarié ne consomme pas le bien du capitaliste, mais le sien propre; ce qu'on

lui donne, c'est la rétribution de son travail, c'est sa quote-part du produit.

Que se passe-t-il entre l'entrepreneur et les travailleurs? Si tous les produits pouvaient être commencés le matin et achevés le soir, et qu'il y eût toujours sur le marché des acheteurs prêts à payer les produits offerts, il n'y aurait pas de salaire proprement dit ; mais il n'en est pas ainsi : pour réaliser un produit, il faut trois mois, six mois, un an, deux ans. L'ouvrier, ne possédant que ses bras, ne saurait attendre l'achèvement de l'entreprise. Que fait-il? Il dit au capitaliste, entrepreneur, fermier, fabricant, ce qu'il pourrait me dire, remarquez-le, à moi qui ne suis ni fabricant, ni entrepreneur. Il pourrait me proposer d'acheter sa créance ; il pourrait me dire : Je contribue à la fabrication de tant de pièces de drap, voulez-vous acheter la rétribution à laquelle j'aurai droit? Supposez que nous tombions d'accord et que je lui paye le prix convenu ; direz-vous que l'argent que je débourse fait partie du capital de l'entreprise? que mon contrat avec l'ouvrier est un des phénomènes de la production?

Évidemment il n'y a là rien de pareil. J'ai fait une spéculation qui, bonne ou mauvaise, n'ajoute et n'ôte rien à la richesse publique.

Voilà cependant le salaire. Cette opération que l'ouvrier pouvait faire avec moi, avec vous, avec tout autre, il est tout naturel qu'il la propose au fabricant, à l'entrepreneur, au maître, pour parler comme on parle ordinairement. Il est également tout

simple que l'entrepreneur se prête à un arrangement qui peut faciliter la production; mais cet arrangement n'est autre chose qu'une seconde opération, une opération d'une nature toute différente entée sur une opération productive. Est-ce là un fait indispensable à la production? Nullement. Pourrait-il disparaître dans une autre organisation du travail? Sans aucun doute. Y a-t-il aujourd'hui même des productions où ce fait n'a pas lieu? L'affirmative est certaine.

Le salaire, vous le voyez, messieurs, est une forme de distribution de la richesse, et non un élément de la production. La partie de fonds que l'entrepreneur consacre à payer des salaires ne fait point partie du capital, pas plus que les sommes qu'un fabricant emploierait à escompter des lettres de change ou à jouer à la Bourse. Il y a là une opération à part, une opération qui peut sans doute seconder la marche de la production, mais qu'on ne peut appeler un instrument direct de la production sans confondre toutes les idées et sans déplacer l'homme de la position que sa noble nature lui assigne au sein de la création.

Concevoir la puissance du travail, en faisant abstraction des moyens de subsistance des travailleurs pendant l'œuvre de la production, c'est concevoir un être de raison. Qui dit travail, qui dit puissance du travail, dit à la fois travailleurs et moyens de subsistance, ouvrier et salaire. C'est ainsi, en effet, que la notion du travail est conçue même par ceux des économistes qui, ensuite, ne tiennent guère

compte des deux éléments dont elle se compose. C'est ainsi que Mill, dans son traité d'économie politique, dit expressement et avec raison que la notion du travail comprend à la fois celle du travailleur et celle des moyens de subsistance qui lui sont nécessaires. En a-t-il tenu compte ensuite dans la définition des salaires? Il est permis d'en douter. Le même élément reparaît sous le nom de capital; comme si la même chose pouvait faire à la fois partie de deux instruments distincts de la production.

En résumé, le capital, se composant de toutes les choses produites, de toutes les forces qui sont épargnées par l'homme et appliquées à la reproduction, on doit en conclure que la notion du capital n'embrasse pas, ne peut pas embrasser les salaires.

Ce qui trouble les esprits dans l'exposition d'une chose si évidente, c'est la forme sous laquelle le fait s'opère, c'est que les avances sont faites d'ordinaire par les entrepreneurs; c'est aussi l'emploi abusif du mot de *consommation*.

Imaginez des entrepreneurs ne voulant pas faire cette spéculation, refusant ces avances, ou bien ne les faisant qu'en quantité insuffisante pour la subsistance du travailleur. Qu'arrive-t-il? L'avance ou le supplément est pris sur le fonds social. Cela s'appelle ici taxe des pauvres, ailleurs aumône, ailleurs secours, et, quand ces moyens ne suffisent pas, la conséquence inévitable est la diminution du nombre des travailleurs.

Si, par l'effet du travail, de l'ordre, de l'économie, chaque travailleur avait devant lui un fonds de

consommation suffisant pour lui et pour sa famille pendant la durée de la production, la question apparaîtrait dans toute sa simplicité; chacun pouvant attendre les produits de son travail, la forme actuelle du salaire pourrait disparaître. Il y aurait société entre les travailleurs et les capitalistes, comme il y a société aujourd'hui entre les capitalistes proprement dits et les capitalistes qui sont en même temps travailleurs.

Alors personne ne s'aviserait plus de dire que le fonds de consommation de l'ouvrier est un capital : alors le mot de *consommation* ne serait plus pour les esprits une occasion de trouble et d'erreur. On a voulu à tort l'appliquer également à la consommation proprement dite, à la consommation que l'homme fait et doit faire pour vivre et se développer, et à la *transformation* de valeurs qui s'opère dans l'œuvre de la production, à l'aide des animaux et des machines. L'homme seul *consomme*. C'est son propre fonds ou bien le revenu qu'il est en train de se procurer que consomme le travailleur. Son *salaire* n'est pas plus une partie du capital que le *profit* du capitaliste ou la *rente* du propriétaire foncier. Une portion de ce profit, une portion de cette rente peut sans doute être épargnée et convertie en capital ; la même conversion peut avoir lieu pour une partie du salaire.

Terminons par une dernière remarque qui nous paraît décisive : des travailleurs, possédant en propre les denrées *nécessaires* à leur entretien d'une année, louent néanmoins leurs services et perçoivent

un salaire ; mais, loin de l'employer pour leur subsistance, ils le dépensent en choses futiles, inutiles, nuisibles même à leur santé ; direz-vous que ce salaire est un capital, un instrument producteur ? Pas plus que l'argent qu'un usurier prête à un dissipateur, à un prodigue.

« Si cet argent n'avait pas été dissipé, il aurait pu s'ajouter au capital. » C'est possible. « Si les entrepreneurs ne faisaient pas d'avances, ils auraient plus de matières premières, plus de machines. » C'est encore possible. Si les travailleurs pouvaient beaucoup travailler et ne rien consommer, l'entrepreneur, en effet, pourrait établir ses calculs autrement ; mais, tant que les choses resteront ce qu'elles sont, ce sera un double emploi que de compter la subsistance du travailleur, d'où qu'elle vienne, dans le capital.

Ce n'est pas là une pure question de méthode et de terminologie. Ce n'est pas même une question de pure théorie : l'inexactitude des principes peut réagir sur les questions d'application. Ainsi, il est souvent nécessaire de chercher à se faire une idée des forces productives d'un pays, d'en dresser l'inventaire, ou, comme on dit, la statistique. Or, je vous le demande, le ferait-on d'une manière correcte, en suivant l'opinion commune des économistes ? Un exemple expliquera ma pensée.

Supposez un petit État qui, indépendamment d'un fonds de consommation appartenant aux classes aisées, posséderait en argent et denrées disponibles, en machines et en matières premières, la valeur de

dix millions; à côté de ces richesses produites, épargnées et destinées à la reproduction, supposez aussi dix mille hommes aptes au travail, dix mille ouvriers plus ou moins robustes, mais dépourvus de tout. Appelez la première quantité C et la seconde T. Si, en faisant abstraction de la terre, on vous demande quelles sont les forces productives de ce pays, répondrez vous qu'elles sont égales à C+T? Ce pour rait être une illusion, si toutefois vous entendez désigner par là deux quantités distinctes et positives. S'il est vrai que T ne représente que des hommes sans aucun moyen de subsistance, pour que T soit une réalité, il faut pouvoir y ajouter soit une partie du fonds de consommation s'il dépasse les besoins de ceux qui le possèdent, soit une portion de C; alors seulement T devient une quantité réelle, une force productive. Ainsi, la formule C+T peut être vraie, dans ce sens qu'elle exprimerait la somme totale des forces productives; mais elle n'exprimerait qu'une erreur, si, le fonds de consommation manquant aux dix mille travailleurs, on prétendait considérer comme capital toutes les denrées et tout l'argent compris dans C, car T serait alors égal à zéro.

Quant aux maisons servant à l'habitation, elles ne sont pas plus un capital que les comestibles qui vous sont nécessaires, que les habits dont vous êtes couverts; que vous travailliez ou non, tant que vous aurez un fonds de consommation, vous serez nourris, habillés et logés.

Sans doute, l'homme qui possède des maisons a dans sa puissance des choses utiles. Nous ne disons

pas que tout ce qui n'est pas un capital, un moyen de production, n'est pas une source de revenu. Si je possède quatre maisons dans Paris, dont l'une serve à me loger et les trois autres soient louées à des familles comme la mienne, ces maisons seront une source de revenu pour moi ; mais ce revenu est-il un produit pour la société, ces maisons sont-elles un instrument servant à la production? Nullement. Ne voyez-vous pas que les familles qui occupent mes trois maisons ne font que me donner, sous le nom de *loyer*, une portion de leur revenu, forcées qu'elles sont de se procurer, d'une manière ou d'une autre, un abri? Si ces personnes travaillent, direz-vous qu'elles produisent à la fois et par leur travail et à l'aide des maisons qu'elles habitent, et cela par la raison qu'elles seraient privées de santé et de force si elles couchaient à la belle étoile? Il est vrai que les malades, que les morts ne travaillent pas : ainsi, dans le mot de travail est compris tout ce qui fait vivre le travailleur. Mais la maison d'habitation par elle-même n'est pas un instrument de production : c'est un produit qui, ne se consommant pas immédiatement par l'usage, peut être loué au lieu d'être vendu.

Les matières premières doivent-elles être comprises sous le nom de *capital?* Un esprit subtil et rigoureux pourrait soutenir que, le capital n'étant qu'un instrument, il implique de comprendre dans la notion de l'instrument la matière sur laquelle l'instrument doit agir. Il pourrait ajouter que les matières premières ne sont, en réalité, que des pro-

duits incomplets, des produits qui doivent subir plus d'une opération productive. C'est à tort qu'on considère comme des productions parfaitement distinctes et indépendantes l'une de l'autre les diverses opérations nécessaires au perfectionnement d'un produit. Nous regardons comme des produits complets le blé, le chanvre, le coton : cependant ce n'est qu'à l'état de tissus, de pain, de câbles, qu'ils sont propres à satisfaire nos besoins. Si nous concevions le fait productif complet, quelles qu'en soient d'ailleurs les formes diverses et les phases, il ne nous tomberait pas dans l'esprit de dire que le blé, que le chanvre sont des capitaux, des instruments de production, c'est-à-dire une matière qui agit sur elle-même, qui est à la fois l'objet et le sujet, le patient et l'agent ; mais nos habitudes commerciales nous faisant regarder l'œuvre du fermier comme entièrement différente et séparée de celle du boulanger, nous imaginons de dire que le blé est matière première, instrument, capital pour le fabricant de pain.

Ces considérations ne manquent pas, ce nous semble, d'une certaine force ; elles nous ont fait longtemps hésiter, et ce n'est pas sans scrupule qu'adoptant en définitive l'opinion commune, nous vous proposons de comprendre sous le nom de *capital* ce qu'on appelle les matières premières.

Il est irrécusable qu'elles se distinguent des deux autres instruments producteurs, le travail et la terre, qu'elles ne font pas partie non plus du fonds de consommation, que, dès lors, si on considère les phé-

nomènes de la production tels qu'ils se passent réellement au sein de la société, il faut nécessairement placer le drap que le tailleur met en œuvre, le blé que le boulanger transforme en pain, dans le capital, ou bien en faire un chef distinct, en disant que le phénomène de la production s'accomplit au moyen des matières premières et des trois instruments producteurs ; mais, comme les matières premières sont, ainsi que les machines, des choses produites, épargnées et destinées au service de la production, elles réunissent, en réalité, les trois caractères fondamentaux du capital, et ont pu, par cette raison, être placées parmi les capitaux. Seulement elles ont donné lieu à la distinction du capital en capital *fixe* et capital *circulant*, parce qu'en réalité le *produit* ne peut jamais être pleinement confondu avec l'*instrument*. La distinction des deux formes du capital laisse entendre qu'en plaçant dans le capital les matières premières, on a sacrifié aux habitudes commerciales les exigences strictes et rigoureuses de la science.

Maintenant nous pouvons nous remettre en marche et pénétrer au fond des importantes questions qui se rattachent à la théorie des trois instruments de la production, et en particulier à la théorie du capital.

Le capital se distingue des deux autres instruments de la production par la puissance presque indéfinie qu'il possède de s'augmenter. Le capital est, je dirai presque la vie matérielle des États, la mesure de leur civilisation et de leurs progrès.

Comparez des pays divers, vous trouverez ici une terre fertile et un ciel favorable aux entreprises de l'homme, une population assez nombreuse et heureusement douée ; là, un sol ingrat, un ciel sévère, une population qui a besoin de beaucoup de soins pour sa vie physique et qui est souvent menacée par la maladie et la mort. Cependant il vous arrivera de trouver la richesse, le progrès dans le pays que la nature a traitée en marâtre; la pauvreté, la misère dans le pays qu'elle a comblé de ses faveurs. C'est que les forces naturelles de l'un n'ont pas été secondées par l'accumulation du capital, tandis que, dans l'autre, l'ordre, la persévérance, l'économie, ont fini par amasser d'immenses capitaux, dont la puissance productive supplée toutes les imperfections des moyens naturels.

Le capital met en mouvement, anime et double toutes les forces sociales ; c'est à l'aide du capital que les hommes se rapprochent, que les distances disparaissent, que les richesses de tous les pays se transportent promptement jusque sous la main du consommateur le plus éloigné, que les goûts se multiplient, que les désirs s'étendent, et que peu à peu l'homme s'élève dans l'échelle de ses besoins et de ses jouissances.

C'est le capital qui, sous cent formes diverses, outil, machine, port, *rail*, pompe à feu, navire, que sais-je ? force les agents naturels à se plier aux volontés de l'homme. A l'aide du capital, on a pu perfectionner ce grand levier de l'industrie moderne qu'avaient à peine entrevu quelques penseurs de

l'antiquité, je veux dire la division du travail. Vous le savez, par là la puissance productive est devenue prodigieuse, elle a de quoi confondre les imaginations les plus hardies.

Et cependant, touchons-nous au terme du progrès industriel ? Tout se réunit, au contraire, pour nous laisser entrevoir un progrès ultérieur, des efforts qui laisseront loin derrière eux tout ce qui se fait aujourd'hui.

Sous l'impression de ces prodiges, il s'est formé des opinions économiques sur la puissance du capital qui ont effrayé un grand nombre d'esprits comme de vaines et dangereuses exagérations. Si le capital est le principe de la vie matérielle des nations, plus on fera d'épargnes, plus on destinera de choses épargnées à la production, et plus on augmentera la production, la richesse sociale, la prospérité du pays. Or aucune forme de capital n'est plus propre à augmenter la force productive que des machines pouvant se substituer au travail lent et pénible de l'homme. Qu'on ajoute à la puissance scientifique et mécanique la liberté commerciale, industrielle, politique, la liberté qui doit imprimer à toutes choses le mouvement et la vie, en faisant disparaître une foule de priviléges, de monopoles et d'entraves, qui dans trop de pays gênent et retardent le développement de la production, et nos descendants nous dépasseront dans l'œuvre de la richesse nationale plus encore que nous n'avons su y dépasser nos ancêtres.

Un grand capital, agissant sous les inspirations de la science qui accroît sans cesse l'énergie et la ra-

pidité des agents mécaniques, la libre concurrence éveillant toutes les ambitions et favorisant tous les progrès, enfin le crédit qui sollicite tous les capitaux, les meut, les transporte d'un lieu à un autre comme par enchantement et en développe la puissance en les associant, ce sont là, pour les économistes qu'on a appelés de l'école anglaise, les trois grands ressorts de l'économie sociale; c'est au fond le *laisser-faire, laisser-passer*, ce principe contre lequel on voudrait s'élever aujourd'hui, et dont l'honneur, si ce principe est solide, revient aux économistes français, aux physiocrates. Ici, nous ne jugeons pas, nous faisons seulement l'office de rapporteur.

Il est irrécusable qu'un grand développement de la richesse nationale s'est opéré partout où l'action du capital a pu être secondée par le crédit, par la libre concurrence et par la puissance mécanique. Qui pourrait sérieusement comparer la richesse progressive de l'Angleterre, de la France, de la Suisse, et d'une partie de l'Allemagne, à celle de l'Espagne, du Portugal, de la Pologne? Et cependant la liberté n'est complète nulle part, il s'en faut de beaucoup. Que n'aurait-on pas droit d'attendre d'une pleine liberté, puisque l'affranchissement partiel de l'industrie a produit de si étonnants résultats?

D'un autre côté, il est également certain que les pays où la libre concurrence, les machines et le crédit ont imprimé un grand élan à la production, se sont presque tous trouvés plus ou moins exposés à des perturbations, à des souffrances auxquelles ont echappé les peuples qui suivaient paisiblement la

route tracée par leurs pères. Le public a résumé ces faits divers sous le nom de *crise commerciale*.

Ces faits vous sont connus, messieurs ; aujourd'hui même une crise vient d'éclater au delà de l'Atlantique, dans l'Amérique du Nord ; le contre-coup s'est s'est fait sentir en Angleterre, quelque peu aussi en France et en Italie. Il est des économistes dont l'esprit s'est troublé et n'a pu résister à l'influence de ces faits ; ils ont cru y reconnaître des lois économiques qu'on avait méconnues ; ils ont cru que la science avait fait fausse route et que le temps était arrivé de la rappeler dans la bonne voie. Ils ont traité l'école industrielle comme si elle était animée d'un esprit aventureux qui se fût laissé égarer par des lumières brillantes et fugitives. Les uns en sont venus à croire qu'il pouvait y avoir un accroissement de capital, une épargne plutôt funestes qu'utiles, qu'il était nécessaire à tout État bien organisé d'avoir un assez grand nombre de consommateurs, riches et oisifs, pour que leur consommation assurât au travail sa récompense et à la production un débouché. D'autres économistes ont pensé que la liberté commerciale était un piége, que la libre concurrence était la ruine de l'industrie et de la prospérité nationales, que les machines étaient les ennemies du travailleur, un fléau pour le prolétaire, que le travail humain ne devait jamais être sacrifié à l'action des machines, que la liberté de l'industrie n'était qu'une erreur, un abus, que le devoir le plus strict commandait aux gouvernements d'intervenir pour régler l'action du capital et l'application du travail à la production.

Vous le voyez, messieurs, ce sont là de graves dissentiments, et ces dissentiments ont éclaté entre des hommes éminents ; nous pourrions nommer, entre autres, Malthus et Sismondi, J.-B. Say et Ricardo.

Maintenant, faut-il aborder chacune de ces questions, la question des machines, la question de la libre concurrence, la question du libre commerce extérieur, la question de l'accroissement indéfini du capital, et ainsi de suite ? N'y a-t-il pas une question plus générale encore, plus élevée, qui les domine toutes, et dont la solution pourrait nous conduire rapiment à la solution, sous forme presque de corollaires, de toutes les questions que je viens d'indiquer ?

Cette question existe ; elle a été déjà traitée : c'est une des grandes et capitales questions de la science. En effet, on se plaint de la libre concurrence, on se plaint du trop rapide accroissement du capital, des machines nouvelles, de la puissance du crédit et de ses excès. Qu'y a-t-il au fond de toutes ces plaintes ? quel est le résultat définitif dont on accuse tous ces faits ? Nul ne le conteste, et cela n'est pas sérieusement contestable, tous ces faits animent et stimulent la production ; c'est l'augmentation rapide, prodigieuse, des produits qu'on regarde commme un mal. On arrive ainsi, dit-on, au trop-plein, au véritable embarras des richesses, à l'encombrement des marchés. Car, ajoute-t-on, ce n'est pas tout que de produire, la production n'est une cause de prospérité que lorsque les produits sont facilement vendus à leurs prix naturels et promptement consommés. Si les marchés sont encombrés, et c'est ici qu'on cite

les crises de 1814 et 1815 et la crise actuelle, si les marchés sont encombrés, les prix tombent, ils tombent au-dessous du coût de la production. Le capitaliste est ruiné, le capital est consommé en pure perte et le travail aussi ; le travailleur, qui a obtenu une première rétribution, parce qu'il a vendu ses services à l'avance, ne trouve plus d'entrepreneur qui veuille renouveler ce marché. Le fabricant tombe en faillite, l'ouvrier est plongé dans la misère, et vous avez des produits qu'on ne peut qualifier de richesse qu'abusivement ; car un produit ne mérite le nom de richesse qu'autant qu'il est propre à satisfaire des besoins. Pourquoi donc appeler ainsi des choses qui ne trouvent plus de consommateurs, des choses pour lesquelles il ne se présente plus d'équivalent ? Cet encombrement de marchandises qui ne suscitent plus un échange, c'est ce que les Anglais appellent un *general glut*, un trop-plein. Ce trop-plein a-t-il réellement existé ? est-il possible ? La question a-t-elle été posée dans ses véritables termes ? Est-ce là une question d'économie politique pure, ou seulement une question d'économie politique appliquée ? Pour arriver à une solution, je vous demanderai votre bienveillante attention dans la séance prochaine.

NEUVIÈME LEÇON.

SOMMAIRE

La production peut-elle, comme on l'a soutenu, devenir excessive au point de faire naître sur les marchés du monde un engorgement général et funeste aux producteurs ? L'encombrement ne peut être conçu que de trois espèces de choses : 1° de choses sans valeur; 2° de valeurs en usage ; 3° de choses douées à la fois de valeur en usage et de valeur en échange. — La crainte d'un encombrement de choses sans valeur est chimérique : l'encombrement, fût-il réel, ne serait donc qu'une multiplication de choses utiles, de richesses. Dès lors, il reste à examiner comment on a pu redouter un engorgement général. Opinions diverses. Double question qui en résulte et qu'il importe de résoudre.

Au-dessus des questions relatives à l'accroissement, à l'emploi et à l'action des capitaux, plane, avons-nous dit, une question principale, générale, qui les domine toutes et dont la solution doit exercer une grande influence sur celle de ces questions secondaires, c'est la question de savoir si les marchés du monde peuvent se trouver généralement encombrés d'une masse de denrées supérieure aux besoins, s'il peut y avoir engorgement de produits dans les canaux de la circulation industrielle, ce que les Anglais appellent *a general glut*.

Il importe de bien saisir les termes de la question et de se rendre un compte exact de ce que les économistes éminents qui l'ont traitée ont pu vouloir dire en parlant de cet engorgement général. Peut-

être ont-ils dépassé la portée réelle de leur pensée, car on ne peut pas dissimuler qu'en prenant leurs expressions à la lettre, ils paraissent s'être laissés aller sur ce point à de singulières préoccupations et avoir perdu de vue les principes invariables de la science.

En effet, quand on parle d'encombrement général, d'engorgement, de production excessive, de quoi veut-on parler? L'économie politique, vous le savez, à la différence de l'histoire naturelle, ne s'occupe pas des choses de ce monde uniquement parce qu'il est entré dans les vues du Créateur de les placer ici-bas; l'économie politique ne s'en occupe que sous un seul point de vue, sous le rapport de leur aptitude à satisfaire nos besoins, c'est dire de leur valeur. N'oubliez pas, et vous trouvez ici une preuve nouvelle de l'importance de cette distinction, n'oubliez pas que la valeur en usage se distingue de la valeur en échange. La qualité de richesse dérive de la première, c'est la valeur en usage qui imprime aux choses cette qualité; de la valeur en usage découle l'échange comme une conséquence.

Lorsqu'on songe à un engorgement, à un encombrement de produits, on ne peut imaginer que trois espèces de choses : 1° Des choses sans aucune valeur. Les besoins des hommes sont si variés, qu'il est difficile d'imaginer quelque chose qui n'ait aucune valeur; on peut dire cependant que les paniers de nos grand'mères seraient des non-valeurs pour les femmes d'aujourd'hui; on voudrait les leur donner pour rien qu'elles les refuseraient.

2° Des valeurs en usage destituées de valeurs en échange. Il est certain que si nous avions autant de vin que nous avons d'eau, il arriverait du vin ce qui arrive de l'eau ; on ne la paye que dans les grandes villes : ailleurs chacun la trouve à sa portée.

3 Enfin des choses qui ont une valeur en échange.

C'est la triple distinction des choses sous le rapport économique. Comme nous l'avons expliqué en son temps, si on peut concevoir la valeur en usage sans valeur en échange, le contraire est impossible. Nous ne reviendrons pas là-dessus.

Quand on parle d'encombrement, peut-on sérieusement parler d'encombrement de non-valeurs ? Le marché peut-il jamais se trouver surchargé de choses qui n'auraient ni valeur en échange, ni valeur en usage ? Cela ne pourrait arriver que de trois manières : ou parce que les hommes se seraient appliqués à produire une grande quantité de choses absolument inutiles, ou parce qu'ils se seraient obstinés à produire des choses qui, par un changement survenu dans les usages, dans les habitudes, dans les besoins, auraient perdu leur utilité ; enfin, parce qu'on jouirait d'une telle abondance d'objets utiles en soi, qu'il y aurait un surplus qui ne servirait à rien et dont personne ne voudrait même gratis. L'analyse ne suggère pas une quatrième hypothèse.

Or, pour la première supposition, celle d'un marché, et à plus forte raison celle de tous les marchés du monde, encombrés de choses absolument inutiles et qu'on aurait cependant produites, vous me permettrez de ne pas m'y arrêter.

La seconde est une hypothèse également chimérique : où trouver, dans l'histoire, des exemples de changements si brusques et en même temps si profonds et si généraux dans les habitudes du monde, que tout à coup les offres de la production et les demandes des consommateurs cessent de se rencontrer?

Pourquoi donc parler, me direz-vous, de ces hypothèses? J'en parle, parce qu'il y a des hommes qui ne reculent devant aucune supposition. Un économiste, pour prouver qu'il pouvait y avoir encombrement général, a dit : — Mais si, tout à coup, le genre humain se mettait au pain et à l'eau? — Certes, le changement dans les habitudes sociales serait profond, il produirait, j'en conviens, une révolution économique. Le marché se trouverait encombré de choses qui seraient devenues inutiles.

Le raisonnement par l'absurde est quelquefois permis; mais avez-vous jamais vu, en géométrie, faire une hypothèse contraire aux principes mêmes de la science? Non. On peut supposer qu'un triangle est plus grand ou plus petit qu'un autre, parce qu'il y a une sorte de possibilité que cela soit ainsi; mais si quelqu'un s'avisait de vouloir, par hypothèse, donner une largeur à la ligne ou une longueur au point, on l'arrêterait en lui disant : Ce n'est pas là de la géométrie.

Il en est de même ici : l'espèce humaine ne pourrait se mettre tout entière au régime du pain et de l'eau qu'en renonçant à ses penchants naturels, qu'en cessant d'être elle-même ; en se permettant pareille hypothèse, ce n'est plus d'elle qu'on parle. Il y aurait

alors un bien autre fait qu'un encombrement, il n'y aurait plus d'espèce humaine.

Les changements d'habitudes ont quelquefois, il est vrai, produit des événements économiques très-remarquables.

Quand on a découvert le cap de Bonne-Espérance, quand on a dit au commerce du monde de changer de route, il a dû sans doute s'opérer une révolution dans le système de la production et de la consommation des pays que favorisaient les anciennes habitudes commerciales. Une révolution économique s'accomplirait de même dans nos colonies, si elles devaient renoncer à la culture de la canne à sucre.

Le jour où un ouvrier imagina qu'au lieu de rester des heures entières courbé sur une table pour copier quelques pages on pouvait, avec des morceaux de métal mobiles, reproduire un manuscrit en peu de temps et en autant d'exemplaires qu'on voudrait, il se fit un changement immense. L'invention des métiers à bas produisit également une sorte de révolution. Les livres et les bas se sont multipliés, pour ainsi dire, à l'infini : il a pu exister, par moments, plus de livres que de lecteurs, plus de bas que de consommateurs ; mais il n'y a pas là encombrement général. La découverte du cap de Bonne-Espérance elle-même n'a été qu'un fait partiel. Si le Levant et la république de Venise en particulier en ont souffert, les hommes du Nord, les Anglais en particulier, y ont gagné ; ce qu'il y avait de trop d'un côté s'est rapidement porté de l'autre. L'histoire à la main, il est évident que les changements d'habitudes, de

mœurs, d'usages peuvent, à la vérité, produire sur le marché des perturbations partielles plus ou moins grandes, plus ou moins durables, mais ne peuvent rien produire de semblable à un engorgement général.

Un encombrement général par changement d'habitudes est d'autant moins possible, que ces changements sont d'ordinaire plutôt de simples modifications que des changements absolus. Ils se font, d'ailleurs, graduellement ; l'homme passe difficilement, d'une manière brusque, d'un certain ordre d'habitudes à un ordre d'habitudes complétement différent. Dès lors, il est presque toujours facile de plier la production aux besoins nouveaux à l'aide du même capital et des mêmes travailleurs. Nous portons des montres autres que celles qu'on portait il y a quarante ans ; elles diffèrent non-seulement dans la forme extérieure, mais aussi dans le mécanisme : cependant les montres nouvelles étaient fabriquées par les mêmes horlogers, à l'aide du même capital et des mêmes ouvriers. Cela est vrai de nos habillements, de notre nourriture, même d'un grand nombre d'objets de luxe. Sans doute, les voitures d'aujourd'hui sont assez différentes de celles de nos grands-pères. Cependant, si un carrossier de ce temps-là vivait encore, il ferait des voitures comme on les fait aujourd'hui. On aurait donc tort de croire que tout changement de nos habitudes arrête ou trouble profondément le cours de la production.

Encore une fois, ces faits ne peuvent donner lieu

qu'à un engorgement local, partiel, passager. Ce sont là des accidents ou des erreurs dont, à vrai dire, la science n'est guère tenue de s'occuper. Ces erreurs, ces accidents ne changent rien à ses conclusions.

J'arrive à la troisième hypothèse, à l'hypothèse d'une telle surabondance des choses propres en soi à satisfaire les besoins des hommes, qu'il se trouverait un surplus sans aucune valeur et dont nul ne voudrait.

Or, il suffit de bien fixer les termes de la question pour comprendre que c'est encore là une hypothèse qui n'est, en aucune façon, admissible. Lorsque je considère combien les désirs de l'homme sont variés, faciles à exciter, difficiles à satisfaire, je ne conçois pas ce qu'on veut dire quand on parle de surabondance de choses utiles en soi. Je ne recherche pas si tout ce qui est sur le marché pourra être acheté à un prix quelconque, je ne parle pas ici de valeur en échange, je dis seulement que si on mettait toutes les richesses que le monde renferme à la disposition des hommes qui pourraient effectivement les appliquer à leurs besoins, si on ouvrait aux premiers venus tous les docks de l'Angleterre, tous les magasins de la France, tous les entrepôts des deux hémisphères, tout serait consommé dans peu de jours, sans qu'il fût besoin d'imaginer pour cela une consommation folle et désordonnée.

La question de la disproportion entre l'offre et la demande est une question que nous retrouverons bientôt. Ici nous examinons l'hypothèse des non-

valeurs. Or, la disproportion entre l'offre et la demande peut diminuer la valeur en échange, mais elle ne détruit pas la valeur en usage. Quand même la valeur en échange disparaîtrait complétement, la valeur en usage subsisterait et, par là, la richesse ; il n'y aurait donc pas de non-valeur, et c'est là tout ce que nous voulions démontrer pour le moment.

Ainsi rassurons-nous, messieurs, le monde n'est pas près d'être étouffé par la richesse. La crainte d'une production qui dépasserait par son activité les besoins de l'humanité est une de ces rêveries qui ne doivent pas occuper les loisirs d'hommes sérieux. Il est évident qu'une production très-active, une production qui, après avoir pleinement satisfait tous les besoins de tous les consommateurs, laisserait un surplus, ferait naître promptement de nouveaux consommateurs, la population augmenterait avec une rapidité proportionnée au mouvement de la production.

Plus l'offre dépasserait la demande, plus la production excéderait les besoins, et plus l'accroissement de la population serait rapide.

Pour imaginer avec quelque apparence de raison des non-valeurs par excès de production, il faudrait se placer dans une double hypothèse. Il faudrait supposer que la population du globe eût atteint, sous l'influence de la *contrainte morale*, la dernière limite de son accroissement ; il faudrait supposer en même temps que, pleinement satisfaite par la production actuelle, elle serait inébranlable dans sa résistance stoïque à tout nouveau plaisir, à toute

séduction nouvelle. Sérieusement est-il permis à la science de s'arrêter à l'examen de ces étranges suppositions ?

Voici donc le premier pas que nous faisons dans la question de l'engorgement général. Lorsqu'on parle d'engorgement, on parle toujours de valeurs, de valeurs au moins en usage. Or, là où il y a valeur en usage, il y a richesse : ce sont toujours des choses propres à satisfaire des besoins de l'humanité. Il se peut que la valeur en échange baisse en même temps que la richesse nationale augmente. Pour expliquer ce fait, nous ne sommes pas obligé de recourir à la théorie abstraite des services productifs ; pour ceux qui ne perdent pas de vue la distinction des deux valeurs, il n'y a rien de paradoxal à dire que la richesse nationale peut augmenter, tandis que la valeur en échange pour tels ou tels individus diminue. C'est là une chose toute simple. Il est parfaitement vrai que, si demain il tombait du ciel, sur le marché, des milliards de paires de bas, des habillements pour tout le monde, ces denrées seraient des richesses. Le marchand de bas, le tailleur seraient moins riches que le jour d'avant, la France le serait davantage.

Aussi pourrions-nous, à la rigueur, arrêter ici le cours de ces investigations ; car peu importe au fond que la richesse produite profite plus encore aux consommateurs qu'aux producteurs. Le fabricant est forcé de donner ses bas, ses rubans, ses couteaux à vil prix : y a-t-il pour cela sur le marché, dans le monde, une paire de bas, un mètre de ruban, un

couteau de moins? Le producteur perd, le consommateur gagne. N'est-il pas singulier que des économistes, des philanthropes, des hommes de science, crient à la misère, à la désolation, lorsque le producteur perd quelque chose ou gagne peu, et que l'ordre économique leur paraisse admirable lorsque le consommateur trouve difficilement et paye cher ce dont il a besoin? Évidemment tous ceux qui ont oublié à ce point la distinction des deux valeurs, qui l'ont oubliée de manière à prendre l'accessoire pour le principal, ne peuvent se mettre d'accord avec eux-mêmes qu'en soutenant que, s'il plaisait à la Providence de faire présent au monde d'une immense quantité de ces mêmes denrées, que notre industrie produit, il faudrait s'empresser de les détruire, qu'il faudrait appliquer aux dons du ciel les lois du blocus continental.

Reconnaissons donc une fois avec le sens commun que la valeur échangeable n'est pas la cause, mais un des effets de la richesse, et qu'une nation n'a rien à redouter d'un accroissement de produits, tant que ces produits, quel que soit d'ailleurs leur prix sur le marché, sont des choses propres à satisfaire les besoins de l'humanité, en d'autres termes, tant que ces produits sont de la richesse.

Nous ne voulons pas cependant négliger des faits qu'on dit irrécusables, ni rejeter du domaine de la science les résultats économiques qui ont si fortement préoccupé les esprits les plus distingués et éveillé la sollicitude des gouvernements.

Une production excessive, dit-on, un engorgement

général, jettent le trouble et l'épouvante sur le marché. Si les acheteurs en profitent, les vendeurs se ruinent ; les capitaux dépérissent, les travailleurs voient tarir la source de leur revenu et les excès d'un jour préparent de longues années de misère et de calamités. Il y a donc là des résultats divers, un fait complexe qu'il importe d'analyser. Il importe de reconnaître avec plus d'attention et de soin quels seraient, dans le cas d'une production excessivement croissante et générale, les résultats économiques : 1° pour les possesseurs des valeurs antérieurement produites, des richesses existantes ; 2° pour la population, et en particulier pour les travailleurs. Si la nouvelle production, dans son activité, détruisait directement ou indirectement plus de capitaux qu'elle ne donnerait de produits, à coup sûr vous ne pourriez la regarder comme un bienfait ; elle serait une production apparente, une destruction réelle. D'un autre côté, une production très-active n'augmente-t-elle pas la population ouvrière, et, dans cette hypothèse, cette activité tourne-t-elle au profit de cette population elle-même ou contre elle ? son sort s'améliore-t-il ou devient-il de plus en plus déplorable ?

Ce sont là les questions sur lesquelles je désire appeler votre attention. Éclairons notre marche par quelques observations.

Nous avons souvent distingué l'économie politique pure, science de raisonnement, et l'économie politique appliquée qui modifie les formules abstraites de la science, en tenant compte de certains

faits. Appliquons la distinction au sujet qui nous occupe.

L'économie politique pure ne tient guère compte des obstacles variables qu'opposent à la production l'espace, le temps, la nationalité propre à chaque peuple; pour l'économie politique pure, il n'y a qu'un marché, l'univers, qu'un atelier, le monde, qu'une population ouvrière, c'est la population du globe. C'est l'économie politique appliquée qui distingue le travailleur anglais du travailleur français, le marché anglais du marché français, du marché chinois, et ainsi de suite.

Dès lors on conçoit qu'au point de vue de l'économie politique pure la disproportion entre l'offre et la demande ait pu être contestée. S'il y a ici, dit-on, un accroissement de produits qui dépasse les besoins du lieu, le surplus court chercher d'autres consommateurs; l'offre excite les besoins, les besoins sollicitent les offres et préparent les moyens d'échange. La richesse stimule la population et enfante des consommateurs. Les capitaux qui ne travaillent pas ici avec assez de profit se transportent ailleurs; il en est de même des ouvriers; le niveau se rétablit constamment : il y a un mouvement de va-et-vient semblable à celui de la circulation du sang dans le corps humain. C'est ainsi que la science spéculative doit se représenter les faits économiques.

A cela on répond qu'en réalité les choses ne se passent pas tout à fait ainsi : les travailleurs et les capitaux qui abondent dans un lieu ne se transportent pas ailleurs avec la rapidité que la pensée leur

prête, parce qu'ils ne trouvent pas partout la même sûreté, la même protection, la même facilité pour le transport et le placement. Les besoins ne se mettent pas promptement en rapport avec les produits, parce que la population ne double pas dans un jour, que l'éducation des peuples est lente, et que leurs habitudes sont tenaces, parce que les moyens de communication sont encore imparfaits, les frais de déplacement trop considérables, et qu'avant qu'on connaisse les pays où les produits abondent et que les échanges puissent s'établir, il y a de nombreuses difficultés à vaincre. Ici on défend l'exportation, ailleurs l'importation de telle ou telle denrée. Les échanges et le transit sont continuellement entravés par les lois locales, par les habitudes du commerce, par les antipathies et les préjugés des peuples. L'histoire des lois financières et des lois civiles prouve assez qu'il y a souvent, dans les États, un tiraillement déplorable entre les faits de l'ordre économique et les faits de l'ordre politique et civil.

Remarquez-le, messieurs, c'est une double question qui est ainsi présentée à votre examen.

Les déductions de la science sont-elles conformes aux faits généraux du monde économique ? Dans ce cas, ce qu'on lui oppose se réduit à quelques faits particuliers, à des accidents, des imprudences, des erreurs, et il ne reste plus qu'à examiner quelle peut être l'importance de ces faits particuliers, quelles peuvent en être les conséquences pour la richesse nationale. L'application des principes, la pratique peuvent demander quelques changements, quelques

modifications partielles, temporaires ; les théorèmes de la science demeurent inébranlables.

Si, au contraire, la science s'égare dans ses investigations, si les faits généraux résistent à ses inductions, il ne s'agit plus d'en tempérer les applications à l'aide de la prudence politique et de faire à la pratique de prudentes concessions ; c'est la science elle-même qu'il faut reprendre en sous-œuvre, c'est la science qu'il faut placer sur des bases nouvelles et solides.

Alors tous ces réformateurs qui prennent en pitié Smith, Say, Ricardo, sont fondés dans leur superbe dédain pour la science que nous connaissons : il ne reste qu'à les supplier de faire part au monde de leur secret ; car jusqu'ici ils n'ont guère été prodigues que de critiques et de pronostics. La science nouvelle, je parle d'une science sérieuse, applicable, n'est pas encore venue éclairer le monde.

Quoi qu'il en soit, ces questions, messieurs, sont dignes de toute votre attention : peut-être trouverons-nous, en les étudiant, ce que vous avez pu au surplus remarquer déjà aujourd'hui, que ces débats sont dus en grande partie à un langage inexact et confus et à une analyse incomplète.

DIXIÈME LEÇON.

SOMMAIRE

Suite. — L'hypothèse où se placent les auteurs qui croient au *general glut* et en redoutent les effets est celle d'une baisse ruineuse et constante de tous les prix par l'excès de l'offre sur la demande. On démontre contre eux : 1° que les termes de l'hypothèse impliquent; 2° que tous les inconvénients qu'on signale disparaîtraient à l'instant même si la production, au lieu de se ralentir, pouvait, au contraire, redoubler de forces et d'activité; 3° que les désordres et les perturbations dont on a été le plus frappé sont dus à un excès, non de production, mais de population. — L'erreur et l'imprudence de quelques producteurs sont, sans doute, chose déplorable et pouvant donner naissance à de grandes et délicates questions d'économie politique *appliquée* et de haute police. Mais au point de vue de la science *pure*, la théorie des *débouchés* est à l'abri de toute attaque sérieuse. On peut seulement reprocher à J.-B. Say de ne pas l'avoir exposée avec toute la rigueur dont elle était susceptible et de n'avoir pas attaché assez d'importance au fait des encombrements partiels.

Plaçons-nous dans l'hypothèse d'une production excessivement active, représentons-nous les marchés du monde ainsi que l'imagination alarmée de quelques philanthropes se plaît à les voir, regorgeant de toutes parts de valeurs en usage. Il y aurait, dit-on, en même temps, une grande baisse de la valeur en échange. C'est là, en effet, ce qu'il faut supposer.

S'il y a des malheurs à déplorer, des regrets à avoir, ces malheurs et ces regrets ne sont conce-

vables que dans l'hypothèse d'une forte baisse des prix; c'est alors que s'élèvent les plaintes de ces économistes qui ont présenté des tableaux si assombris de tel ou tel grand marché, c'est alors qu'on s'écrie : A quoi bon encombrer les marchés de l'Italie de cotons et d'autres denrées manufacturées qu'on est ensuite obligé de réexporter? Quelle est l'utilité de cette surabondance de produits quand vous êtes forcés de les vendre au tiers, au quart, au dixième de la valeur que ces mêmes marchandises avaient quelque temps auparavant sur le marché?

Avant tout, demandons quelle est, dans l'hypothèse, la cause de cette baisse.

Serait-ce, par hasard, la diminution des frais de production? les hommes auraient-ils trouvé des moyens plus économiques de produire? les producteurs pourraient-ils donner leurs produits à meilleur compte? Dans ce cas, il n'y a pas baisse réelle de la valeur en échange; elle est, en dernière analyse, toujours égale aux frais de production. Quand il obtient ce que le produit lui coûte et son profit en sus, le but du capitaliste est atteint.

La consommation augmente. Les producteurs ne tardent pas à multiplier les ateliers. Après quelques oscillations, la demande de travail, au lieu de s'affaiblir, s'anime, et le travailleur, si un accroissement imprudent de la population ne vient pas contrarier le cours des choses, conserve son salaire en argent et profite de la baisse des prix de production.

Car le consommateur, avec la même quantité de valeurs qu'il faut aujourd'hui pour acheter un habit,

peut ajouter à l'habit d'autres choses utiles ou agréables. Ce sont là les événements économiques les plus favorables à la population peu fortunée : la baisse des frais de production la met en état d'obtenir, avec le nécessaire, quelque peu de superflu ; alors commence son développement intellectuel et moral.

Reste l'hypothèse où se placent les auteurs qui croient au *general glut*, je veux dire celle d'une baisse ruineuse et constante de tous les prix, par excès de l'offre sur la demande.

Je n'hésite pas à le dire, messieurs, c'est là une hypothèse dont les termes impliquent contradiction. La démonstration est facile. N'oubliez jamais que nous ne recherchons pas ici s'il ne peut pas y avoir des embarras partiels, des encombrements locaux, des désordres temporaires dans le phénomène de la production et de la consommation. Ces faits sont possibles. Nul ne le conteste : ce serait nier la possibilité d'un accident, d'une erreur. Ce qu'on nie, c'est qu'il puisse y avoir engorgement général par excès de production, que, sur tous les marchés à la fois, pour toutes les marchandises, l'offre puisse déborder la demande ; ce qu'on nie, c'est que la production puisse, par cela seul qu'elle serait générale et très-animée, ne plus trouver sur le marché des consommateurs en état de réaliser les échanges. Je le répète, la supposition même est absurde.

En effet, qu'est-ce que le commerce, quand on le considère dans ses éléments constitutifs? Qu'il s'agisse du commerce en grand ou du commerce

en détail, de celui qui se fait entre Liverpool et les Indes, ou du commerce de l'épicier qui vend quelques livres de café, les éléments constitutifs du phénomène sont toujours les mêmes, c'est un échange de valeurs. Les services, soit matériels, soit intellectuels, sont aussi, vous le savez, des valeurs et des valeurs échangeables, et, par là, un objet de commerce comme les denrées et les marchandises proprement dites.

Tout échange, permettez-moi de vous le rappeler, est toujours composé en apparence de deux termes, en réalité de quatre : chaque offre sérieuse implique une demande, et chaque demande sérieuse implique une offre. L'une ne peut se concevoir sans l'autre. Il n'y a pas de commerce sans cela.

Dès lors quel est le sens de cette proposition : — Il y a engorgement général? Cela reviendrait à dire : — Chacun offre et offre trop, car il ne demande pas ; ce qui est absurde. Ou bien, chacun offre et chacun demande sans trouver de réponse à sa demande ; proposition non moins absurde que la première. Il est évident que, lorsque chacun offre et chacun demande, il n'y a pas encombrement général. Si tous produisent, si tous produisent beaucoup, il n'y a pas d'offre qui ne puisse rencontrer une demande, et réciproquement. Si nous avons tous les mains pleines d'excellentes choses, évidemment nous pourrons tous échanger de mille manières notre lot. A qui que ce soit d'entre nous qu'on s'adresse, on trouvera un moyen d'échange, plus ou moins estimable sans doute, mais une valeur cependant. On ne serait

trompé dans son attente que s'il y avait parmi nous une ou plusieurs personnes dont les mains seraient vides.

C'est dire en d'autres termes que le marché ne pourrait être encombré d'offres sans résultat que dans le cas où il y aurait des consommateurs qui n'auraient rien produit ; dans le cas où ne se réaliseraient pas les conditions du problème. Imaginez quatre personnes et supposez qu'elles représentent le marché du monde. L'une vient, et, au lieu d'offrir cent chapeaux, en offre mille. Une autre, au lieu d'offrir dix sacs de blé, en offre cent. Une troisième, ayant inventé un métier, au lieu d'offrir mille paires de bas, peut en offrir dix mille. Enfin, un marchand d'épingles arrive sur le marché et en offre une énorme quantité, parce qu'il a trouvé un moyen d'en faire des milliers par jour. Comparez toutes ces offres : elles ne vous paraîtront pas excessives. Le marchand d'épingles n'offre pas la même quantité de marchandise qu'il offrait la veille ; mais le marchand de blé, le marchand de chapeaux, offrent aussi une plus grande quantité de leurs denrées.

Ainsi donc, si chacun offre beaucoup, chacun reçoit beaucoup, et il est impossible qu'il en soit autrement. Il ne peut donc pas y avoir cette baisse désastreuse dont on parle; il ne peut pas y avoir engorgement général. Voudrait-on dire que chacun recevrait plus de choses que les hommes ne pourraient en consommer; qu'on serait embarrassé de ses richesses? On peut, à cet égard, se rassurer. Si on veut attendre que les besoins humains soient

tous satisfaits, on peut ajourner la question pour longtemps.

C'est un rêve que d'imaginer un manque d'équilibre dans une équation dont tous les termes montent ou baissent également.

S'il arrivait, en effet, sur les marchés du monde cette énorme masse de marchandises, suivie d'une baisse générale des prix, la véritable cause de ce phénomène serait un grand accroissement de la puissance productive des sociétés humaines ; son unique effet serait un accroissement absolu de la richesse, un progrès général dans les conditions économiques de la société. C'est ainsi qu'en comparant les peuples modernes aux peuples du moyen âge, nous sommes tous les jours témoins des heureux effets d'un perfectionnement général chez nous de la puissance productive. Si, au lieu de marcher les pieds nus, de se couvrir de sales vêtements de laine, de s'abriter dans de misérables huttes, nos populations peuvent désormais faire usage de toile, porter des bas et se procurer des logements qui ne sont pas des foyers de peste, de lèpre, de typhus, c'est à la puissance productive qu'on le doit, et à cette baisse des prix qui a mis à la portée du travailleur une si grande masse de choses utiles. Cela a-t-il été une cause de ruine pour les marchands de bas et de souliers ? cela a-t-il arrêté le développement des autres branches de l'industrie ?

Mais, dira-t-on (j'emprunte ces observations à un économiste), il n'est pas vrai qu'on échange toujours des marchandises contre des marchandises,

on échange aussi des marchandises contre du travail : il est des consommateurs qui ne possèdent aucune richesse matérielle, et ne peuvent offrir que des services. Cette circonstance peut altérer profondément les résultats auxquels vous prétendez arriver.

C'est évidemment une erreur. Je viens déjà de faire remarquer que, quand nous disons échange, nous disons échange de valeurs contre des valeurs, que les services du travailleur sont une valeur comme les marchandises. En conséquence, si on veut parler d'engorgement général, il faut supposer un excès dans l'offre des services personnels, comme dans l'offre de toutes les autres choses. Les mêmes déductions s'ensuivraient ; il serait également vrai que celui qui offrirait beaucoup de marchandises aurait beaucoup de services, beaucoup de travail en échange, comme celui qui offrirait beaucoup de travail aurait en échange beaucoup de marchandises.

L'erreur que je combats appartient à ces économistes qui ont voulu distinguer les produits matériels des produits immatériels, les produits durables de ceux qui se consomment rapidement, et cela dans le but de refuser aux produits immatériels et de peu de durée la qualité de richesse : étrange doctrine que nous avons longuement réfutée.

On insiste : « Il n'est pas vrai, dit-on, qu'on offre toujours des marchandises en échange soit d'autres marchandises, soit de travail ; ce qu'on demande, c'est de l'argent. L'argent manque : pourquoi pro-

duire plus que l'argent qui existe ne peut acheter? Voyez plutôt les crises commerciales, en particulier la crise actuelle; ce qui manque au marché américain, c'est le numéraire. »

Est-ce sérieusement qu'on soutient que les hommes produisent et vont au marché pour obtenir définitivement de l'argent en échange? Ce sont là, permettez-moi de le dire, propos de marchands qui, fort habiles pour juger une opération particulière et se procurer par elle de gros bénéfices, ne savent pas saisir les effets généraux et éloignés des vicissitudes économiques de la société. Malheureusement, par cette incapacité, ils ont plus d'une fois exaspéré ce qu'ils appellent les crises commerciales. Pour tous ceux qui réfléchissent, deux choses étaient manifestes : l'une que, dans l'Amérique du Nord, soit par un accroissement prodigieux des entreprises et des transactions locales, soit par des mesures financières brusques et imprudentes, il n'y avait plus d'équilibre entre les efforts de la production et le capital, entre les besoins du marché et l'instrument des échanges, la monnaie. D'un côté, le capital réel était disproportionné à l'immensité des entreprises; de l'autre, le mouvement qu'on lui imprimait pour le distribuer et le faire passer rapidement d'un lieu à un autre, d'une main dans une autre main, n'étant pas régulier, échappait à toutes les prévisions et jetait le marché dans les incertitudes, les hasards et les témérités du jeu. L'Amérique, travaillant à l'aide du crédit, prétendait, par ce moyen, produire non-seulement des choses dont le débit

pouvait être immédiat ou le revenu prompt et certain, mais aussi des objets d'une réalisation lente et d'un revenu incertain et éloigné. Débitrice envers l'Europe, qui lui avait prêté une partie considérable de son capital, débitrice envers les banques, qui avaient usé à son service tous les ressorts de leur crédit, la production américaine se trouvait engagée dans une voie qui n'offrait que deux issues : la banqueroute ou la mévente. Il lui fallait laisser ses créanciers en souffrance ou vendre à tous prix les produits déjà réalisés, dût cette vente prématurée ruiner les entreprises et paralyser l'œuvre de la production.

Mais qu'ont de commun ces faits et les conséquences qui en dérivent avec la question de l'engorgement général, d'une production excessive encombrant tous les marchés? Si, sur le marché du numéraire, on avait vu tout à coup les offres se doubler, les Américains n'auraient pas manqué d'instruments d'échange ; de même, si les autres denrées, marchandises, machines, outils, instruments dont les Américains avaient besoin, eussent pu doubler en quantité sur les marchés de l'Amérique et de l'Europe, la crise commerciale aurait pu être évitée. Les producteurs américains auraient facilement trouvé des créanciers plus patients ou des acheteurs qui leur auraient fait des offres avantageuses. Ainsi une production qui aurait eu partout la même activité qu'elle avait en Amérique, au lieu d'aggraver la crise, l'aurait prévenue. Les crises commerciales sont d'ordinaire le résultat d'une diffé-

rence dans le mouvement de la production sur les divers marchés ; elles n'éclatent que lorsque ce mouvement est ici très-rapide, ailleurs très-lent. Lorsqu'au contraire toutes les productions marchent *pari gressu*, il n'y a pas de crise à craindre ; tous les termes de l'équation s'élèvent ou s'abaissent en même temps. L'équilibre est assuré, les échanges sont faciles.

Au point de vue où nous plaçons la question des débouchés, l'argent n'est qu'un des produits qui se présentent sur le marché. On a besoin de monnaie pour faciliter les échanges comme on a besoin de blé pour se nourrir. Pourquoi manque-t-on de blé quelquefois? parce que la production n'a pas été suffisante. Il en est de même de la monnaie ; lorsque la production de ce moyen d'échange n'est plus proportionnée aux besoins, ou lorsque (ce qui revient au même) des entraves artificielles ou les fausses combinaisons d'un gouvernement en gênent la libre distribution sur les marchés du monde. Il ne faut pas dire qu'on a trop produit de denrées à échanger, mais qu'on a trop peu produit de monnaie ou qu'on l'a distribuée d'une manière vicieuse.

Au surplus, introduire la monnaie dans la question, c'est troubler les esprits sans les éclairer. On offre de la monnaie ; pourquoi? parce qu'on s'est procuré cet instrument au moyen de certains produits. « On l'a emprunté. » Qu'importe? le prêteur a donné des produits pour obtenir la monnaie qu'il vous prête. On demande de la monnaie, parce qu'il est plus facile, par ce moyen, de se procurer en-

suite les denrées ou les services qu'on désire obtenir.

Ainsi la monnaie, en tant qu'or et argent, n'est qu'une marchandise sur laquelle il n'y a rien de particulier à dire ici ; en tant qu'instrument d'échange, il est vrai, d'un côté, que sa valeur augmentant en raison de sa rareté et de la multiplicité des transactions, peu importe au *marché général* qu'il y ait dans le monde dix milliards ou cent milliards d'écus : il est vrai, d'un autre côté, que le taux général de la monnaie étant donné, c'est s'exposer à de graves perturbations que de créer brusquement sur un marché *particulier*, soit par une production irrégulière, soit par de folles opérations financières, une disette relative de monnaie ; mais, encore une fois, qu'a cela de commun avec la question de l'engorgement général ? Il faudrait prouver, qu'en offrant partout beaucoup de monnaie et beaucoup de marchandises, il y aurait embarras pour les détenteurs de la marchandise ou de la monnaie ; tandis que (chose étrange !) on s'évertue pour prouver qu'il y a embarras, crise, lorsqu'on manque de l'un ou de l'autre des deux éléments habituels du commerce, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas engorgement général.

Ici une objection sérieuse, je l'avoue, peut naître dans vos esprits ; vous me direz peut-être : « La doctrine des débouchés, la théorie de J.-B. Say serait irréprochable, s'il était possible de concevoir un progrès égal, un progrès constant, indéfini dans toute sorte de production : mais qui ne connaît les limites infranchissables que rencontre la production des métaux précieux, et, ce qui est bien

autrement grave, la production des subsistances? Nul ne peut ajouter une mine aux mines que le globe renferme, ni augmenter d'un are les terres productives que la nature nous a données ; nul ne peut empêcher que les produits de la seconde, de la troisième, de la quatrième portion de capital, appliquées à la même terre, ne suivent une progression décroissante. Dès lors, si la production générale est de plus en plus stimulée, le jour doit arriver où les producteurs agricoles ne pourront plus marcher de front avec les autres producteurs. N'y aura-t-il pas alors nécessairement, par la force même des choses, des offres et des demandes qui ne trouveront pas de corrélatifs sur le marché? Une foule de producteurs offriront des habillements, des objets d'agrément, des instruments utiles, des services de toute nature, et demanderont du pain, du vin, du riz, de la viande, du poisson ; que pourront leur offrir les producteurs qui exploitent la terre, arrêtés qu'ils seront dans leurs efforts par les forces limitées de l'instrument? que pourront-ils leur demander de plus que par le passé, puisqu'ils n'auront rien de plus à leur offrir?

Permettez-moi de vous présenter une première observation. Acceptons les faits tels que l'objection les représente. Les conséquences fâcheuses qui pourraient en résulter pour certains producteurs seraient-elles le résultat d'un engorgement général, d'un trop-plein universel? Le contraire est évident. C'est de la rareté du blé que dériveraient les pertes et les souffrances des autres producteurs ; le

mal ne consisterait pas dans la trop grande quantité d'habillements, d'ustensiles, d'objets utiles ou agréables, mais dans la trop faible quantité de comestibles. Il arriverait aux producteurs industriels ce qui arrivait, en Pologne, en Crimée, ailleurs, aux producteurs agricoles, lorsqu'ils ne trouvaient pas sur le marché un nombre suffisant d'autres producteurs ; ils ne savaient que faire de leurs denrées, et ils étaient plus à plaindre que les fabricants d'indiennes et de couteaux ; car il est moins difficile de détourner de leur emploi les capitaux consacrés à l'industrie que ceux de l'agriculture, souvent déjà incorporés au sol.

Mais laissons cette réfutation purement logique, et considérons de plus près le fond des choses.

Que suppose-t-on lorsqu'on imagine que la production agricole vient d'atteindre le point extrême ? La population s'est-elle pressée contre cette dernière limite des subsistances ? ou bien a-t-elle été, soit par la contrainte morale, soit par d'autres circonstances, contenue dans les bornes que la raison lui impose ?

Dans ce second cas, l'hypothèse est hasardée : il est difficile de croire que la production agricole puisse jamais atteindre sa limite extrême sans qu'il y ait sur le marché un excès de population, sans que le prix du blé se soit de plus en plus élevé par les demandes pressantes, par les cris de détresse d'un peuple affamé. Acceptons cependant l'hypothèse : imaginons que le prix du blé ait pu successivement s'élever, ou par la baisse relative du prix des autres marchandises, ou parce qu'une population générale-

ment aisée a voulu ajouter à sa nourriture ordinaire et doubler ou tripler sans nécessité sa consommation de comestibles.

Quel mal en résulterait-il ? Aucun, ce nous semble. Les producteurs de blé seraient satisfaits, les demandeurs aussi, et réciproquement, les producteurs d'autres denrées seraient satisfaits, les demandeurs aussi.

Vous le savez, messieurs, cette demande croissante de blé, cette hausse progressive du prix des subsistances tourneraient au profit des propriétaires fonciers : la *rente* s'élèverait. Ces propriétaires jouiraient d'un superflu qui stimulerait probablement les productions de luxe et favoriserait les arts ; les producteurs retrouveraient dans les bénéfices de leur industrie et de leur commerce une compensation aux sacrifices que leur aurait imposés le prix élevé des comestibles.

Que pourrait-on imaginer de plus ? Que, dans l'hypothèse, la demande de blé dépasserait encore l'offre, que cette population aisée, raisonnable, demanderait encore plus de blé qu'on ne pourrait lui en présenter, et que, ce blé n'existant pas, elle se trouverait embarrassée, surchargée des produits qu'elle voulait livrer en échange.

Mais ce ne serait là qu'un accident, je dirais presque une bizarrerie. Nous pourrions également imaginer un grand nombre de producteurs arrivant tous au marché dans le but d'offrir leurs marchandises pour obtenir des ananas. Très-probablement, leurs désirs ne pourraient être satisfaits ; bon gré, mal gré,

ils devraient se contenter de fruits indigènes. Qu'importe? y a-t-il là rien de semblable à un engorgement général? Il y a rareté d'une denrée, rien de plus.

Plaçons-nous maintenant dans l'hypothèse malheureusement la plus probable: le prix du blé s'est élevé et la production agricole a atteint sa dernière limite, parce qu'une population excessive et de plus en plus croissante se presse sur le marché des subsistances. Sans doute il y aurait là de grandes misères. Nous avons plus d'une fois insisté sur les horribles résultats d'un accroissement imprudent, exagéré de la population, nous n'avons certes pas la moindre envie de les dissimuler ni de les atténuer; mais c'est changer les termes de la question que d'attribuer les malheurs d'un pareil état de choses au débordement de la production. Ce n'est pas la production, mais la population, qui est alors excessive, et la population n'est excessive que parce que la production n'a pu la suivre dans sa marche impétueuse. On parle du trop-plein de marchandises, c'est du trop-plein d'hommes qu'il faut parler. On blâme les efforts des producteurs, et c'est l'imprudence des pères de famille qu'il faut blâmer.

Une production accélérée, dira-t-on, stimule la population, et c'est ainsi que la production devient responsable des malheurs qu'on déplore. Hélas! l'ignorance, la superstition, la misère et les fausses doctrines la stimulent bien davantage encore. Voyez l'Irlande; que manque-t-il dans ce pays? précisément une production active et puissante. Supposez que l'Irlandais pût être amené à un travail constant et

régulier, et transportez par la pensée un milliard ou deux de capital en Irlande, la face du pays changera à l'instant même. « Les Irlandais, pauvres, misérables, n'auront rien à offrir en échange des produits nouveaux. » C'est une erreur, une erreur grossière. Les Irlandais échangeraient leur revenu, c'est-à-dire ce que nous appelons leur salaire.

Quand donc finira-t on de considérer les producteurs et les consommateurs comme deux bandes distinctes, rangées, pour ainsi dire, en bataille l'une vis-à-vis de l'autre, et dont l'une doit seulement offrir, et l'autre prendre et consommer? Sans y être énoncée nettement, c'est là la pensée qui domine dans une foule d'écrits sur l'économie politique et qui a égaré leurs auteurs.

Tout travailleur, tout producteur achète, non-seulement pour reproduire, mais pour consommer, et il *consomme*. Il est difficile de comprendre l'intérêt que pourrait avoir le chapelier ou le cordonnier à vendre ses produits plutôt à des consommateurs oisifs qu'à des agriculteurs, à des fabricants, à des artistes, à des commerçants, à des ouvriers. De même, qu'importe au travailleur et au capitaliste la nature des produits qu'on préfère ? Que l'un obtienne des salaires et l'autre des profits suffisants, et il leur sera fort indifférent d'appliquer leurs forces et leurs instruments plutôt aux produits de première nécessité qu'aux objets de luxe, plutôt aux choses utiles qu'aux choses agréables.

On paraît craindre que l'espèce humaine ne se mette dans l'impossibilité de consommer certains

produits. Singulière préoccupation! La science et l'histoire la repoussent également,

La science ne recherche pas *ce* qu'on produira, mais *combien*.

L'histoire sait que l'homme riche ne demande pas mieux que de varier ses jouissances, et que, si l'on peut redouter, au point de vue de la morale, les raffinements et les corruptions du luxe, il serait absurde de craindre que le genre humain se fît anachorète.

Ne dites pas aux hommes de ralentir la production; car, s'ils prêtaient l'oreille à ce faux précepte, ils condamneraient un grand nombre de leurs semblables à ne jamais quitter les haillons de la misère. C'est par l'accroissement successif, incessant, de la richesse publique, que, peu à peu, une aisance honnête pénétrera dans tous les rangs de la société et fera disparaître le spectacle déchirant de l'indigence involontaire. C'est ainsi que les peuples actifs, intelligents, producteurs, après avoir passé de l'esclavage au servage et du servage au travail libre, mais encore accablés de souffrances et de misère, arriveront peu à peu au travail suffisamment rétribué et sûr du lendemain.

C'est là ce que la science et l'histoire peuvent promettre aux peuples laborieux, instruits, moraux, sensés; elles ne leur promettent pas l'*Eldorado*, une vie de luxe et de fainéantise, une égalité chimérique, des biens usurpés, des jouissances criminelles, mais du travail, consolé et ranimé par de satisfaisantes rétributions et d'honnêtes loisirs, ce travail qui honore l'homme au lieu de le dégrader, et qui assure

au travailleur tout le bonheur dont il nous est donné de jouir ici-bas. Il faudrait, pour en douter, n'avoir jamais visité ces honnêtes et laborieuses familles dont le travail se trouve secondé par d'heureuses circonstances et par des mœurs irréprochables; il faudrait n'avoir jamais souri à la pureté de leurs plaisirs, à la naïveté de leurs joies.

Ce qu'il importe de recommander aux peuples, quoi qu'en disent de prétendus économistes, c'est la prudence. Une production très-active et une population lente à s'accroître, là est la force comme l'espérance du travailleur. Hors de là, il n'y a pour lui que déception, crime, misère; hors de là, il est, par la nature même des choses, à la merci du capitaliste. Avec ces deux conditions, il devient, au contraire, nécessairement, maître légitime du marché.

Cet enseignement sévère, mais irrécusable, cet enseignement déjà vérifié par de nombreuses expériences, cet enseignement dont plus d'un ouvrier peut reconnaître la rigoureuse justesse en réfléchissant à ces circonstances, trop peu fréquentes jusqu'ici, où la disette des travailleurs élevait les salaires et où le capitaliste s'estimait heureux de pouvoir obtenir des ouvriers, cet enseignement tout de bon sens et qui consiste à dire qu'il est impossible de nourrir cent personnes de ce qui suffit à peine pour cinquante, cet enseignement, dis-je, vaut bien les rêves dont on est aujourd'hui dans l'usage de bercer la multitude; il vaut aussi ces palliatifs trompeurs dont se contentent les esprits faibles qui voudraient échapper aux conséquences de leurs propres doctrines. Il est im-

possible de ne pas s'émouvoir à la lecture des écrits que l'ignorance ou les passions adressent aux ouvriers et qui ne peuvent qu'accroître leur misère, soit qu'ils les dégoûtent du travail, soit qu'ils les précipitent dans le crime.

Je m'empresse, messieurs, de résumer cette discussion. Nous avons, ce me semble, suffisamment démontré que la crainte d'un engorgement général n'est pas fondée, que les termes de la question impliquent contradiction, que tous les inconvénients qu'on signale disparaîtraient à l'instant même si la production, au lieu de se ralentir, pouvait, au contraire, doubler ses forces et son activité ; enfin, nous avons démontré que les désordres dont on a été le plus frappé sont dus à un excès, non de production, mais de population.

Que peut-on nous opposer encore ?

Que, malgré l'activité de la production, il peut toujours se trouver, sur le marché, des offres qui ne se rencontrent et ne se balancent pas, qu'une production de plus en plus animée peut nous inonder de denrées dont la masse ou la qualité ne serait plus en rapport avec les désirs des consommateurs, que ce désaccord est d'autant plus à craindre que des entraves nombreuses, naturelles ou artificielles, s'opposeront toujours à une distribution parfaitement libre, égale, facile du capital, du travail et des produits sur les marchés du monde? Ajoutez, dira-t-on, que, par les mouvements variés de la population dans les divers États, ici, les consommateurs se multiplient comme les produits, ailleurs, la population et

la production suivent une marche inégale, et vous serez forcés de reconnaître que la production peut, dans plus d'un endroit, pour un temps plus ou moins considérable, dépasser les besoins ou les moyens des consommateurs. Dès lors, que nous importe la théorie des débouchés? que nous importe une doctrine spéculative qui ne se réalise jamais complétement et qui ne prévient pas les terribles catastrophes dont nous sommes tous les jours témoins?

A Dieu ne plaise que nous songions à méconnaître tout ce qu'il y a de vrai, de sérieux dans l'objection. Nous avons plus d'une fois rappelé les faits qui lui servent de base; mais quelle est la pensée de ceux qui élèvent l'objection?

Veulent-ils seulement en conclure que la production proprement dite et la reproduction de l'espèce humaine doivent être soumises aux lois de la prudence? qu'il appartient à l'homme d'en calculer les conséquences, d'en prévoir les résultats? Nous en tombons d'accord. Nul plus que nous ne déplore la légèreté de trop de pères de famille, l'imprudence de certains manufacturiers et ces funestes infatuations qui préparent leur ruine. Disons-le : nous les déplorons plus encore dans l'intérêt particulier des auteurs de ces faits irréfléchis, que dans des vues d'économie nationale. Après tout, peut-être, la richesse publique profite, momentanément du moins, plus qu'elle ne souffre de ces erreurs. Je dis la *richesse*, car je ne me dissimule point les atteintes que ces désordres peuvent porter à la morale publique et à l'ordre social.

Veut-on aller plus loin et soutenir que la gravité de ces maux partiels et temporaires est telle, que les pouvoirs publics ne peuvent pas fermer les yeux et livrer ainsi la société à l'imprudence et aux passions des hommes? Si on veut dire par là que le gouvernement doit intervenir dans une certaine mesure pour éclairer les masses, pour adoucir les transitions, prévenir de funestes tentatives et soumettre à quelque règle les entreprises téméraires, nous pourrions encore en tomber d'accord : il n'y a rien là qui ne puisse se concilier avec les principes que nous avons établis. Reste seulement à déterminer les limites de cette intervention.

Pour nous, ce n'est pas là une question économique, mais une question de haute police. Au point de vue purement économique, le gouvernement devrait s'abstenir et se fier aux dures leçons de l'expérience et à la sagacité de l'intérêt personnel. S'il intervient, c'est au nom d'autres principes que les principes économiques; c'est en vertu des mêmes principes qui le déterminent à punir l'escroquerie, à éloigner des villes les manufactures insalubres, à régler le travail des enfants, et ainsi de suite.

Enfin, veut-on protéger la charité, la charité officielle ou privée contre les attaques d'une logique impitoyable? Il est encore facile de s'entendre. Nous ne sommes pas plus disposés à blâmer les nobles efforts d'une bienfaisance éclairée que nous ne le sommes à regarder la charité comme le privilége d'une coterie. Il est commode, adroit sur-

tout, de se constituer l'avocat des masses contre le petit nombre, des pauvres contre les riches, et de s'attribuer les honneurs d'un facile apostolat en représentant ses adversaires comme des hommes à cœur de pierre, comme d'inflexibles théoriciens qui verraient sans sourciller la misère et la mort décimer les rangs de la multitude. Il est des hommes qui ne prétendent rien moins que s'arroger le monopole de la charité chrétienne par cela seul qu'ils méconnaissent les principes de la science. On dirait qu'ils ont mission d'établir une séparation entre le bien et le vrai, de briser cette éternelle unité. Sans doute leurs efforts sont vains. Il n'est pas moins déplorable de voir répandre, sous couleur d'humanité, des erreurs qui ne font qu'aggraver les maux qu'une bienfaisance éclairée doit chercher à réparer ou à prévenir ; c'est ainsi qu'on prépare à la charité une tâche qu'elle ne peut accomplir, qu'on la frappe d'impuissance en la rendant aveugle.

Mais ce n'est pas dans ce moment que nous pouvons nous occuper de ces questions, graves sans doute, mais secondaires cependant dans la matière qui nous occupe. Ici, nous ne cherchons pas à connaître les effets des perturbations temporaires et partielles qui peuvent se manifester sur le marché, ni la nature et la portée des mesures qui peuvent prévenir ou atténuer ces douloureuses conséquences de nos erreurs. Nous pourrons plus tard appeler toute votre attention sur ces délicates questions d'économie politique appliquée.

En résumé, nous pensons avoir suffisamment démontré que la théorie des *débouchés*, la théorie de Jean-Batiste Say, au point de vue de la science pure, est à l'abri de toute attaque sérieuse.

Ce qu'on pourrait peut-être reprocher à l'économiste français, c'est de ne pas l'avoir exposée avec toute la rigueur dont elle était susceptible ; c'est d'avoir laissé croire que l'objection de l'engorgement général se fondait sur une hypothèse possible, que les termes n'impliquaient pas. Il fallait dire que, s'il y avait engorgement général, il y aurait surabondance de richesse pour tout le monde. Dès lors que vient-on nous parler d'embarras pour les échanges, de gênes et de souffrances ?

On peut aussi reprocher à M. Say de n'avoir pas attaché assez d'importance au fait des encombrements partiels. La science a-t-elle le droit absolu de dire, comme l'illustre économiste le prétend, qu'elle n'est pas faite pour donner des conseils ?

On a trop négligé jusqu'ici la division de l'économie politique en économie politique pure et économie politique appliquée. Après avoir établi les principes de la science et déduit toutes les conséquences théoriques, on ne s'embarrassait guère des résultats souvent douloureux de la pratique. Est-ce à dire que la science n'ait ni directions ni conseils pour prévenir ou alléger ces maux ? Autant vaudrait affirmer que la médecine consiste tout entière dans l'anatomie, la physiologie et la pathologie ; que l'hygiène et la thérapeutique ne sont pas au nombre des sciences médicales.

Quoi qu'il en soit, toujours est-il que mon prédécesseur a rendu, par sa théorie, un service important à la science, et qu'il faisait preuve à la fois de sagacité et de fermeté en soutenant hardiment ses principes au milieu des crises commerciales les plus violentes et lorsque le vulgaire se trouvait secondé dans ses préjugés et ses erreurs par des économistes aussi illustres que les Malthus et les Sismondi.

ONZIÈME LEÇON

SOMMAIRE

L'accroissement du capital ne peut jamais être excessif. — C'est dans les pays où le capital abonde que l'industrie peut faire sans témérité des expériences utiles et des tentatives hardies. — Un capital de plus en plus croissant et une population ne suivant que de loin le mouvement ascendant du capital, ce sont les deux conditions qui peuvent assurer l'avenir des classes pauvres et l'élévation graduelle de la société tout entière. — Des machines et de leurs effets. — Énumération des causes qui produisent, sur le marché, des engorgements partiels et des perturbations temporaires.

La question du trop-plein n'est qu'une question mal posée.

Arrivés à ce point, nous pouvons maintenant voir d'autres questions se résoudre sous forme de corollaires. Une question secondaire, que nous rencontrons dans les écrits des mêmes économistes qui ont traité de l'engorgement général, est celle-ci : peut-il y avoir excès dans l'accumulation du capital? Si l'excès général de la production n'est qu'un rêve, il n'est guère probable qu'il y ait excès dans le capital qui est un des instruments de la production.

D'ailleurs, le capitaliste cherche un profit. C'est dans ce but qu'au lieu de dépenser tout son revenu

il en transforme une partie en capital. Si l'accumulation arrivait au point que le profit fût nul ou presque nul, l'accumulation s'arrêterait à l'instant même.

Ceux qui paraissent craindre que la diminution des profits n'arrête le développement de la société, oublient que d'ordinaire, lorsque les profits diminuent, la quotité du capital s'est accrue, et que, par conséquent, la position des capitalistes reste la même ou s'améliore.

L'accroissement du capital, c'est la vie de la société. Quand le capital augmente, le plus souvent la demande de travail s'anime. Les profits baisseront peut-être ; mais les salaires se maintiennent, ils peuvent même s'élever si le capital s'accroît sensiblement sans que la population augmente en proportion. Le sort des travailleurs en est amélioré : les conditions du marché se modifient à leur profit.

Les capitaux augmentant, les profits diminuant, les capitalistes, dit-on, feront des entreprises hasardées, ils tenteront des expériences folles ; leurs essais ne réussiront pas, et une partie du capital sera anéantie. C'est possible. Aux faits économiques vient se joindre alors un autre fait de la nature humaine. L'homme n'aime pas seulement le gain, il aime aussi les émotions, l'inconnu, les essais ; ce sont là des révélations de notre nature morale.

Est-ce un mal ? Il serait déplorable que ces tentatives, ces expériences, fussent faites par le travailleur, qui a besoin de la rétribution de son travail pour vivre ; mais que le capitaliste emploie dans ces essais une partie de ses économies, qu'il aventure

une portion de son revenu dans des expériences qui, en définitive, sont utiles à la société, ce n'est pas là un inconvénient. Qu'un homme qui a 200,000 livres de rentes en emploie 80,000 à son entretien, 60,000 à des entreprises connues, et 60,000 à des entreprises quelque peu téméraires, quel grand malheur y a-t-il à craindre ? Si le succès couronne ses efforts, il accroît sa fortune; dans le cas contraire il n'est pas ruiné, et il a fait une expérience dont la société profite. Sans doute, si on voulait persuader à des ouvriers, qui n'ont d'autre bien que leurs bras, de faire à leurs périls et risques une expérience industrielle, en leur disant : Si elle réussit, vous aurez une quote part du produit, vous n'aurez rien si elle ne réussit pas ; la tentative serait condamnable. Mais pareille combinaison n'est guère possible : le travailleur, qui a besoin d'un salaire prompt et certain, ne songe certes pas à se jeter dans des aventures industrielles. Dès lors ces tentatives lui sont utiles, les demandes de travail devenant de plus en plus vives et nombreuses.

Si la perte occasionnée par une entreprise malheureuse était grande, les travailleurs pourraient s'en ressentir plus tard ; mais quelle serait la cause réelle de ce dommage ? Serait-ce l'accroissement du capital, ou bien une diminution dans la demande de travail, une baisse des salaires produite, au contraire, par l'anéantissement d'une portion du capital ? La réponse n'est pas douteuse. Il importe de le dire aux ouvriers : l'augmentation du capital leur est utile ; mais dans les jours de haut salaire, lorsque la con-

currence des capitalistes, leur hardiesse, leur témérité même, impriment à la production une activité extraordinaire, faut-il oublier qu'un revers est possible, et que la prévoyance, la prudence des travailleurs peuvent seules en éviter le contre-coup. C'est par l'ordre, par l'économie, c'est en s'abstenant des mariages précoces, qu'on évite d'horribles malheurs. Nul ne peut changer la loi générale du marché, le résultat nécessaire de l'offre et de la demande. Le taux des salaires ne peut échapper à la loi commune.

Quand le capitaliste n'a pas besoin de tout le travail qu'on lui offre, le travailleur subit la loi de la concurrence ; il l'impose, au contraire, au capitaliste, le jour où la demande de travail excède l'offre.

Aussi, loin de redouter l'accroissement du capital, je l'appelle de toutes mes forces dans l'intérêt des travailleurs. Capital de plus en plus croissant et population stationnaire ou ne suivant le mouvement du capital qu'à pas très-lents et de loin ; là est l'avenir, l'espérance des classes pauvres, le principe de l'élévation graduelle de la société tout entière. Hors de là, il n'y a que vices, souffrances, crimes.

Les scrupules des hommes qui redoutent l'accroissement trop rapide du capital se seraient facilement dissipés s'ils avaient mieux réfléchi à la nature même du capital et aux fonctions qu'il remplit dans le phénomène de la production. Ils paraissent croire que le capital, en servant d'instrument, de moyen, a perdu la qualité de richesse. C'est là une idée inexacte;

le capital, s'il est instrument de production, est en même temps moyen d'échange et élément du marché. Par cela seul qu'une grande masse de richesses seraient employées sous forme de capital, faudrait-il en conclure que cette masse de richesses a été enlevée au domaine du négoce et des échanges? Un exemple fera comprendre ma pensée.

Ayez une valeur que nous représenterons par un chiffre quelconque, je suppose un million. Cette valeur peut être destinée à des dépenses d'agrément, de luxe, à ces dépenses que quelques économistes regardent comme éminemment utiles. Dans ce cas, sous quelle forme le million arrive-t-il sur le marché? sous forme d'écus? je le veux bien; mais en réalité, c'est du blé, c'est du vin, ce sont des denrées qu'on a données pour obtenir ces écus, qu'il était plus commode de porter sur le marché que les marchandises elles-mêmes.

Supposons maintenant que les possesseurs du million se disent : Nous dépensons trop en bijoux, en candélabres, en voitures, en festins; nos revenus n'augmentent pas; si nous ne dépensions que 3 ou 400,000 francs de cette façon, nous pourrions employer le surplus comme capital dans des entreprises utiles et productives, prendre des actions dans telle ou telle société commerciale, commanditer telle ou telle fabrique, ainsi de suite. Il y a des hommes tout disposés à déplorer cette détermination; ils se disent : Voilà 6 ou 700,000 francs soustraits au marché, ils ne serviront plus à acheter des pendules, des dentelles; au lieu d'acheter, ils produiront, et par là ils

feront un double mal ; on ne consommera point et on augmentera la production.

C'est là une erreur grave. On ne considère pas le capital sous toutes ses faces. Au lieu d'acheter des objets de luxe, on prend des *actions* dans une société anonyme pour la construction d'un chemin de fer : n'est-ce pas, en définitive, la même chose ? Pour construire un chemin de fer, il faut acquérir des terrains, acheter du fer, fabriquer des *rails*, faire construire des machines savantes et coûteuses, payer des ingénieurs, des surveillants, des travailleurs. Cette valeur, qui ne sert plus à acheter des tentures, des pendules, des voitures, des bijoux, achète autre chose ; au lieu de faire travailler tels ou tels ouvriers, elle en fait travailler d'autres : elle s'échange donc toujours contre des produits, elle achète du travail, elle alimente le marché.

Qu'y a-t-il donc de différent ? deux choses ; on ne s'adresse pas aux mêmes producteurs, et, au lieu de consommer des revenus en laissant le capital social tel qu'il était, on les transforme, et on augmente ainsi le capital social tout en employant les offres de la production : voilà le malheur dont il est singulier qu'on puisse se plaindre.

Il est également facile d'arriver, par voie de corollaire, à la solution d'une autre question qui trouble aujourd'hui encore l'esprit de quelques économistes; je veux parler de la question des machines.

Les machines, vous le savez, ne sont que du capital ; inventer, construire des machines, c'est ajouter à la puissance de l'homme, étendre ses forces

productives par une heureuse application des forces de la nature. Il y avait, sans doute, longtemps qu'il se produisait de la vapeur dans le monde, lorsqu'un homme comprit qu'elle recélait une puissance prodigieuse et qu'il était possible de la mettre au service de l'industrie.

Dans ses formes très-variées, le capital produit toujours, plus ou moins directement, un de ces trois effets relativement aux travailleurs.

Il seconde leur travail en les mettant à même, soit de faire ce qu'ils ne pouvaient pas faire seuls, soit de remplir leur tâche avec plus de sûreté ou plus de succès, et cela sans influer sur le nombre des travailleurs appelés à l'exécution d'un ouvrage.

Il revêt aussi des formes qui rendent nécessaire une demande nouvelle de travail : c'est lorsque le capital prend la forme de matière première. Celui qui a trouvé le moyen de séparer la matière saccharine de la betterave, celui qui a créé cette matière première, à fait naître une demande de travailleurs, les fabriques de sucre de betterave ont appelé des ouvriers qui auparavant n'étaient point occupés à pareille industrie.

Souvent le capital, en se présentant sous cette forme, excite un besoin nouveau. Si cela n'est pas exactement vrai dans le cas dont nous parlons, parce que nous connaissons déjà le sucre de canne et les autres matières sucrées, cela a été vrai lors du transport, en Europe, de la plante qui sert à fabriquer le tabac et dans une foule de cas semblables.

Enfin, le capital se présente sous une troisième forme, lorsque, dans l'œuvre de la production, il prend la place de l'homme. C'est le capital faisant l'ouvrage des travailleurs. C'est là un fait grave, un fait que les défenseurs des machines auraient tort de vouloir atténuer ou révoquer en doute. Il est certain, pour citer une machine désormais à l'abri de toute attaque, que les bœufs de la charrue ont pris la place des hommes qui bêchaient la terre ; vous pouvez cultiver, avec deux hommes dirigeant une charrue, une étendue de terrain que ces hommes n'auraient pas cultivée en dix jours.

Ainsi nous ne songeons pas à déguiser les termes de la question. Les machines de l'espèce de celle dont je parle produisent deux effets irrécusables : elles augmentent la production et déplacent les travailleurs. Elles augmentent la production soit d'une manière absolue, soit en produisant plus vite, mieux, ou à meilleur marché que les hommes : elles placent les travailleurs dans une condition inférieure sur le marché, et, en conséquence, elles prennent leur place.

Quand on a prétendu que ce fait ne méritait pas d'être pris en grande considération, quand on a affirmé que les travailleurs passaient facilement, promptement, d'un travail à un autre travail, que d'ailleurs la baisse des prix et la consommation de plus en plus générale faisaient que bientôt la même production redemandait le même nombre de travailleurs qu'auparavant; je n'hésite pas à le dire, on a reculé devant la question, et on a, jusqu'à un certain

point, déguisé les véritables résultats de l'introduction des machines.

Prenons un des faits qu'on cite le plus souvent. Quand l'imprimerie s'est substituée aux copies à la main, qu'est-il arrivé? On dit : il y a aujourd'hui plus d'ouvriers imprimeurs qu'ils n'y avait jadis de copistes. Cela est vrai, mais il y a bientôt quatre siècles que l'imprimerie est inventée, et je voudrais qu'on nous dît combien de copistes, aux premiers jours de cette grande découverte, devinrent ouvriers imprimeurs. Si on prend les hommes pour des chiffres, si on ne tient aucun compte du temps écoulé, il est parfaitement sûr qu'il y a aujourd'hui plus d'ouvriers imprimeurs qu'il n'y avait alors de copistes. L'observation est donc vraie en économie politique abstraite; mais au point de vue de l'économie politique appliquée, on ne saurait révoquer en doute les vives souffrances, la perturbation profonde que produit le déplacement plus ou moins brusque des travailleurs.

Voilà l'exacte vérité : quelle est la conséquence à en tirer? Dirons-nous, avec quelques personnes, même avec quelques économistes, qu'il faut, je ne dis pas briser les machines, mais en retarder, jusqu'à un certain point, l'introduction, réprimer l'esprit d'invention, retarder sous ce rapport la marche de la société?

Nous pouvons, à la vérité, nous dispenser de défendre ici les machines; elles se défendent parfaitement d'elles-mêmes. Nul ne peut arrêter les progrès de l'industrie. Dans plus d'un pays, des hommes

égarés ont cru servir leurs intérêts en portant des atteintes brutales à l'industrie, à la propriété, en détruisant des capitaux, c'est-à-dire des appels au travail ; bientôt ils ont reconnu qu'ils étaient tombés dans une erreur déplorable, et le mouvement industriel a repris la direction qu'on prétendait lui interdire violemment.

Je ne veux pas citer ici des économistes, des théoriciens, je ne veux citer que des ouvriers ; je veux rappeler un fait bien remarquable dont j'ai déjà parlé dans un autre cours et que j'aime répéter, car c'est un beau témoignage du degré d'intelligence et de dignité humaine auquel un simple travailleur peut arriver lorsqu'une instruction suffisante lui explique les conditions de la vie sociale, et lui apprend que l'homme est tenu de porter ses regards sur l'avenir et d'employer pour lui-même et pour l'humanité tout entière cette divine faculté de prévoyance dont la Providence l'a doué.

En 1827, on faisait, en Angleterre, une enquête sur les machines et sur le sort des travailleurs. Un tisserand écossais, Joseph Fauster, de Glascow, ayant paru devant les commissaires du parlement, on lui demanda quels étaient, au point de vue du bien-être des travailleurs, les effets des machines à tisser qui avaient remplacé le métier à la main. Il répondit qu'à la vérité il était, ainsi qu'un grand nombre d'ouvriers, dans une détresse extrême, qu'ils travaillaient dix-huit à dix-neuf heures par jour au métier à la main, pour ne gagner, dans les meilleurs temps, que sept schellings au plus par semaine, et que leur salaire

tombait quelquefois à quatre schellings. Il ajouta que, vingt ans auparavant, ils gagnaient aisément, par le même travail, une livre sterling par semaine ; mais que, à mesure que les métiers mécaniques s'étaient répandus, la détresse des tisserands à la main s'était accrue dans la même proportion. « Attribuez-vous ce résultat aux mécaniques ? lui demandèrent alors les commissaires. — Oui. — Considérez-vous, en conséquence, l'introduction des mécaniques comme susceptible d'objection ? — Nous ne le pensons pas. Les tisserands de Glascow et des environs, en général, ne pensent pas que l'on doive arrêter ou supprimer les métiers mécaniques ; ils savent parfaitement que les machines doivent continuer à marcher, qu'elles continueront en effet, et qu'il est impossible de les arrêter ; ils savent très-bien que tout ce qui est instrument, outil d'agriculture ou de manufacture, est une force mécanique, en d'autres termes une machine, que tout ce qui est au delà des dents et des ongles est une machine. Je suis autorisé par la majorité de mes confrères à dire qu'en émettant cette opinion j'exprime leur pensée aussi bien que la mienne. »

Il y a une noble action et un haut enseignement dans ces paroles d'un simple ouvrier. En effet, toute la question est là. Quoi de plus terrible en apparence que le remplacement de la bêche par la charrue ? y a-t-il cependant un fait auquel la civilisation doive davantage ?

Nul ne comprend mieux que moi les souffrances qui doivent résulter de ces brusques perturbations

dans la distribution du travail : encore une fois, je suis le premier à reconnaître qu'il n'est pas vrai que toute machine offre aux travailleurs autant d'occupation qu'ils en avaient auparavant ; il n'est pas vrai non plus que l'accroissement de la consommation puisse être rapide au point de faire immédiatement appeler pour le service des machines le nombre d'ouvriers qu'elles ont privés de leur ancien travail ; enfin il est également vrai que les ouvriers abandonnés ne sont pas tous aptes à se plier aux conditions d'un travail nouveau.

C'est ici que commence le rôle des hommes d'État et des philanthropes. Au lieu de caresser des rêves, il faut s'efforcer d'adoucir ces transitions. Des remèdes temporaires peuvent suffire à ces perturbations temporaires. En définitive, il n'y a qu'un déplacement de travail. Il est certain que la consommation dépassera peu à peu toutes les prévisions, et le fonds qui alimente le travail augmentant par la force même des choses, la demande d'ouvriers doit en recevoir une impulsion proportionnée. Il y a, je le répète, déplacement de travail, stagnation momentanée, perturbation passagère. Ce sont là des faits graves au point de vue de l'économie politique appliquée, des faits qu'il est à la vérité impossible de prévenir, mais dont il n'est pas impossible d'atténuer quelque peu les conséquences.

Au surplus, nous l'avons dit, ce n'est pas seulement par l'intervention des machines que des engorgements partiels, des stagnations temporaires dans

les canaux de la production sont possibles, qu'un grand nombre de travailleurs peuvent se trouver brusquement déshérités de tout salaire, ou du moins forcés de se contenter d'un salaire qui ne suffit plus aux besoins de première nécessité. Ces douloureuses oscillations arrêtent le développement des classes laborieuses. Les effets heureux de quelques années de prospérité sont facilement oblitérés par ces jours de malheur et de désespoir où l'homme, en lutte avec les besoins les plus impérieux, oublie facilement les règles de la morale et les conseils de la prudence pour suivre une voie quelconque qui lui paraisse propre à le faire sortir de son état d'angoisses et de misère.

Si ces faits n'ôtent rien de leur solidité aux vérités fondamentales de la science économique, il n'est pas moins évident que la gravité des conséquences morales et politiques de ces faits nous commande d'en rechercher avec soin les causes. Ces recherches sont un devoir strict pour les hommes qui s'occupent de la chose publique, pour ceux dont la pensée ou l'action peut influer sur les destinées de leur pays. Il n'est que trop vrai que, lorsqu'ils se développent avec une grande violence, ces faits sont presque toujours plus puissants que les remèdes qu'on peut y apporter. Le remède radical, remède certain, mais douloureux, ne se trouve alors que dans l'équilibre que le temps et la force même des choses rétablissent peu à peu entre les éléments dont les circonstances avaient altéré les proportions. Mais, par cela seul que les remèdes sont quelquefois insuffisants, faut-il ne pas

rechercher les causes du mal, et renoncer en quelque sorte à tout effort éclairé pour en adoucir les conséquences?

Les causes de ces engorgements partiels, de ces stagnations temporaires, sont multiples; vous en connaissez quelques-unes; nous avons eu plus d'une fois l'occasion de les mentionner. Permettez-moi, néanmoins, de rappeler, sous forme de résumé, les causes principales.

C'est une cause d'encombrement et de stagnation que l'ignorance des besoins du marché. Je ne répéterai pas ce que j'ai eu l'occasion d'exposer en traitant de la valeur en usage; il ne suffit pas, pour diriger la production dans des voies utiles, de savoir d'une manière générale que tel ou tel produit pourrait satisfaire les besoins de certaines populations; il faut aussi connaître l'étendue, l'énergie, la durée de ces besoins et les moyens d'échange que possèdent ceux qui les éprouvent.

Il serait facile de citer des exemples récents de ces opérations hasardées, de ces entreprises irréfléchies qui sont si funestes aux producteurs. Il n'est qu'un moyen de prévenir ces erreurs; c'est une instruction sérieuse, embrassant toutes les connaissances industrielles et commerciales que les producteurs doivent posséder aujourd'hui, sous peine de courir à leur propre ruine et de dissiper le capital national. Le commerce et l'industrie sont devenus des faits singulièrement complexes; les parties les plus éloignées du monde sont entrées en relation les unes avec les autres; chaque pays, par son climat, ses habitudes,

ses produits, ajoute aux difficultés du problème industriel : quel est l'homme prudent, sensé, qui pourrait aujourd'hui s'engager dans de vastes entreprises sans connaître, non comme un savant, comme un érudit, mais en homme instruit, bien élevé, la géographie et l'histoire, l'état politique des nations, la nature des rapports qui peuvent exister entre elles, les communications établies, les besoins des peuples divers, les moyens qu'ils possèdent d'y satisfaire ?

Les besoins de la consommation étant connus, les perturbations du marché ne peuvent plus naître que des faits qui troublent parfois l'équilibre des forces productives. Si le travail et le capital étaient constamment et partout proportionnés l'un à l'autre, et proportionnés dans leur ensemble aux besoins de la consommation, aucune perturbation ne serait possible.

L'équilibre est troublé, ici parce que le travail surabonde, là parce que le capital envahit le domaine du travail, ailleurs parce que le capital est entravé dans ses applications, ailleurs encore parce que la somme du travail et du capital excède momentanément, non les besoins des consommateurs, mais leurs moyens d'échange.

Je ne chercherai pas à retracer de nouveau le tableau douloureux des effets que produit un accroissement irréfléchi de la population.

Je ne répéterai pas non plus ce que nous avons dit de l'introduction soudaine des machines nouvelles et puissantes.

La perturbation temporaire qu'en éprouve le marché peut se faire sentir sur les capitaux et sur les travailleurs. Le capital destiné au service des anciens ateliers, tel qu'outils, locaux, mobilier, perd une grande partie de sa valeur : il en est de même des matières premières, lorsque ce n'est pas seulement la forme de la production, mais la substance du produit qui est changée, lorsque par exemple, on substitue les capsules aux pierres à feu. Remarquez, toutefois, que le capital circulant peut assez facilement être transporté d'un lieu à un autre, d'une industrie à une autre industrie : le capital fixe n'est pas si maniable ; on ne peut ni le transformer, ni le transporter facilement; d'ordinaire, dans ces crises, une portion du capital-fixe est complétement perdue.

Le capital fixe, outre les bâtiments, les outils, les machines, comprend aussi les dépenses incorporées au sol pour le préparer à certains produits, dépenses qu'une découverte pourrait également rendre inutiles. Qui rembourserait, dans les pays de rizières, les propriétaires qui ont construit, à grands frais, de larges canaux d'irrigation, si on découvrait le moyen d'obtenir la même quantité de riz sans acheter l'eau aujourd'hui nécessaire à cette culture? Un pays déjà riche et vieux peut (l'expression seule est paradoxale) se trouver, sous ce rapport, dans une condition plus difficile que celle d'un pays pauvre, nouveau. C'est surtout dans les pays d'ancienne civilisation que le capital fixe est considérable ; on y aime un certain luxe en toutes choses : accoutumés

à l'empire des traditions, à la durée des vieilles méthodes, les hommes ont peine à comprendre la puissance, si merveilleuse de nos jours, de l'esprit d'innovation, et les révolutions incessantes et rapides qui agitent les ateliers de l'industrie. C'est une grande imprudence aujourd'hui que de fonder un établissement industriel comme s'il était destiné à braver les injures du temps. Ces prévisions ambitieuses préparent de rudes mécomptes; elles engagent un capital dont la destination peut devenir d'un instant à l'autre inutile.

Quant aux effets des machines à l'égard des travailleurs, nous ne pourrions que répéter ce que nous avons dit plus haut. Les souffrances temporaires des ouvriers ne sont que trop certaines.

Heureusement des secours momentanés, quelques travaux extraordinaires suffisent le plus souvent pour donner à la population, surprise par une machine nouvelle, le temps de s'écouler dans les ateliers des industries analogues ou dans les ateliers de la même industrie multipliés par l'accroissement de la consommation.

Une troisième cause d'encombrement et de perturbation, c'est le passage, surtout le passage soudain d'un état politique à un autre état politique, de la paix à la guerre, de la guerre à la paix. L'État de guerre altère nécessairement l'économie sociale : la défense du pays nous impose des sacrifices légitimes; c'est là un intérêt sacré, il domine tous les intérêts économiques. La guerre amène une interruption brusque et quelquefois longue dans les rap-

ports des peuples commerçants ; les importations et les exportations sont le plus souvent entravées ; le prix des transports et des assurances s'élève ; certaines industries se trouvent ainsi paralysées, tandis que la production des objets propres à la guerre est excitée par un énorme capital. Les capitalistes et les travailleurs, les manufacturiers et les agriculteurs, sont jetés violemment hors des routes ordinaires, au profit des uns, au détriment des autres, sans parler des impôts que la guerre consomme. Les maux de la guerre sont quelquefois aggravés par le rétablissement soudain de la paix. En rentrant brusquement dans son lit, le torrent occasionne de nouveaux dégâts et de nouvelles pertes. Je vous ai déjà cité un exemple frappant, l'exemple de l'Angleterre, pour qui le retour de la paix générale a été le signal d'une grande crise : sans vouloir en déduire ici toutes les causes, je vous rappellerai que les importations de blé ayant beaucoup diminué pendant la guerre, le prix des céréales s'éleva de plus en plus sur le marché anglais. Les capitaux furent poussés vers l'agriculture. On cultiva les terres non-seulement de seconde, mais de troisième et de quatrième qualité. Le marché fut couvert de blé anglais chèrement produit ; et la rente territoriale des bonnes terres atteignit une limite jusqu'alors inconnue. Malgré l'énormité des impôts, les propriétaires fonciers percevaient des revenus magnifiques, dus uniquement à des circonstances extraordinaires, à un état de sa nature transitoire et violent.

La paix succédant tout à coup à la guerre la plus acharnée, il y eut une baisse soudaine dans le prix des céréales : les fermages ne purent pas être payés; les propriétaires furent obligés de modifier les baux, de faire des remises, sous peine de voir leurs terres abandonnées. Les capitaux engagés dans la culture des terres de quatrième qualité ne pouvaient plus donner des profits suffisants, et furent en grande partie perdus. L'Angleterre, pour soutenir le prix des céréales, a soumis l'importation de ces denrées aux restrictions que vous connaissez : elle prolonge ainsi artificiellement au sein de la paix les résultats de l'état de guerre ; elle lève sur les consommateurs de blé un impôt au profit des propriétaires fonciers.

Ceci nous amène à vous signaler une cause plus générale d'encombrement et de perturbation. Votre raison vous le dit, toute brusque transition d'un système à un autre système en matière d'importations et d'exportations produit des effets analogues aux effets de la guerre.

Le monde est partagé entre des nations diverses de race, de couleur, de langue, de religion, de mœurs, d'institutions, d'intérêts. Pour ne parler ici que des effets économiques, l'esprit de nationalité n'a-t-il produit que des effets conformes à la justice et à l'intérêt bien entendu de chaque État? Ne s'est-il jamais égaré dans ses inspirations jalouses, dans sa sollicitude pour le bien-être d'une nation particulière? Que faut-il penser des douanes, considérées comme un moyen de créer un système artificiel

d'importations et d'exportations? Car, ne l'oubliez pas, les lois de douane peuvent être envisagées sous un double point de vue, au point de vue purement financier et au point de vue commercial, comme un moyen d'impôt, et comme un moyen de *protection* pour l'industrie nationale.

La *protection* peut s'étendre jusqu'à la *prohibition* absolue des produits étrangers qui feraient concurrence aux produits nationaux.

La question des colonies modernes se rattache, elle aussi, au système protecteur ou prohibitif. Une colonie est aujourd'hui une population qui ne peut produire que pour la mère patrie, qui ne peut vendre ses produits et acheter tout ce dont elle a besoin que sur les marchés de la métropole : en échange, elle obtient le privilége d'exclure de ces marchés les produits étrangers qui lui feraient concurrence.

Supposez un système quelconque d'importations et d'exportations : si une loi devait le renverser brusquement, la perturbation serait profonde : ce qui ne prouve pas que le système établi soit bon, utile, raisonnable : au contraire, il peut être d'autant plus déplorable que le mal qu'il a déjà produit aggrave les difficultés et les dangers du remède.

Nous venons de toucher, messieurs, à une question capitale, à une question qui se débat tous les jours et qu'il est d'autant plus nécessaire d'étudier, que par là nous entrons en plein dans le domaine des réalités. Il ne s'agit plus ici d'engorgements, de perturbations provenant de faits imprévus, accidentels, tels qu'une guerre, une invention nouvelle, une disette. Il s'agit

de perturbations qui peuvent arriver par l'effet des lois, par l'intervention des pouvoirs publics, et qui, en conséquence, n'échappent point aux prévisions humaines. Le système prohibitif, le système protecteur, le système colonial, ont envahi le monde. La lutte est acharnée entre la restriction et la liberté. Veuillez, messieurs, ne pas perdre de vue les diverses questions qui se cachent au fond de ces débats. Le système restrictif est-il bon en soi? S'il ne l'était pas, si la liberté commerciale était un principe irrécusable de la science économique, ce principe, toujours au point de vue de la théorie, est-il absolu, sans exception ni limitation aucune? Enfin, quels sont les ménagements et les restrictions que commandent, en pareille matière, soit la politique, soit les faits et les intérêts qui se sont développés sous l'action du système protecteur?

C'est à la confusion de ces questions si diverses que sont dus, en partie du moins, les profonds dissentiments qui divisent les esprits les plus distingués, économistes, hommes d'État, financiers. Je ne parle pas des producteurs: leurs intérêts sont respectables, leurs craintes ne sont pas chimériques; mais ce n'est pas seulement dans les *factums* des plaideurs que le juge doit chercher le principe de ses décisions.

DOUZIÈME LEÇON

SOMMAIRE

De la liberté commerciale. — Théorie. — 1° Sous la libre influence des circonstances naturelles, il s'opère une distribution spontanée du travail et du capital, selon les conditions particulières à chaque peuple ; on produit dans chaque pays les denrées qu'ailleurs on ne pourrait produire qu'imparfaitement et à grands frais. — 2° L'objection tirée des dangers que la concurrence ferait éprouver au travail national n'est pas fondée. Le fait de la nationalité n'altère point les principes de la science ; il faut seulement en tenir compte dans les États qui, soumis au régime prohibitif, veulent revenir à la liberté commerciale. — 3° En définitive, les produits étrangers s'échangent contre des produits indigènes. Il résulte de ce fait fondamental que le système prohibitif n'est qu'un privilége accordé à certains producteurs nationaux, aux dépens d'autres producteurs également nationaux et de tous les consommateurs. — 4° Le principe de la liberté commerciale admet des exceptions. Exceptions qui ont leur fondement dans la science économique elle-même. Exceptions commandées par des considérations morales et politiques.

La production exige un capital, du travail et le concours des agents naturels, qui sont l'air, la chaleur, la lumière, le sol, les mines, les carrières, les cours d'eau ; la description exacte de ces agents appartient aux sciences naturelles. Ces forces ne sont pas les mêmes partout.

C'est de la latitude, de la structure géologique et de la situation topographique des lieux que dépend la puissance des agents naturels.

Les matières premières, cette partie si importante du capital, varient également et pour la qualité et pour la quantité, selon le climat, la nature du sol et les mœurs des habitnats.

Quant aux causes si nombreuses et si compliquées qui influent sur la force des travailleurs et rendent possible en un lieu, pour une race d'hommes, le même travail qui est impraticable ailleurs et pour d'autres hommes, nous ne pouvons en donner ici le détail. Qui ne sait tout ce que peuvent sur notre constitution physique le climat, la race, les institutions, les habitudes et les mœurs ?

Maintenant représentons-nous le monde industriel et commercial sans aucune barrière politique, comme si, pour les rapports économiques, la diverse nationalité des peuples était complétement effacée. Supposons, en outre, tous les hommes également pénétrés de l'utilité des communications sûres, rapides, faciles. Enfin, supposons que chaque État ait trouvé le moyen de suffire à ses impôts sans gêner en rien la circulation des marchandises. Dans ces circonstances, quel serait le développement de l'industrie, livrée ainsi à ses propres forces et à ses tendances naturelles ?

Il est certain que, sous la libre impulsion de ces mobiles, il s'opérerait une division spontanée du travail et de la production, selon les conditions particulières à chaque peuple, selon la facilité que chacun aurait de se livrer de préférence à telle ou telle nature d'industrie. Le capital se distribuerait selon les mêmes lois naturelles, dans l'intérêt bien entendu

des producteurs et des consommateurs. On produirait, dans chaque pays, d'une qualité exquise et à bon compte, celles des denrées qu'ailleurs on ne pourrait produire qu'imparfaitement et à grands frais. La consommation, animée par l'abondance et le bon marché, solliciterait, à son tour, la production ; point d'efforts perdus, pas de vaines tentatives, point de capital hasardé.

C'est là une conséquence que les adversaires les plus acharnés de la liberté commerciale n'osent pas contester, parce qu'elle n'est, en effet, qu'une simple application du bon sens, une de ces vérités dont l'énoncé porte la conviction dans tous les esprits.

On n'obtiendra jamais, dans la Suisse orientale, le vin que nous donnent les plaines de la Gascogne. Dans les vignobles de la Suisse, il faut, tant bien que mal, suppléer au soleil par des engrais, du travail, des expédients de toute nature, et, après tant d'efforts, on obtient une boisson qu'on veut bien appeler *vin*, qui peut être agréable au palais des habitants du pays, mais à laquelle on ne pourrait certes pas appliquer le vers du poëte :

Guarda il calor del sol che si fà vino.

Plus l'ensemble des circonstances locales est favorable à la production, plus est grande la somme des produits qu'on obtient avec une quantité donnée de capital et de travail. Les frais de production et, en conséquence, le prix des produits, ne sont jamais poussés au-dessus du strict nécessaire par des moyens artificiels.

Dans l'hypothèse que nous poursuivons, l'humanité ne perdant pas une seule parcelle de ses forces productives, le niveau de la richesse publique doit s'élever rapidement et la facile satisfaction des besoins physiques doit laisser aux travailleurs les loisirs nécessaires à la culture de l'esprit et leur inspirer le goût des jouissances morales. Le monde ainsi réglé aurait été plus avancé et plus heureux qu'il ne le serait aujourd'hui, si un don inespéré du ciel venait tout à coup remplir les vides que les jalousies des peuples ont faits dans le patrimoine de chaque État, car il n'y aurait pas eu d'erreurs à réparer ni de perturbations à craindre. S'il n'y avait, pour ainsi dire, qu'un seul et même marché, libre de toute entrave comme de toute impulsion artificielle, où chacun suivrait la voie que lui tracent les conditions naturelles de son pays, on n'aurait plus à redouter que les erreurs individuelles, peu importantes pour la richesse publique et les irrégularités des forces de la nature, irrégularités dont les conséquences peuvent, dans une certaine mesure, être prévues et atténuées. Que de pertes ont été allégées, que de désastres ont été prévenus, que de catastrophes ont été évitées, au moyen des assurances! Tout est facile sous les inspirations combinées de la morale et d'un intérêt légitime, lorsqu'un système artificiel et des intérêts factices ne viennent pas tout bouleverser, tout confondre, et susciter entre les peuples une guerre acharnée et permanente.

Telle serait la marche des faits économiques dans l'hypothèse malheureusement romanesque que nous

venons de retracer. Point d'obstacles, point de frontières économiques, point de douanes, communications faciles de marché à marché, de pays à pays, hommes et choses pouvant librement se déplacer, hommes et choses pouvant librement aller chercher l'emploi, la situation économique qui leur convient. L'hypothèse admise, quelle serait l'objection tant soit peu sérieuse, spécieuse du moins, qu'on pourrait opposer aux déductions qu'on en tire? Il n'est pas facile de le voir. Examinons cependant. Seulement veuillez ne pas oublier que nous sommes ici dans le domaine de la science pure. Nous ferons, en son temps, la part de l'économie politique appliquée et de la politique.

Toutes les objections, quelle que soit la forme dont on les enveloppe, reviennent, en dernière analyse, à celle-ci : dans ce système, la concurrence permise à B sera funeste à C. Sans doute vous pourrez inonder la Suisse de vins français, mais, sous la concurrence du vin français, on arrachera tous les vignobles de la Suisse. Sans doute vous pourrez couvrir la France de houilles anglaises, mais la houille d'Angleterre deviendra un fléau pour plusieurs des houillères de France.

C'est là l'objection capitale; on la revêt de mille formes, de mille couleurs diverses, on n'en change pas la nature, on repousse la concurrence comme un principe qui ne distribue pas ses bienfaits entre les familles humaines d'une main égale et impartiale. On regarde la concurrence comme étant en réalité un privilége profitable aux uns, funeste aux autres.

On en conclut que ce prétendu principe de liberté et d'égalité, appliqué au commerce et à l'industrie, n'est propre qu'à amener la ruine d'un grand nombre de populations.

Ne nous laissons pas émouvoir par de vaines déclamations. Dans l'hypothèse d'un marché dégagé de toute entrave, à qui la concurrence de B peut-elle être nuisible ? à C. Pour arriver à une idée nette, exacte, allons plus loin, demandons le nom de C. Évidemment cet anonyme, cette personne, pour laquelle on veut à la fois émouvoir nos entrailles et troubler notre raison, ne peut être que l'une de ces quatre personnes collectives, ou le capitaliste, ou le travailleur, ou le travailleur capitaliste, l'entrepreneur, ou enfin une dernière personne à laquelle on ne songe pas souvent, je veux dire le consommateur. Commençons par examiner la position de la dernière, de celle à laquelle on pense le moins ; voyons si effectivement le consommateur trouve de quoi se plaindre dans le système dont nous parlons. Disons-le, ce serait une idée bizarre que d'imaginer un préjudice pour le consommateur dans un système où, avec le même sacrifice, il obtiendrait plus de choses ou des choses meilleures, ou bien encore la même quantité de marchandises, tout en faisant une épargne qui augmenterait son capital. Encore une fois, ce n'est pas la cause des consommateurs qu'on plaide ; on ne s'oppose pas à la libre entrée des denrées beaucoup plus chères que les denrées similaires du pays : ce qu'on repousse, c'est le bon marché.

Mais, dira-t-on, ce sont là de vaines abstractions.

Sont-ils nombreux, les hommes qui ne sont que consommateurs? C'est une sorte de fiction que de parler des consommateurs proprement dits. Vous-même vous avez dit que le plus grand nombre des consommateurs travaillent et produisent. Qu'importe que le système puisse leur être utile comme consommateurs s'il leur est fatal comme travailleurs? qu'importe qu'on leur offre des denrées à bon marché, si, manquant de travail, ils sont hors d'état de les acheter?

Je crois que je n'ai pas affaibli l'objection; mais ne voyez-vous pas que, suggérée par les préoccupations du système existant, elle ne dérive nullement des faits tels qu'ils seraient dans l'hypothèse de la pleine liberté? En effet, pourquoi nous dit-on aujourd'hui que la concurrence serait funeste aux travailleurs? parce que les travailleurs, dans notre système artificiel, ont été jetés dans des directions qu'ils n'auraient pas suivies s'ils avaient été laissés sous l'influence des causes purement naturelles. A force d'artifices, d'entraves, d'encouragements déguisés sous le nom de protection, nous avons poussé les travailleurs vers certains travaux, nous les avons contraints à se vouer à certaines professions, à produire ce qu'ils ne peuvent pas produire aux meilleures conditions possibles, à faire ce qu'on pourrait faire ailleurs à meilleur marché, tandis qu'on nous a forcés, nous, d'acheter, à des prix ridicules, ce que nous aurions pu nous procurer moins chèrement, et on vient nous dire gravement: La concurrence serait funeste aux travailleurs. Il faut parler avec plus de

vérité et de précision; il faut dire: La concurrence jetée tout à coup au milieu de notre système artificiel serait funeste à un grand nombre de travailleurs. C'est là ce qui condamne doublement le système établi, qui, mauvais par lui-même, rend en même temps difficile, pour ne pas dire impossible, le retour au système que la raison avoue.

Dans l'hypothèse que nous avons posée, rien n'aurait troublé le développement naturel des forces de l'humanité, il n'y aurait nulle part encombrement artificiel. A part les accroissements irréfléchis de la population, accroissements que les systèmes restrictifs favorisent d'une manière déplorable, le nombre des travailleurs se serait toujours proportionné aux demandes du marché, aux forces que la nature et les capitaux auraient mises en jeu. Les travailleurs, pouvant constamment et librement passer d'un lieu à un autre, d'un travail à un autre, se seraient toujours trouvés proportionnés aux moyens de production et aux exigences du marché. Vous nous parlez d'un système arbitraire suivant lequel, il n'y a pas encore longtemps, dans un pays qui s'appelait libre, un ouvrier ne pouvait pas franchir la frontière, ne pouvait pas s'exporter lui-même. Nous, nous ne parlons pas de ces arrangements factices; nous parlons d'une hypothèse toute contraire. Dans notre hypothèse, je le répète, le travail se proportionne facilement aux moyens et aux demandes du marché, et il est impossible qu'il se forme des accumulations artificielles d'ouvriers.

A qui donc cette concurrence pourra-t-elle nuire ?

A cet autre individu qu'on appelle capitaliste? Expliquons-nous: que demande le capitaliste? de gros profits? Veut-il que l'économie politique lui assure qu'avec un petit capital, facile à manier, facile à placer, il pourra cependant se procurer des jouissances magnifiques? Si c'est là son désir, l'économie politique n'a pas les moyens de le satisfaire. Il est parfaitement vrai que, à mesure que le capital général augmentera, les profits diminueront. Peu importe pour les capitalistes habiles, actifs : si les profits diminuent, la quantité du capital s'est accrue ; cela revient au même.

Dans notre système, le capital pouvant librement s'appliquer en tout lieu, que fait la concurrence au capitaliste, si réellement il n'a d'autre but que de trouver un emploi de son capital au taux commun?

Ce qui est vrai du capitaliste proprement dit est vrai de celui qui réunit la qualité de travailleur à celle de capitaliste.

Quelle est donc cette plainte? Cette plainte n'est autre chose que la prétention qu'ont certains producteurs de s'assurer d'un marché commode, exclusif, à leur porte. Mais quand on dit marché on dit hommes ; il n'y a pas de marché sans des hommes qui vendent et sans des hommes qui achètent. Demander un marché privilégié, c'est demander qu'on prenne une certaine quantité d'hommes et qu'on leur dise : Bon gré, mal gré, que cela vous convienne ou ne vous convienne pas, que cela augmente ou diminue vos jouissances, voilà votre marché, voilà vos

fournisseurs, vous ne pourrez pas vous pourvoir ailleurs; c'est là que vous devez prendre votre nourriture, votre habillement, vos objets d'agrément. Et cependant, chose singulière, il n'y a pas assez de colères pour ces temps historiques où le serf et le vilain étaient obligés de se rendre au four et au moulin du seigneur, où ils ne pouvaient pas cuire leur pain et moudre leur blé autre part. Qu'était-ce, cependant? Un marché privilégié que le seigneur s'était accordé à lui-même. Il vendait au vilain le service forcé de la mouture du blé et de la cuisson du pain.

On a vilipendé le système féodal, et on a bien fait; mais ne fait-on pas quelque chose d'analogue à ce système lorsqu'on dit au consommateur : Vous voulez mettre du sucre dans vos boissons? vous ne le prendrez qu'à la Guadeloupe; vous voudriez vous nourrir de bœuf succulent et à un prix raisonnable? à la vérité, c'est là une marchandise dont nos frontières sont couvertes, à la vérité encore en nous vendant leurs bestiaux nos voisins exporteraient des produits français; enfin il est également vrai qu'il importe essentiellement à l'État, et pour les armées, et pour les ateliers, et pour l'hygiène publique, d'avoir une population bien nourrie, saine, robuste: vétilles que tout cela! Vous ne consommerez que du bœuf français à un prix exorbitant; ainsi le veut l'intérêt d'une poignée de producteurs, de propriétaires fonciers.

Remarquez-le, il est même impossible, dans ce système, d'établir un égal privilége pour tous les producteurs, de les mettre tous sur la même ligne.

L'un est protégé énormément, l'autre est faiblement protégé, un troisième ne l'est pas du tout ; de là une lutte incessante, des plaintes amères, d'âpres récriminations ; on se dispute le consommateur, le *servum pecus*.

La conséquence paraît irrécusable : la liberté commerciale est le seul principe que la théorie puisse avouer.

Nous ne voulons pas cependant dissimuler une objection qui semble au premier abord capitale, décisive.

La diverse nationalité, on peut dire, n'est pas un fait variable, une circonstance accidentelle qui puisse être ou n'être pas. L'espèce humaine, en se répandant sur le globe, n'a pu se constituer en un seul et même corps politique. Tout État qui aurait embrassé je ne dis pas le monde entier, mais un territoire d'une trop vaste étendue et un grand nombre de populations de races diverses, aurait dépassé les limites du possible. Il ne nous appartient pas de rechercher ici les faits généraux qui ont présidé à la formation des États, ni d'examiner ce qu'il y a eu de constant et de variable, de prévu et d'accidentel, dans le développement des associations humaines. C'est par d'autres études que nous connaissons l'histoire des nations, et leur géographie politique si compliquée et si mobile, et la diversité de leurs institutions et de leurs intérêts, et ces guerres, ces trêves, ces traités de paix, de commerce, d'alliance, qui en ont été le résultat. Il suffit pour nous de savoir qu'il existe, qu'il a toujours existé, qu'il existera toujours des

États divers, des nations placées les unes à côté des autres, dans des conditions identiques à quelques égards, et sous plus d'un rapport complétement différentes.

Il importe aussi, pour la question qui nous occupe, de se faire une idée nette de cette grande association qu'on appelle l'État. On se tromperait, on arriverait à de fausses conséquences, si on ne voyait dans l'État qu'une réunion quelconque, un amas pour ainsi dire fortuit d'individus. L'État n'est pas une agrégation quelconque d'individus, mais une agrégation organisée dans un but déterminé, moral, nécessaire. De même que vous devez considérer la famille comme une unité qui existe par elle-même, qui a son individualité, ses droits et ses obligations, indépendamment du nombre, des penchants et des dispositions personnelles de ses membres, de même vous devez reconnaître dans l'État une personnalité propre, des obligations et des droits autres que ceux des individus qui le composent. Envisagé dans ses rapports avec les autres nations, la qualité essentielle, le principe constitutif de l'État, c'est l'autonomie, je veux dire son indépendance, ce droit qui fait qu'il est maître de lui-même, qu'il est son propre législateur, qu'il ne reconnaît pas sur la terre de supérieur légal, ni d'autre juge que la raison.

L'État existe comme moyen indispensable à l'espèce humaine, non-seulement de prospérité matérielle, mais de perfectionnement moral, il n'existe pas seulement sous le bon plaisir des individus, comme le résultat d'une convention qui pouvait être ou

n'être pas, comme une société commerciale, comme une corporation militaire ou savante. La société civile tire son origine de plus haut, elle a pour principe le devoir. L'homme se doit à la vie sociale, hors de laquelle il n'y a pour lui qu'abrutissement et misère.

C'était donc, vous le voyez, une pure abstraction que d'affirmer que le monde n'est au fond qu'un seul et grand marché, qu'un seul et grand atelier. La science elle-même n'a pas le droit dans ses spéculations de faire, à ce point, violence aux faits. Pour rester dans le vrai, elle doit reconnaître qu'il y a au fond autant de marchés qu'il y a d'États, autant d'ateliers humains qu'il y a de nations. Les travailleurs sont distribués dans ces divers ateliers, et chaque marché doit subir les conditions particulières de l'État où il se trouve placé.

Nous sommes loin de contester la justesse de ces observations. Plaçons-nous au point de vue qu'on nous signale. La question serait alors de savoir s'il est réellement des nécessités sociales, permanentes, qui empêchent de considérer cet ensemble de marchés, cet ensemble d'ateliers, comme un seul et unique marché, comme un seul et même atelier. En d'autres termes, le fait de la nationalité, de la séparation politique des États, doit-il nécessairement modifier les déductions de la science? Si cette modification est inévitable, quelle en est la mesure? quelles en sont les conséquences ?

Ici se présente une distinction capitale. On peut se représenter des États qui naissent, qui se constituent, des États sans histoire, sans antécédents, et

qui, placés entre la prohibition et la liberté, se demandent quel est, des deux systèmes économiques, celui qu'il leur convient d'adopter dans leur propre intérêt. Il est, d'un autre côté, des États depuis longtemps constitués, des États ayant déjà, d'une manière plus ou moins sévère, subi le système restrictif, des États où ce système a créé des mœurs, des habitudes, des intérêts considérables, et imprimé une direction artificielle au travail et au capital national. En d'autres termes, vous pouvez vous représenter des États au début de leur carrière, et pour qui l'établissement de la liberté commerciale ne serait qu'une manière d'ouvrir leur route sociale, et vous avez sous les yeux d'autres États où l'établissement soudain de la liberté commerciale serait, tranchons le mot, une révolution.

Je me place d'abord dans la première hypothèse ; elle n'est pas chimérique. Nous avons vu un grand continent se couvrir d'États florissants et qu'on peut appeler nouveaux. Si la race européenne n'a pas commencé à en occuper le sol précisément le jour où a été détruite la domination de la métropole, c'est du moins de ce jour-là que date le prodigieux développement des États-Unis comme puissance autonome, c'est à partir de ce jour qu'une masse d'États vraiment nouveaux se sont formés autour du noyau primitif. On a donc pu se poser, même pratiquement, le problème de la liberté commerciale ; il n'y avait pas là de révolution à faire, il suffisait au législateur de s'abstenir. Devait-il s'abstenir ? Pouvait-il, au point de vue économique, considérer les États-Unis

comme un pays également ouvert à tous les producteurs et à tous les consommateurs? Ou bien le fait seul de la nationalité américaine lui commandait-il d'élever des obstacles et d'entraver le marché américain par des barrières politiques?

Évidemment on ne saurait affirmer que le fait seul de la nationalité puisse altérer les principes de la science. Toujours est-il que, livrée à elle-même, la production suit ses voies naturelles, emploie les moyens les plus actifs ou les moins coûteux, et donne nécessairement ce double résultat : la plus grande masse possible de valeurs en usage, et un décroissement successif de la valeur en échange. Il y a là profit et prospérité pour tout le monde.

Ne perdons jamais de vue ces deux principes élémentaires; la richesse consiste essentiellement dans les valeurs en usage, et en conséquence elle n'abonde que là où la production de ces valeurs est active; la valeur en échange n'existe, elle ne peut se réaliser que par le troc d'un produit contre un autre produit.

Si on nous démontre que nous avons, il y a deux ans, acheté de l'étranger pour 10,000 francs, que l'an passé nous achetions pour 100,000 francs, et qu'aujourd'hui nos achats s'élèvent à 1,000,000, il serait absurde de nous plaindre de ce résultat. Il prouve que, tandis que nous n'avions d'abord que 10,000 francs à dépenser, nous sommes arrivés ensuite à en avoir 100,000 et enfin 1,000,000. Nous disons un million de francs, pour parler comme le vulgaire parle, il faut dire des produits pour la valeur d'un million. Ce million que nous avons aujour-

d'hui, d'où est-il sorti? de notre sol, de nos capitaux et de notre travail. Je n'ai plus besoin de vous mettre en garde contre la confusion d'idées que produit, dans certains esprits, la considération de la monnaie. Que nous importe que le vendeur nous demande des denrées ou des écus? Il peut y avoir un circuit, et, dans certains cas, un circuit fâcheux pour quelques-uns; il peut y avoir des circonstances qui jettent pour un moment de la perturbation sur le marché; mais nous demander de l'argent, c'est nous demander des produits, car c'est avec nos produits que nous obtiendrons l'argent. Si nous livrons plus d'argent que notre marché ne peut ordinairement en fournir, le prix de l'argent s'élèvera chez nous, et le débit de nos produits en sera la conséquence. Tous les producteurs courront au bénéfice, les détenteurs d'argent comme les autres; ils nous apporteront de la monnaie toutes les fois que, sur notre marché, il leur sera plus avantageux de donner des écus que d'autres marchandises.

Vous craignez qu'on inonde vos marchés de produits étrangers. Cependant de deux choses l'une : ou vous avez de quoi acheter le tout au prix courant et vous êtes riches, ou vous n'avez pas le moyen d'acheter au prix courant et on sera obligé de réexporter, si mieux on n'aime vous vendre à perte, auquel cas vous gagnerez la différence. Mais ce que vous donnerez en échange, où le prendrez-vous? C'est là le nœud de la question. Encore une fois, ou vous pouvez acheter, ou vous ne le pouvez pas. Si vous n'achetez pas, il n'y a pas de question, si vous

achetez, avec quoi payerez-vous? avec d'autres produits étrangers? Mais avec quoi aurez-vous acquis ces produits étrangers? avec de la monnaie? Mais comment aurez-vous obtenu cette monnaie? avec du crédit, des billets, des lettres de change? C'est reculer la question. Il faut se reporter à l'échéance des lettres de change, et la question se reproduit tout entière. Payez-vous ou ne payez-vous pas? Si vous payez, avec quoi payez-vous? Quoi qu'on fasse, de quelque manière que la question se tourne, se détourne et se déplace, la conclusion est forcée; vous payerez avec des produits nationaux. Si vous donnez des produits étrangers, c'est que vous les avez achetés avec des produits français; si vous donnez des écus, c'est que vous aurez livré des marchandises aux Mexicains pour avoir des lingots; si vous payez à l'aide du crédit, c'est avec des produits nationaux qu'un jour on remplira les engagements contractés; si on ne les remplit pas, il n'y a pas échange, mais faillite et banqueroute.

Vous payerez donc, en dernier résultat, avec vos produits, c'est-à-dire au moyen de votre capital, de votre terre, de votre travail.

Maintenant prohibez la marchandise étrangère, par exemple les cuirs. Où prendrez-vous les cuirs qui vous sont nécessaires? chez les fabricants du pays. Vous les donneront-ils pour rien? Non; ils vous les feront payer fort cher; s'ils pouvaient les préparer aux mêmes conditions que l'étranger, il n'en arriverait pas du dehors une seule pièce. Ainsi

vous donnerez aux fabricants nationaux tout ce que vous auriez donné aux étrangers, et quelque chose en sus.

Examinez le résultat. Si vous ne donniez à nos fabricants que ce que vous auriez donné aux fabricants étrangers, une certaine partie du capital et du travail national serait appliquée à l'industrie de la tannerie. Les fabricants de cuir seraient satisfaits, mais les fabricants de pendules, de voitures, de bijoux, bref des choses que l'étranger prenait en échange des cuirs, le seraient-ils? non, cela est évident. Ainsi vous n'aurez fait que favoriser les ouvriers en tannerie aux dépens d'autres ouvriers; vous aurez détourné le capital d'une direction pour le pousser artificiellement dans une autre voie. Rien de plus, rien de moins, toujours dans l'hypothèse que les cuirs du pays ne sont pas plus chers que les cuirs prohibés.

Si cette hypothèse n'est pas juste, et elle ne l'est jamais, si vous devez donner aux fabricants du pays plus que vous ne donneriez aux fabricants étrangers, les conséquences sont plus graves. Sans doute, le fabricant qui, abusant de la loi prohibitive, vous fait payer dix ce que l'étranger vous donnerait pour cinq, gagne beaucoup d'abord. Bientôt, cependant, alléchés par le gain, les capitaux affluent vers l'industrie qui donne ces énormes bénéfices. Et, comme des capitaux ne s'improvisent pas, ce n'est qu'en se déplaçant, qu'en quittant d'autres industries, d'autres emplois, qu'ils se portent dans les canaux factices que vous aurez ouverts. Ce mouvement, cette

perturbation, ne s'arrêtera que lorsque, par la concurrence intérieure, les bénéfices de l'industrie protégée auront été ramenés au taux commun. Ce que l'étranger vous donnait pour cinq, ce que l'industrie nationale, abusant de la prohibition, vous faisait d'abord payer dix, cette même industrie, sous l'action de la concurrence, vous le livrera enfin au prix de sept ou de huit. Mais c'est là, n'en doutez point, son dernier effort.

Cela fait, il y aura une perte sèche pour le pays. Vous achèterez le cuir au prix de huit au lieu de cinq. Est-ce le travailleur, est-ce le capitaliste qui gagne la différence? Nullement; la concurrence a rétabli le taux moyen des salaires et des profits. Si vous payez huit au lieu de cinq, c'est que, pour l'industrie dont il s'agit, votre pays ne se trouve pas dans des circonstances favorables. Celui qui, chaque année, aurait dépensé 100 francs en objets de tannerie sera obligé d'en dépenser 150, la différence étant absorbée par les obstacles que doit vaincre cette production nationale. Chaque consommateur épargnera 50 francs de moins : c'est exactement comme si chaque père de famille, à un jour donné, détruisait, sans jouissance aucune, une valeur de 50 francs.

La prohibition est donc un artifice qui profite d'abord à quelques producteurs et qui ensuite ne profite plus à personne. Les capitaux et les travailleurs auraient trouvé un autre emploi; au lieu de produire ce à quoi le pays n'est pas propre, ils auraient produit les denrées que l'étranger désirait en échange

de sa marchandise. Le système prohibitif peut donc se résumer ainsi : paralyser certaines industries, certains emplois de capitaux, certaines applications du travail, pour favoriser d'autres industries, d'autres emplois de capitaux, d'autres applications du travail, et dans cette préférence (chose bizarre à dire, mais vraie) avoir soin de choisir les industries les moins profitables au pays ! Il est évident que nous parlons ici des productions qui n'excluent par la concurrence, du moins intérieure. Nous parlerons plus tard des effets du système prohibitif appliqué aux monopoles naturels, en particulier à l'agriculture.

C'est une singulière pensée que d'imaginer que ce qu'on donne en échange d'un produit étranger soit en quelque sorte perdu. Cependant vous reconnaissez cette pensée dans une expression qui est dans toutes les bouches. Il faut, dit-on, nous libérer du *tribut* que nous payons à l'étranger pour telle ou telle marchandise. Mais ce n'est pas un tribut ; c'est un échange. Quand l'étranger me vend un chapeau de sa fabrique et que je lui donne un produit français de même valeur, qui de nous paye le tribut ? est-ce lui ? est-ce moi ? Évidemment si je suis son tributaire pour le chapeau, il est mon tributaire à son tour pour le produit français qu'il paye.

Toujours est-il, dit-on, que la prohibition assure au travail et au capital indigènes un certain emploi. D'accord, mais ne parlez pas de tribut ; parlez de privilége au profit de certains producteurs et au détriment des autres. On rougit presque d'avoir à rappeler ces vérités. Si vous achetez ce million de mar-

chandises étrangères, vous produirez pour un million de ces marchandises françaises dont l'étranger a besoin. Vous repoussez ces marchandises étrangères. Soit; bien entendu que le million de marchandises françaises qui devait servir à l'échange ne sera pas produit.

« On produira autre chose. » — J'en conviens encore : si une industrie chôme, une autre travaille. Si c'était à conditions égales, il n'y aurait là qu'un jeu d'enfants ; ce serait transformer le caprice en règle de législation. Mais les conditions ne sont pas égales. L'industrie que vous favorisez arbitrairement et à laquelle vous donnez des acheteurs forcés leur impose un sacrifice injuste parce qu'il est inutile. Le consommateur qui, au lieu de donner son million de produits à l'étranger, le donne à d'autres producteurs, n'obtient pas en retour la même quantité de jouissances. Il lui faudra, pour l'obtenir, donner davantage. Ce qu'il sera forcé de donner de plus sera une perte pour le pays. Le pays aurait eu la même masse de valeurs en usage, plus, je suppose, 200, 000 francs ; les 200,000 francs sont perdus pour le capital et pour le travail indigènes. Car faut-il répéter que les 200,000 francs ne profitent en définitive à personne ?

Un homme possédant deux champs, l'un fertile, l'autre pierreux, se met dans l'esprit de cultiver le second plutôt que le premier, et en conséquence, au lieu de mettre deux chevaux à la charrue, il est obligé d'en mettre six. Cet homme dit ensuite : J'ai obtenu la même récolte que m'aurait donnée l'autre

champ ; voyez, admirez la beauté de mes produits. Et, si on lui rappelle le compte de la dépense, il s'écrie : C'est vrai, il y a plus de fourrage consommé, mais ce sont mes chevaux qui l'ont mangé ; j'ai été obligé de payer plus de salaires, mais ce sont mes ouvriers qui les ont reçus. Plaisant logicien ! pendant le temps employé à ce travail pénible et inutile, ces hommes, aidés du même capital, auraient pu exploiter le champ fertile et appliquer une partie de leur puissance à une autre production.

Un autre mot se trouve aujourd'hui dans toutes les bouches : c'est le mot de *concurrence* ; on le rencontre dans les raisonnements les plus opposés. On dit : La concurrence détruirait notre industrie, la concurrence est un fléau. Et puis, quand par les arguments que je viens de vous présenter on leur prouve que c'est là une chimère, que, comme les produits ne se donnent pas pour rien, la concurrence ne fait autre chose que de laisser le travail et les capitaux suivre leurs voies naturelles, alors on vous dit avec cette effronterie imperturbable qui n'appartient qu'à la logique de l'intérêt personnel : Sans doute, la concurrence est une excellente chose, mais elle existe. Notre pays (France, Allemagne, Russie, peu importe) est si grand, la population y est si nombreuse, qu'on n'a pas besoin d'ouvrir les ports et les frontières pour établir la concurrence chez nous.

Soyons donc, une fois du moins, conséquents. La concurrence est utile ou elle est funeste : si elle est utile, plus il y aura de concurrence, plus il y

aura de bénéfice : si elle est funeste, revenons au système des douanes entre province et province : que les possesseurs des vignobles de la Bourgogne repoussent les vins des autres provinces de la France, que les fabricants de la Saxe élèvent une nouvelle barrière contre les fabricants du nord de l'Allemagne.

La concurrence commerciale n'est qu'une affluence de valeurs qui demandent à s'échanger contre d'autres valeurs. Il est donc irrécusable qu'il n'est d'autre question que celle-ci : Produirons-nous de la toile ou des chapeaux, de la dentelle ou du vin? En conséquence, le système prohibitif ne peut avoir d'autre résultat que de fermer les issues naturelles des capitaux, d'arrêter l'action spontanée du travail pour y substituer un système artificiel, plus coûteux et dangereux. *Plus coûteux* cela est de la dernière évidence ; *dangereux*, parce que toute barrière artificielle peut, d'un moment à l'autre, être rompue, ce qui serait une cause d'épouvantables perturbations.

Abordons maintenant une objection plus spécieuse. La liberté commerciale, dira-t-on, abaissant devant l'industrie toutes les barrières politiques, les capitaux et les travailleurs des pays peu favorisés de la nature émigreront dans les pays placés dans des circonstances meilleures : un État peut ainsi se trouver déshérité de ses instruments producteurs ; il les eût conservés, au contraire, en leur assurant un emploi, un marché. Mieux vaut pour l'État tirer un parti quelconque de son travail et de son capital que de les perdre.

Nous retrouvons ici cette même confusion d'idées qui jette un si grand trouble dans toutes les discussions relatives à la liberté commerciale. En effet, l'objection ne peut se concevoir que dans le cas, soit de la destruction soudaine du système prohibitif, soit d'une de ces brusques oscillations dont sont toujours menacées les industries privilégiées ; alors seulement on peut imaginer, avec quelque apparence de raison, un déplacement violent, une émigration considérable de capitaux et de travailleurs. L'hypothèse que nous cherchons à approfondir dans ce moment est, au contraire, celle d'États qui, nouvellement constitués, peuvent, sans entraves, suivre les voies de la liberté commerciale. Dans cette hypothèse, l'objection n'est pas sérieuse.

Sans doute, selon le cours naturel de choses, les capitaux se porteront d'abord vers les pays qui leur offrent les emplois les plus faciles, comme l'eau qui envahit un terrain inégal occupe d'abord les bas-fonds et n'atteint que successivement, peu à peu, les lieux élevés. Si on veut dire que les populations s'établissent de préférence sur les territoires qui leur promettent plus de ressources et une existence plus agréable, nul ne le conteste, et il est bon qu'il en soit ainsi. Cela est utile à tout le monde, et à ceux qui s'établissent d'abord dans ces lieux privilégiés, et à ceux qui pénètrent plus tard dans les pays moins favorables au développement de l'industrie. Car plus s'élève le niveau général de la richesse, plus cette élévation est rapide, et plus les habitants des lieux les moins favorisés en verront le flot arriver promp-

tement jusqu'à eux et leur apporter les capitaux nécessaires à leur industrie. Il ne peut donc pas être question ici d'émigration, mais de la diffusion successive, plus ou moin rapide de la richesse. Voudrait-on affirmer que les hommes doivent se vouer d'abord à l'exploitation des terres les moins fertiles et aux insdustries les plus difficiles et les moins profitables? La pensée serait étrange : c'est là cependant ce qu'on affirme, si on affirme quelque chose.

Et ici, permettez-moi de vous faire remarquer combien il est singulier d'entendre professer la doctrine des industries factices, du système prohibitif, dans les pays auxquels leur situation géographique, leur étendue et la nature de leur sol assuraient, de préférence à tant d'autres, un large concours de travailleurs et de capitaux. Qu'avaient à craindre de la liberté la France, l'Espagne, l'Italie? Que n'avaient-elles, au contraire, à espérer, si leurs institutions, leurs lois, leurs croyances et leurs mœurs n'avaient jamais opposé d'obstacles au cours naturel des choses? Qu'on se rappelle la richesse prodigieuse de l'Italie au moyen âge. Sans les lois prohibitives, les maîtrises, le droit d'aubaine, les priviléges, le despotisme, l'inquisition, les persécutions religieuses, l'Espagne, la France, l'Italie, seraient aujourd'hui les pays les plus riches de l'Europe. Elles ont pour ainsi dire étouffé de leurs propres mains les germes de leur prospérité, et poussé de force des travailleurs habiles et de grands capitaux vers la Prusse, la Suisse, l'Angleterre et la Hollande. La France

n'a pas encore atteint le degré de richesse auquel un tout autre système financier et politique l'aurait élevée depuis longtemps ; l'Italie a reculé. Ce qu'on raconte des richesses, des comptoirs, eds vaisseaux, des agents commerciaux des grandes maisons de Florence, de Venise, de Gênes, de Milan, paraît aujourd'hui fabuleux. Quant a l'Espagne, après avoir, par son esprit réglementaire et l'orgueilleuse ignorance de son despotisme, fait un mal énorme au royaume de Naples et au duché de Milan, elle s'est ruinée elle-même. Jamais l'homme n'avait plus outrageusement foulé aux pieds les dons de la nature, et insulté avec une audace plus stupide aux dispensations de la providence.

Résumons-nous : pour des États se constituant à neuf, ce serait une pensée funeste que le système prohibitif. La prohibition, et ce qu'on appelle *protection* n'est qu'une prohibition déguisée, ou, si l'on veut, mitigée, ne peut être admise que sous forme d'exception ; car, je m'empresse de le reconnaître, le principe de la liberté commerciale admet dans tous pays, même dans les nouveaux États, des exceptions que la saine théorie ne craint pas d'avouer. Essayons maintenant de reconnaître l'étendue de ces exceptions ; nous aborderons ensuite la question dans sa partie la plus difficile et la plus délicate, la question de la liberté du commerce, appliquée aux pays qui sont depuis longtemps sous le régime du système prohibitif.

Au point de vue économique, demander si le principe de la liberté commerciale admet des exceptions,

c'est demander s'il y a des circonstances où le système restrictif puisse augmenter la somme de la richesse nationale. Or, si on entend par là une augmentation immédiate, de pareilles circonstances ne peuvent jamais se rencontrer. Jamais on ne s'enrichira du premier coup en payant cher ce qu'on peut avoir à bon marché. Mais nul n'ignore qu'il est des circonstances où le sacrifice d'aujourd'hui peut être suivi plus tard d'un bénéfice qui le compense et le dépasse. Une administration à la fois prudente et éclairée commande dans certains cas des tentatives aléatoires, des avances qui peut-être ne rentreront pas en entier. Il n'est pas de père de famille qui, ayant de fortes raisons de croire qu'il existe dans son domaine un grand dépôt de richesses minérales, ne se crût obligé, s'il en avait le moyen, de faire des essais pour vérifier le fait et ouvrir à ses enfants cette nouvelle source de prospérité.

La même chose peut être vraie d'une nation. Quand on dit que chaque peuple doit exploiter les industries les mieux appropriées à son sol, à son climat, aux circonstances dans lesquelles il est placé, cela ne veut pas dire que certains produits ne puissent être obtenus avec avantage dans plus d'un pays : parce que l'Espagne et le Portugal sont riches en vins, il ne s'ensuit pas que la France ne cultive pas la vigne avec avantage. Dès lors supposons un gouvernement qui, par des enquêtes sérieuses et des observations dignes de confiance, aurait acquis la conviction qu'une grande industrie étrangère peut être avec le même succès exploitée dans le pays : il

considère, d'un côté, l'accroissement que peut en recevoir la richesse nationale; il considère, de l'autre, que le succès n'est jamais tout à fait certain, que l'entreprise exige de fortes avances, qu'en tout cas les premiers produits ne pourront, par leur coût, soutenir la concurrence des produits étrangers, enfin qu'il n'y a pas de capitaliste assez hardi pour vouloir courir toutes ces chances. Le gouvernement, voulant venir en aide à l'industrie particulière, aurait à choisir entre deux moyens. Il pourrait s'associer à l'entreprise, et pendant un certain nombre d'années lui assurer les profits ordinaires ; il ferait une opération semblable à celle qu'on a proposée tout récemment pour un chemin de fer. C'est dire, en d'autres termes, que le gouvernement peut percevoir un impôt et en appliquer le produit à une entreprise industrielle, en y associant tous les contribuables, le pays tout entier.

Si le gouvernement, sachant que d'ordinaire cette intervention directe n'est pas heureuse, ne veut pas se mêler de l'entreprise, au lieu de s'associer aux capitalistes, il rend une loi restrictive, il soumet les denrées étrangères, de la nature de celles dont il veut exciter la production, à un droit plus ou moins élevé. Par la première opération le gouvernement disait aux contribuables : « Vous payez dix d'impôt ; dorénavant, à raison des essais qu'il nous convient de faire, vous payerez douze. » Par la seconde opération il leur dit : « Votre consommation vous coûte vingt; dorénavant elle vous coûtera vingt et un. » Les deux moyens, différents dans la forme et par

leurs résultats administratifs, sont les mêmes au fond.

Il est évident que ces mesures restrictives, destinées à seconder des exploitations aléatoires, dont les brillants résultats peuvent un jour compenser les périls et les sacrifices, que ces mesures, dis-je, doivent être temporaires; rien ne pourrait en justifier la perpétuité. Pourquoi, en effet, une prohibition permanente ? La demander, c'est avouer de ces deux choses l'une : ou que vos produits ne pourront jamais atteindre la perfection des produits que vous repoussez, ou que vous prétendez, à l'aide de la loi et quel que soit d'ailleurs le perfectionnement de vos procédés industriels, rançonner, aussi longtemps que vous le pourrez, vos concitoyens. La loi permanente, si elle n'est pas une erreur, est une iniquité : il n'y a pas de milieu. Les lois prohibitives d'une durée illimitée ne sont jamais que des expédients pour un intérêt particulier.

Ce point une fois admis, il reste, pour la pratique, à calculer quels doivent être le taux et la durée du droit protecteur, taux et durée qui peuvent varier, surtout selon que l'industrie dont il s'agit exige plus ou moins de capital fixe. Car c'est le capital fixe qui est le plus compromis dans les entreprises qui échouent; c'est ce capital qu'il est surtout difficile de déplacer, puisque, comme vous le savez, consistant essentiellement en routes, canaux, constructions, machines, outils propres à telle ou telle industrie, il ne peut pas servir également à une autre production. Pour que ce capital vienne s'engager dans

des entreprises de longue haleine, d'une haute importance, mais aléatoires, il faut lui assurer, dans ces cas exceptionnels, une protection qui lui laisse la chance d'un amortissement graduel.

Il est un autre point de vue qui paraît à quelques personnes se lier à celui que nous venons d'examiner et suggérer la même exception. Il est, dit-on, des pays qu'on pourrait appeler léthargiques ; il y a des peuples endormis. Je ne veux pas soulever ici la question de savoir à qui ce sommeil doit être imputé, si c'est aux peuples eux-mêmes ou à ceux qui les gouvernent ; question qui de prime abord semble facile à résoudre, l'histoire nous ayant appris qu'en d'autres temps, sous d'autres systèmes politiques, ces mêmes peuples ont été à la tête des nations alors connues et se sont rendus à la fois célèbres et redoutables par leur irrésistible activité. Mais, d'un autre côté, une nation (je ne parle pas ici des petits États qu'une force étrangère peut dominer) a-t-elle jamais d'autre système politique que celui qui est conforme en réalité à ses tendances et à ses dispositions ? On se laisse bercer lorsqu'on est disposé au sommeil. Quoi qu'il en soit, il est vrai des peuples comme des individus qu'ils ont des temps d'atonie et d'inaction, et il est encore plus certain qu'il est alors difficile de faire remuer ces corps presque inanimés. L'économie nationale se ressent de cette torpeur ; le travail languit, les capitaux n'augmentent pas, les revenus se dissipent en dépenses de mollesse et d'ostentation ; la charité, au lieu de soulager le malheur, encourage et récompense la paresse. On demande à la

terre quelques produits, et c'est tout : la rente territoriale suffit aux besoins des classes élevées ; c'est à l'aide de ce revenu qu'elle paye les jouissances que l'industrie étrangère lui procure. Cependant ces peuples sont, si on peut le dire, endormis sur des oreillers d'or : la richesse les entoure, et la nature, en leur offrant des agents d'une puissance étonnante, les rappelle tous les jours au travail et au progrès.

On a cru que le système prohibitif pouvait être pour ces peuples une sorte d'aiguillon, qu'il les forcerait à se réveiller, à regarder autour d'eux et à se baisser pour recueillir les richesses que leur sol offre avec tant de prodigalité. N'est-ce pas là une illusion ? Est-ce par des lois restrictives que l'industrie peut être ranimée dans ces pays ? Quand l'homme opulent sera obligé de payer un peu plus cher ses broderies ou ses dentelles, croyez-vous qu'il se fera fabricant de dentelles et de broderies ? Et l'homme du peuple qui vit à peu près de rien et qui à la longue, c'est une tendance de notre nature, a fini par devenir idolâtre de son *dolce far niente*, que lui importe le prix des objets de luxe ? Calculera-t-il que ce renchérissement peut diminuer les aumônes qu'on lui fait, qu'il vaut mieux travailler que de s'exposer un jour à de cruelles souffrances ? Pour arriver à une pareille déduction, il faudrait combiner deux ou trois idées qu'il n'a pas : il sent, il ne pense guère.

Les lois restrictives ne sont là que des lois fiscales, bonnes pour augmenter le revenu du prince, nullement propres à aiguillonner l'industrie. Éta-

blissez, avant tout, des lois protectrices de la liberté et de la sûreté individuelles, rendez au pays sa vie morale, appliquez-vous à dissiper les préjugés qui repoussent l'industrie et les capitaux de l'étranger, assurez-leur une protection efficace, et les capitaux arriveront de toutes parts. Les capitalistes étrangers n'ignorent pas qu'il y a chez vous des trésors à exploiter, des industries à exercer, un vaste marché à ouvrir pour les produits de leur pays; ils savent qu'on ne vend pas à ceux qui n'ont aucun moyen d'acheter. Le manufacturier de Birmingham sait parfaitement que le jour où la Calabre, la Sicile, l'Espagne produiraient trois ou quatre fois plus qu'elles ne produisent aujourd'hui, elles lui achèteraient trois ou quatre fois plus de denrées qu'elles ne lui en achètent maintenant.

Des capitaux européens exploitent l'Amérique du sud en même temps qu'ils s'efforcent de rappeler à la vie industrielle l'Espagne, la Sicile, la Crimée. C'est par l'exemple, par l'instruction et par l'attrait du gain que peu à peu les populations engourdies retrouveront l'énergie et la dignité du travail.

En supposant qu'une loi restrictive puisse seconder cette résurrection industrielle par l'élévation des salaires et des profits, toujours est-il que, dans ce cas comme dans le premier, il ne peut jamais être question que d'une mesure restrictive *temporaire*.

Je passe aux considérations politiques.

Nous l'avons dit souvent, et je me plais à le répéter, il est peu de questions sociales qu'on puisse résoudre par l'application hautaine d'un seul et unique

principe. L'économie politique n'est pas la maîtresse du monde, la législatrice universelle des sociétés civiles. Elle vous demande la liberté du commerce et de l'industrie, à quelques rares exceptions près : elle a raison dans la sphère de ses idées. Mais il est des cas où la science de la richesse se rencontre avec la politique, chargée essentiellement de pourvoir au premier besoin de toute nation, je veux dire à l'indépendance, à la force, à la défense du pays. Avant de savoir si on sera plus ou moins riche, il s'agit d'exister.

Faisons l'application de cette maxime à la France, nation de 33 millions d'hommes, placée au premier rang des puissances, et dont on a dit avec raison qu'il ne devait pas se tirer un coup de canon en Europe sans son consentement ; on peut dire, avec non moins de vérité, qu'elle sera toujours pour les puissances voisines un sujet d'envie et de jalousie. Dans cette position politique, si on nous prouvait, de la manière la plus irrécusable, que l'artillerie, les fusils, les armes quelconques de nos fonderies, de nos fabriques, nous reviennent à un prix bien supérieur au coût de ces produits en Suède, en Angleterre, en Autriche, pourrions-nous en conclure qu'il faut ouvrir nos frontières à tous ces produits étrangers, si la conséquence inévitable de cette mesure devait être la chute de toutes les usines et fonderies françaises ?

L'étranger voulût-il nous livrer ces armes à un prix très-modique, la France ne pourrait consentir à l'anéantissement de ses ateliers, une guerre pou-

vant naître demain, et la France se trouver prise au dépourvu, à moins qu'elle n'eût d'avance encombré ses magasins et anticipé d'énormes dépenses. De vastes manufactures d'armes ne s'établissent pas avec succès d'un jour à l'autre, même au prix des plus grands sacrifices. Qu'on ne dise pas que l'intérêt personnel trouverait toujours les moyens de faire arriver des armes en France : sans doute il pourrait toujours en entrer de petites quantités, mais les armes sont une marchandise de grand encombrement, dont le transport exige des moyens considérables et dont la contrebande est difficile. Ce que je dis des armes peut se dire des chevaux et de quelques autres denrées. La France, coûte que coûte, doit se suffire à elle-même pour ses moyens de défense.

Certes, il serait ridicule de craindre, en cas de guerre, une disette de sucre, de café, de cannelle, de châles, de mousselines et de soieries. S'il vous plaît de recevoir ces denrées, l'ennemi lui-même s'empressera de vous les apporter en échange de vos écus ou des denrées qui lui sont nécessaires.

Quant aux armes et autres moyens de défense, il en défendra sévèrement l'exportation et fera tous ses efforts pour empêcher les neutres de vous les apporter.

Ce que je dis des armes peut-il se dire des céréales ? Portez vos regards sur la Suisse, nation de deux millions d'hommes, placée entre l'Allemagne, la Savoie et la France, sans contact avec la mer. Ne pourait-elle pas se trouver dans des circonstances

telles que ses trois voisins s'accordassent pour lui dire : Tu subiras cette loi, ou toute communication avec nous sera interrompue? Une semblable menace adressée à un pays qui ne produirait pas toutes les denrées nécessaires à sa subsistance serait une menace de famine. Or, si ce pays pouvait, en encourageant par des lois restrictives certaines exploitations agricoles, produire, malgré ses rochers et ses montagnes, les céréales dont il a besoin, devrait-il, pour ne pas payer un peu plus cher sa nourriture, se priver de ce moyen d'indépendance et de dignité nationale? La question est spécieuse ; il est, en effet, important pour tout pays de pouvoir tirer de son propre sol ses moyens de subsistance : mais il est vrai, d'un autre côté, que très-probablement dans un pays comme la Suisse, la production des plantes nutritives n'a pas besoin d'encouragements artificiels. Le prix naturel de ces denrées suffirait pour récompenser les efforts des cultivateurs. D'ailleurs l'hypothèse que nous avons imaginée est une combinaison trop odieuse et trop difficile pour que la science l'accepte comme une donnée probable, et la question qu'elle soulève est trop exceptionnelle pour nous y arrêter davantage.

Un grand État peut facilement accroître, en cas de besoin, la production indigène des matières alimentaires. Quant aux petits États, les sacrifices qu'ils s'imposeraient dans ce but ne leur seraient pas une garantie suffisante d'indépendance politique.

En résumé, il est irrécusable qu'il est des excep-

tions au principe de la liberté de l'industrie et du commerce, exceptions dont les unes, vous le voyez, messieurs, ont leur fondement dans la science économique elle-même, les autres découlent de considérations morales ou politiques.

TREIZIÈME LEÇON

SOMMAIRE

De la liberté commercialale considérée dans ses applications aux pays qui sont soumis au système prohibitif. — 1° C'est une erreur de croire que le système prohibitif, nuisible aux masses, est toujours profitable aux capitalistes autant et plus encore qu'aux propriétaires fonciers : l'intérêt des capitalistes et celui des propriétaires du sol ne sont pas identiques ; — 2° Influence du système prohibitif et de la liberté commerciale sur le taux des profits : le système prohibitif n'est point une cause permanente de hauts profits ; — 3° Le système prohibitif appliqué aux produits agricoles assure aux propriétaires fonciers des fermages élevés. Application des principes à la production du sucre de betterave ; — 4° En cas de retour à la liberté, la rente territoriale pourra baisser, mais sans dommage pour l'intérêt général ; — 5° Le capital circulant ne souffrirait de la transition que si elle était soudaine ; — 6° Le capital fixe se trouverait plus ou moins compromis selon que la transition serait plus ou moins lente et graduelle ; mais les pertes seraient promptement réparées ; — L'abolition du système prohibitif n'entraînerait pas une émigration du capital français. — Conclusion. Le système prohibitif est destiné à périr de ses propres excès.

Il nous reste à examiner la question de la liberté commerciale dans ses rapports avec les pays ou le système prohibitif est établi. Par cela seul qu'il a existé, ce système a produit des résultats qui intéressent de très-près le bonheur, la prospérité, l'existence même d'un grand nombre d'hommes. Capita-

listes et travailleurs se trouvent engagés dans des voies artificielles ; qui osera leur dire : « Quittez ces directions et prenez à l'instant même des directions nouvelles? » Certes, s'il y avait une puissance humaine capable de produire ce changement soudain sans détruire une masse énorme de capitaux, sans réduire au désespoir une foule de travailleurs, il n'y aurait pas de blâme assez sévère pour tous ceux qui retarderaient de vingt-quatre heures l'établissement de la liberté commerciale ; mais il n'en est pas ainsi, la transition est pleine de difficultés et de périls. Ce sont des écueils que nous vous avons plus d'une fois signalés. Cherchons maintenant à les reconnaître de plus près ; voyons s'il est un moyen de les franchir sans naufrage, ou s'il faut se résigner à ne jamais passer de la servitude à la liberté.

Il est trois ordres de producteurs : les propriétaires de la terre, les capitalistes, les travailleurs. La question se présente donc sous trois faces. Que peut craindre chacun de ces trois ordres de producteurs dans un changement complet de système? que peut-il craindre, soit pour les valeurs qu'il possède, soit pour ses revenus? Ces trois classes de producteurs sont-elles placées sur la même ligne? et quand l'une d'elles plaide la cause du système prohibitif, est-ce réellement dans l'intérêt général qu'elle plaide, ou seulement dans son intérêt particulier?

Parlons d'abord des revenus.

Des économistes éminents semblent croire que le système prohibitif, nuisible aux masses, nuisible aux consommateurs, est toujours profitable aux capitalis-

tes tout autant et plus encore qu'aux propriétaires fonciers. Ce serait là une erreur : l'intérêt des capitalistes et celui des propriétaires du sol ne sont point identiques ; loin de là.

Veuillez vous le rappeler, messieurs ; si la loi défend dans un pays l'entrée des tissus de coton fabriqués à l'étranger, qu'arrive-t-il ? en fait, qu'est-il arrivé ? La production nationale de ces tissus, sous l'égide du régime prohibitif, prend un vif essor ; pendant quelque temps, les capitaux engagés dans cette industrie donnent des profits supérieurs au taux commun ; beaucoup de capitaux quittent les autres industries pour se porter vers l'industrie nouvelle, jusqu'à ce que le niveau des profits se trouve rétabli.

Quand ce fait est accompli, où sont pour le capitaliste les bénéfices du système prohibitif ? Le capitaliste ne gagne pas plus qu'il ne gagnait ; seulement il fait autre chose ; si jadis il armait cent navires destinés pour les Indes orientales, pour l'Amérique, pour la Chine, il n'en armera plus que dix. Croyez-vous avoir multiplié les emplois du capital national en prohibant les produits étrangers ? Faut-il donc répéter que vous avez supprimé à l'intérieur les industries qui alimentaient le commerce international ?

Un changement dans le taux des profits peut s'entendre de deux manières : il peut être absolu ou relatif. En d'autres termes, il peut y avoir hausse ou baisse générale des profits, ou bien l'élévation peut être particulière à certains emplois.

Dans le second cas, nous l'avons dit, l'équilibre ne

tarde pas à se rétablir; le changement n'est qu'un fait passager. Dans le premier cas, il y a une modification profonde, plus ou moins permanente, des conditions du marché.

Nous n'avons pas à rechercher ici toutes les lois régulatrices des profits; contentons-nous de remarquer que rien ne prouve que le système prohibitif puisse être la cause d'une hausse générale et permanente. Peut-il accroître les forces productives du pays et diminuer ainsi les frais de production? Au contraire, car il engage des capitaux dans des entreprises difficiles et coûteuses.

Dira-t-on qu'il détruit une portion du capital national, et que c'est en le rendant plus rare qu'il en hausse le prix? Nous ne voudrions pas nier le fait d'une manière absolue. Il est vrai, d'un côté, que l'amorce du système protecteur a plus d'une fois entraîné à leur perte des capitalistes téméraires et cupides; il est encore plus vrai que les entreprises dont la *protection* peut seule compenser les désavantages naturels exigent souvent, toutes choses étant égales d'ailleurs, un capital plus considérable que les productions, je dirais presque spontanées du pays. Dès lors on pourrait croire que, si, par un concours quelconque de circonstances, il était impossible de se procurer la somme additionnelle de capital que rendent nécessaire les lois prohibitives, la demande de capital devenant de plus en plus pressante, il pourrait y avoir sur le marché une hausse générale des profits.

Elle retomberait, selon les circonstances, à la

charge, soit des consommateurs, soit des travailleurs.

Mais qui oserait alléguer un pareil résultat comme justification du système prohibitif, ou seulement pour en excuser la prolongation? Autant vaudrait combler d'éloges des propriétaires de vignes et des fermiers qui s'accorderaient pour anéantir la moitié d'une récolte, afin d'obtenir un prix élevé de leurs denrées, et de ne pas avoir l'embarras de surcharger leurs greniers et leurs caves.

De même nous reconnaissons que le système prohibitif a plus d'une fois surexcité à tel point la population dans les grands foyers de la production, que les salaires ont dû baisser au profit des capitalistes plus encore que des consommateurs. C'est un des reproches les plus amers qu'on ait le droit de faire au système que cet abaissement de la classe ouvrière, qu'il séduit, qu'il égare et qu'il livre, bon gré, mal gré, à la cupidité des capitalistes. Certes, de pareils résultats ne pourraient pas retarder d'une minute l'abolition du système prohibitif.

Il se peut donc, nous en tombons d'accord, que, par un certain concours de circonstances, ce système devienne l'occasion ou la cause d'une hausse des profits; mais on doit en même temps reconnaître avec nous,

1° Que cette hausse, se réalisât-elle, ne pourrait être ni générale ni durable;

2° Qu'agréable aux capitalistes, elle ne serait ni équitable en soi, ni utile à l'économie nationale;

3° Qu'en tout cas il serait révoltant de demander

le maintien du système prohibitif pour assurer aux capitalistes des profits élevés au détriment, soit des consommateurs, soit des travailleurs.

Mais, encore une fois, la hausse permanente des profits n'est pas une suite nécessaire, moins encore une conséquence directe du système prohibitif. Des capitalistes vous demandent-ils à grands cris une prohibition nouvelle? Examinez : vous trouverez des imprudents qui, engagés dans de folles entreprises, demandent à la loi la réparation de leurs erreurs aux dépens de leurs compatriotes, ou des hommes habiles, adroits, tout prêts à exploiter le champ nouveau avant que la concurrence l'envahisse. Ils se réservent les primeurs de la prohibition; ils savent que les profits seront ramenés par la concurrence au taux commun, qu'il ne restera alors d'autres effets de la prohibition que des frais de production inutiles, une perte sèche pour le pays. Qu'importe? leur fortune est faite, le but est atteint. Qui ne connaît plus d'un fait de cette nature, plus d'une maison dont l'opulence n'est due qu'à un caprice du législateur? Il eût été plus simple et moins funeste au pays de prendre dans le trésor de l'État 50 millions et de les jeter à ces spéculateurs, que de troubler ainsi le cours naturel de l'économie nationale en levant de lourds impôts à leur profit, tandis que, pour diminuer d'une quantité imperceptible les charges des contribuables, on ne craint pas d'enlever cent écus à un malheureux employé qui a consacré toute sa vie, toutes ses forces au service du pays.

Au reste, la hausse permanente des profits est loin d'être généralement admise comme un résultat irrécusable du système prohibitif. Il est des économistes qui, tout en reconnaissant les avantages de la liberté commerciale, sont, au contraire, convaincus que c'est elle qui pourrait avoir pour conséquence l'élévation du taux des profits.

Il arrive souvent, a-t-on dit, que le commerce étranger fait obtenir aux capitalistes des profits très-élevés, fort au-dessus du taux ordinaire. Or, ajoute-t-on, cette hausse partielle doit réagir sur la moyenne des profits qui s'élèvera à l'avantage des capitalistes. — Si cela était vrai, les conséquences pourraient en être fort graves ; mais n'y a-t-il pas là une erreur qui consiste à faire jouer à la même chose deux ou trois rôles différents ?

Les profits sont soumis à la loi générale, inaltérable, de tous les marchés du monde, à la loi de la concurrence. Selon cette loi, quel est le fait qui produirait cette hausse des profits ? Supposez, dit-on, que, de nouvelles libertés étant accordées au commerce et de nouveaux débouchés lui étant ouverts, les capitalistes, attirés par les profits que ces nouvelles voies paraissent leur offrir, y portent 500 millions ; ces 500 millions se retireront du commerce intérieur ; le capital à l'intérieur diminuera ; les profits augmenteront. On s'est même servi de cet argument pour dire aux producteurs de l'intérieur : « De quoi vous alarmez-vous ? le commerce extérieur augmentera vos profits. »

Ce n'est là qu'un sophisme : 500 millons se por-

teront sur le commerce extérieur. Sous quelle forme? Nous l'avons assez dit, c'est en demandant à l'intérieur 500 millions de produits, denrées, navires, services, peu importe, qu'on donnera à l'étranger en échange de 500 millions de marchandises. Il n'est donc pas vrai de dire que vous ôtez 500 millions au commerce intérieur.

Rien n'est enlevé à la production nationale. L'effet du commerce extérieur, c'est de vous donner, en échange de produits nationaux, une masse de choses utiles, que vous ne pourriez obtenir ni dans la même quantité, ni de la même qualité, ni à aussi bon marché si vous les produisiez chez vous. L'effet du commerce extérieur n'est pas d'augmenter les profits, mais d'augmenter la masse des choses utiles, les moyens de jouissance pour la communauté tout entière.

Pourrait-il, dans quelques cas, augmenter les profits? Tant que vous importerez de l'étranger des objets de luxe ou d'agrément, vous n'exercerez aucune influence sur les profits ; mais si vous importez une grande quantité de choses servant aux nécessités de la vie, des étoffes communes ou des comestibles à très-bas prix, l'ouvrier pourra se procurer ces choses avec un très-faible salaire. Et si en même temps, remarquez bien la condition, les classes inférieures étaient assez dépourvues de prévoyance pour se multiplier rapidement, de manière que l'ouvrier fût toujours réduit à se contenter du salaire nécessaire, il est clair que, ce nécessaire pouvant être obtenu par un salaire minime, la portion

aliquote de l'ouvrier diminuerait, et que par conséquent celle du capitaliste augmenterait. C'est ainsi que pourrait arriver un changement dans le rapport entre les salaires et les profits ; mais ce résultat exceptionnel, outre l'importation d'une grande quantité de certaines denrées, suppose un autre fait, une augmentation proportionnelle du nombre des ouvriers.

En d'autres termes, l'effet du commerce étranger, en ce qui concerne les profits, est analogue à celui de la culture d'une terre plus fertile, de la découverte sur le vaste territoire de la France de terres qui, au lieu de donner dix pour un, donneraient trente, de terres qui donneraient du vin meilleur encore que celui que nous avons, du lin encore plus fin, du chanvre encore plus solide.

Les propriétaires fonciers sont-ils dans le même cas que les capitalistes dont nous venons de parler? Non, messieurs; les propriétaires de terres profitent toujours du système prohibitif appliqué aux produits agricoles. La raison en est simple. Sous le régime de la prohibition, ils n'ont pas à craindre de concurrence illimitée, quel que soit d'ailleurs le taux des fermages.

Ayez autour de vous dix manufactures de coton ; si elles donnent encore 30 pour 100 de bénéfice, il s'en établira dix autres, et, si les profits ne sont pas ainsi ramenés au taux commun, il s'en établira encore de nouvelles ; rien ne s'y oppose.

S'il s'agit, au contraire, de produits agricoles, de céréales, c'est surtout pour les céréales que ceci est important, peut-on multiplier à plaisir les manufac-

tures de blé? on peut seulement en établir quelques-unes de plus; l'un des plus déplorables effets du système prohibitif appliqué aux céréales, c'est de pousser à la culture des mauvaises terres. On labourera des terres de troisième et de quatrième qualité. La rente territoriale des bonnes terres s'élèvera, vous le savez, sans autre effort, de la part des propriétaires, que d'encaisser le tribut que tout consommateur sera contraint de leur payer.

Or, je vous le demande, cet état de choses peut-il cesser tant que durera le système prohibitif?

Ainsi, tandis que la concurrence intérieure ramène peu à peu au taux commun le gain du capitaliste, en sorte que le jour arrive où, pour ce qui concerne ses *revenus*, il ne profite plus du système prohibitif, le propriétaire foncier, qui ne craint la concurrence que dans des limites fort étroites, peut compter sur une rente exagérée, tant que le système prohibitif subsiste. Lors donc que les propriétaires anglais défendaient, avec un zèle ardent, le système prohibitif, parce que, disaient-ils, il ne fallait pas ruiner ces dignes capitalistes, ces pauvres ouvriers, le fond de leur pensée était de mettre le monopole des céréales à l'abri derrière les lois prohibitives des autres denrées. Ils comprenaient que si la liberté commerciale se fût rétablie pour tout le reste, il eût été choquant, impossible, de maintenir le système prohibitif pour les céréales.

Il s'agite dans ce moment, chez nous, une question qui s'éclaire des considérations que nous venons d'exposer; je veux parler de la question du sucre de

betterave. C'est là, ne l'oubliez pas, une industrie agricole toute factice. Si le sucre de canne n'était pas soumis à un droit énorme, nul n'aurait imaginé d'extraire de la betterave le peu de matière saccharine qu'elle renferme. Les frais de production dépasseraient le prix naturel du sucre de canne. Fabriquer du sucre de betterave, c'est donc enlever au trésor une partie de l'impôt qu'il perçoit sur les sucres, et ruiner les planteurs des colonies en faisant tourner contre eux la loi qui voulait, tout en les asservissant, les protéger. C'est leur enlever à la fois la liberté et le privilége.

Si la loi ne vient pas s'y opposer, les capitaux se porteront vers la nouvelle industrie ; dans cette première ébullition, on recueillera des profits considerables supérieurs au taux moyen ; mais, par l'action de la concurrence, le produit net des terres à betteraves s'élèvera, les fermiers dont les baux sont antérieurs à ce fait agricole profiteront d'abord de toute la hausse, et ensuite, ainsi que je vous l'annonçais il y a deux ans, c'est exclusivement la rente territoriale qui doit s'élever. Ce fait s'est déjà réalisé dans plus d'une localité. Ainsi, une fois le niveau rétabli, qui profite de la découverte ? Peut-être un moment le consommateur par le premier effet d'une concurrence excessive, mais le profit définitif arrivera toujours et en fin de compte au propriétaire foncier ; la loi qui impose le sucre étranger et le sucre de nos colonies enfante pour eux une sorte de miracle ; on peut dire qu'elle donne à leur terre un nouveau degré de fertilité.

Vous en tirerez sans doute la conséquence que, lorsqu'on demandera à ces producteurs de vouloir bien permettre que sous une forme quelconque on fasse rentrer dans le trésor public une partie, du moins, des sommes qu'on a si imprudemment laissé détourner, on ne leur demandera rien que de juste et de raisonnable [1].

La position des propriétaires territoriaux et la position des capitalistes producteurs et manufacturiers ne sont donc pas les mêmes sous l'action du système prohibitif.

Le propriétaire foncier est seul protégé contre la concurrence, même intérieure, par un monopole naturel que rien ne peut affaiblir.

Maintenant nous connaissons, je crois, le fond de la question; nous savons où doit se porter notre attention, si nous voulons étudier les effets d'un changement de système dans les pays qui ont proscrit la liberté du commerce.

Ne nous occupons plus des propriétaires fonciers; il est évident que beaucoup de ces propriétaires verraient leur rente territoriale diminuer; quelques-uns même la verraient complétement disparaître, parce que la culture des terres inférieures serait abandonnée. C'est ce qui arrivera un jour ou l'autre, par la force des choses, en Angleterre. Car, quoi qu'on fasse, la question ne peut pas ne pas être posée dans ces termes : l'intérêt social exige-t-il impérieusement que la rente territoriale soit mainte-

[1] C'est ce qu'a fait la loi du 18 juillet 1837.

nue à un certain taux, par des moyens artificiels, en prélevant au profit d'une classe un impôt énorme sur les denrées de première nécesisté?

Voyons ce qui arrivera, dans l'hypothèse, du capitaliste pour son capital, du travailleur pour son salaire.

Dans le phénomène de la production le capital circulant achève sa carrière dans un temps déterminé plus ou moins long, mais qui dépasse rarement un an, deux ans, trois ans au plus. Il est des industries où ce capital rentre en quelques jours.

Le capital fixe, au contraire, s'use, se détériore, et on ne peut en conserver la valeur que par un amortissement sagement combiné.

Le premier, facile à transformer, facile à déplacer, trouvera toujours, dans un espace de temps donné, un emploi avantageux ; le second peut n'en trouver aucun, et perdre ainsi toute valeur.

Là est la différence essentielle. Le capital circulant ne doit être pris en considération que lorsque le législateur se propose de procéder de la manière la plus violente. Oh! certes, si demain il paraissait une loi exécutoire le jour d'après et renversant tout d'un coup le système prohibitif, une grande partie du capital circulant serait perdue ; mais si, au contraire, le législateur disait : — A telle époque on pourra importer tels ou tels produits, — ou bien, — dans deux ans, le droit sur tels produits étrangers sera réduit du quart, dans quatre ans de moitié, au bout de six ans il sera supprimé, — il n'y aurait, pour ainsi dire, pas de perte pour le capital circu-

lant. Ce capital successivement réalisé, au lieu de s'appliquer de nouveau à la même industrie, chercherait un autre emploi. Il pourrait y avoir quelques embarras, momentanés et locaux ; il n'y aurait ni pertes considérables ni profondes perturbations ; il y aurait plus de clameurs que de souffrances, plus de bruit que de mal.

Quant au capital fixe, nous n'avons pas besoin de répéter ce qui arriverait en changeant de système.

L'essentiel est donc de se faire une idée approximative de l'importance de ce dernier capital et de la perte à laquelle il serait exposé. Cette perte n'est presque jamais totale ; et si, dans certains cas, elle peut s'élever très-haut, le plus souvent, en opérant avec ménagement et prudence, on laisse aux producteurs le moyen de retirer, des industries qu'ils doivent abandonner, même une partie de leur capital fixe.

Les machines qui servent à la production ne sont pas éternelles : le producteur dûment averti ne les renouvelle pas, il se borne à tirer parti de celles qui ne sont pas encore hors de service ; pour récupérer ainsi une partie de la valeur engagée, il n'a besoin que de temps.

Quant aux constructions, aux bâtiments, il est rare qu'on ne puisse pas leur donner sans de trop cruels sacrifices une destination nouvelle.

Pour agir avec connaissance de cause, il faudrait une statistique vraie des capitaux employés dans telle ou telle industrie, en distinguant le capital selon ses diverses formes et applications. Sans doute,

ce n'est pas chose facile qu'une investigation de cette nature : l'intérêt particulier déguise trop souvent la vérité. Cependant l'industrie a peu de mystères aujourd'hui qu'on ne puisse pénétrer, et d'ailleurs il n'est pas nécessaire d'arriver dans ces recherches à une exactitude mathématique.

Résumons-nous. En passant du système restrictif à la liberté commerciale, on peut, 1° diminuer le revenu territorial d'un certain nombre de propriétaires ; 2° compromettre une partie plus ou moins notable du capital engagé dans les industries protégées.

Quant au capital circulant, il ne court pas de dangers bien redoutables lorsque la transition n'est pas soudaine, lorsqu'on laisse à la consommation le temps d'employer les produits existants et à la production le temps, soit d'appliquer aux industries naturelles les capitaux qu'elle réalise, soit de perfectionner ses procédés au point de pouvoir braver toute concurrence.

Enfin je crois avoir démontré que le système restrictif n'élève pas d'une manière durable le taux des profits, toutes les fois que la prohibition n'est pas combinée avec un monopole proprement dit.

De ces observations il résulte que, en considérant la société dans son ensemble, on n'aperçoit jusqu'ici d'autre dommage effectif pour l'État que la perte d'une portion plus ou moins considérable du capital fixe. Ce que perdent dans leur revenu les propriétaires fonciers est épargné par les consommateurs. Le revenu général reste à peu près le même : seule-

ment la distribution en est plus conforme à la raison et à la justice.

La dépréciation d'une partie du capital fixe, chose fâcheuse sans doute, est un mal inévitable. En toutes choses, nous ne pouvons pas nous engager dans les voies de l'erreur impunément. Mais, si cette perte est certaine, qu'est-elle, comparée aux pertes incessamment renouvelées que le système prohibitif cause à l'État? qu'est-elle, comparée aux profits annuels du système de liberté? La liberté fait promptement oublier, par ses bienfaits et par la vive impulsion qu'elle donne à la puissance humaine, tout ce qu'elle nous à coûté d'efforts et de sacrifices, La liberté commerciale cicatrise, plus vite peut-être que la liberté politique, les blessures qu'elle a dû porter aux imprudents qui avaient méconnu ses droits. Les valeurs perdues seront bientôt remplacées par les bénéfices d'une production plus active et moins coûteuse, et par les épargnes des consommateurs. Le capital national et la demande de travail ne tarderont pas à s'accroître.

Ici peut-être, se reproduiront sous des couleurs plus spécieuses les craintes de ceux qui redoutent l'émigration des capitaux. Si les fers, diront-ils, pouvaient entrer librement en France, non-seulement cette branche importante de notre industrie métallurgique serait à l'instant même retranchée, mais nous verrions des capitaux français se transporter en Suède, en Angleterre, ailleurs, pour s'y appliquer à la production du fer. La demande devenant de plus en plus vive sur ces marchés, force se-

rait d'y appeler un capital plus considérable ; le capital de ces pays se trouve déjà distribué entre diverses industries ; le capital français trouverait donc facilement à se placer dans l'industrie des fers étrangers. La liberté nous priverait ainsi d'une partie de notre capital, et la demande de travail diminuerait d'une manière déplorable chez nous. Il ne s'agit plus ici de la *diffusion* successive de la population et du capital dans des pays nouveaux ; il s'agit d'un véritable déplacement, d'une émigration proprement dite. Nous erdrions le capital que nous possédons ; nous verrions diminuer notre puissance productive ; la France s'appauvrirait.

L'objection serait invincible si on ne considérait qu'un fait isolé, l'abaissement en France de l'industrie des fers ; je dis l'abaissement, je ne dis pas la destruction ; car je ne voudrais pas affirmer que la suppression du droit protecteur anéantirait chez nous cette industrie. Il est des usines qui, placées dans des circonstances favorables, ne perdraient par la concurrence que les bénéfices extraordinaires que leur assure le monopole, le fer pouvant, à ce point de vue, être comparé à un produit agricole. Peut-être aussi y a-t-il des producteurs qui, pour lutter sur notre marché contre les fers étrangers, n'auraient qu'à se donner la peine de perfectionner les procédés de leur industrie et à secouer le doux sommeil que le système protecteur procure à ses élus. J'ai déjà rappelé les paroles si naïves d'un fabricant dans l'*enquête commerciale* : Pourquoi, disait-il, me serais-

je informé de ce qui se fait dans les ateliers anglais ? je suis protégé.

Quoi qu'il en soit, l'objection se fonde sur cette supposition, que, le capital se trouvant distribué entre les diverses industries, lorsqu'une de ces industries quitte un territoire pour se concentrer dans un autre lieu, le capital l'y suit. La supposition est-elle admissible ?

Reprenons l'exemple des fers. Le capital employé aux exploitations anglaises, allemandes, suédoises, s'accroîtrait, nous ne le contestons pas. Mais les produits de ces exploitations, importés en France, y seraient échangés contre une masse équivalente de marchandises françaises, de ces marchandises, nous l'avons assez démontré, qui n'auraient pas été produites si les fers étrangers n'avaient pu franchir nos frontières. Dès lors ce qui a lieu en Angleterre, en Suède, pour les fers, aura lieu en France pour les vins, pour les garances, pour les soieries, les objets de mode, et ainsi de suite. Le capital consacré à ces productions devra être augmenté. A quelle source puisera-t-on cet aliment additionnel de nos industries naturelles ? ou dans le capital étranger, ou dans le capital national.

Dans le premier cas, il y a deux transports de capitaux en sens opposé, deux émigrations qui se compensent ; dans le second, le capital national, au lieu d'émigrer, ne fait que changer de destination à l'intérieur. Dans l'un et dans l'autre cas, la crainte de perdre une portion de capital et de travail au profit des États voisins n'est pas fondée.

Mais, dira-t-on, si le capital français ne fait que changer d'emploi en France même, cette conclusion pouvant s'appliquer à tous les autres États, d'où sortira le capital additionnel nécessaire aux mines de la Suède? La réponse est facile. Il sortira des industries artificielles que la Suède aussi doit au système prohibitif et qu'elle abandonnerait le jour où ses produits naturels ne seraient plus exclus de nos marchés.

Ce qu'on peut raisonnablement prévoir, c'est la décadence de certaines localités dans lesquelles la main imprévoyante du législateur avait implanté des industries factices et entassé un nombre exorbitant de travailleurs. Ces communautés, ces villes tout artificielles, on peut les comparer à des eaux dont on aurait élevé le niveau à force d'écluses. Le jour où ces barrières seront renversées, on verra se rétablir le niveau naturel ; les eaux s'abaisseront sur plus d'un point, mais elle s'élèveront ailleurs, et iront solliciter des terrains, animer des industries qu'un pouvoir arbitraire avait paralysés.

Pourquoi ne pas le reconnaître ? si nous ouvrions la porte au sucre étranger, probablement les sucreries de la Martinique, ne pouvant pas soutenir la concurrence, cesseraient de produire, et je ne sais si le capital et le travail entassés dans cette colonie y trouveraient facilement un autre emploi. La Martinique pourrait sans doute perdre de son importance commerciale ; mais, à ne considérer ici que le point de vue économique, qu'importe à la France l'abaissement d'un marché local, si d'autres marchés éga-

lement français s'animent et redoublent d'activité?

Dira-t-on que la Martinique, au lieu d'être une colonie, pourrait être un petit État indépendant, et que, dans cette hypothèse, si elle permettait chez elle l'importation du sucre étranger, sa perte serait certaine même au point de vue économique? L'objection est spécieuse; elle n'est pas solide. Si la Martinique avait été un petit pays autonome, elle n'aurait pas stimulé par ses lois la production du sucre. Où aurait-elle vendu ses produits? Tout système artificiel suppose un marché privilégié, de nombreux consommateurs que le législateur peut offrir en holocauste aux industries qu'on appelle nationales, et qu'il faudrait, pour parler correctement, appeler exotiques; car elles ne sont pas plus nationales que les plantes et les animaux que nous réunissons à grands frais au jardin du Roi; seulement elles n'offrent pas la même utilité scientifique ni les mêmes jouissances de curiosité.

Les inconvénients du système prohibitif ne sont tolérables que dans les marchés intérieurs d'une grande étendue.

La raison en est simple. Plus un État est vaste, plus il offre de variétés dans ses conditions physiques et industrielles, et plus il se rapproche du marché général du monde. Lorsque l'empire français s'étendait de Perpignan à Hambourg, de Cherbourg à Rome, c'était, pour nous, comme si les douanes étaient aujourd'hui supprimées en Belgique, en Piémont, en Toscane, dans les États du pape, en Hollande, dans une grande partie de l'Allemagne; c'é-

tait, pour les producteurs de ces pays, comme si les douanes étaient aujourd'hui supprimées dans le royaume de France.

Aussi est-il difficile de trouver un petit État livré à toutes les extravagances du système prohibitif; elles lui coûteraient trop cher, il en serait bientôt épuisé. Voyez les petits États de l'Allemagne ; ils n'ont placé sur leurs frontières d'obstacles sérieux à l'importation des produits étrangers que lorsque ces États ont été incorporés dans le grand marché de l'association allemande. Voyez les cantons suisses; leurs douanes sont en quelque sorte nominales; tout peut entrer en Suisse en payant des droits minimes.

Et cependant (c'est là un fait qu'on n'a pas assez remarqué) la production suisse n'a pas cessé de s'accroître ; l'industrie agricole et l'industrie manufacturière y ont également prospéré ; sur le penchant des Alpes, à côté de la fumée pastorale des chalets, on voit s'élever les noirs et épais tourbillons de l'usine qui carde, qui file, qui tisse à la vapeur; l'Anglais, le Français, le Belge, le Saxon, rencontrent sur plus d'un marché l'industrieux Helvétien, qui, sans primes, sans *draw-back*, par le seul effet de son travail intelligent et de son esprit d'ordre et d'économie, parvient à lutter avec les producteurs que le privilége favorise.

La liberté assure du travail et de l'aisance à tous les hommes honnêtes et laborieux. Ceux-là seuls ont besoin de protection, de prohibitions, de priviléges, qui manquent de courage, de prévoyance, de lu-

mières, ou bien qui, plus répréhensibles encore, veulent s'enrichir à la hâte, aux dépens de n'importe qui, et demandent à la loi, soudainement, les gains qu'ils ne devraient faire que peu à peu, à l'aide d'un travail habile et persévérant.

Voici, messieurs, en finissant, ma pensée tout entière sur ce sujet aussi important que difficile.

Les intérêts que le système prohibitif a fait naître sont si nombreux et si puissants, et les ménagements que ces intérêts réclament sont si équitables, qu'il ne serait pas d'un homme sérieux de désirer que le système prohibitif vienne à s'écrouler tout d'un coup avec fracas, par une victoire éclatante et soudaine de la théorie. Au surplus, ce vœu ne serait qu'un rêve. Une lutte violente ne ferait que raviver de vieilles erreurs ; le système mercantile retrouverait des champions dont l'ardeur se proportionnerait à la puissance politique des intérêts menacés, et c'est au nom de la patrie et de l'équité qu'on foulerait aux pieds les principes et qu'on entourerait les abus d'une protection nouvelle.

La science, qui est la vérité, doit, comme l'éternelle justice, savoir attendre : que lui importent quelques années de plus ou de moins? Plus encore qu'un triomphe éclatant, elle doit désirer une victoire qui ne soit pas trop douloureuse aux vaincus, une victoire lente, successive, mesurée.

Le système prohibitif est un de ces circuits compliqués où l'humanité s'est plus d'une fois égarée. Que d'erreurs, avant d'atteindre à une justice sociale digne de ce nom, avant de pouvoir fonder l'empire

de l'égalité civile dans l'État, de l'équité dans la famille ! que de doctrines orgueilleuses jadis jusqu'à l'intolérance, et qu'on ne retrouve aujourd'hui que dans les annales des travers de l'esprit humain ! La torture elle-même a eu ses docteurs ! elle aussi avait osé leur demander de recouvrir sa hideuse nudité des voiles sacrés de la science, et avait trouvé, puissante et redoutable qu'elle était, des esprits inconsidérés ou serviles qui ne rougissaient pas de la justifier.

Le système prohibitif périra, mais par le suicide ; il mourra de ses propres excès. Comme ces malades dont le pouls annonce au médecin habile ce que la dilatation des artères leur laisse d'heures à vivre, les États soumis au système prohibitif ne peuvent cacher à l'économiste les ravages d'une pléthore industrielle qui menace de les suffoquer.

Produire sans acheter, c'est vouloir produire sans vendre ! Que ferez-vous lorsque les canaux que vous ouvre la consommation de votre pays seront enfin tous remplis, lorsque, à la porte de vos ateliers et sur vos places publiques, s'agiteront des légions de travailleurs, population que vous avez stimulée, que vous avez fait naître, en poussant les hommes dans des industries factices et en leur offrant l'appât trompeur d'une production protégée ? Ils déborderont par leurs masses le cercle de Popilius que vous avez tracé à l'industrie du pays : ils vous demanderont du travail et du pain, du travail qui deviendra tous les jours plus difficile à trouver, du pain qui sera

tous les jours plus cher. Et alors, à moins que vous n'osiez décimer cette population, résultat de vos lois imprévoyantes, il faudra lui procurer du travail et du pain en détruisant les barrières de votre marché, en y laissant arriver l'étranger, avec ses produits à bon compte, avec ses blés, ses vins, ses toiles, que sais-je ? et en même temps avec ses demandes de vos produits naturels.

Les monopoles agricoles, quoi qu'on fasse, tomberont les premiers ; les autres tomberont peu à peu, successivement, par la force des choses.

Il est facile de prévoir que l'Angleterre sera la première menacée de suffocation par le système prohibitif : il lui faudra, bon gré, mal gré, élargir de plus en plus les frontières de ses marchés ; comment les élargir ? par la conquête politique ou par la liberté commerciale. La conquête ne tarde pas à rencontrer des limites infranchissables. La conquête, d'ailleurs, n'étend utilement le marché national que lorsqu'elle incorpore au pays conquérant des peuples riches et consommateurs.

C'est donc à la liberté commerciale, sagement combinée avec les exigences de la nationalité et de la politique, qu'il faudra demander ce large concours d'acheteurs et de vendeurs qui devient nécessaire aux peuples dont l'industrie a été surexcitée par le monopole.

Le jour où l'un des grands États producteurs entrera franchement dans les voies de la liberté, le système prohibitif, par la force même des choses,

recevra partout ailleurs une atteinte mortelle ; car c'est par le développement des industries naturelles qu'on pourra profiter de tout grand marché ouvert au monde ; c'est vers ces industries que se porteront les capitaux, et le travail ne pourra pas ne pas les y suivre.

immédiates. Ici c'était le besoin de la guerre, l'instinct de la conquête ; ailleurs, l'espérance de plus d'aisance et de bien-être ; ailleurs encore, l'esprit d'aventure, une inspiration qu'on pourrait appeler poétique ; enfin les émigrations et les colonies ont été souvent, plus souvent que le commun des historiens ne l'a soupçonné, le résultat des nécessités économiques les plus impérieuses, le seul moyen qu'on sût imaginer de rétablir l'équilibre entre les subsistances et la population. Toujours est-il que tous ces faits viennent se résumer dans un seul et même fait général, la tendance constante des sociétés humaines à s'élancer loin de leurs premières limites, tendance qui se manifestait, soit par des émigrations en masse, soit par des conquêtes, soit par la fondation de colonies plus ou moins nombreuses.

Dès lors il est facile de comprendre que le fait des colonies n'a pas dû être le même dans le monde ancien et dans le monde moderne.

Dans le monde ancien, l'esprit d'émigration était plus ou moins commun à toutes les familles humaines ; celles-là mêmes qui avaient atteint ce degré de civilisation qui suppose des demeures fixes n'avaient pas encore poussé, sur le sol natal, des racines tellement profondes, qu'un changement de domicile ne fût plus pour elles qu'une pensée monstrueuse, sacrilége. Rome délibérait si elle ne transporterait pas ses pénates à Veïes.

Les traditions d'émigration, mêlées sans doute de fables et d'erreurs, conservaient, chez les peuples de l'antiquité, une vie, une puissance qui nous sont

inconnues. Leurs cérémonies religieuses, leur législation, leur langue, leur poésie, tout contribuait à entretenir ces antiques souvenirs et à exciter cet esprit, pour ainsi dire romanesque et vagabond, que nous retrouvons dans le monde ancien, même chez des peuples civilisés.

La situation économique des sociétés anciennes devenait souvent plus difficile qu'elle ne l'est chez nous dans les moments les plus critiques. Plusieurs d'entre elles occupaient, sans doute, de vastes territoires; et leur population n'était probablement pas aussi nombreuse que quelques historiens ont bien voulu nous le dire. Il n'est pas moins vrai que le nombre des consommateurs se trouvait facilement hors de proportion avec les moyens de subsistance, la puissance productive et l'accumulation du capital étant loin de pouvoir suivre l'accroissement instinctif et naturel de ces populations : de là, la misère, les disettes, l'impossibilité de vivre sur le territoire qu'on occupait et la nécessité d'émigrer. Et quand vous lisez, dans les anciens récits, que chez tel ou tel peuple on décidait par la voie du sort quelle était la partie de la population qui devait s'expatrier, tenez pour certain que ces récits, quelles que soient les fables qui s'y mêlent, renferment une vérité historique.

Enfin, vous le savez, messieurs, le *droit*, tel que nous le concevons aujourd'hui, je veux dire la justice pour tous, l'égalité des hommes entre eux, était une idée à peu près inconnue au monde ancien. Le même principe de tyrannie et d'oppression qui, dans l'organisation de la famille, faisait de la femme l'es-

clave du mari, et des enfants les esclaves du père, et qui, dans l'organisation sociale, enfantait la servitude et les castes, ce même principe se retrouvait dans les rapports des nations entre elles. On pouvait le résumer dans deux mots : *væ victis*. Les vaincus devenaient la chose des vainqueurs. C'était là le droit du monde ancien.

Conquérir, c'était le but que se proposaient tous les États qui se sentaient quelque puissance. Les colonies étaient à la fois un mode d'occupation et une garantie. L'incorporation, l'assimilation d'un peuple à un autre peuple, par des moyens qu'avouent la raison et l'humanité, est une pensée qui ne pouvait guère se présenter à l'esprit des anciens. Aujourd'hui le vainqueur peut faire du pays conquis une partie intégrante de l'État conquérant. Il peut associer franchement les vaincus aux avantages, aux jouissances, aux droits des vainqueurs. Cette égalité n'étonne point : elle ne blesse personne. Elle paraît, au contraire, la sanction naturelle de la victoire. On peut ainsi placer le pays conquis dans une situation préférable peut-être à celle où il se trouvait avant la conquête. Dans le monde ancien, conquérir voulait dire dominer, soumettre, asservir. Le peuple le plus envahissant de l'antiquité s'assimilait rarement les vaincus. Les Romains avaient des *provinces*, des *alliés ;* ils ne voulaient pas d'égaux, de concitoyens ; ils n'en eurent que lorsqu'ils furent eux-mêmes plongés dans la plus abjecte des servitudes.

Ces courtes observations suffisent pour faire sentir quelle pouvait être dans l'antiquité l'importance

des colonies. A l'aide des colonies, la puissance conquérante pénétrait, pour ainsi dire, dans les entrailles du pays conquis. Elle plaçait des postes sur tous les points qui lui paraissaient importants.

En résumé, la colonisation dans le monde ancien était due principalement à la migration où à la conquête. La migration avait pour cause, tantôt la disproportion entre la population et les moyens de subsistance, tantôt l'incompatibilité des races qui s'étaient succédé sur le même sol, et dont la plus faible sauvait ses débris en émigrant, crainte d'être exterminée ou réduite en servitude, tantôt enfin l'intolérance politique ou l'esprit d'aventure. C'est ainsi que s'explique l'histoire de la Grèce ancienne ; ces noms de Pélasges et d'Hellènes, de Doriens et d'Ioniens, vous indiquent soit des races, soit des familles diverses dont les unes ont chassé les autres. La colonisation grecque est un des faits les plus curieux du monde ancien. La Grèce étendit ses bras dans l'Asie Mineure ; elle se répandit en Sicile et en Italie, surtout dans l'Italie du midi, qui prit le nom de grande Grèce, et qui conserve encore aujourd'hui des traces vivantes de cette colonisation. Vous parlerai-je des côtes de la Méditerranée et en particulier de la Gaule? Qui de vous ne sait que Marseille doit sa naissance à une colonie grecque?

La colonisation grecque, plus tard, prit un nouvel essor en même temps qu'une direction nouvelle, lorsque, guidée par Alexandre, d'un côté elle occupa l'Asie jusque dans l'intérieur, et que de l'autre elle put enfin s'asseoir solidement même en Egypte.

Si la colonisation grecque, dans ses diverses phases, offre les applications les plus brillantes du système colonial ayant pour cause la migration, c'est, ainsi que je vous le disais, dans l'histoire de Rome, qu'il faut chercher l'exemple le plus frappant des colonies ducs à l'esprit de conquête. Ajoutons que les colonies des Romains se rattachaient à leur système de distribution de la propriété. Les Romains, par la colonisation, atteignaient un double but ; ils plaçaient au loin des jalons et des gardiens, et ils se débarrassaient d'une partie de leurs prolétaires. Avec son système économique Rome ne pouvait pas ne pas se trouver surchargée d'une masse énorme d'hommes ne possédant rien au monde, n'exerçant aucune industrie, propres seulement à la guerre et à l'émeute ; soldats de Scipion ou satellites de Catilina, pouvaient-ils être autre chose ? Le travail proprement dit étant surtout le lot de l'esclave, ces hommes libres, qui avaient peuplé les légions romaines et mis au service de la patrie leur courage et leur force, ne retrouvaient dans leurs foyers que de stériles souvenirs et les exigences d'impitoyables créanciers. Il y avait là un problème social difficile à résoudre, et qui n'a jamais été complétement résolu par les Romains. C'est à son économie nationale, plus encore qu'à toute autre cause, que Rome a dû sa prompte décadence et ses terribles catastrophes politiques.

Au surplus, en vous parlant des colonies fondées par l'esprit de migration et par la conquête, je ne veux pas dire qu'il n'y eût pas dans le monde an-

cien des colonies commerciales. Le fait de l'expansion se révélait sous toutes les formes, mais l'esprit de commerce n'était pas le caractère dominant et général des colonies de l'antiquité. C'est en cela qu'elles se distinguent des colonies modernes. Sans doute les colonies des Phéniciens étaient des colonies commerciales. Carthage fut enfantée par l'esprit de commerce. Mais encore que se proposaient les anciens quand ils fondaient une colonie de cette nature? Leur but principal était de s'assurer, sur les côtes et dans les pays où l colonie s'établissait, une protection, une sûreté qu'ils n'auraient pas trouvée parmi les naturels. Quand les Phéniciens voulurent étendre leur commerce aux côtes de l'Afrique, ils n'y auraient trouvé ni sûreté ni garanties, s'ils n'avaient pas été, au moyen d'une colonie, maîtres d'un port où ils pussent déposer leurs marchandises sans craindre de les voir immédiatement pillées. Carthage leur offrait cet asile, ce marché protégé, et c'est ainsi qu'ils pouvaient commercer avec l'Afrique.

Au reste les colonies des Phéniciens, soit en Afrique, soit ailleurs, ont une célébrité qu'elles n'ont guère méritée. C'étaient plutôt des tentatives, des essais d'aventuriers, que des établissements fortement organisés. Aussi ces colonies, Carthage exceptée, n'ont-elles pas laissé de traces profondes ; elles ont été complétement effacées par la colonisation grecque.

Les Arabes, qui étaient dans le monde ancien les principaux agents intermédiaires du commerce de

l'Inde avec l'Occident, avaient dit-on, établi une colonie à peu de distance de l'Indus. On pourrait citer d'autres colonies commerciales dans l'antiquité, mais on se tromperait, cependant, si on imaginait qu'il se faisait alors entre les pays éloignés ce commerce direct qui se fait aujourd'hui et pour lequel les colonies lointaines sont devenues nécessaires aux peuples navigateurs. Au delà de certaines distances, le commerce se faisait jadis de proche en proche ; le transit s'accomplissait par l'intervention de plusieurs peuples ; les communications étaient lentes et suivaient des lignes compliquées et tortueuses ; aussi arrivait-il souvent que la nation qui recevait les denrées pour les consommer en ignorait l'origine et la provenance première.

L'écroulement de l'empire romain ayant ouvert l'Occident aux invasions des peuples du Nord, on vit s'accomplir en Europe cette merveilleuse fusion de races et de principes divers qui a enfanté le monde moderne. Ce serait abuser du langage que d'attribuer le nom de colonies aux migrations, aux conquêtes, aux établissements des barbares. La colonie suppose, si ce n'est un lien de dépendance, du moins des relations de parenté actives et reconnues avec une mère patrie : elle suppose des rapports que les nouveaux États n'avaient nullement conservés avec les hordes des forêts de la Germanie.

L'esprit de colonisation devait s'éteindre avec la puissance de Rome. Les gouvernements qui venaient de succéder à l'organisation romaine n'étaient ni assez forts, ni assez réguliers, ni assez éclairés pour

avoir la pensée d'établir des colonies politiques, moins encore des colonies commerciales. D'un autre côté, les vainqueurs étaient loin de se trouver dans des circonstances économiques qui pussent les contraindre à chercher ailleurs des moyens de subsistance ; et les vaincus, attachés au sol par leur vieille civilisation, dépourvus de toute énergie, se résignaient à la nouvelle servitude, peut-être même préféraient-ils la domination grossière et inhabile du Germain aux raffinements de la tyrannie impériale. La terreur d'Attila fit naître Venise ; mais ce fut là une migration proprement dite plutôt qu'une colonie.

Ne croyez pas cependant que l'invasion des barbares ait anéanti tout à coup le commerce et la navigation de l'Occident. Il est des personnes qui paraissent croire que, depuis les déchirements de l'empire romain, l'Orient, ses richesses, son luxe, son commerce, ont été, je dirais presque, cachés à l'Europe et oubliés par elle jusqu'au retour des croisés. C'est une exagération. Le commerce des villes de la Méditerranée avec Constantinople et les autres villes maritimes du Levant n'a jamais été complétement interrompu. En Italie, Amalfi, Gaëte, Venise, Gênes, Pise ; en France, Arles, Narbonne, Marseille ; Barcelone en Espagne, ont entretenu des relations plus ou moins animées avec l'Orient, même avant les croisades. Les hommes du Nord apprirent bientôt à concilier avec leurs habitudes grossières le goût du luxe et de l'éclat. Les jouissances sensuelles et les satisfactions de la vanité étaient pour eux des besoins

d'autant plus impérieux et désordonnés qu'ils n'étaient pas contenus et ennoblis par les plaisirs de l'esprit.

D'ailleurs faut-il rappeler l'immense étendue de l'empire de Charlemagne et l'ordre qu'il parvint à y établir? Le commerce devait se ranimer sous la main puissante et protectrice du grand homme qui savait se faire obéir de la Baltique aux Alpes, de l'Ebre au Danube. La renommée de sa puissance et de son génie s'étendait au loin. Si l'Europe lui obéissait, l'Asie l'honorait. Haroun-al-Raschid le lui témoigna plus d'une fois par de splendides ambassades et de magnifiques présents.

D'épaisses ténèbres couvrirent, il est vrai, l'Occident, lorsque cette grande lumière disparut; l'Europe aveugle, impuissante, se trouva emprisonnée dans le réseau de fer de la féodalité. Le commerce, harcelé par mille et mille despotes farouches, ignorants et cupides, paraissait près d'expirer. On aurait dit que l'Europe féodale devait désormais se séparer du reste du monde, comme un membre paralysé qui ne peut plus recevoir ni communiquer aucun principe de vie et de mouvement.

Il n'en fut rien. Ce n'était pas à la mort, mais à une vie d'agitation et de violence que l'Europe était livrée. Le barbare impatient et brutal avait enfin déchiré cette vieille robe dont le fond était toujours romain, et dans laquelle Théodoric d'abord, Charlemagne ensuite, avaient essayé de l'envelopper. A des principes nouveaux il fallait des formes nouvelles. Tous les efforts de l'homme vinrent échouer contre

cette nécessité providentielle. La féodalité devait tout briser pour que la civilisation chrétienne pût tout reconstituer. Sans doute, nous, peuples de langue latine, nous venons de Rome; mais j'oserais presque dire comme le pain vient de l'épi, lorsque le grain, séparé de la paille, réduit en poudre, a été mêlé à d'autres substances, pétri et librement façonné.

C'est une question historique des plus curieuses, et qui peut-être n'a pas encore été suffisamment approfondie, que celle de rechercher comment de la fusion de deux éléments, l'un et l'autre si opposés, en apparence du moins, aux tendances industrielles et commerciales, a pu sortir un monde de manufacturiers et de commerçants, ce monde moderne qui est, avant tout, un grand atelier et un grand marché. Singulier résultat de la fusion des barbares et des Romains, que ces banquiers, ces fabricants, ces marchands, ces courtiers, vrais possesseurs des sociétés modernes! Compulsez l'histoire des quatre derniers siècles. Il vous sera facile de reconnaître que, même là où ces hommes étaient destitués de tout pouvoir politique, c'était pour eux, dans leur intérêt, pour leur avenir, que se déployaient tous les ressorts de la puissance publique; les lois et les finances, la paix et la guerre, tout était envisagé, réglé, décidé au point de vue industriel et commercial. Cette tendance était irrésistible, au point que les classes qui disposaient de toutes les forces sociales travaillaient contre elles-mêmes et préparaient leur propre abaissement en favorisant, même par les mesures les plus

absurdes et les entreprises les plus coupables, les intérêts exclusifs de l'industrie et du commerce.

Quoi qu'il en soit, l'esprit nouveau, l'esprit commercial avait osé, tantôt sous les formes obséquieuses d'un juif, tantôt par l'adresse et l'opiniâtre activité d'un *Lombard*, franchir les ponts-levis, pénétrer dans les donjons de la féodalité, se glisser dans les camps; il avait su exciter la vanité des maîtres du monde et leur arracher de l'or et des concessions qui faisaient oublier les violences dont le marchand était souvent la victime.

Les croisades donnèrent au commerce et à la marine européenne une vive impulsion. Les relations de l'Europe avec l'Asie et une partie de l'Afrique se ranimèrent : le retour des croisés fit éclore en Occident des idées nouvelles et des besoins nouveaux; l'Europe sentit se réveiller, sous la rouille de sa barbarie, les souvenirs d'une ancienne et brillante civilisation.

Ainsi, sans parler des communications que l'Europe avait eues avec l'Asie au moyen des Arabes, qui, d'un côté, s'emparaient de l'Espagne et restituaient à l'Occident la science des Grecs, et qui, de l'autre, avaient poussé leurs recherches géographiques et leurs expéditions commerciales au travers de la Russie jusqu'à la mer Baltique et aux extrémités septentrionales de l'Europe; sans parler non plus des excursions si aventureuses et si hardies des races scandinaves, de ces Normands qui, avec de si faibles moyens, exécutaient de si grandes choses, et qui osaient également s'établir sur les côtes riantes de la

Sicile et de la France, et dans les déserts glacés du Groenland ; l'Europe proprement dite, l'Europe chrétienne, trouva dans les croisades une excitation et un aliment à son génie inquiet, mobile, varié, progressif, à ce génie puissant dont les manifestations successives et rapides nous apparaissent plus tard comme résumées dans Florence, présentant au monde, je dirais presque dans un groupe, les Médicis, Michel-Ange, Savonarole, Galilée, Machiavel, c'est-à-dire la démocratie industrielle, commerçante, artiste, savante, réformatrice, en un mot le type du monde moderne.

Les expéditions militaires des croisés furent accompagnées ou suivies de missionnaires et d'ambassadeurs envoyés dans les diverses régions de l'Afrique et de l'Asie ; bientôt le goût des voyages et des découvertes enfanta les entreprises les plus hardies et les plus étonnantes par les difficultés et les dangers qu'il fallait alors surmonter. L'Orient, indépendamment de la lutte des chrétiens avec les mahométans, était devenu le théâtre d'un de ces mouvements gigantesques qui nous remplissent d'admiration et de terreur, nous autres peuples civilisés et sédentaires. Je veux parler de l'empire des Mongols, de cette invasion tartare qui ne connaissait d'autre borne que la fatigue de ses chevaux, qui s'en allait au pas de course à Pékin et à Moscou, aux portes de Vienne et de Constantinople, et faisait dire à la reine Blanche de Navarre : « Cette terrible invasion nous menace d'une ruine totale, nous et notre sainte Église. »

Cependant la politique ne tarda pas à établir quel-

ques communications entre ces terribles conquérants et le monde chrétien. Le pontife romain envoya plus d'un légat au grand khan. Sans doute, les relations de ces bons moines, auxquels le rôle d'explorateurs convenait aussi peu que celui d'ambassadeurs, sont loin de valoir, et pour la variété et pour l'exactitude des recherches, les admirables récits de Marco-Polo, de ce grand homme que les esprits superficiels avaient calomnié comme ils ont calomnié Hérodote, et auquel, comme au grand historien grec, on rend enfin aujourd'hui une tardive justice. Toujours est-il que, lorsque, maîtres de l'Arménie et de la Géorgie, les Tartares marchèrent contre la Syrie alors occupée par des princes mahométans, ils devinrent en quelque sorte les alliés naturels des chrétiens. De là ces tentatives fort maladroites de négociations entre le pape et le grand khan ; de là aussi ces bruits de conversion des Mongols au catholicisme, bruits qui circulèrent en Europe pendant plusieurs années.

Ces bruits étaient ridicules, sans aucun fondement. Ce qui était réel au point de vue qui nous occupe, ce qui était une conséquence nécessaire de l'ensemble de ces circonstances, était le besoin de plus en plus général qu'éprouvait l'Europe des productions de l'Orient. Désormais la vie dure et grossière du donjon féodal était laissée aux gentilshommes campagnards, aux pauvres bannerets. Les rois, les princes, les grands seigneurs, leurs vassaux, leurs courtisans, leurs familles, ainsi que les familles des grands banquiers, des grands commerçants, des grands manufacturiers, les chefs des villes libres et

des corporations puissantes, les dignitaires de l'Église, voulaient à tout prix les perles, les pierreries, les métaux précieux, les étoffes, les parfums de l'Orient.

L'Europe recevait ces denrées par deux voies. D'un côté, les Vénitiens et les Génois, presque seuls des Européens, faisaient alors le commerce de l'Orient, soit au moyen des caravanes qui partaient des côtes de la Syrie et de la mer Noire, soit par l'Égypte, où les marchandises de l'Inde étaient apportées par la mer Rouge. D'un autre côté, les Arabes établis en Espagne ne donnaient pas seulement aux populations chrétiennes le spectacle et le goût du luxe et des pompes asiatiques; les richesses accumulées dans les bazars et les marchés de l'Espagne arabe ne tardèrent pas à franchir les frontières de la chrétienté. Aux combats des Maures avec les Espagnols succédaient des trêves plus ou moins longues, dont le commerce profitait. Les cours, jadis si austères et si pauvres, des princes de la Castille et de l'Aragon s'efforçaient d'imiter le faste et l'éclat que les monarques asiatiques déployaient à Séville et à Grenade.

Mais cette double communication commerciale de l'Orient avec l'Europe pouvait être d'un instant à l'autre interceptée. La lutte de l'Évangile avec le Coran devenant de plus en plus acharnée, de plus en plus défavorable aux Maures en Europe, aux chrétiens en Asie, elle pouvait élever entre les deux croyances et entre les deux pays une barrière insurmontable au commerce.

Les Maures une fois expulsés d'Espagne, les pro-

duits de l'Orient ne seraient plus arrivés en Europe que par l'entremise des Vénitiens et des Génois, et les approvisionnements que ces marchands italiens, d'ailleurs si actifs et si hardis, pouvaient se procurer n'auraient plus suffi aux besoins du marché, alors surtout que d'un bout à l'autre de l'Europe, de Lisbonne à Vienne, de Londres à Naples, le goût de ces produits était également répandu et devenait tous les jours plus vif et plus impérieux.

En même temps les récits des croisés, des missionnaires et de quelques voyageurs avaient exalté les imaginations. Les habitants de notre froide Europe, dont le sol ne se laisse rien arracher que par un travail opiniâtre et savant, se représentaient l'Orient, en particulier l'Inde et la Chine, comme un dépôt inépuisable de richesses, comme un immense trésor qui n'attendait qu'un maître. La géographie de ces régions, ainsi que leur histoire naturelle et civile, étaient encore enveloppées de tant de mystères, que rien ne venait démentir les assertions les plus hasardées, ni amortir les plus fougueuses espérances. L'Inde, le Cathay, c'est ainsi qu'on parlait alors, étaient des champs sans limites pour l'esprit aventureux et le génie poétique de ces hommes puissants de la renaissance, hardis, opiniâtres, tentant de grandes choses, les accomplissant souvent avec de très-faibles moyens; le courage, la foi dans le succès, quelque chose de fort, de jeune, de primitif, leur tenaient lieu de science et suppléaient à tous ces puissants moyens dont nos navigateurs sont pourvus et dont la boussole et l'astrolabe commen-

çaient alors à donner, je dirai presque l'avant-goût.

Ainsi tout portait les Européens à rechercher des communications de plus en plus intimes avec l'Orient. Les haines religieuses avaient engagé les chrétiens dans cette lutte acharnée contre les Maures, les Sarrasins, les Turcs, qui devaient ensanglanter longtemps encore l'Asie, l'Afrique et l'Europe, et ne se terminer peut-être que de nos jours : car le soulèvement des Grecs contre les Turcs, et ces immortels combats de Missolonghi, de Corinthe, de Navarin, sont-ils, en réalité, autre chose que la continuation ou la reprise de cette grande lutte qu'ouvrirent nos ancêtres sous les irrésistibles inspirations d'un prêtre chrétien? Le Coran, qui a eu pour apôtre la force matérielle, doit tomber avec la puissance de son pontife, le sultan. L'islamisme pourra, sans doute, vivre relégué, caché dans quelques coins de l'Afrique et de l'Asie; il ne restera pas longtemps mêlé au nom chrétien sur le seuil de l'Europe. Ce mélange monstrueux, œuvre précaire d'une politique toute matérielle, a fait son temps.

Quoi qu'il en soit, si la religion poussait les chrétiens vers l'Orient, la lance au poing, la poésie, le besoin, l'intérêt, les y poussaient également, comme voyageurs, comme navigateurs, comme missionnaires, comme commerçants. Ils voulaient à la fois faire des découvertes, acquérir des connaissances, vérifier d'audacieuses conjectures, convertir des infidèles et s'emparer de leurs trésors.

Les Portugais ont été au commencement du quinzième siècle, parmi les nations chrétiennes, celle

dont l'esprit était le plus tourné vers les entreprises maritimes. C'était l'âge poétique du Portugal. Il y a peu d'histoires plus intéressantes, sous ce point de vue, que l'histoire portugaise. Henri le navigateur pendant cinquante ans ne cessa de faire explorer les côtes de l'Afrique. Rien n'annonçait encore le début d'un grand système colonial ; ce n'était encore qu'une manifestation de la lutte du christianisme contre le mahométisme et un élan de l'ardente curiosité qui agitait alors tous les esprits. Mais bientôt les Portugais découvrirent et occupèrent Madère, et puis les îles Açores, les îles du cap Vert, et puis encore Sierra-Leone et ensuite le Congo, jusqu'à ce qu'enfin Barthélemy Diaz prépara une grande révolution en Europe par la découverte du cap de Bonne-Espérance.

C'est ce dernier fait qui a changé la direction de notre commerce avec l'Inde. Ces routes qui traversaient soit la Perse, soit l'Égypte, et aboutissaient à Venise, perdirent alors toute leur importance. Le voyage par le cap de Bonne-Espérance, quelque long que fût le circuit, ne rencontrait pas les obstacles que les routes difficiles et la domination mahométane opposaient aux communications directes de l'Europe avec l'Asie.

A la fin du quinzième siècle, en 1498, Vasco de Gama préparait, sur les côtes du Malabar, à Calicut, les fondements de ce grand empire portugais dans les Indes orientales que, quelques années plus tard, en 1510, le célèbre Albuquerque paraissait y asseoir d'une manière très-solide. Goa devint le centre de

cet empire transatlantique. En 1511, les Portugais occupèrent les Moluques, ensuite l'île de Ceylan : ils s'étaient auparavant, dans une autre région, emparés du Brésil : ils avaient en même temps établi d'importantes communications commerciales avec la Chine et le Japon.

Ces magnifiques exploits du génie européen, en Afrique et dans les Indes orientales, étaient accompagnés d'un mouvement plus étonnant encore, puisqu'il révélait au monde quelque chose dont il n'avait aucune idée, d'immenses régions dont le vulgaire ne soupçonnait pas même l'existence ; je veux parler des découvertes de Christophe Colomb. N'examinons pas ici le but que ce grand homme s'était proposé. Cherchait-il un monde absolument inconnu ou seulement une nouvelle route vers les Indes et la Chine, la route de l'*Eldorado ?* Quoi qu'il en soit, plus encore que du résultat, Colomb tire sa gloire de la grandeur de la tentative et de la puissance de l'exécution. En 1492, il occupa San-Salvador et bientôt après la grande île de Saint-Domingue. Vous connaissez la marche de la découverte de l'Amérique. De 1519 à 1521, les Espagnols, avec une audace, une habileté et une cruauté qui nous étonnent et nous effrayent, s'emparèrent du vaste empire du Mexique ; de 1529 à 1535, sous la conduite de Pizarre, ils occupaient le Pérou et le Chili ; enfin, quelques années plus tard, l'Epagne était maîtresse de la Nouvelle-Grenade.

Singulier spectacle que celui de quelques centaines de Portugais et d'Espagnols s'élançant à la

découverte de régions inconnues, à la conquête d'immenses territoires, avec des moyens qui ne suffiraient pas aujourd'hui pour s'emparer de l'île d'Elbe !

Un pape, comme pour attester à l'histoire que ce grand mouvement était dû à l'impulsion chrétienne et remontait aux croisades, fit gravement, par une bulle que personne ne trouva ridicule, le partage, entre l'Espagne et le Portugal, d'un monde dont nul ne connaissait encore l'étendue et la nature.

Cependant l'Espagne, aspirant en Europe à la monarchie universelle, ne put rien essayer de vraiment grand dans le nouveau monde. Après avoir fourni quelques faibles moyens à Colomb et à quelques autres navigateurs, le gouvernement espagnol ne savait plus accorder ensuite que des lettres patentes, des titres, des concessions à des spéculateurs hardis, qui accomplissaient à leurs frais ces expéditions étonnantes dont les récits seraient mis au nombre des fables s'ils remontaient à une époque moins rapprochée de nous. Les rois d'Espagne ne se réservaient que le droit d'être ingrats envers ces illustres aventuriers, jusqu'au point de refuser durement l'honneur d'une audience au conquérant du Mexique. C'est à l'élan individuel, aux bonnes et aux mauvaises passions de leurs sujets, que les monarques espagnols ont dû le sceptre des Indes occidentales. Lorsque l'esprit d'aventure et de spéculation vint enfin s'amortir, lorsque le roi d'Espagne prit le gouvernement et l'administration directe de tous les territoires qu'on avait conquis en son nom, il ne se fit plus rien de grand, d'énergique, de surprenant

dans l'Amérique espagnole. Les particuliers valaient mieux que le pouvoir ; il ne profita de leurs œuvres qu'en les rapetissant ; la décadence des établissements espagnols dans le nouveau monde remonte, pour ainsi dire, à leur naissance.

En Portugal, au contraire, à l'époque dont nous parlons, le pouvoir valait mieux que les particuliers. Le gouvernement avait conçu la pensée de l'organisation d'un vaste empire portugais dans les Indes ; il ne reculait pas devant les sacrifices ; il ne se laissait pas décourager par quelques revers ; il ne se bornait pas à seconder l'action irrégulière et désordonnée de l'intérêt particulier. Si le Portugal n'a pas retiré de ses belles et grandes entreprises tout le profit qui aurait pu lui en revenir, il faut l'imputer et à l'ignorance, générale alors, des saines doctrines d'économie politique et d'administration publique, et à l'impossibilité où se trouvait le gouvernement portugais de contenir à de si grandes distances les passions violentes des individus et d'en diriger l'activité.

Quoi qu'il en soit, c'est ainsi qu'à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième se réalisa, dans l'autre hémisphère, le double fait de la colonisation espagnole et de la colonisation portugaise.

Elles n'eurent pas le même caractère, et la diversité tenait en grande partie à la différente constitution des pays occupés et à la nature des richesses qu'ils offraient aux conquérants. Les Portugais trouvaient aux Indes orientalales des produits d'une grande valeur qu'on obtenait par le travail des natu-

rels, des richesses que les indigènes connaissaient et exploitaient; les Espagnols occupèrent essentiellement des pays à mines, renfermant des masses de métaux précieux, que les indigènes n'avaient ni l'envie ni les moyens d'exploiter. C'était donc une industrie nouvelle que l'Espagne devait établir dans ces vastes possessions pour en tirer parti; il lui fallait appliquer la science européenne aux richesses souterraines de l'Amérique.

Malgré ces différences, les colonies espagnoles et portugaises furent soumises à un régime à peu près semblable. Le système colonial se présentait aux deux gouvernements sous trois points de vue, sous le point de vue politique, sous le point de vue religieux, sous le point de vue économique.

Et d'abord, il ne pouvoit guère entrer dans l'esprit des gouvernements de cette époque qu'on pût se proposer autre chose que l'assujetissement complet du pays conquis, biens et personnes, à la mère patrie. L'idée d'appeler à une sorte de vie civile et politique des hommes d'une autre race, d'une autre langue, et qu'on regardait comme des infidèles avec lesquels on n'avait rien de commun, pas même la couleur, cette idée, dis-je, ne pouvait pas naître dans les esprits de ce temps-là. Ce qu'on voulait, c'était comme dans l'antiquité, une domination absolue, qui ne laissât d'autre choix aux indigènes que l'asservissement ou la mort. Aussi n'y eût-il qu'un bien petit nombre de naturels dans l'Inde occidentale qui survécussent à la conquête. On peut citer entre autres l'île de Saint-Domingue, où les indi-

gènes ont complétement disparu. Aux Indes orientales, les indigènes furent plutôt asservis qu'exterminés.

Le mal aurait pu être moins grand si aux calculs de la politique ne fût pas venu se joindre le fanatisme religieux. Le Portugais et l'Espagnol n'éprouvaient qu'un sentiment d'horreur pour ces tribus idolâtres et croyaient, en les immolant, servir la religion et rendre hommage au Dieu des chrétiens. Ajoutez que le Portugal et l'Espagne livrèrent les Indes orientales et occidentales à l'inquisition, auxiliaire en apparence du pouvoir civil, en réalité maîtresse inexorable et sanguinaire et de ce pouvoir lui-même et des peuples.

Aussi rien ne fut tenté de sérieux pour appeler à une civilisation nouvelle les races indigènes. C'étaient une cruelle moquerie et une horrible profanation que l'enseignement de l'Évangile confié à des missionnaires qui traînaient après eux le bourreau et l'échafaud, et qui étaient plus ignorants encore que les spéculateurs cupides dont ils allumaient les passions.

Au point de vue économique, ces colonies furent soumises aux règles du système mercantile. A cet égard encore, les maximes des gouvernements espagnol et portugais étaient au fond les mêmes ; seulement le gouvernement espagnol les appliquait avec une sévérité plus jalouse peut-être que le gouvernement portugais. La première de ces maximes était l'exclusion absolue de tout étranger ; nul ne pouvait entrer dans une colonie espagnole, encore moins s'y

établir, s'il n'était Espagnol. L'importance de ses capitaux, la nature de ses talents, la puissance de son industrie, n'étaient pour l'étranger qu'un motif de plus de se voir repoussé de ces terres inhospitalières. Il n'y avait pas même égalité de droit pour les Espagnols nés dans les colonies ; eux aussi étaient placés dans une sorte d'infériorité vis-à-vis des Espagnols nés en Espagne.

Les colonies ne devaient produire que les choses dont la mère patrie croyait que la production lui serait utile ; elles devaient s'interdire la production de tout ce que la mère patrie jugeait à propos de leur vendre. On aurait arraché le cep de vigne qu'un créole aurait osé planter, on aurait infligé un châtiment à celui qui aurait tenté de naturaliser l'olivier ; le vin et l'huile devaient être achetés en Espagne. Encore une fois, les colonies devaient produire les denrées dont la mère patrie avait besoin pour elle-même ou pour les revendre aux autres nations.

De même, les colonies ne pouvaient rien recevoir que de la mère patrie. En s'assurant ainsi un marché sans concurrence, la métropole fixait en quelque sorte les conditions de ses échanges avec les colonies.

Tel était le système que l'Espagne et le Portugal avaient fondé dans les colonies modernes. Comment se fait-il qu'aujourd'hui le Portugal ait perdu la plus grande partie de ses vastes possessions, et que l'Espagne conserve à peine quelques magnifiques débris de son immense empire colonial ?

Le Portugal ayant été momentanément réuni à

l'Espagne sous Philippe II, toutes les colonies portugaises et espagnoles se trouvèrent alors sous le même sceptre. C'était l'apogée de la puissance espagnole. Mais au moment où le flot de la fortune paraissait lui livrer le monde entier, on la vit, après une lutte à jamais mémorable, échouer sur les plages des Pays-Bas. Qui ne connaît l'héroïque soulèvement des Provinces-Unies, de ce petit pays que la main de l'homme avait seule arraché aux vagues de l'Océan, de ces deux millions de bourgeois et de marins qui osèrent affronter le Tibère du seizième siècle, le roi des Espagnes et des Indes, le seigneur de Naples et de Milan, le maître de la Belgique et des Flandres, pour défendre leur religion et leurs libertés municipales ?

C'est contre une pareille puissance que se soulevaient quelques municipalités acculées à l'Océan. Et après un premier, un second et un troisième revers (c'est peut-être là le plus magnifique effort de la persévérance humaine dont l'histoire fasse mention), non-seulement le monde étonné vit cette noble bourgeoisie résister en Europe aux phalanges si redoutables de l'Espagne, il la vit aussi arracher au successeur de Charles-Quint ses riches possessions jusqu'au fond des Indes orientales. Les Hollandais s'emparèrent ainsi d'un grand nombre de colonies ; ils s'établirent au cap de Bonne-Espérance et à Java.

Bientôt après, l'Angleterre entra dans la lice et commença cette brillante carrière coloniale où elle devait laisser derrière elle, à une immense distance, tous ses rivaux.

Plus tard la France acheta quelques établissements particuliers qui s'étaient formés à la Martinique et dans d'autres îles ; elle obtint aussi une partie de l'île de Saint-Domingue.

En réunissant à la couronne les Antilles françaises, Colbert eut soin d'exposer dans le préambule de son édit les vues qui dirigeaient les fondateurs des colonies modernes. Il considérait les colonies sous le double rapport de l'économie sociale et de la politique. Il voulait à la fois donner aux producteurs français des consommateurs et à l'État des stations militaires au milieu de l'Océan, des lieux de ravitaillement et d'abri pour ses flottes. Il se proposait de seconder le développement de la marine française, en appliquant dans toute sa rigueur aux colonies le système prohibitif. Aussi une colonie ne lui paraissait-elle propre au but qu'on devait atteindre que lorsque, par ses produits et par ses mœurs, elle différait essentiellement de la métropole.

Colbert, esprit supérieur, ne se livrait point à cet empirisme aveugle qui n'a pas la mesure de ce qu'il fait et qui accepte les événements sans les juger, sans en connaître la portée. Le ministre de Louis XIV suivait un système ; il s'en rendait compte et en tirait habilement toutes les conséquences qui devaient en résulter. Que faut-il penser de ce système ? c'est là ce que nous nous proposons d'examiner dans notre prochaine réunion.

Ce système dominait également dans toutes les colonies : appliqué instinctivement par les Portugais et les Espagnols, régularisé et exposé par Colbert,

nous le retrouvons, à peu de chose près, dans les possessions coloniales de l'Angleterre, comme dans celles de la Hollande, du Danemark et de la Suède.

La politique a plus d'une fois, dans les soixante dernières années, changé la distribution des colonies entre les puissances maritimes. Ces faits vous sont connus et n'appartiennent pas au cercle de nos études.

Toujours est-il que le système colonial n'a pas éprouvé jusqu'ici de changements essentiels ; malgré quelques modifications récentes, il a toujours pour principe l'établissement d'un marché privilégié pour la mère patrie.

La mère patrie doit recevoir les denrées des colonies ; les colonies ne peuvent recevoir que les denrées de la métropole.

Ce système cependant est depuis longtemps l'objet de vives attaques. Les théories et les faits paraissent à la fois s'élever contre lui et le menacer d'une ruine prochaine.

Les théoriciens en blâment les principes exclusifs, et les énormes sacrifices qu'il impose à l'État et aux consommateurs : à l'État, qui doit défendre et garder à grands frais ces marchés fermés et si éloignés de la métropole ; aux consommateurs, qui se trouvent privés des bénéfices de la concurrence.

Les faits sont plus menaçants encore : d'un côté, l'esclavage, fondement, dit-on, de l'industrie coloniale, s'écroule, miné par le travail irrésistible de la raison publique et de la conscience humaine ; de l'autre, des industries similaires se propagent en

Europe qui menacent d'envahir les marchés réservés jusqu'ici à la production coloniale.

Il est donc urgent, messieurs, de porter une sérieuse attention sur ce système, afin de pouvoir le défendre s'il est conforme à la raison, le modifier ou le supprimer à propos et avec mesure si les reproches dont il est l'objet sont fondés.

Ces questions sont d'autant plus importantes pour nous aujourd'hui, qu'un nouveau fait se présente aux publicistes et aux économistes français. Nous avons, je n'ose pas encore dire une colonie, mais du moins un vaste territoire sur les côtes de l'Afrique. Que deviendra cette possession? Lui appliquera-t-on le système colonial des Antilles? Si ce système est funeste, il ne faut pas y songer; s'il est utile, il faut l'appliquer à l'Algérie.

QUINZIÈME LEÇON

SOMMAIRE

Du système colonial. — Suite. Le monopole colonial n'est qu'une application du système prohibitif. C'est un impôt levé sur la colonie au profit de la métropole, ou sur la métropole au profit de la colonie, ou bien encore sur l'une et sur l'autre réciproquement. Dans ce dernier cas, si les deux impôts se balançaient, le résultat serait nul. — C'est une erreur de croire que le monopole colonial élève le taux de tous les frais de production dans la métropole, et que c'est ainsi qu'il a préparé la ruine de l'industrie nationale en Espagne. — Les avantages directs du monopole colonial peuvent être contrebalancés, dépassés même par des inconvénients indirects. — Si elle est possible, l'incorporation des pays conquis est préférable au régime colonial. — Indépendamment de tout profit immédiat, la colonisation peut être commandée par la politique et par des vues d'avenir. En tout cas, il importe de ne pas exagérer les privilèges de la métropole.

La question coloniale est une question complexe ; le moraliste peut la traiter comme une question de justice et de civilisation ; l'économiste l'envisage sous le rapport de la richesse ; enfin elle se présente à l'homme d'État sous le point de vue politique.

Nous ne sommes pas appelés à l'étudier sous ces différents aspects. Certes, le droit et la morale ne peuvent pas facilement se concilier avec un système fondé sur ce principe que la métropole exploitera la colonie à son profit, que les colons venus de la mé-

tropole s'enrichiront aux dépens des indigènes ; enfin vous savez que, dans un grand nombre de colonies, la production coloniale s'opère par le plus déplorable des moyens, l'esclavage.

Acceptons, pour un moment, les faits tels qu'ils sont ; examinons la question coloniale uniquement sous le rapport économique.

Qu'est-ce, à vrai dire, qu'une colonie sous ce rapport? On peut la comparer à un pays étranger, sur lequel un autre pays exercerait à son profit une influence toute-puissante. Sous le rapport économique, quelle différence y a-t-il entre la Martinique et une autre île qui ne serait pas française, mais sur laquelle la France pourrait cependant, en ce qui concerne la production et le commerce, exercer une autorité sans contrôle? Dès le moment qu'il n'y a pas véritable incorporation, et que, au lieu d'être une partie intégrante de l'État, le territoire colonial s'en trouve séparé par une ligne de démarcation, par des douanes et des lois particulières, encore une fois, sous le rapport économique, c'est comme si les deux pays étaient étrangers l'un à l'autre. La seule différence est que, tandis que deux pays autonomes conservent toujours, l'un à l'égard de l'autre, une certaine indépendance, dans le système colonial, la métropole exerce sur le pays soumis un pouvoir direct et qui ne cherche pas à se déguiser.

Si ce point de vue est exact, les conséquences en sont évidentes. Tout ce que nous avons dit, en traitant de la liberté commerciale, s'applique à la

question des colonies. Le monopole colonial et le système prohibitif produisent au fond les mêmes résultats.

Dire aux Français : — Vous ne consommerez que du sucre de nos colonies, — c'est leur dire : — Vous payerez le sucre plus cher que si vous pouviez consommer du sucre du Brésil ou des Indes. Indépendamment des droits de douane, on lève ainsi par le monopole un impôt sur chaque kilogramme de sucre au profit du producteur colonial.

De même, dire en revanche aux colons : — Vous ne pourrez porter que des étoffes françaises et consommer que telles ou telles autres denrées produites en France ou par des Français, — c'est leur dire : — Nous prélevons sur les consommateurs de la colonie un impôt au profit de certains producteurs métropolitains. — Cela est de la dernière évidence.

Est-ce à dire qu'il faille en conclure, avec quelques économistes, que le système colonial dans tous les cas, dans toutes les hypothèses, est nuisible à l'une et à l'autre partie? Non, messieurs, cette conclusion n'est pas rigoureuse. Si vous consentez à mettre de côté toute considération de droit et de justice, vous retrouverez ici ce qui se passe quelquefois entre deux nations. Il est sans doute facile de démontrer que les traités de commerce ne sont propres le plus souvent qu'à créer des embarras en pure perte. Mais supposez une nation assez forte pour pouvoir, dans son intérêt, imposer à une autre nation un traité de commerce : ce sera comme si la première levait sur la seconde un impôt. La nation qui a

seule le droit d'acheter certains produits d'un autre pays, ou de lui vendre certaines denrées, gagne la différence qui existe entre les prix du monopole et ceux qu'aurait établis la libre concurrence; elle obtient à bon compte les objets qu'elle a seule le droit d'acheter, et vend chèrement les marchandises qu'elle a seule le droit de vendre. De même, si vous pouvez contraindre une colonie à s'approvisionner chez vous, tout en conservant, vous, votre liberté commerciale, vous levez un impôt sur la colonie : pour ces toiles, pour ces farines que vous lui vendez, la colonie, outre le prix naturel, vous paye un surplus qui, au lieu d'être versé dans le trésor national, entre dans la caisse du producteur.

Aujourd'hui, le système établi se présente sous un double aspect. Si nous levons un impôt sur les colonies, en revanche nous levons un impôt sur nous-mêmes au profit des colonies. Il y a monople réciproque. Si on pouvait dire quel est de ces deux impôts le plus considérable, on saurait si le système colonial est utile à quelqu'un, s'il est utile à la mère patrie et nuisible aux colonies, ou si c'est le contraire qui a lieu. Si, par impossible, les deux impôts se balançaient, le résultat économique du système, du moins le résultat direct, serait nul.

Ainsi, lorsqu'on dit que, dans tous les cas, le système colonial prépare la ruine des métropoles, on exagère. J'attribue cette opinion à l'impression qu'avait produite sur les observateurs la décadence du pays qui avait possédé le plus de colonies et les

colonies les plus riches, je veux dire l'Espagne. Mais il y avait là des circonstances particulières, des faits économiques qu'on a eu tort, ce me semble, de regarder comme des faits généraux, et en quelque sorte comme des principes dirigeants en matière coloniale.

On a prétendu que le monopole colonial procure aux capitalistes de la métropole, précisément à cause de ce tribut qu'on lève sur la colonie, des profits exagérés; on a soutenu que, les bénéfices des capitaux employés dans le commerce colonial, se trouvant ainsi élevés au-dessus de leur niveau naturel, les salaires aussi s'élèvent pour les travailleurs employés dans ce commerce privilégié; enfin on a dit que cette hausse des profits et des salaires dans une branche de l'industrie nationale fait que, dans toutes les autres, le prix des capitaux et du travail s'élève également. La production de toutes choses devenant ainsi plus chère, le producteur ne peut plus soutenir la concurrence des producteurs étrangers, et l'industrie nationale s'anéantit.

Ce raisonnement, nous avons déjà eu l'occasion de vous le faire remarquer, n'est pas solide. De deux choses l'une : ou le monopole colonial est accordé indistinctement à tous les producteurs de la métropole, ou il est restreint, pour un capital déterminé, à un certain nombre de producteurs formés en compagnie privilégiée. Dans ce dernier cas, il n'y a là qu'une opération exceptionnelle. C'est un capital limité qui se meut dans une sphère d'activité qui lui est propre. Ce peut être une bonne for-

tune que d'être membre de cette compagnie, mais ses opérations ne peuvent pas régler le mouvement général des capitaux. Ce commerce privilégié peut être comparé à celui que fait l'État au moyen du monopole du tabac et de la poudre de guerre. Le monopole colonial est-il au contraire offert à tous les producteurs de la mère patrie, il est évident que, si les bénéfices sont très-élevés, les capitaux s'y porteront de plus en plus, en laissant d'autres industries, jusqu'à ce que les profits soient ramenés au taux commun : seulement on aura donné une direction artificielle à une partie plus ou moins considérable du capital national. Au surplus, on ne peut rien ajouter à la réfutation que Ricardo a faite, dans ses *Principes*, de l'opinion que nous venons de signaler.

La décadence de la production espagnole paraît s'expliquer facilement par des causes particulières à ce pays. L'Espagne a possédé des colonies dont le principal produit consistait en métaux précieux. Sous l'empire de tous les préjugés du système mercantile, persuadée que pour être riche l'essentiel était d'avoir, non beaucoup de choses utiles, mais beaucoup d'or, l'Espagne faisait arriver chez elle toutes ces valeurs métalliques. Que s'ensuivait-il? Sans doute les valeurs métalliques, accumulées sur un point, se répandent peu à peu dans tous les marchés du monde et trouvent leur niveau ; mais cette diffusion ne s'opère pas en un jour ; même de notre temps, elle a des obstacles à surmonter, elle ne s'accomplit que graduellement ; à plus forte rai-

son il en était ainsi il y a deux siècles, lorsque le mouvement commercial n'avait pas la rapidité qu'il a aujourd'hui.

Surchargé d'une masse toujours croissante de numéraire, le marché espagnol vit de plus en plus s'accroître le prix de toutes choses, c'est-à-dire la quantité de monnaie qui s'échangeait contre les autres marchandises. Dans cette position l'industrie espagnole, on le comprend aisément, dut recevoir les plus funestes atteintes. Tout était cher en Espagne ; pour toutes choses on demandait en échange plus d'or ou plus d'argent que partout ailleurs. En même temps, les autres nations arrivaient avec leurs produits, soit ouvertement, soit à l'aide de la contrebande, pour obtenir de l'or et de l'argent à bon compte : et les Espagnols achetaient de préférence les marchandises étrangères ; elles leur coûtaient moins cher.

C'est ce manque d'équilibre prolongé entre l'instrument des échanges et les besoins du marché qui a été funeste à l'Espagne. Mais c'est là un fait particulier, une erreur qu'on aurait pu éviter. Il eût été facile de prévenir cet encombrement de valeurs métalliques, en laissant à son cours naturel le commerce de ces valeurs : elles seraient alors entrées directement dans tous les canaux du monde sans auparavant se concentrer en Espagne, comme dans un vaste réservoir destiné à les répandre sur le marché général. Les produits des mines du nouveau monde durent jeter un grand trouble dans tous les marchés de l'Europe. Nous avons déjà eu l'occasion de recon-

naître ce fait. (Voy. 1er semestre, 10e leçon.) Il est facile de se figurer quelle perturbation dut en éprouver l'Espagne, où le gouvernement se plaisait à entasser tout l'or et l'argent du Pérou et du Mexique, et s'efforçait de l'y retenir au moyen de ses lois fiscales et des droits dont il frappait l'exportation du numéraire. Il aggravait ainsi le mal au lieu de l'atténuer, ces prohibitions et ces taxes abaissant de plus en plus le prix des métaux précieux. Au lieu d'échanger contre les produits étrangers les produits variés du sol et du travail espagnols, on ne pouvait plus offrir que de l'or. On étouffait l'industrie en concentrant toutes ses forces, toute son activité sur un seul point, les mines. D'un royaume admirable, couvert d'une population énergique et puissante, on faisait à plaisir un pays de mendiants et d'oisifs, parce qu'on ne comprenait pas combien il est absurde de faire avec cent pièces de monnaie le commerce qu'on peut faire avec cinquante; cet enseignement aurait été plus utile à l'Espagne que tous les galions qui venaient périodiquement faire baisser le prix de l'instrument d'échange et porter une nouvelle atteinte à l'industrie nationale. Que dirait-on d'un gouvernement qui, découvrant tout à coup dans je ne sais quel souterrain une valeur de plusieurs milliards en lingots, trouverait le moyen de les faire monnayer en vingt-quatre heures et s'empresserait de jeter tout ce numéraire sur le marché? On dirait qu'il fait une folie. C'est pourtant là ce qu'ont fait, pendant de longues années, les maîtres de nouveau monde.

Empressons-nous de rentrer dans la question principale.

Les effets directs du système colonial sont, je le répète, analogues aux effets du système prohibitif entre deux pays distincts. La mère patrie peut, si la force ne lui manque pas, exploiter la colonie ; mais il ne faudrait pas se laisser aveugler par les avantages directs du monopole ; les inconvénients indirects peuvent contre-balancer, et dans certains cas, surpasser même ces avantages.

Si le tribut que vous levez ainsi sur les colonies est peu de chose, vaut-il la peine de blesser les colons pour un mince profit ? Si, au contraire, l'avantage que vous en retirez est considérable, de deux choses l'une : ou la colonie se résigne au monopole et elle se ruine comme tout peuple soumis à un conquérant qui ne cesse de le pressurer, ou la colonie résiste, et alors vous la perdez, ou bien vous faites pour la conserver des efforts et des dépenses qui absorbent les avantages du privilége.

L'histoire justifie ces conclusions. Les États-Unis de l'Amérique du Nord ont fini par ne plus vouloir de la domination anglaise ; les États de l'Amérique du Sud ont secoué le joug espagnol.

La guerre des États-Unis a coûté à l'Angleterre près de deux milliards de francs, sans compter ce qui ne peut se calculer, je veux dire les hommes perdus, les angoisses de leurs familles et les profondes perturbations du commerce pendant la guerre.

L'Espagne aussi a vu ses grandes colonies s'émanciper. On a prétendu que c'était là un effet de la dé-

cadence de la puissance espagnole. Disons plutôt que l'Espagne n'avait pas su mériter l'affection de ses colonies. Voyez l'île de Cuba; elle n'a pas secoué le joug de la métropole, parce que les insurrections du continent américain ont dessillé à temps les yeux des gouverneurs espagnols, et que le régime colonial a été fort adouci à la Havane. Pour ne citer qu'un fait, sur 3,550 bâtiments de commerce admis en 1830 dans les divers ports de cette colonie, le tiers seulement était espagnol.

Ainsi, lorsque la mère patrie veut imposer des taxes ou des monopoles trop onéreux aux colonies, celles-ci se ruinent ou se révoltent : faibles, elles se soumettent en s'appauvrissant de plus en plus : puissantes, elles ne tardent pas à placer la mère patrie dans l'alternative de les perdre, ou de dépenser des sommes énormes pour les conserver.

Il n'est donc pas vrai de dire que par le monopole on ne puisse tirer des colonies un gain direct et considérable. Il est facile de prélever un impôt sous forme de privilége colonial, mais, pour peu que la métropole abuse de sa puissance, les conséquences *indirectes* du privilége sont des plus fâcheuses et en dépassent souvent les profits pécuniaires.

Faut-il en conclure qu'il convient de renoncer à tout établissement colonial? La conséquence serait excessive, même aux yeux de l'économiste.

Il est aisé, en effet, de reconnaître qu'indépendamment des bénéfices immédiats et directs, et lors même que ces bénéfices seraient minimes, des colonies, bien dirigées, peuvent *préparer* à la mère patrie

des avantages économiques de la plus haute importance.

D'un autre côté, messieurs, s'il est vrai que l'économie politique joue un grand rôle dans les affaires de ce monde, il serait par trop absurde de ne plus voir, dans une nation, qu'une bourse de commerce : nous avons eu soin de le rappeler plus d'une fois dans cette enceinte, il est d'autres intérêts que les intérêts économiques.

Expliquons notre pensée, d'abord sur le premier point, sur les avantages importants, bien qu'*indirects* que la métropole peut retirer de ses colonies, sous le rapport économique.

Les Anglais ont formé un établissement gigantesque dans les Indes. Si le Royaume-Uni renferme 25 millions d'hommes, on en compte aujourd'hui 80 millions dans l'Inde anglaise [1].

L'histoire des possessions britanniques, dans l'Inde, offre une étude des plus utiles à tout homme qui veut connaître la marche et le développement des peuples modernes. Les Anglais ont, sans doute, commis dans l'Inde de grands crimes et de grandes fautes, des crimes qui n'avaient pas même le prétexte de l'utilité, des fautes qu'il aurait été facile d'éviter ; toujours est-il qu'ils ont enfin compris que leur intérêt essentiel était de *britanniser* l'Inde. La tâche est difficile dans cet Orient, si lent, presque immobile, tout enveloppé dans les replis lourds et compliqués de son antique civilisation. Cependant

[1] Aujourd'hui la population du Royaume-Uni s'élève à vingt-sept millions.

les institutions, les lois, les mœurs, la langue, les habitudes anglaises, tout cet ensemble qui constitue une nationalité, s'infiltrent peu à peu dans l'Inde. C'est sous la forme anglaise que la civilisation européenne pénètre lentement dans l'Orient.

Aussi le jour (fort éloigné sans doute) où la domination des Indes échapperait aux Anglais, ils n'y laisseraient pas moins la greffe de la nationalité britannique. L'Inde ne deviendrait pas étrangère à l'Angleterre ; au contraire, plus s'effacerait le souvenir irritant de la domination étrangère et plus cette espèce de parenté entre les deux pays serait franchement et librement avouée dans l'Orient : alors, loin d'en redouter les effets, on en tirerait vanité.

C'est ainsi que l'Angleterre, sans monopole, sans armée, trouverait toujours, aux Indes, un marché ouvert, des consommateurs de ses denrées et des producteurs préférant le commerce anglais à tous les autres.

N'est-ce pas ainsi que les choses se sont passées en Amérique ? A conditions égales, quel est le marché que préfèrent les Américains des anciens établissements français ? c'est le nôtre ; tandis que les populations de langues, de mœurs, d'habitudes anglaises préfèrent le commerce anglais. Ces liaisons internationales sont plus intimes et plus durables qu'on ne le pense. Les nations sont moins inconstantes que les individus. Il serait facile de confirmer cette observation par d'autres exemples.

Il y a donc, comme vous le voyez, un travail colonial qu'on peut appeler un travail de civilisation et

qui est destiné à produire, non-seulement des effets moraux et politiques, mais aussi des résultats économiques d'une haute importance. Répétons-le, dans la théorie, on n'a pas assez tenu compte du fait de la nationalité. Tandis que les praticiens l'exagèrent au point de vouloir faire, de chaque nation, une association de monopoliseurs en guerre permanente avec le monde entier, les théoriciens l'ont complétement oublié. Or, un des points de vue sous lesquels il faut le considérer, c'est précisément cette tendance de toute grande nationalité, de toute civilisation puissante à se porter au dehors et à se communiquer surtout aux peuples qui ne sont pas développés, qui n'ont pas encore de formes sociales définitivement arrêtées. Les colonies sont un moyen des plus efficaces pour propager, dans des terrains nouveaux, les germes d'une forte civilisation.

Je ne veux pas dire par là qu'il faille, comme des chevaliers errants de la civilisation moderne, rechercher toutes sortes d'aventures et parcourir les pays les plus déserts, dans des vues qu'on appellerait aujourd'hui humanitaires. Je veux dire seulement que, dans les limites de ce qui est possible et sensé, la diffusion de sa propre nationalité est un des buts que l'État peut se proposer, avec l'espérance fondée d'en tirer un jour, outre l'utilité politique, des avantages matériels pour son industrie et son commerce.

Une colonisation active et prudente peut seule préparer ces avantages, lorsqu'il s'agit d'un pays qu'on ne peut incorporer à la métropole. Si une portion plus ou moins considérable de la population de

celle-ci n'établit pas ses foyers et ne transporte pas ses habitudes, ses connaissances, ses capitaux, son travail dans le pays qu'on désire s'assimiler, la possession s'en prolongeât-elle pendant longues années, les deux pays resteront étrangers l'un à l'autre. Quelques soldats campés sur un territoire conquis n'établissent pas un lien intime entre deux peuples; les Romains n'ont laissé d'empreinte profonde, ineffaçable, que là où des colonies romaines offraient, à l'imitation et à l'admiration des barbares, l'image vivante de la ville éternelle.

Je n'ai pas besoin d'ajouter, en parlant devant vous, messieurs, que la colonisation n'est nullement à redouter pour la population de la métropole. Quelque nombreuse que puisse être une migration, les vides seraient promptement comblés, si la population était proportionnée aux moyens de subsistance; si elle les débordait, on n'a qu'à se féliciter des ressources que l'excédant de la population trouve dans des colonies dont la puissance productive n'a pas encore été épuisée.

Cette remarque n'est point en contradiction avec ce tableau des périls et des souffrances de l'émigration que nous avons mis sous vos yeux en développant la théorie de la population. Les émigrations aventureuses dont nous parlions alors ne peuvent être confondues avec une colonisation régulière, dirigée ou surveillée par l'autorité publique et soutenue par des moyens et des capitaux proportionnés à la grandeur et aux difficultés de l'entreprise.

Ces considérations s'appliquent à ces vastes terri-

toires que des populations incapables occupent sans les exploiter. C'est ainsi que les Anglais travaillent à fonder un vaste empire britannique dans l'Australie. C'est ainsi que notre gouvernement aura à examiner si de grands établissements coloniaux ne seraient pas possibles à la Guyane française et dans nos possessions africaines. Il ne nous appartient pas d'entrer ici dans la question de fait. Mais supposez le fait possible, et vous pourrez facilement concevoir l'essor que donneraient, un jour, à notre industrie et à notre commerce, deux grands marchés que la civilisation française nous aurait ouverts en Amérique et en Afrique.

Les possessions de peu d'étendue n'offrent pas à l'industrie nationale la même perspective, à moins, toutefois, que, par une heureuse combinaison, l'exiguïté du territoire ne se trouve compensée par une rare fertilité, ou par d'autres richesses naturelles. C'est surtout dans les colonies peu importantes par elles-mêmes qu'on est tenté d'implanter, en faisant violence à la nature des choses, une industrie factice à l'aide du monopole ; et alors se réalise cette bizarre opération, qui consiste à soumettre les consommateurs de la métropole et de la colonie à des charges très-lourdes, pour assurer de gros profits à quelques producteurs coloniaux et métropolitains.

Nous disions, en second lieu, que la possession de certaines colonies peut être avantageuse à la mère patrie sous d'autres rapports que le rapport économique. Un bon port militaire au milieu de l'Océan, des stations fortifiées sur les routes maritimes que

les flottes de l'État sont forcées de parcourir, l'occupation des points dont l'ennemi pourrait profiter à notre détriment, sont des faits politiques qui peuvent justifier, pour l'homme d'État, la conservation même de quelques colonies dont l'économiste ferait sans regret l'abandon.

Résumons-nous. Lorsqu'un État acquiert de nouvelles possessions, il doit examiner, avant tout, si la condition morale et politique du peuple qui s'y trouve établi permet l'incorporation proprement dite des deux pays. Si l'incorporation est possible, il n'y a pas à hésiter; la raison d'État, la justice et l'économie politique la commandent également. Les forces productives des deux peuples réunis se prêteront un mutuel appui; le marché national en sera plus riche, plus étendu, plus actif; les revenus publics en seront augmentés et les dépenses ne s'accroîtront pas en proportion, car très-probablement l'égalité de traitement rendra superflue toute mesure extraordinaire de conservation et de défense. La justice est la meilleure comme la plus économique des sauvegardes.

Si, par un motif quelconque, l'assimilation immédiate des deux pays est impossible, il peut alors y avoir lieu de fonder, dans les nouvelles possessions, de véritables colonies.

L'État peut être déterminé par des considérations politiques et par des considérations économiques.

Laissons les premières à la science du gouvernement.

Les secondes sont directes ou indirectes :

Indirectes, lorsque la colonisation a pour but, non des profits immédiats, mais le développement progressif d'un peuple nouveau qui pourra un jour offrir à la mère patrie un marché avantageux ;

Directes, lorsque la mère patrie se propose un gain immédiat et pécuniaire.

Ce gain peut être obtenu, ou par l'impôt, ou par des priviléges utiles aux producteurs de la métropole, ou seulement par les avantages naturels que le commerce et l'industrie retirent de la colonie.

Au fond, les deux premiers moyens peuvent se confondre. Les priviléges, nous l'avons dit, ne sont, pour ceux qui les subissent, que des impôts déguisés. Qu'importe à ceux qui les payent que le produit en soit versé dans les caisses du trésor public, ou qu'il se distribue entre quelques particuliers.

L'impôt et le privilége pèsent également sur les revenus de ceux qui y sont soumis.

S'ils leur enlevaient même leurs capitaux, leurs terres, ou la propriété de leurs personnes, ils ne seraient que des actes de spoliation et de violence que la science et la morale réprouvent également.

Sans doute l'histoire nous apprend que souvent le sol des colonies a été saisi, en tout ou en partie, par la métropole, concédé ou vendu par elle à des colons. Si le sol est vacant, rien n'est plus légitime, et on peut, à la rigueur, considérer comme vacants même les territoires que des tribus nomades, des peuplades de pasteurs ou de chasseurs parcourent de temps à autre, sans s'y établir, sans y accomplir ces travaux d'appropriation et de culture qui fondent

le domaine de l'occupant. Seulement la saine politique comme la justice prescrivent de ne pas enlever à ces tribus l'étendue de terrain nécessaire à leur imparfaite industrie. En les réduisant au désespoir, on se prépare des luttes sanglantes, dont les suites sont le plus souvent déplorables, même pour les vainqueurs.

Si le sol n'est pas vacant, il n'y a ni droit ni motif de l'enlever à ceux qui le possèdent; si les possesseurs ne savent pas en tirer parti, il sera facile d'en obtenir, à bas prix, une portion plus ou moins considérable par des conventions librement consenties.

Revenons aux charges qu'on fait peser sur les revenus des habitants de la colonie, au profit soit du gouvernement, soit des producteurs de la métropole.

Quelque détour qu'on prenne, ces charges atteignent, en définitive, ou les salaires, ou les profits, ou la rente territoriale.

Si les salaires et les profits se trouvaient réduits au-dessous du taux commun, la colonie serait bientôt abandonnée : la métropole aurait coupé l'arbre pour en cueillir les fruits. J'entends ici par taux commun la moyenne des profits et salaires *coloniaux*. Qui ne sait, en effet, que les profits et les salaires se proportionnent aux difficultés et aux dangers de l'entreprise? Qui de nous voudrait porter ses capitaux à la Guyane, au Sénégal, voire même dans l'Algérie, s'ils ne devaient nous donner que les profits que nous pouvons en retirer en France?

Quant à la rente territoriale, la question, vous le savez, ne reçoit pas la même solution. La rente du

propriétaire pourrait se trouver diminuée, sans que les terres demeurassent incultes. Tant que les entrepreneurs obtiendront des profits suffisants, le sol ne manquera ni de travail ni de capital. Le propriétaire, de son côté, préférera un fermage quelconque à la suppression totale de son revenu territorial.

Ainsi, lorsqu'une métropole veut retirer de ses colonies un profit extraordinaire et immédiat, soit par la voie de l'impôt, soit à l'aide d'un monopole, elle doit, avant tout, calculer aussi exactement que cela est possible quel serait, dans ses colonies, selon le cours naturel des choses, le taux des fermages. C'est là qu'on peut trouver la mesure de la surcharge qu'une colonie pourrait supporter sans voir tarir les sources de sa prospérité.

La question peut se compliquer par les priviléges que la mère patrie accorderait à son tour aux colons, soit au détriment des anciens habitants de la colonie, soit à la charge des consommateurs métropolitains.

Ruiner les anciens habitants au profit des nouveaux, est une de ces mesures que la politique a souvent préconisées comme savantes ; elle se plaisait à juger du mérite de ses expédients par leur iniquité. La science repousse avec mépris ces extorsions légales ; elle ne comprend pas, et ceci s'applique à d'autres questions qu'à la question coloniale, l'avantage de ces déplacements forcés de la richesse dans le même pays. Le législateur ressemble alors à un enfant qui se croirait de plus en plus riche, parce que, possédant quelque argent et plusieurs bourses,

il perdrait son temps à le faire passer d'une bourse dans l'autre.

On a vu, dans ces priviléges odieux, un moyen de contenir dans le devoir les anciens habitants, d'après cette vieille maxime des heureux de la terre, que pauvreté est mère d'obéissance. On a voulu en même temps favoriser les migrations des hommes de la métropole dans la colonie, et les y retenir dans des liens de reconnaissance et d'attachement envers la mère patrie.

Vains sophismes! Un principe toujours actif de guerre intestine ne prépare pas l'obéissance, mais la révolte. Appauvrir pour régner, c'était là le raisonnement de la féodalité; aussi n'a-t-elle jamais eu la paisible possession des pays qu'elle avait envahis. C'est peut-être le seul gouvernement qui n'a jamais été accepté par les masses. Sans doute les dangers se proportionnent à l'énergie des populations qu'on opprime. Les Anglais n'ont trouvé que mollesse et résignation dans les Indous; les Turcs, au contraire, n'ont jamais pu étouffer, au sein de la Grèce, ce feu sacré qui a commencé de nos jours à jeter de nouvelles flammes, et qui dévorera, tôt ou tard, cette couche de barbarie qui enveloppe encore la délicieuse Ionie et la vaillante Thessalie. Mais, quoi qu'il en soit des périls de cette lutte intestine entre les membres de la même famille, quel est, encore une fois, le bénéfice que la métropole peut en retirer? à moins, toutefois, qu'elle ne regarde la colonie comme une possession précaire, comme une maison que quelques-uns des locataires seraient chargés de dévaliser

pour son compte, certaine qu'elle est d'en perdre sous peu la propriété.

Quant aux priviléges que les colons peuvent obtenir aux dépens de la mère patrie, nous le répétons, si ces priviléges contrebalançaient exactement par leurs produits les priviléges de la métropole, leur établissement serait aussi raisonnable que l'envoi, renouvelé tous les jours, d'un sac d'argent de Paris à Bayonne et de Bayonne à Paris. Cet échange de valeur serait une occasion de dépenses inutiles; il ne serait certes pas une source de profits.

Si les résultats du monopole réciproque ne se compensent pas, il y a perte pour la colonie ou pour la métropole.

S'il y a perte pour la métropole, mieux vaudrait pour elle, au point de vue économique, abandonner la colonie; elle ne pourrait la garder sur le même pied que par des considérations politiques.

S'il y a perte pour la colonie, la métropole en retirera un bénéfice plus ou moins considérable. Abuse-t-elle de sa puissance? la colonie ne tarde pas à être ruinée.

Quant aux formes de la colonisation, nous ne pouvons pas les examiner ici; elles peuvent varier selon une foule de circonstances, telles que le climat, la condition de la population indigène, l'étendue de la colonie, la distance qui la sépare de la mère patrie et d'autres établissements métropolitains ou étrangers.

Il appartient à la politique de choisir la forme la plus appropriée aux circonstances.

SEIZIÈME LEÇON

SOMMAIRE

Système colonial. — Fin. — De l'abolition du monopole colonial. Difficultés de la transition. Ces difficultés paraissent s'aggraver dans les colonies à esclaves. — De l'esclavage considéré dans ses rapports avec la production. Nécessité de l'abolir. Un État intermédiaire entre la liberté et l'esclavage serait un établissement aussi compliqué qu'inutile. Une indemnité est due aux possesseurs d'esclaves ; d'après quel principe.

Dans nos dernières réunions, nous avons essayé d'apprécier au point de vue économique les principes et les effets du système colonial, tel qu'il est généralement établi aujourd'hui, et il nous a été facile de reconnaître que les métropoles s'abusent sur leurs propres intérêts, soit qu'elles imposent à une colonie des priviléges trop onéreux, soit qu'elles cherchent à atténuer les conséquences désastreuses de ces priviléges en se soumettant elles-mêmes à un monopole colonial.

Si ces conclusions sont fondées, on peut, sans témérité, prévoir le jour où tous les gouvernements éclairés songeront à modifier profondément les relations des colonies avec la mère patrie. Lorsque des circonstances particulières ne viendront pas y oppo-

ser des obstacles invincibles, ils s'efforceront d'appliquer aux possessions coloniales ces principes qui vivifient toutes les associations humaines, je veux dire l'égalité civile et la liberté de l'industrie et du commerce.

Mais ici, comme dans toutes les transitions du sytème prohibitif au régime de la liberté, les mesures les plus conformes aux principes, et en définitive les plus utiles, peuvent, en s'appliquant aux faits existants, occasionner de profondes perturbations et blesser, mortellement peut-être, les intérêts les plus considérables. Il s'élève donc, dans cette matière aussi, des questions d'économie politique appliquée, des difficultés de pratique qu'il importe de connaître, non pour renoncer à toute amélioration et à tout progrès, mais pour apporter dans les innovations les tempéraments que commandent à la fois l'équité et la prudence.

Les difficultés de la transition se proportionnent à l'importance des priviléges établis par le système colonial : plus le monopole aura été exclusif dans son principe et particulier dans ses moyens d'application, plus seront considérables les intérêts qu'il aura créés, et fâcheuses les pertes que le retour au droit commun fera éprouver aux producteurs privilégiés. Nous ne voulons pas répéter ici ce que nous avons dit d'une manière générale sur les obstacles pratiques qu'offre le retour à la liberté industrielle et sur les ménagements qu'il exige : nous voulons seulement vous signaler quelques faits particuliers aux colonies, et qui, dans ce moment, préoccupent

également les économistes et les hommes d'État.

Voyez nos colonies à sucre. Le système colonial leur a été appliqué dans toute sa rigueur ; elles ne peuvent recevoir que de la métropole les denrées qui leur sont nécessaires. D'un autre côté, le marché métropolitain avait été assuré à leurs sucres par d'énormes droits différentiels qui équivalaient presque à la prohibition absolue du sucre étranger. Ce double monopole a porté ses fruits. L'industrie des sucres a absorbé tout ce que ces colonies pouvaient réunir de capital et de travail. Les capitalistes et les propriétaires de la terre n'attendaient plus leur revenu que de la vente d'un seul produit, le sucre. Aucune autre culture, aucune autre industrie n'a pu naître ou se maintenir dans ces colonies.

La production privilégiée du sucre prenant tous les jours plus de développement et d'importance, la production métropolitaine des produits destinés aux colons devait suivre une ligne parallèle et occuper tous les jours un plus grand nombre de travailleurs et une part plus considérable du capital national. Nos colonies, qui, en 1816, ne fournissaient à la consommation de la métropole que 18 millions de kilogr. de sucre, lui en fournissaient 30 millions en 1818, plus de 40 en 1820, plus de 50 en 1822, 70 millions en 1828, et en 1832 plus de 80 millions de kilogrammes.

Il y a plus ; mais ici empressons-nous de le déclarer, l'économie politique devrait se renfermer dans un silence respectueux devant les principes immuables de l'éternelle justice et les lois sacrées de

la morale, si, grâce aux intimes rapports que l'intelligence découvre dans les hautes régions de la pensée, entre le juste et l'utile, l'économie politique aussi ne pouvait apporter quelques arguments au service de la cause de l'humanité.

Ai-je besoin de vous dire, messieurs, que je veux parler de l'esclavage, de cet odieux moyen de production que la cupidité et l'ignorance ont osé introduire dans des États chrétiens, quinze cents ans après la prédication de l'Évangile? Est-il un fait qui, plus que celui-là, doive humilier notre orgueil, nous couvrir de confusion et nous faire trembler de notre faiblesse?

Triste et singulier spectacle que celui de ces hommes qui s'arrogeaient le droit de propager violemment dans le nouveau monde la religion de Christ, la religion de l'égalité civile et de la dignité personnelle de tous les enfants de Dieu, et qui fondaient en même temps l'esclavage? Et c'est au parvis de l'église chrétienne, c'est devant les autels du rédempteur, qu'ils amenaient les infortunés auxquels on osait dire : Tu n'es pas un homme, mais une chose, un instrument, un outil, une propriété de ton maître. Il n'y a pas dans ces paroles l'ombre même de l'exagération. Tout ce qu'on a reproché, au sujet de l'esclavage, à la logique rigoureuse et brutale des lois de l'antiquité, se retrouve dans les lois des temps modernes. Notre Code noir était effrayant de sévérité, de cruauté! Qui oserait aujourd'hui proclamer de semblables principes et les proposer à la sanction de la royauté? Et cependant ce code, comparé aux

lois et coutumes d'autres États autorisant également l'esclavage, se faisait remarquer par quelques adoucissements, par quelques faibles souvenirs des lois de l'humanité et de la justice. Le législateur français n'avait pas complétement oublié qu'un Africain est un homme. S'il permettait au maître de s'en approprier le travail dans l'âge de la force, il assurait un peu de repos et un peu de pain à l'esclave infirme ou affaissé sous le poids des années ; s'il le laissait mourir dans les fers, il ne refusait pas à ce corps humain sillonné par la verge du maître une sépulture chrétienne.

Je m'arrête. Je sais que la cause de l'humanité et de la justice n'a nul besoin d'être plaidée dans cette enceinte. A vrai dire, l'esclavage ne trouve nulle part aujourd'hui de défenseur ; on ne dispute que sur l'opportunité et les conditions de l'émancipation. Les intérêts s'agitent pour retarder le jour de la justice ; ils n'ignorent pas que ce jour-là le jugement du pays purgera le sol de la France de cette honteuse souillure.

Je veux seulement vous faire remarquer que l'esclavage n'est pas moins nuisible à la prospérité matérielle qu'au développement moral de l'humanité.

On a dit que l'esclavage déshonore le travail ; on pourrait dire qu'il le supprime. Ceci n'est pas une question de mots. Ceux-là seulement qui ne se sont pas formé une idée nette du travail et du capital peuvent nous parler du travail d'une *plantation*. Il n'y a là d'autre travail que celui du maître, que celui de l'entrepreneur, du gérant, bref, des hommes li-

bres qui dirigent l'entreprise. Tout le reste, choses et hommes, fait partie des deux autres instruments de la production, la terre et le capital. Les esclaves, ainsi que nous avons eu déjà l'occasion de vous le faire remarquer, ne sont que des capitaux.

Par quoi, en effet, le travail se distingue-t-il profondément du capital? Le capital est une force, le travail aussi. L'intelligence seule ne suffit pas à séparer le capital du travail. Disons-le sans esprit de satire : à la rigueur, il n'est pas impossible de trouver un animal, un chien, par exemple, plus habile que certains ouvriers; il est des manœuvres dont l'esprit, dépourvu de toute instruction, et je dirais presque pétrifié par la répétition incessante des mêmes efforts mécaniques, est fermé à toute idée nouvelle et résiste invinciblement à tous essais d'amélioration et de progrès. Ce qui distingue le capital du travail, c'est la spontanéité, c'est la liberté. Celui-là seul est un travailleur qui travaille pour lui, par l'effet d'une libre convention, par une résolution spontanée. Les Romains se trompaient lorsqu'ils regardaient l'esclavage comme une des applications de la raison humaine aux choses de ce monde ; *quod naturalis ratio inter omnes homines constituit;* mais ce n'était pas à tort qu'ils appelaient le criminel condamné aux mines à perpétuité *servus pœnæ :* esclave, en effet, puisqu'il n'est plus le maître de lui-même, puisqu'il ne lui est plus permis de délibérer pour savoir s'il travaillera et à quelle nature d'occupation il destinera ses forces intellectuelles ou physiques. Le crime le relègue en quelque sorte au nombre des

choses ; ayant abusé de sa libre activité, la loi fait de lui, autant que cela est possible, un instrument passif, un outil.

L'esclavage arrache aux hommes que le crime n'a pas dégradés, aux êtres que Dieu a faits libres et qui n'ont pas foulé aux pieds les dons de la Providence, cette puissance morale qui nous sépare de la brute, qui ne permet pas de confondre l'homme le moins éclairé avec l'animal le plus intelligent. L'homme est libre, et capable, en conséquence, de devoirs et de droits ; la brute ne l'est pas. La brute fait partie du capital, l'homme seul travaille, seul il accomplit un devoir en travaillant ; pour lui seul l'activité est un mérite, l'inaction un démérite. L'esclavage dénature l'homme, car il lui enlève, avec la liberté, sa qualité de travailleur ; il en fait un cheval, un bœuf. Est-ce là seulement une iniquité? Non, messieurs ; c'est aussi une faute.

C'est un fait trop connu que l'esclavage paralyse la puissance productive de l'homme : il lui ôte à la fois une partie de ses forces et la volonté d'employer utilement celles qu'il ne peut lui enlever. Rien n'éveille, rien ne stimule l'intelligence de l'esclave. Ce n'est qu'avec répugnance qu'il envisage la tâche qui lui est imposée. Il fait aujourd'hui ce qu'il a fait hier; il fera demain ce qu'il fait aujourd'hui, uniquement pour éviter le châtiment et pour gagner une heure de repos. Tout ce qui s'accomplit est sans intérêt pour lui ; préoccupé de sa misère et de la lutte incessante qu'il soutient avec ses oppresseurs, que lui importent le succès de leurs entreprises et les améliora-

tions qui pourraient résulter d'un concours plus intelligent, plus consciencieux, plus actif? Le bœuf, en creusant péniblement le sillon, songe-t-il à la récolte? On ne sait pas tout ce que la puissance productive perd d'énergie et d'habileté par l'insouciance ou le mauvais vouloir de tous ces hommes abrutis ou irrités, par le sommeil de toutes ces intelligences, que la liberté et l'intérêt auraient pu exciter et rendre actives.

L'esprit de routine passe des esclaves aux maîtres et les asservit tous également. Il manque, dans les ateliers de l'esclavage, ces libres et fréquentes communications de tous les travailleurs les uns avec les autres, des hommes d'intelligence avec les hommes d'action, ces communications qui éclairent et animent le travail, et qui souvent le perfectionnent. Les remarques de l'ouvrier ont plus d'une fois laissé entrevoir de nouvelles ressources, d'utiles expédients, de meilleures méthodes, aux directeurs des travaux industriels, et, plus souvent encore, les conseils et les encouragements de leurs chefs ont doublé l'énergie et la puissance des travailleurs. L'esclave ne sait pas observer; en eût-il le pouvoir, il ne voudrait pas l'employer au profit du maître dont les succès l'affligent, dont les revers lui font peut-être éprouver les cruelles satisfactions de la vengeance.

L'intelligence de l'esclave ne conserve quelque activité que pour le mal. On remarque chez lui cette ruse et cette violence qui se développent souvent avec une précocité effrayante chez l'enfant ulcéré par des châtiments injustes et cruels. L'injustice est un

terrible enseignement pour ceux qu'elle ne brise pas. La malfaisance, irritée de jour en jour par de nouvelles blessures, peut devenir une passion aussi énergique, aussi indomptable que le plus héroïque dévouement.

Placée ainsi entre l'apathie et la haine, condamnée à se traîner dans l'ornière d'une pratique aveugle, entourée de méfiances et de périls, que peut faire la puissance industrielle dans les pays d'esclavage ?

Ajoutons que, de tous les esclavages, l'esclavage moderne est celui qui place l'industrie dans les conditions les plus défavorables et qui en paralyse davantage la puissance. La diversité de race, de couleur, de langue, de mœurs, d'habitudes, l'orgueil insensé des blancs, la férocité naturelle de quelques tribus africaines, les horribles réminiscences de la traite et des cruautés qui l'accompagnent, tout contribue à élever entre les planteurs et les nègres, entre les maîtres et les esclaves, une barrière qui n'existait pas entre les maîtres et les esclaves du monde grec et romain. Caton l'Ancien ne se croyait pas déshonoré en prenant ses repas avec ses esclaves.

Il est juste de faire remarquer que ces observations ne s'appliquent pas dans toute leur force aux colonies espagnoles. L'Espagne, qui fut si cruelle envers les Indiens, a été, comparativement aux autres nations, humaine envers les noirs. Les lois espagnoles ont toujours donné aux esclaves quelques garanties précieuses, telles que le droit de posséder, de se racheter à des conditions déterminées, de se marier à leur gré, de changer de maître, d'en appeler à la jus-

tice du pays. D'ailleurs, plus encore que par les lois, l'esclavage dans les colonies espagnoles a été mitigé et adouci par les mœurs. Un nègre n'y était pas, comme dans nos Antilles et dans les démocraties américaines, un objet d'aversion et presque d'horreur pour les blancs. Au Mexique, les noirs se sont mêlés, par le mariage, aux aborigènes. Dans la Colombie, les blancs ont trouvé tout naturel que Bolivar admît dans l'armée nationale les esclaves qu'il venait d'affranchir. A Cuba, à Porto-Ricco, la servitude rappelle souvent plutôt la domesticité européenne que l'esclavage proprement dit.

Mais, si vous portez vos regards vers les autres colonies à esclaves, vous reconnaîtrez à la lumière irrésistible des faits l'exactitude de nos remarques. Vous serez forcés d'avouer que nous n'avons pas même osé dire la vérité tout entière. Quels ont été les progrès de l'industrie des sucres dans les colonies? A-t-on introduit des machines, perfectionné les méthodes, profité de toutes les ressources qu'offrent aujourd'hui à toutes les productions les sciences mécaniques et chimiques? Nullement. La charrue elle-même est presque inconnue aux colonies, même à la Jamaïque, même au milieu de ces plantations établies sur un sol parfaitement plat. Les planteurs n'ont jamais su tirer de la canne tout ce qu'elle pourrait donner de valeurs et de richesse. Entourés d'excellents pâturages, ils manquent de bétail; ils n'osent le multiplier, de crainte que les esclaves ne le détruisent par le poison.

C'est ainsi que l'esclavage, en obstruant les intel-

ligences et en pervertissant les volontés, porte des atteintes profondes, non-seulement à l'ordre moral, mais aussi à l'ordre économique des sociétés civiles. Il attaque la prospérité publique dans ses sources, qu'il corrompt et qu'il dessèche. Un pays d'esclaves ne produit pas la moitié des richesses qu'il produirait sous l'action vivifiante et féconde de la liberté.

Ne vous abusez pas, messieurs. Je ne veux pas dire que des possesseurs d'esclaves ne puissent s'enrichir par leurs coupables exploitations. Ce n'est pas là de la prospérité de quelques particuliers que nous nous occupons ici. La contrebande a fondé plus d'une grande et puissante maison : des industries plus criminelles encore ont été la source des plus brillantes fortunes. Lors même que vous consentiriez à n'envisager ces faits qu'au point de vue économique, pourriez-vous y voir des moyens d'une prospérité durable ? L'intérêt particulier est souvent en désaccord avec l'intérêt général, et c'est de l'intérêt général, de la richesse nationale, que s'occupe l'économie publique.

Ces deux difficultés, l'esclavage et le monopole colonial, se trouvent singulièrement aggravées dans les colonies françaises par un fait dont j'ai déjà eu plus d'une fois l'occasion de vous entretenir. Je veux parler de la production du sucre de betterave, de cette industrie indigène et nouvelle qui est devenue si redoutable à la production coloniale et si fâcheuse au trésor public. Les colons en sont menacés d'une ruine totale ; le trésor voit rapidement tarir l'une des principales sources de son revenu. Faut-il répéter

qu'il est aussi absurde qu'injuste de soumettre les colons aux charges d'un monopole dont on n'ose plus d'ailleurs leur garantir les profits? Est-il besoin de démontrer que l'intérêt du trésor, c'est-à-dire l'intérêt général, se trouve ici encore sacrifié à l'intérêt particulier, à l'intérêt de quelques propriétaires fonciers qui profitent, non de la fertilité de leurs terres, mais de l'impôt qui pèse sur le sucre des colonies?

Cela est évident. Les vrais économistes n'ont jamais pu se faire illusion sur cette question tant débattue du sucre de betterave. Le sucre de canne n'eût pas été frappé d'un droit énorme, le sucre indigène n'aurait pu se présenter sur le marché. Il n'a pu naître et vivre qu'à l'aide de la fiscalité et aux dépens du trésor public. C'est un pur don fait à quelques producteurs métropolitains, c'est exactement comme si le ministre des finances leur envoyait chaque année un cadeau de plusieurs millions.

Il n'est pas moins vrai que cette étrange industrie existe, qu'elle a rapidement grandi et qu'elle pourrait s'étendre au point de rester seule maîtresse du marché métropolitain [1].

Si cette révolution s'accomplissait promptement, que deviendraient les producteurs coloniaux? que deviendrait la population de leurs usines? esclave, comment pourrait-elle être employée et nourrie par des maîtres ruinés? affranchie, où trouverait-elle, du

[1] Il ne faut pas oublier que ces paroles étaient antérieures à la loi du 18 juillet 1837.

jour au lendemain, l'emploi de son travail et les capitaux nécessaires?

Vous le voyez, messieurs, jamais l'*économie politique appliquée* n'a présenté aux hommes d'État des questions plus compliquées et plus ardues. Tout délai peut être funeste, et toute solution imprudente peut amener des malheurs terribles et irréparables.

Sans doute cet état de choses offre un vaste champ à la critique; les esprits chagrins et caustiques peuvent facilement y trouver une occasion d'amères censures et d'épigrammes mordantes : car il n'est que trop vrai que ces cruels embarras, que ces difficultés presque insurmontables sont l'ouvrage du pouvoir: c'est le législateur qui a tout fait. Au lieu de punir sévèrement le trafic des hommes, il l'a encouragé; au lieu de prévenir les conséquences du monopole, il s'est efforcé de les exagérer; enfin, après avoir, de gaieté de cœur, créé des intérêts factices, il n'a pas eu le courage de les protéger jusqu'au bout et de leur garantir les conditions de leur existence.

Faut-il, pour cela, nous livrer à de violentes déclamations et mêler le langage des passions à nos paisibles études? Non, messieurs; nous ne voulons tirer de ces erreurs toutes involontaires, et commises souvent avec les intentions les plus louables, par les hommes les plus distingués de leur temps, qu'un enseignement et un conseil pour ceux d'entre vous qui seront appelés à prendre part au gouvernement du pays.

Dans les affaires publiques, sous l'influence des opinions générales et des circonstances du moment,

on est entraîné à se préoccuper trop exclusivement peut-être des effets immédiats et directs des mesures qu'on présente ; les conséquences indirectes, éloignées, je voudrais pouvoir dire latérales, on ne les aperçoit point, on ne se donne pas la peine de les rechercher. Ajoutons que, si quelques hommes s'avisent de les signaler, ils passent pour des esprits creux, spéculatifs, ne comprenant rien aux affaires, reproches qu'ils s'attirent d'autant plus facilement et avec d'autant plus de justice apparente, que ces hommes à larges vues manquent le plus souvent de résolution et de hardiesse. La perception simultanée des faces nombreuses d'une affaire, du bien et du mal qu'elle renferme, des complications qui en résultent, jette trop souvent ces hommes dans une sorte de scepticisme, rend leur action molle et incertaine, et leur ôte toute influence, toute puissance politique. Un caractère fort (qualité beaucoup plus rare qu'une vive intelligence) peut seul soulager l'esprit du poids de ses connaissances et de ses doutes ; c'est le vent qui enfle les voiles et enlève le navire le plus lourdement chargé.

Au surplus, il ne s'agit pas aujourd'hui de prévoir des conséquences indirectes ; il s'agit de porter remède à des maux présents et qui s'aggravent de jour en jour.

La question de l'esclavage, en particulier, ne souffre pas de retard ; l'Angleterre, en la résolvant pour ses vastes et nombreuses colonies, a donné au monde chrétien un exemple qu'il est impossible de ne pas imiter. Tergiverser ne serait pas seulement

une honte ; il y aurait pour les possesseurs d'esclaves une perte et un danger. Le danger, je n'ai pas besoin de vous le signaler, il saute aux yeux. La perte est positive, car l'incertitude de la possession diminue la valeur des esclaves. A la Jamaïque, la valeur moyenne d'un esclave, avant 1815, était de 300 dollars ; en 1820, elle n'était plus que de 250 dollars ; elle était tombée à 200 dollars en 1830.

Loin de nous la pensée que l'émancipation des esclaves puisse loyalement s'accomplir sans indemnité pour les maîtres. Certes, un homme ne sera jamais à nos yeux une propriété : on peut le posséder en vertu de la loi civile. La possession est un fait, un fait qui peut être légal, qui peut avoir toutes les apparences et produire quelques-uns des effets de la propriété ; mais la propriété proprement dite est un droit, et le droit, dans le sens strict du mot, nul ne peut le créer arbitrairement, nul ne peut l'établir en foulant aux pieds la justice et la morale. La loi de l'homme ne crée pas le droit ; elle le déclare si elle est juste. Est-il moins vrai que les possesseurs d'esclaves les ont possédés, qu'ils les ont acquis, sous la garantie de la loi du pays? S'ils se sont livrés à un trafic illicite, à qui la faute ? au législateur qui les y a encouragés, ou aux particuliers qu'il a induits en erreur ? La réponse n'est pas douteuse. Le pays a le droit, disons mieux, il est tenu de briser les chaînes de l'esclavage ; les colons à leur tour, ont, envers l'auteur du dommage, envers le pays, droit à une indemnité. Que dirait-on d'un gouvernement qui inviterait les citoyens à bâtir des maisons sur le glacis

d'une place forte, qui les y exciterait par toutes sortes d'encouragements, et qui, ensuite, leur dirait : Ces constructions gênent la défense et mettent en péril la patrie, nul n'a le droit d'immoler à son intérêt particulier l'indépendance du pays ; je m'en vais démolir vos édifices et vous expulser, sans indemnité, du sol que vous avez usurpé ?

Mais, le principe de l'indemnité une fois reconnu, l'émancipation des esclaves devrait être sollicitée par les colons eux-mêmes. Ils se flattent en vain de faire remonter aux idées le torrent du siècle. Plus l'émancipation est retardée, plus les périls augmentent, et plus diminue la valeur en échange des hommes qu'ils possèdent. Pensent-ils, par hasard, qu'on réglera l'indemnité sur une valeur qui n'existera plus ?

Il serait temps de comprendre que l'esclavage a été moralement aboli le jour où l'Europe entière a flétri, au nom de l'humanité et de la religion, la traite des noirs ; en proscrivant la cause, elle en a réprouvé les effets. L'esclavage n'a plus obtenu dès lors qu'une tolérance dont les gouvernements rougissaient. L'opinion publique, en le condamnant, a prononcé un *verdict* dont l'autorité est irrésistible, dont l'exécution est certaine. Il est possible qu'il se trouve aujourd'hui encore des hommes qui, dans le secret de leurs pensées, justifient l'esclavage ; nul n'oserait (il faut en excepter peut-être quelques détenteurs d'esclaves et leurs avocats) le justifier hautement à la tribune nationale. Il n'est pas un homme ayant qualité pour siéger comme *juge* de la question, qui, le débat venant à s'élever, ne condamnât l'es-

clavage et ne proclamât le principe de l'émancipation. Il n'existe aujourd'hui d'autre question sérieuse que celle du mode et de l'opportunité ; il ne nous appartient pas de chercher ici à la résoudre. L'Angleterre vient de donner un grand exemple, et nous ne sommes pas de ceux qui désespèrent de l'heureux accomplissement de cette noble résolution.

Les détracteurs de l'émancipation anglaise font entendre les plus sinistres pronostics : ils voudraient surtout nous faire croire que le nègre affranchi est absolument perdu pour le travail, qu'on ne peut attendre de lui qu'une vie toute d'oisiveté et de désordre. Les faits ne tarderont pas, nous en sommes convaincu, à réduire à leur juste mesure ces noires prévisions de l'intérêt personnel et de l'esprit colonial.

Il y aura sans doute des embarras, des difficultés, peut-être aussi quelque désordre. Qu'y a-t-il là d'étonnant? c'est un mal inévitable, quelles que puissent être, d'ailleurs, la forme et l'époque de l'émancipation. Reconnaître le principe de l'émancipation, mais en retarder l'application jusqu'au jour où tout désordre serait absolument impossible, ne serait qu'un artifice grossier ; ce serait proclamer le principe pour refuser à tout jamais d'en tirer les conséquences. Ce serait vouloir à la fois les honneurs de la morale et les profits de l'iniquité.

Ne vous y trompez pas, messieurs ; à Dieu ne plaise que je repousse ou que je blâme les précautions qui peuvent être prises pour concilier le maintien du travail et de la paix publique avec l'affranchissement

des noirs. Si les mesures que les Anglais ont imaginées ne paraissent pas justifiées par le succès, qu'on en suggère d'autres ; nous ne voulons nullement affirmer que le parlement d'Angleterre ait trouvé la meilleure solution des questions qu'on lui avait présentées. Ce que nous avons admiré sans réserve, c'est l'énergie de sa volonté et la grandeur de sa résolution. S'il est des moyens plus efficaces et plus économiques, qu'on les propose ; nous nous empresserons d'applaudir, s'ils sont réellement des moyens d'ordre et de liberté, et non de méchants palliatifs, un déguisement de l'esclavage.

Ce serait une singulière idée que la prétention de ne vouloir passer de l'esclavage à la liberté, de l'injustice au droit, de la barbarie à la civilisation, que lorsque la transition pourra se faire sans aucune perturbation, sans l'ombre même d'un inconvénient. Avec une pareille doctrine, le monde en serait encore aux coutumes de la plus odieuse barbarie. Les communes se sont-elles affranchies, la féodalité s'est-elle écroulée sans désordres? Est-ce sans lutte et sans troubles que l'oligarchie et le despotisme ont cédé la place aux gouvernements constitutionnels? Pour épuiser les exemples, il faudrait redire l'histoire tout entière.

Il est curieux de voir combien, malgré tous les avertissements de la logique, l'homme, sous l'influence de ses passions et de ses préjugés, se plaît à tourner dans un cercle vicieux. Rien n'est plus commun que d'entendre des personnes graves vous dire qu'avant d'appeler les esclaves à la liberté, il faut

les y préparer par leur amélioration morale; rendez-les, dit-on, dignes d'être libres, et alors tout ira de soi; le jour de l'affranchissement vous n'aurez en quelque sorte qu'une déclaration à promulguer. — Bonnes gens! s'ils pensent réellement tout ce qu'ils disent, si leurs projets sont autre chose qu'un moyen d'ajournement indéfini!

C'est sous la main d'un maître que vous voulez laisser l'esclave, et vous vous flattez en même temps d'ouvrir son esprit et d'illuminer sa conscience! Mais de quel esclave parlez-vous? De celui dont le maître est bon, ou de celui qui appartient à un mauvais maître? de celui qui a été traité comme un homme, ou de celui qui a été traité plus durement qu'une brute? de celui qui a toujours rencontré des regards bienveillants, ou de celui qui n'a jamais essuyé que le mépris? De quel maître parlez-vous? de celui qui a su captiver la reconnaissance et le dévouement de ses noirs, ou de celui qui n'a semé autour de lui que la vengeance et la haine? Les esclaves des bons maîtres sont tous préparés à la liberté; quoi qu'on en dise, esclaves aujourd'hui, ils seront de bons affranchis demain; le travail qu'ils ne feraient pas par goût et par besoin, ils le feront par attachement pour l'homme qui les a toujours bien traités, pour la maison dont la décadence leur serait un chagrin. La nature humaine ne se donne pas un démenti et ne déchire pas ses lois morales sous le climat des Antilles. L'Africain est un homme, et cet homme n'est pas plus barbare que ne le sont beaucoup de Calabrais, de Siciliens, d'Espagnols. Si l'Africain est ardent et

opiniâtre dans la haine et dans la vengeance, il ne l'est pas moins dans l'affection et le dévouement; précisément parce qu'il est encore quelque peu barbare, vous pouvez compter, si vous l'avez traité avec affection et justice, sur sa reconnaissance et sur sa fidélité, comme on peut compter sur celle du lazzarone.

Les mauvais maîtres, au contraire, font les méchants esclaves et par là des affranchis haineux et turbulents. Qu'attendez-vous d'une prolongation de l'esclavage dans ces *habitations*, ardents foyers des plus mauvaises passions? Qu'espérez-vous de vos exhortations, de vos conseils, de vos règlements? Vous vous adressez à l'esclave; mais c'est le maître qu'il faudrait, avant tout, réformer, c'est le maître qu'il faudrait rendre juste, humain, compatissant; c'est lui qu'il faudrait dépouiller de ses funestes habitudes et de ses odieux préjugés. Comment espérer de réconcilier l'esclave avec le maître, tant que celui-ci ne cessera d'être, pour l'homme qu'il a sous sa puissance, un objet de haine et de terreur?

Ainsi vos règlements préparatoires, vos garanties seraient inutiles pour les bons maîtres, inefficaces pour les méchants. Mais on peut, dira-t-on, contenir le maître lui-même : quels que soient les sentiments intimes et les dispositions personnelles qu'elle rencontre, la puissance politique peut dompter toute résistance individuelle.

Disons-le sans détours, on se fait à ce sujet de singulières illusions; on se paye de mots. L'esclavage n'est que la puissance de l'homme sur l'homme; brisez cette puissance, et l'esclavage disparaît. Ainsi,

le maître pourra-t-il, pendant ce prétendu travail préparatoire, dans cette période intermédiaire, exercer cette puissance? pourra-t-il imposer aux esclaves sa volonté, s'approprier tout ce qu'ils produisent, les punir de son autorité privée? Encore une fois, pour les bons maîtres vous aurez pris une peine inutile, pour les mauvais vous n'aurez rien fait du tout; leurs esclaves n'en resteront pas moins abrutis, irrités, tous animés de passions haineuses et violentes; le jour de l'émancipation vous retrouverez exactement les mêmes difficultés que vous rencontreriez aujourd'hui. Si, au contraire, la puissance publique brise la puissance du maître, si elle lui enlève ses volontés absolues, ses cachots, la faculté de punir, l'appréciation arbitraire des forces productives de l'esclave et l'appropriation de tout ce que ces forces produisent, bref, si le droit pénètre dans ces *cases* pour les transformer en *maisons* et y fonder la *famille*, vous aurez en réalité détruit l'esclavage. Vous serez forcément amenés à établir sur-le-champ le principe du salaire, la liberté des mariages, le passage facultatif d'un atelier dans un autre. Qu'on y pense; ce serait l'émancipation sans indemnité; c'est là, du moins, le résultat vers lequel on marcherait à grands pas dans ce système que paraissent recommander les amis peu éclairés des colons. Ils oublient que, à mesure que l'homme reparaît, l'esclave s'efface, et qu'avec lui disparaît la valeur vénale. C'est l'outil, c'est l'animal que vous pouvez estimer et vendre, c'est le prix de la *chose* que vous pouvez réclamer. Toute loi, tout règlement qui rend, pour ainsi dire, à l'esclave la qua-

lité d'homme, lui ôte dans la même proportion la qualité d'esclave. S'il était redevenu à peu près notre égal, si, par cela même, le mot d'esclavage n'était pas seulement un blasphème, mais un mot ridicule, ce mot disparaîtrait un beau jour de la langue de nos lois, et c'est par un sourire dédaigneux qu'on répondrait alors à ceux qui oseraient demander le prix, non plus d'un esclave, mais d'un homme.

Quoi qu'il en soit, il importe de le répéter, messieurs, les esclaves soumis à des maîtres humains et raisonnables sont toujours suffisamment préparés à leur affranchissement. Tout délai ne serait donc qu'un ménagement pour des maîtres qui n'en méritent aucun, une prime à leurs déplorables habitudes, un encouragement pour les y faire persévérer. Si l'ignorance et l'irritation de l'esclave font reculer le jour de la justice, pourquoi s'appliqueraient-ils à éclairer l'esprit et à réformer les mœurs de leurs noirs ?

Au surplus, ces considérations vous démontrent qu'il ne peut y avoir rien d'absolu et d'uniforme, ni dans les mesures à prendre pour concilier l'abolition de l'esclavage avec l'ordre, ni dans les résultats qu'on peut en attendre. Selon les lieux et les habitudes des esclaves et des maîtres, ces mesures peuvent être plus ou moins énergiques ou compliquées, et les résultats plus ou moins prompts et satisfaisants. Ceci peut vous expliquer, messieurs, ces récits si contradictoires, ces inductions si diverses qui arrivent jusqu'à nous, sur les effets présents et sur l'issue définitive du bill d'émancipation dans les

colonies anglaises. On généralise, à tort, dans un sens et dans l'autre, quelques faits particuliers : les espérances et les craintes nous paraissent également exagérées [1].

Quant à nous, messieurs, nous redoutons fort peu de graves désordres, des atteintes profondes à la paix publique et à la sûreté individuelle. Mais nous ne dissimulons pas qu'une diminution temporaire du travail est une conséquence à peu près certaine de l'affranchissement des noirs. Ce n'est pas impunément que les sociétés civiles inspirent par leurs institutions le dégoût du travail !

Mais, d'un côté, cet inconvénient ne sera pas, à beaucoup près, aussi grave qu'on le dit par une induction forcée, tirée des faits de Saint-Domingue ; de l'autre, une partie du travail humain pourra facilement être remplacée dans les colonies par la puissance mécanique. Le nègre qui continuera ses travaux contractera, par cela même, des habitudes régulières et sentira naître en lui des besoins et des goûts qui lui rendront nécessaire un salaire élevé. Le nègre qui se livrera avec délices à l'indolence méridionale n'apportera, il est vrai, qu'un trop faible concours à l'industrie coloniale, mais aussi, satisfait de peu de chose, se nourrissant, pour ainsi dire, de

[1] On connaît aujourd'hui les résultats du bill anglais. Il faut étudier les nombreux documents que vient de publier notre ministère de la marine ; ce travail consciencieux ne laisse rien à désirer. Un fait est acquis et il est précieux : la population noire, même immédiatement affranchie, ne trouble aucunement l'ordre public ; elle est remarquable entre toutes les populations par sa docilité. Dès lors retarder arbitrairement l'émancipation serait plus qu'une faute.

son repos, de sa douce oisiveté, il n'aura point les exigences faméliques et dangereuses de ces populations égarées qui refusent le travail et veulent cependant en avoir les profits.

Mais laissons aux administrateurs et aux hommes d'État l'étude approfondie d'une question toute pratique, et qui ne peut être sagement résolue que par la connaissance détaillée de tous les faits.

Ce qu'il est permis, dès ce moment, de dire, c'est combien il serait étrange de faire coïncider avec la délicate question de l'émancipation des noirs la ruine de l'industrie sucrière, si gravement compromise par le sucre indigène. La prudence la plus vulgaire commande d'éviter, dans les colonies, toute profonde perturbation économique tant que la question de l'esclavage ne sera pas décidée.

Sans doute le régime colonial est fâcheux. Il est fâcheux qu'une seule industrie ait envahi nos colonies : il est fâcheux que le double monopole colonial ait créé, et dans les colonies et dans la métropole, des intérêts factices dont la protection est difficile et coûteuse, et qu'il serait cependant impolitique et cruel de sacrifier brutalement. Si cet état de choses doit être un jour profondément modifié, faudrait-il commencer par ruiner subitement les colons et par les livrer sans ressources aux emportements d'une population esclave et affamée ?

Tout commande d'accorder, dans ce moment, une protection sérieuse à la production du sucre colonial ; mais cette protection est une raison de plus de ne pas retarder l'émancipation des esclaves. Lorsque ce

difficile problème sera résolu, et qu'on n'aura plus à redouter, dans nos colonies, les luttes affreuses que le désespoir pourrait faire naître sous le régime de l'esclavage, la métropole pourra résoudre, à l'aise et avec les tempéraments qu'exigent l'équité et la politique, toutes les questions économiques des colonies.

C'est alors qu'il y aura lieu d'examiner s'il faut ramener ces possessions au système de la liberté commerciale, ou s'il faut les comprendre dans le système des douanes de la métropole comme s'il y avait une véritable incorporation. Peut-être aussi comprendra-t-on alors que la production du sucre peut, en conciliant les intérêts de tous les producteurs, offrir à notre trésor national un monopole aussi utile et aussi légitime que celui du tabac. Mais cette grave et belle question n'appartient pas à ce cours : je me propose de la discuter à fond l'an prochain, lorsque, en traitant devant vous les questions relatives à la distribution des richesses, comme je viens de traiter celles qui touchent à la production ; je devrai vous demander, pour l'étude des problèmes délicats qui concernent l'impôt, toute votre attention, cette attention qui m'a toujours été si bienveillante et sur laquelle vous m'avez donné le droit de compter.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE LEÇON.

De la terre considérée comme instrument de production. — Nécessité de la propriété individuelle. — Méthode à suivre dans l'examen des questions que présente l'emploi de la terre comme instrument de production. Comme les questions relatives à la distribution du sol n'auraient pas d'importance pour l'économiste, si la distribution, quelle qu'elle fût, n'exerçait aucune influence sur le produit, il faut avant tout reconnaître quelles sont les conditions de l'emploi le plus utile de la terre. Alors seulement on pourra décider s'il est des distributions du sol incompatibles avec ces conditions. La distinction du produit du sol en produit brut et produit net doit être soumise à un nouvel examen; il est des erreurs à rectifier et une meilleure théorie à établir. — Du produit brut et du produit net. — Le produit net de la terre et le fermage ne sont pas toujours une seule et même chose — L'action du travail et celle du capital ne changent pas de nature lorsqu'elles s'appliquent à l'exploitation de la terre plutôt qu'à toute autre entreprise. — Seulement il faut distinguer le produit net *territorial* et le produit net *industriel*. 1

DEUXIÈME LEÇON.

Pour une nation comme pour un individu, le produit net n'est pas la même chose que son produit brut ou total. Erreur de J.-B. Say. Cause probable de cette erreur. — Comment l'esprit de système a obscurci la question de savoir si c'est le produit net que l'industrie agricole doit rechercher dans l'intérêt de la richesse nationale. La réponse affirmative ne peut être douteuse pour ceux qui prennent les mots de produit net dans leur signification vraie. 28

TROISIÈME LEÇON.

Des conditions requises pour l'emploi le plus utile de la terre comme instrument producteur. Les lois qui président dans les manufactures à l'emploi du travail et du capital s'appliquent, dans une certaine mesure, à l'industrie agricole. En divisant une vaste exploitation en plusieurs exploitations indépendantes et peu considérables, on multiplie les frais généraux, on met obstacle à plus d'une production, on éloigne les capitaux et on arrête les améliorations du sol. Sur le fondement de ces considérations, les économistes, un grand nombre d'entre eux du moins, ont condamné la petite propriété, d'accord en cela avec les défenseurs de l'aristocratie territoriale. — Aperçus historiques sur la question de la grande et de la petite propriété foncière. — Division actuelle du sol français : nombre approximatif des petits, des moyens et des grands propriétaires ; étendue moyenne de la propriété individuelle pour chacune de ces classes. 43

QUATRIÈME LEÇON.

De la grande et de la petite propriété territoriale. — Suite. — Cette question n'est pas du ressort exclusif de l'économie politique. Aperçu rapide des effets politiques et moraux de la petite propriété territoriale. — Au point de vue de l'économie nationale : 1° la propriété dite *parcellaire* se justifie non-seulement sous le rapport moral et politique, mais aussi comme moyen de richesse et de prospérité ; — 2° le morcellement indéfini de la propriété foncière n'est pas à craindre dans un pays riche et actif ; le morcellement ne s'est guère accru depuis longtemps et ne peut guère s'accroître en France. Une aristocratie territoriale existe chez nous et tend à devenir de plus en plus solide et considérable. — Pour la question d'économie politique, il ne faut pas confondre la grande propriété avec la grande culture, ni la petite propriété avec la petite culture. Peu importe à l'économiste une division quelconque du sol, si l'industrie agricole ne s'en trouve pas gênée dans ses entreprises et dans ses progrès. 62

CINQUIÈME LEÇON.

De la grande et de la petite culture. — La grande propriété favorise sans doute la grande culture, mais il n'est pas impossible d'appliquer la grande culture à la petite propriété, au moyen de l'association rurale. Fromageries du Jura. — L'esprit d'association est naturel à l'homme de tous les temps

et de tous les pays; il a toujours existé en France. L'opinion contraire est une erreur démentie par les faits. Causes de cette erreur aujourd'hui si commune. — C'est par l'instruction populaire que l'esprit d'association peut s'appliquer sagement même aux industries agricoles, en particulier aux cultures d'assolement et d'aménagement. L'association agricole se pliera par ses formes aux mœurs et usages du pays, ainsi qu'à la nature des produits. Tout système général serait une chimère. Le *métayage*, que les cultivateurs comprennent fort bien, n'est qu'une forme, défectueuse à la vérité, mais assez compliquée, de l'association rurale. — En secondant les applications sensées de ce principe, on coupera court aux écarts des hommes à systèmes qui, apercevant confusément les besoins de notre époque, ont imaginé des institutions qui ne laissent pas de place à la liberté et à la responsabilité personnelles. 92

SIXIÈME LEÇON.

Des lois de succession. — Le droit de *transmettre* après notre mort est un élément essentiel de la propriété L'histoire du droit de succession présente les systèmes les plus divers. Causes de cette diversité; dans quelle mesure l'économie politique a le droit d'intervenir dans les lois qui règlent l'ordre des successions. — De la faculté de tester, considérée dans ses rapports avec l'économie nationale. — Des substitutions et autres liens de la propriété foncière, considérée du même point de vue. . 121

SEPTIÈME LEÇON.

Du troisième instrument de la production : le capital. — Les questions relatives au capital ont été peu éclaircies jusqu'à présent; elles sont aussi compliquées qu'importantes. — Que doit-on entendre par capital? Tout produit n'est pas un capital. Tout ce qui donne un revenu n'est pas un capital. Le capital n'est pas constitué par l'épargne seule. — Le capital est cette portion de la richesse *produite* qui est *destinée* à la reproduction. — Le capital est chose essentiellement mobile; rien n'est plus difficile que d'apprécier le capital d'un grand pays. — Du capital matériel et du capital immatériel. — Du capital public et du capital privé. — De la monnaie considérée comme capital. 154

HUITIÈME LEÇON.

Du capital. — Suite. — Du capital fixe et du capital circulant. — On dénature la pensée de Smith en disant que le capital fixe se compose de choses

durables, et le capital circulant de choses qui se consomment et se détériorent rapidement. — Les matières premières et les salaires font-ils partie du capital? Les salaires ne font pas partie du capital : en les y comprenant, on fait un double emploi. Le salaire se trouve nécessairement inclus dans la notion du travail. Le travail ne peut se concevoir sans la rétribution, sans la subsistance du travailleur. Il ne faut pas séparer d'une main, confondre de l'autre deux instruments de la production : le travail et le capital. Les avances que l'entrepreneur fait aux travailleurs ne sont que l'accomplissement d'une convention particulière qui n'est point un élément essentiel, indispensable de la production. — Les matières premières ne sont en réalité que l'objet sur lequel agissent les instruments producteurs : on pourrait dire qu'elles sont par elles-mêmes un instrument de la production, une partie du capital. Il faut néanmoins les considérer comme capital. 167

NEUVIÈME LEÇON.

La production peut-elle, comme on l'a soutenu, devenir excessive au point de faire naître sur les marchés du monde un engorgement général et funeste aux producteurs? L'encombrement ne peut être conçu que de trois espèces de choses : 1° de choses sans valeur; 2° de valeurs en usage; 3° de choses douées à la fois de valeur en usage et de valeur en échange. — La crainte d'un encombrement de choses sans valeur est chimérique : l'encombrement, fût-il réel, ne serait donc qu'une multiplication de choses utiles, de richesses. Dès lors, il reste à examiner comment on a pu redouter un engorgement général. Opinions diverses. Double question qui en résulte et qu'il importe de résoudre. 194

DIXIÈME LEÇON.

Suite.—L'hypothèse où se placent les auteurs qui croient au *general glut* et en redoutent les effets est celle d'une baisse ruineuse et constante de tous les prix par l'excès de l'offre sur la demande. On démontre contre eux : 1° que les termes de l'hypothèse impliquent contradiction; 2° que tous les inconvénients qu'on signale disparaîtraient à l'instant même si la production, au lieu de se ralentir, pouvait, au contraire, redoubler de forces et d'activité; 3° que les désordres et les perturbations dont on a été le plus frappé sont dus à un excès, non de production, mais de population. — L'erreur et l'imprudence de quelques producteurs sont, sans doute, chose déplorable et pouvant donner naissance à de grandes et délicates questions

d'économie politique *appliquée* et de haute police. Mais au point de vue de la science *pure*, la théorie des *débouchés* est à l'abri de toute attaque sérieuse. On peut seulement reprocher à J.-B. Say de ne pas l'avoir exposée avec toute la rigueur dont elle était susceptible et de n'avoir pas attaché assez d'importance au fait des encombrements partiels. . . 208

ONZIÈME LEÇON.

L'accroissement du capital ne peut jamais être excessif. — C'est dans les pays où le capital abonde que l'industrie peut faire sans témérité des expériences utiles et des tentatives hardies. — Un capital de plus en plus croissant et une population ne suivant que de loin le mouvement ascendant du capital, ce sont les deux conditions qui peuvent assurer l'avenir des classes pauvres et l'élévation graduelle de la société tout entière. — Des machines et de leurs effets. — Énumération des causes qui produisent, sur le marché, des engorgements partiels et des perturbations temporaires. 232

DOUZIÈME LEÇON.

De la liberté commerciale. — Théorie. — 1° Sous la libre influence des circonstances naturelles, il s'opère une distribution spontanée du travail et du capital, selon les conditions particulières à chaque peuple ; on produit dans chaque pays les denrées qu'ailleurs on ne pourrait produire qu'imparfaitement et à grands frais. — 2° L'objection tirée des dangers que la concurrence ferait éprouver au travail national n'est pas fondée. Le fait de la nationalité n'altère point les principes de la science ; il faut seulement en tenir compte dans les États qui, soumis au régime prohibitif, veulent revenir à la liberté commerciale. — 3° En définitive, les produits étrangers s'échangent contre des produits indigènes. Il résulte de ce fait fondamental que le système prohibitif n'est qu'un privilége accordé à certains producteurs nationaux, aux dépens d'autres producteurs également nationaux et de tous les consommateurs. — 4° Le principe de la liberté commerciale admet des exceptions. Exceptions qui ont leur fondement dans la science économique elle-même. Exceptions commandées par des considérations morales et politiques. 253

TREIZIÈME LEÇON.

De la liberté commerciale considérée dans ses applications aux pays qui sont soumis au système prohibitif. — 1° C'est une erreur de croire que le

système prohibitif, nuisible aux masses, est toujours profitable aux capitalistes autant et plus encore qu'aux propriétaires fonciers : l'intérêt des capitalistes et celui des propriétaires du sol ne sont pas identiques ; — 2° Influence du système prohibitif et de la liberté commerciale sur le taux des profits : le système prohibitif n'est point une cause permanente de hauts profits ; — 3° Le système prohibitif appliqué aux produits agricoles assure aux propriétaires fonciers des fermages élevés. Application des principes à la production du sucre de betterave ; — 4° En cas de retour à la liberté, la rente territoriale pourra baisser, mais sans dommage pour l'intérêt général ; — 5° Le capital circulant ne souffrirait de la transition que si elle était soudaine ; — 6° Le capital fixe se trouverait plus ou moins compromis selon que la transition serait plus ou moins lente et graduelle ; mais les pertes seraient promptement réparées ; — 7° L'abolition du système prohibitif n'entraînerait pas une émigration du capital français. — Conclusion. Le système probibitif est destiné à périr de ses propres excès. 289

QUATORZIÈME LEÇON.

Du système colonial. — Coup d'œil sur l'histoire générale des colonies. — Antiquité. — Moyen âge. Charlemagne. Féodalité. Croisades. Voyageurs. — Temps modernes. Navigateurs portugais. Découverte du cap de Bonne-Espérance. Établissements européens dans l'Inde. Découverte de l'Amérique. Colonisation portugaise. Colonisation espagnole : leurs ressemblances et leurs dissemblances. — Principes du système colonial moderne. Colbert. 298

QUINZIÈME LEÇON.

Du système colonial. — Suite. Le monopole colonial n'est qu'une application du système prohibitif. C'est un impôt levé sur la colonie au profit de la métropole, ou sur la métropole au profit de la colonie, ou bien encore sur l'une et sur l'autre réciproquement. Dans ce dernier cas, si les deux impôts se balançaient, le résultat serait nul. — C'est une erreur de croire que le monopole colonial élève le taux de tous les frais de production dans la métropole, et que c'est ainsi qu'il a préparé la ruine de l'industrie nationale en Espagne. — Les avantages directs du monopole colonial peuvent être contrebalancés, dépassés même par des inconvénients indirects. — Si elle est possible, l'incorporation des pays conquis est préférable au

régime colonial. — Indépendamment de tout profit immédiat, la colonisation peut être commandée par la politique et par des vues d'avenir. En tout cas, il importe de ne pas exagérer les priviléges de la métropole. 342

SEIZIÈME LEÇON.

Système colonial. — Fin. — De l'abolition du monopole colonial. Difficultés de la transition. Ces difficultés paraissent s'aggraver dans les colonies à esclaves. — De l'esclavage considéré dans ses rapports avec la production. Nécessité de l'abolir. Un état intermédiaire entre la liberté et l'esclavage serait un établissement aussi compliqué qu'inutile. Une indemnité est due aux possesseurs d'esclaves : d'après quel principe. . . . 363

C 14261

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

Saint-Denis. — Typographie de A. Moulin.

Digitized by Google

Digitized by Google